TRENTE ET UNIÈME ANNÉE — N° 9173 | 24 PAGES | SAMEDI 13 JUILLET 1974

La Commission européenne va proposer le lancement d'un emprunt communautaire

LIRE PAGE 24

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dr. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 0,90 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 8 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,50 kr. ; Espagne, 18 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 ris ; Italie, 250 l. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 8 fr. ; Norvège, 2,50 kr. ; Pays-Bas, 0,75 fl. ; Portugal, 10 esc. ; Suède, 1,75 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 60 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 10

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Tension en Méditerranée orientale

Les tensions qui se développent entre la Turquie, la Grèce et Chypre — les trois « piliers » du dispositif de sécurité de l'OTAN en Méditerranée orientale — ne manquent pas d'inquiéter les responsables de l'alliance atlantique.

Le différend entre Athènes et Ankara au sujet de la délimitation des eaux territoriales en mer Egée a atteint un nouveau seuil : le premier ministre grec, M. Androutsopoulos, désavouant son ministre des affaires étrangères,

M. Tetenes, qui vient de démissionner, a rejeté en bloc les propositions faites par le gouvernement turc et destinées à mettre en place un mécanisme de négociations. Le « régime des généraux » ne veut entendre parler ni de commission mixte ni de réunion au niveau des ministres des affaires étrangères, estimant que la détérioration des rapports entre les deux pays — illustrée la semaine dernière par l'expulsion d'un diplomate turc — ne permettait qu'un échange de vues par la voie normale.

Il est vrai que les thèses d'Athènes et d'Ankara paraissent inconciliables. Tandis que le gouvernement de M. Androutsopoulos voudrait régler le problème sur la base de la convention de Genève de 1958, celui de M. Bulent Ecevit cherche un accord à l'amiable, tout en revendiquant l'ensemble du plateau continental de la mer Egée, où se situerait un important gisement de pétrole.

Le conflit qui vient d'éclater entre la Grèce et Chypre paraît plus menaçant encore pour la paix en Méditerranée orientale. L'« ultimatum » lancé par Mgr Makarios au régime du général Ghizikis, le sommant de retirer de l'île quelque six cents officiers grecs qui encadrent la garde nationale, c'est-à-dire l'« armée chypriote », viendrait à expiration le 20 juillet, selon des informations non confirmées.

L'épreuve de force paraît à première vue inéluctable. Pour la première fois depuis qu'il a accédé à la magistrature suprême, il y a quinze ans, Mgr Makarios a formulé publiquement de très graves accusations contre les dirigeants grecs. Ces derniers, selon lui, ont tenté à plusieurs reprises de le faire assassiner par l'intermédiaire de l'organisation terroriste EOKA-B, laquelle serait financée et télécommandée par Athènes ; la garde nationale serait devenue, toujours selon l'ethnarque, le centre d'une subversion permanente. On comprend dès lors pourquoi le président chypriote refuse de revenir sur sa décision de se débarrasser au plus tôt des hommes prêtés par une « mère patrie » aussi mal disposée à son endroit.

Le « régime des généraux », impopulaire à l'intérieur, pourrait difficilement se résigner à perdre la face et à renoncer aux moyens de contrôle dont il dispose dans une île volontiers considérée comme faisant partie intégrante de la « patrie de l'hellénisme ». L'information publiée le 11 juillet dans le journal chypriote « Ta Nea », proche de Mgr Makarios, et selon laquelle la garde nationale aurait été mise en état d'alerte, pourrait bien préluder à un affrontement armé avec la police, cette dernière étant contrôlée par des hommes dévoués au gouvernement de Nicosie.

Malgré les inquiétudes exprimées par une partie de la presse britannique, qui a fait état ces derniers jours d'une possibilité de guerre civile à Chypre, toutes les chances de compromis n'ont pas été épuisées. On peut encore imaginer un arrangement, aux termes duquel Athènes retirerait progressivement de l'île la majeure partie de ses officiers.

En tout cas, les responsables de l'OTAN, en particulier les Américains, feront tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter que les tensions entre Athènes, d'une part, Nicosie et Ankara, d'autre part, ne dégénèrent en conflits armés qui remettraient en cause la cohésion de l'alliance atlantique.

LA DISSOLUTION DU GOUVERNEMENT PALMA CARLOS

Les militaires seront largement représentés dans le nouveau cabinet portugais qui comprendra des ministres de gauche

Après avoir relevé de leurs fonctions, dans l'après-midi du 11 juillet, tous les ministres qui n'avaient pas démissionné le 9 juillet en même temps que le chef du gouvernement, M. Palma Carlos, le général Spinola a annoncé qu'un nouveau cabinet portugais serait formé le samedi 13 juillet. « Ce sera, a déclaré le chef de l'Etat, une coalition qui comprendra des militaires. »

Le président de la République, après avoir conféré pendant quatre heures avec le général Francisco Costa Gomez, chef d'état-major des forces armées et numéro 2 de la junte, a reçu à deux reprises le lieutenant-colonel Mario Miguel, ministre de la défense dans le premier gouvernement provisoire, qui avait démissionné en même temps que M. Palma Carlos. Le lieutenant-colonel Miguel est désormais la personnalité le plus souvent citée comme susceptible de diriger le prochain gouvernement.

On assure, dans les milieux officiels, que la coalition comprendra des ministres socialistes et communistes. Le général Spinola a d'ailleurs longuement reçu, le 11 juillet, M. Alvaro Cunhal, secrétaire général du P.C.P.

De notre envoyé spécial

Lisbonne. — Le général Spinola, chef de l'Etat portugais, renforce son pouvoir mais le Mouvement des forces armées, déjà influent au Conseil d'Etat, devrait participer directement aux responsabilités gouvernementales. Les partis de gauche, mis soudainement devant le fait accompli, ont théoriquement le choix entre une participation plus modeste au gouvernement et un repli sur l'Aventin alors qu'ils n'ont pas encore sérieusement eu le temps, malgré certains accents triomphalistes, d'organiser leurs formations respectives.

Les modérés et les indépendants, manifestement utilisés comme unités de première ligne depuis le début de la crise, ont de leur côté un peu le sentiment d'être les principales dupes de l'opération-remaniement et reprise en main. Telles sont les premières conclusions, encore très provisoires, que l'on peut tirer ce vendredi 12 juillet à Lisbonne, alors que la nouvelle équipe dirigeante « *est en cours de formation* », selon les propres termes du président de la République jeudi soir.

Le général Spinola a répondu, en effet, de manière évasive et prudente à ceux qui le pressaient de donner des indications sur les résultats de diverses réunions à huis clos qui se sont succédé au cours de la journée de jeudi ; conseil extraordinaire des ministres au palais de Belem, réunion de la junte et de la commission politique du Mouvement des forces armées, consultation restreinte de ministres, informés le matin par le chef de l'Etat qu'ils étaient déchargés de leurs fonctions.

Le lieutenant-colonel Firmino Miguel, ministre de la défense, ayant remis sa démission en même temps que M. Palma Carlos, chef du précédent gouvernement, dirigera-t-il la nouvelle équipe ? « *Pourquoi pas ?* », a répondu le général Spinola, qui a précisé que plusieurs militaires entreraient dans le prochain gouvernement, dont la composition exacte ne serait pas connue avant samedi.

MARCEL NIEDERGANG.

(Lire la suite page 2.)

UN PLAN DU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE POUR LE CONTROLE DE L'EXPLOITATION DU PÉTROLE DE LA MER DU NORD.

(Lire nos informations p. 3.)

AVANT DE S'ENTRETENIR AVEC M. BREJNEV

M. Sauvagnargues insiste sur la volonté de la France de poursuivre la coopération avec l'U.R.S.S.

M. Sauvagnargues va achever à Oréanda, près de Yalta — où il a été invité par M. Brejnev, — sa brève visite en U.R.S.S. Le ministre des affaires étrangères confirmera au secrétaire général du parti communiste les assurances qu'il a données à son collègue, M. Gromyko : le gouvernement français est fermement résolu à poursuivre la politique de coopération avec l'Union soviétique engagée par le général de Gaulle.

A Paris, la « grande commission » franco-soviétique termine, ce vendredi 12 juillet, ses travaux par la signature d'un protocole d'accord. La France et l'U.R.S.S. ont pris la décision de principe de conclure, cet automne, un accord de coopération économique, mettant l'accent sur la collaboration scientifique et technique et la réalisation de grands projets industriels.

De notre envoyé spécial

Moscou. — M. Sauvagnargues s'est envolé tôt de Moscou, ce vendredi 12 juillet, pour rencontrer M. Brejnev dans son lieu de séjour favori, à Oréanda, près de Yalta, où il a déjà reçu M. Nixon, M. Brandt, M. Jobert et quelques autres.

Jusqu'à ces derniers jours, cette rencontre était prévue à Moscou même. Mais les médecins ont, dit-on, conseillé au secrétaire général de se reposer sur les bords de la mer Noire.

M. Sauvagnargues, arrivé jeudi après-midi à Moscou et qui a eu de longs entretiens, avant et après le dîner, avec son collègue soviétique, M. Gromyko, passera la nuit de vendredi à Oréanda et regagnera Paris directement samedi matin.

Les préoccupations de la France sont apparues dès le début des conversations des deux ministres. M. Sauvagnargues prit les devants pour rassurer les Soviétiques sur la continuité de la politique française. D'entrée de jeu il souligna la rapidité de sa venue à Moscou et la volonté du gouvernement français de poursuivre la politique d'entente et de coopération franco-soviétique engagée par le général de Gaulle et poursuivie « *avec ardeur* » par G. Pompidou. A travers les changements d'équipe, dit le ministre français, la continuité de la politique française entend s'affirmer dans toutes ses composantes.

MAURICE DELARUE.

(Lire la suite page 2.)

Pendant la prochaine session extraordinaire du Parlement

M. Giscard d'Estaing fera devant la presse un premier bilan de son action

Le Parlement, qui est parvenu jeudi 11 juillet, en fin d'après-midi, au terme de la session extraordinaire consacrée à l'examen de la loi de finances rectificative, siégera de nouveau avant la fin du mois pour étudier le projet concernant la réorganisation de la radiotélévision.

Au cours de cette session, M. Giscard d'Estaing organisera, le 25 juillet, à 15 h. 30, une « réunion de presse ».

Le Parlement, qui avait déjà tenu deux sessions extraordinaires depuis le début de l'année (du 22 au 25 janvier, puis du 2 au 11 juillet) en consacrera une troisième, à partir du 23 juillet selon toute vraisemblance, à l'examen du projet gouvernemental visant à réorganiser la radio-télévision française.

Le Parlement étant convoqué par le président de la République à la demande du premier ministre, la durée de cette session n'est pas prédéterminée, contrairement à ce qui se passe lorsque les élus se réunissent sur leur propre demande. Députés et sénateurs auront donc le loisir d'examiner sans trop de hâte et éventuellement d'amender les textes dont le Conseil d'Etat sera saisi dès le début de la semaine prochaine et que le conseil des ministres doit adopter le mercredi 17 juillet.

Cette prévenance à l'égard du Parlement et la décision prise d'associer certains de ses membres, appartenant à toutes les formations, à l'élaboration des décrets d'application de la loi visent de toute évidence à réduire la mauvaise humeur et l'inquiétude qui s'étaient manifestées ici et là et jusque dans les rangs de la majorité.

Cette délicate affaire figurera selon toute vraisemblance au nombre de celles qui seront évoquées au cours de la « réunion de presse » que M. Giscard d'Estaing organisera à l'Elysée, et qui lui permettra de faire le bilan des deux premiers mois de son septennat dans tous les domaines, exception faite de celui des affaires internationales.

Le président de la République a renoncé à l'expression traditionnelle de la « conférence de presse », mais aucune précision n'a encore été fournie sur les modalités de sa première prise de contact avec les journalistes.

(Lire page 6 nos informations.)

L'ITALIE SANS ESPÉRANCE

Les syndicats italiens et le parti communiste ont pris vigoureusement position, le jeudi 11 juillet, contre les décrets d'« austérité » dont le gouvernement attend un redressement de la situation économique. Le bureau politique du P.C.I., dans un communiqué, exige « un changement réel dans les orientations de la politique économique, les méthodes de gouvernement et le fonctionnement de l'administration publique.

Le mécontentement populaire s'exprime, en effet, de plus en plus vivement et, à Milan, d'importants dirigeants syndicaux n'ont pu se faire entendre de la « base » au cours de meetings. Le secrétaire général de la démocratie-chrétienne, M. Fanfani, a renvoyé au 18 juillet, sous un prétexte mineur (le non-fonctionnement du système de conditionnement d'air), le conseil national de son parti prévu pour ce vendredi. Selon notre correspondant à Rome, il tente ainsi de gagner du temps et de mettre en place un « directoire » pour affermir un pouvoir contesté.

Notre envoyé spécial dresse le bilan de la crise des partis face à la situation la plus délicate que la démocratie italienne ait eu à affronter depuis sa naissance.

I. — L'archipel du Malgoverno

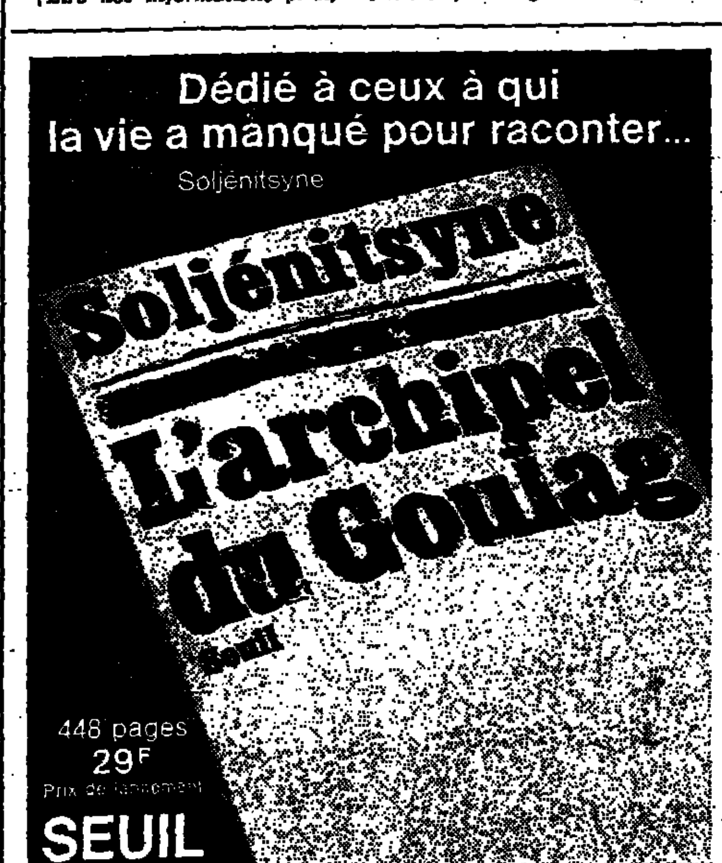
De notre envoyé spécial P.-J. FRANCESCHINI

Rome. — « *Tout va de mal en pis, monsieur ! Trente ans après la guerre, regardez l'état dans lequel les politiciens ont mis la nation. C'est une honte...* » Cette fois, c'est un chauffeur de ministère qui parle, et il résume ses contacts avec le monde politique par l'intermédiaire du rétroviseur : « *Je leur dis : Signor ministro, tout va très mal. Ils répondent : « Mais non, Mario, « tout le monde a une voiture, » tout le monde mange... » Vraiment, ils vivent dans leur univers et ne se rendent compte de rien...* »

Même son de cloche partout, du Piémont à la Sicile. Le mépris amical, l'indulgence complice d'un peuple trop civilisé pour avoir des illusions à l'égard de sa classe dirigeante se sont transformés en hargne. Ce n'est déjà plus le « *qualunquisme* » — forme locale de poujadisme antiparlementaire. C'est la conscience qu'a le « *pays dans ses profondeurs* » de la gravité de la crise, de l'inefficacité des élites et, surtout, de l'absence de recours.

Rien ne marche. Qu'on imagine l'O.R.T.F. aux dimensions d'un Etat, la Villette modèle des marchés publics, qu'on y ajoute pour faire bonne mesure l'affaire des fuites, le scandale des piastres, Ben Barka, les hôpitaux, un grouillement d'aventuriers et de barbouzes et l'on aura l'Italie vingt-six ans après les élections du 18 avril 1948, « *jour de jugement* » qui donna le pouvoir à la démocratie chrétienne, douze ans après l'élargissement de la coalition aux socialistes dans la fameuse formule de « centre gauche ». La banqueroute a été frôlée. Les mesures économiques d'urgence se traduisent par une rafale d'augmentations : transports publics, eau, gaz, électricité, vignette automobile, super à 300 lires ! Le prix des pâtes a été récemment multiplié par quatre. Le kilo de sucre coûtera 100 lires de plus. Les denrées alimentaires, plus généralement, font un bond en avant, 20 % l'an dernier et d'ores et déjà 11 %. Sans parler des piqûres d'épingle qui s'ajoutent à cette dégelée de bois vert ; les « *cerini* » par exemple, ces petites allumettes de cire, passent de 50 à 60 lires.

(Lire la suite page 3.)



CINÉASTES A DINARD

La francophonie éclatée

Le V° Festival international du film de l'ensemble francophone s'achève à Dinard.

A sa création, en 1969, le Festival de Dinard avait été baptisé Festival du film d'expression française. Son sigle n'a pas changé (FIFEF), mais il s'appelle Festival du film de l'ensemble francophone. Moins limitatif, ce nouveau titre est mieux adapté à une vocation culturelle qui dépasse les artifices de l'unité linguistique (l'emploi des langues vernaculaires est, de toute évidence, indispensable à l'expression de la réalité africaine).

Festival itinérant, le FIFEF se déroule en alternance à Dinard — berceau de sa naissance — et dans une grande ville du monde francophone. Il eut lieu, l'année dernière, à Beyrouth. Il doit être, l'an prochain, l'hôte du Québec. C'est un festival amical et populaire qui, après avoir surmonté ses maladies de jeunesse, semble avoir trouvé son rythme de croisière. Son président-fondateur, Léon Dechartre, et son vice-président, Claude des Portes, envisagent l'avenir avec optimisme. « Les premiers temps, expliquent-ils, nous nous sommes heurtés à certaines inquiétudes. Le mot « francophonie » faisait peur. On nous soupçonnait de nationalisme ou de paternalisme. Ces malentendus sont aujourd'hui dissipés. Nous n'avons cessé de l'affirmer et nous le répétons encore : la francophonie n'est pour nous qu'un moyen de communication, une passerelle jetée entre des pays de civilisation et de culture très différentes. L'internationalisation du festival au niveau de son conseil d'administration et de ses structures d'accueil, la création en marge de la compétition d'une section informative à l'intérieur de laquelle sont présentés des films de débutants, des œuvres de recherche, voire même des films produits par des pays non francophones, ont apporté la preuve de notre sincérité et de notre souci d'ouverture.

JEAN DE BARONCELLI.

(Lire la suite page 17.)

AU JOUR LE JOUR

CHANGEMENT

Il fallait bien s'attendre que le printemps de la révolution portugaise connût ses orages d'été. Espérons qu'ils ne préfigurent pas des tempêtes d'automne.

Je ne sais ce que le général Spinola veut faire ni surtout ce qu'il pourra faire, mais ce qui est certain c'est que — démocratie ou dictature —, il ne le fera pas dans l'euphorie.

Il n'est pas vrai de dire, comme on le fait trop souvent en France, que la République n'est belle que sous l'Empire. Mais il est vrai que la chirurgie esthétique des peuples ne se fait pas sans douleur.

En tout cas, ce n'est pas en changeant de gouvernement que, pour le meilleur ou pour le pire, on change de société.

ROBERT ESCARPIT.

DIPLOMATIE

Poursuivre la coopération avec l'U.R.S.S.

(Suite de la première page.)

Le second thème abordé spontanément par le ministre français fut celui de l'Europe. Le président Giscard d'Estaing, dit-il, entend mettre à profit la présidence française du conseil des ministres de la Communauté pour travailler au renforcement de l'unité européenne. La Communauté, a-t-il souligné, est un facteur d'équilibre, de paix et de stabilité pour toute l'Europe.

Les préoccupations soviétiques ont été exprimées d'une façon plus publique puisque M. Gromyko les a formulées dans l'allocution qu'il a lue à l'issue du dîner offert à la délégation française.

M. Gromyko a d'abord repris la formule classique : « *La bonne entente entre la France et l'U.R.S.S. est le gage de la détente en Europe.* » « *Le renforcement de nos relations est un facteur de première importance de la politique soviétique* », a-t-il ajouté. Une constante que M. Brejnev avait réaffirmée dans son discours du 14 juin dernier.

Aussi les dirigeants soviétiques sont-ils tout prêts à renforcer la coopération avec les nouveaux dirigeants français comme avec leurs prédécesseurs. « *Nous partageons les vues du président Giscard d'Estaing*, a dit M. Gromyko, *en ce qui concerne les rencontres au niveau le plus élevé en vue de favoriser le développement des relations entre la France et l'U.R.S.S.* » En fait, si M. Giscard d'Estaing s'est montré disposé, pendant sa campagne électorale, à poursuivre avec les Soviétiques « *des consultations périodiques* » qu'il a jugées exemplaires, il n'en a pas parlé publiquement depuis qu'il est à l'Elysée. M. Gromyko faisait, semble-t-il, allusion au contenu d'un message que le président de la République aurait récemment adressé à M. Brejnev. Si l'on en croit les milieux diplomatiques soviétiques, M. Brejnev ne verrait d'ailleurs pas d'un mauvais œil les « sommets » franco-soviétiques passer du rythme de deux à celui de trois par an.

Seconde idée exposée par M. Gromyko : les bonnes relations soviéto-américaines sont bénéfiques pour tout le monde, ce qui sous-entend que la France ne doit pas s'en formaliser. « *Les résultats de la troisième rencontre Nixon-Brejnev en faveur de la détente répondent aux intérêts des deux puissances et de la paix dans le monde entier* », a-t-il dit dans son toast. « *La politique de nos rapports avec les Etats-Unis n'est que l'application des principes des relations franco-soviétiques en Europe et dans les affaires mondiales.* »

Enfin, mais c'est sans doute l'essentiel de ce que voulait dire M. Gromyko, le ministre soviétique conclut que ces bonnes relations entre les grandes puissances doivent permettre de faire aboutir « *rapidement* » la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. C'est sur ce sujet qu'ont porté, jusqu'à une heure avancée de la nuit, les conversations Sauvagnargues - Gromyko. Assistés de leurs experts, les deux ministres ont repris ligne par ligne les textes les plus litigieux sur lesquels achoppent depuis plusieurs mois les discussions de Genève. M. Sauvagnargues s'est d'ailleurs efforcé moins de faire prévaloir des vues personnelles que de jouer les bons offices et de suggérer les moyens de résoudre des difficultés qui, dans beaucoup de cas, n'opposent pas directement la France et l'U.R.S.S., mais l'U.R.S.S. à d'autres pays occidentaux.

Les vues soviétiques ont, en tout cas, été clairement réaffirmées par M. Gromyko dans son allocution d'après-dîner : « *Il est tout à fait possible*, a-t-il dit, *de trouver des solutions aux problèmes qui se posent à la C.S.C.E., si on fait prévaloir le réalisme et le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.* » En clair, cela signifie que le gouvernement de Moscou entend toujours contrôler étroitement les relations des citoyens soviétiques avec l'extérieur. « *L'U.R.S.S.*, a encore dit le ministre, *compte à cet égard sur la compréhension de la France.* » Et il a relancé l'idée, chère entre toutes aux dirigeants du Kremlin, que la C.S.C.E. devait s'achever par un grand rassemblement européen « *au sommet* » qui aurait, dit-il, « *une résonance considérable* ».

Rien n'indique donc que, sur ce point, les vues soviétiques soient *sur le point de changer* ni que les espoirs mis dans la C.S.C.E. pour libéraliser les relations inter-européennes soient bientôt comblés.

MAURICE DELARUE.

LES TRAVAUX DE LA « GRANDE COMMISSION »

Un accord quinquennal de coopération économique serait signé à la fin de l'année

La deuxième réunion plénière de la « grande commission » franco-soviétique a donné lieu, le 11 juillet, à une intervention de M. d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, concernant l'énergie nucléaire, la recherche spatiale et la télévision en couleurs. Le *ministre s'est félicité* des résultats et des perspectives de la coopération dans le domaine de la recherche nucléaire et notamment des surrégénérateurs.

Le commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) et le E.K.A.E., son homologue soviétique, ont d'ailleurs *signé le 10 juillet un* protocole concernant le programme de leurs échanges pour les deux années à venir. En matière spatiale, des expériences nouvelles sont prévues dont, notamment, l'envoi en 1975 d'un satellite technologique français lancé par l'U.R.S.S. et un programme de coopération à long terme a été étudié qui porte notamment sur l'exploration des planètes.

Enfin, en vue de répondre aux besoins importants du développement du procédé SECAM dans les deux pays, des travaux techniques sont en cours pour élaborer des spécifications techniques communes assurant la compatibilité des matériels fabriqués par les industries françaises et soviétiques.

Les travaux de la neuvième session de la « grande commission » devaient s'achever le 12 juillet par la signature d'un protocole d'accord. L'U.R.S.S. et la France ont pris la décision de principe de conclure un accord quinquennal de coopération économique pour remplacer l'accord commercial arrivant à échéance fin 1974. Cet accord devra être définitivement conclu au cours du dernier trimestre.

Le président Valéry Giscard d'Estaing avait reçu, jeudi 12 juillet dans l'après-midi, M. Vladimir Kiriline, vice-président du conseil des ministres de l'U.R.S.S., qui dirige la délégation soviétique. A l'issue de l'entretien, M. Kiriline, qui est également président du comité d'Etat pour la science et la technique, a déclaré que « *la conversation a été consacrée au développement de la coopération entre les deux pays. La nature de ces entretiens nous permet d'espérer que cette coopération se développera avantageusement* ».

● *Les conférences de Genève et de Vienne*, sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) et *sur la réduction des* forces armées en Europe (M.B.F.R.), ont décidé de suspendre leur travaux pendant deux mois cet été. La conférence sur la réduction des forces se séparera le 17 juillet, la C.S.C.E. le 26 du même mois. — *(A.F.P.)*

EUROPE

Portugal

Les militaires seront largement représentés dans le nouveau cabinet

(Lire la suite page 2.)

La crise, parfaitement contrôlée jusqu'à présent par le président de la République à titre provisoire, devrait donc logiquement se terminer par un désaveu infligé à certains politiciens considérés comme trop incompétents et leur remplacement par des *militaires supposés efficaces*, désintéressés — mais pas nécessairement très au courant des multiples dossiers qui se sont accumulés sur les bureaux des ministres depuis deux mois. C'est un premier aspect d'une crise artificiellement provoquée mais qui met en jeu l'orientation du nouveau régime portugais.

Des raisons d'efficacité

Si certains limogeages, dont il faut attendre confirmation, sont incontestablement politiques, d'autres s'expliquent par de banales raisons d'efficacité. Par exemple, M. Paul Rego, ancien directeur du journal socialiste *Republica*, n'a pas du tout, de l'avis général, réussi au difficile ministère des communications sociales (information et tourisme). Il a rapidement donné l'impression d'être débordé par l'ampleur des problèmes ayant surgi dans la *presse et à la télévision*.

Mais le chef de l'Etat a donné, jeudi, la mesure de son agacement en réinstallant d'autorité dans ses fonctions M. Feytar Pinto, directeur général de l'information, qui venait, à la dernière minute, d'être limogé par M. Rego. C'est un militaire, semble-t-il, qui *s'installerait dans le* bureau de ce dernier. Rien d'étonnant : depuis un mois, une nouvelle commission *ad hoc*, mise en place par les forces armées, « *incite les journalistes à l'autocensure* », selon le mot amer d'un directeur de quotidien. Deux journaux, *Republica* et *A Capital*, ont été, respectivement, condamnés à 30 000 et à 100 000 escudos d'amende pour avoir critiqué l'arrestation de deux officiers ayant refusé d'intervenir contre les grévistes des télécommunications, en juin.

Autre exemple typique de ce qui ne va pas dans *le* nouveau Portugal : la gestion, désastreuse, de M. Correa, un modéré, à l'éducation nationale. M. Correa est, ou du moins était, un ami de M. Veiga Simao, *ministre* de l'éducation du gouvernement Caetano et que le général Spinola tient personnellement en haute estime. M. Veiga Simao n'ayant pu être nommé ministre en mai, malgré le vif désir du chef de l'Etat, et en raison du veto des partis de gauche et du Mouvement des forces armées, a obtenu depuis une belle fiche de consolation avec le poste de représentant permanent du Portugal auprès des Nations unies.

Dans un premier temps, M. Simao avait tenté de continuer à diriger le ministère de l'éducation par la personne interposée et complaisante de M. Correa. Le résultat : deux administrations, la nouvelle et l'ancienne, se disputent une Université où règne la *plus grande confusion*. Les secrétaires d'Etat adjoints de M. Correa ont simplement disparu dans la tourmente de la semaine dernière. Un militaire, là encore, viendrait mettre un peu d'ordre.

Une formule « péruvienne » ?

Ces exemples — il y en a d'autres — permettent aux nostalgiques du « *caétanisme* » de pester contre le désordre et d'en rejeter la responsabilité, souvent abusivement, sur les formations de gauche. Aussi le parti communiste ne sera-t-il sans doute pas excessivement fâché s'il perd le ministère du travail. Il est vrai que le P.C.P. a conquis de solides positions au sein de la nouvelle intersyndicale. M. Alvaro Cunhal, qui proteste en toute occasion — et encore jeudi, dans un long *communiqué — de sa loyauté au* programme du Mouvement des forces armées, pense que le contrôle et l'organisation d'un monde ouvrier en pleine effervescence rapportent peut-être plus de cactus que de roses. Si M. Gonçalvès, communiste et *ministre du travail, était* limogé, on ne pourrait plus lui reprocher, comme cela a été le cas récemment en conseil des ministres, d'envoyer des provocateurs et des incendiaires dans les campagnes de l'Alentejo.

M. Cunhal, dont le prestige personnel est intact, reste partisan de la collaboration de son parti à un gouvernement de coalition. Il a été reçu, seul, jeudi, pendant plus d'une heure, par le général Spinola, qui sait juger adversaires et collaborateurs. En fait, le secrétaire général du P.C.P. n'est pas loin de penser qu'une formule « *à la péruvienne* » ne serait pas, dans les circonstances actuelles, une mauvaise solution au Portugal.

Reste, sans doute, à savoir si les militaires appelés au gouvernement, seront plutôt « *péruviens* » ou plutôt « *brésiliens* ». Un dirigeant du parti populaire démocratique de M. Sà Carneiro penchait, jeudi soir, pour la seconde hypothèse. Son pessimisme se nourrissait peut-être de la désillusion des modérés et de M. Palma Carlos qui ont sciemment provoqué la chute du gouvernement *et ne semblent pas* devoir en retirer beaucoup de bénéfices. Le chef du gouvernement démissionnaire est d'ailleurs sévèrement critiqué par les formations de gauche, qui lui reprochent ses « *manœuvres* » pendant une semaine de crise larvée. Les dirigeants de gauche parlent de « *coup d'Etat* », de « *tentative de contre-révolution* » et même de retour à « *l'esprit, sinon à la lettre, du salazarisme* ».

Quant à M. Mario Soares, dirigeant du parti socialiste et ministre des affaires étrangères, il voit dans la crise un « *mauvais coup* » au moment où, dit-il, « *une solution positive est en vue avec les dirigeants du P.A.I.G.C.* » Dans un communiqué publié jeudi soir à Lisbonne, le parti socialiste réclame, pour la première fois, « *la reconnaissance de l'Etat de Guinée-Bissau* ». Il insiste, lui aussi, sur la nécessité de rester fidèle au programme du Mouvement des forces armées. C'est une fidélité dont tout le monde ou presque se réclame encore, mais le sens qu'on lui donne n'est pas tout à fait le même dans les différents groupes civils ou militaires

Le général Spinola avait conquis, en Guinée-Bissau, la réputation d'un baroudeur. Il a prouvé depuis un mois qu'il possédait aussi de solides et fines qualités de manœuvrier politique. Avant d'annoncer jeudi à midi aux ministres non démissionnaires *qu'ils étaient* également remerciés, le général était allé prendre la parole devant deux mille fusiliers marins à la base d'Alfeite.

MARCEL NIEDERGANG.

La genèse d'une crise

AVRIL

25. — Des unités de l'armée se soulèvent contre le régime de M. Marcelo Caetano. Le gouvernement se rend en fin de matinée. Une junte militaire, comprenant sept membres, est formée. Il se confirme rapidement que le général Spinola, relevé quelques semaines auparavant de son commandement, est l'inspirateur du mouvement.

MAI

15. — Le général Spinola devient président de la République portugaise.

16. — M. Adelino da Palma Carlos, un « modéré de centre droit », est nommé président du conseil. Le gouvernement comprend, en particulier, deux ministres communistes, des socialistes, des libéraux du parti démocrate populaire et des techniciens apolitiques. Dans la nuit du 16 et 17, M. Mario Soarès, le nouveau *ministre des affaires* étrangères, rencontre à Dakar M. Aristides Pereira, secrétaire général du P.A.I.G.C.

22. — La junte laisse partir pour le Brésil l'ancien président de la République, l'amiral Americo Thomas, et l'ancien président du conseil, M. Marcelo Caetano, détenu à Madère depuis le lendemain du soulèvement militaire. Prenant la parole, à l'occasion du 1er mai, au stade de Lisbonne, les dirigeants de la gauche avaient affirmé que les hiérarques du régime disparu devaient être jugés. Certains des membres du gouvernement ne se sont pas privés, d'autre part, de faire savoir qu'une telle décision aurait dû être au moins communiquée au cabinet.

25. — A Londres, s'ouvrent des négociations entre le ministre des affaires étrangères portugais et des représentants des nationalistes africains. Après une semaine de conversations, la *négociation* est reportée au 8 puis au 13 juin. M. Soarès se voit accusé, à Lisbonne, de montrer trop de hâte à rechercher un cessez-le-feu en Afrique. En revanche, M. Alvaro Cunhal, ministre communiste, se prononce pour une véritable indépendance des territoires d'outre-mer.

29. — *A Porto, le général Spinola* adresse une sévère mise en garde aux tenants « du désordre et de l'anarchie ». Cet avertissement s'adresse essentiellement aux éléments gauchistes.

JUIN

21. — Le gouvernement restreignant la liberté de la presse, M. Raul Rego, ministre socialiste de l'information, déclare : « Si le général Spinola avait l'intention de restreindre la liberté de la presse, je ne resterais pas un moment de plus à mon poste. »

27. — La publication d'un train de lois économiques, sociales, fiscales et financières est repoussée de dix jours, puis à la fin de juillet. Des difficultés entre les ministres de gauche et les modérés sont la cause de ce report.

JUILLET

2. — M. Veiga Simao, ancien ministre de l'éducation nationale de M. Marcelo Caetano, est nommé représentant du Portugal aux Nations unies. Les partis de gauche protestent.

8. — Le conseil d'Etat reconnaît la nécessité d'accroître la liberté d'action du gouvernement.

9. — Malgré la décision du conseil d'Etat, M. Palma Carlos et quatre modérés démissionnent, notamment en raison des dissensions à l'intérieur du cabinet.

11. — Le général Spinola met fin aux pouvoirs du gouvernement.

A TRAVERS LE MONDE

Allemagne fédérale

● M. JAKOB LJOTIC, ancien consul général serbe, a été retrouvé étranglé, le 11 juillet, dans son appartement de Munich. M. Ljotic vivait, depuis 1948, dans la métropole bavaroise et éditait un journal anticommuniste pour émigrants politiques. *Iskra*. — *(A.F.P.)*

Belgique

● LE SECRETAIRE GENERAL DU MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES, M. André Bayens (socialiste), vient d'intenter une action en justice contre son ministre, M. André Oleffe (démocrate-chrétien), auquel il réclame 5 millions de francs belges (600 000 francs) de dommages et intérêts. M. Bayens s'estime, *en effet*, moralement lésé par la décision de M. Oleffe de lui retirer des délégations de pouvoir exceptionnelles qui lui avaient été accordées par le précédent ministre des affaires économiques. — *(A.F.P.)*

Corée du Sud

● LE JAPON A RAPPELE SON AMBASSADEUR à Séoul pour consultation. Cette décision intervient au moment où un tribunal militaire exceptionnel juge des participants à un « complot révolutionnaire » et vient de prononcer sept peines de mort. Parmi les inculpés se trouvent deux Japonais. — *(A.F.P.)*

Gambie

● UN REMANIEMENT MINISTERIEL a eu lieu jeudi 11 juillet en Gambie, où le gouvernement compte désormais onze membres au lieu de neuf. Aucun ministre ne quitte le cabinet, mais deux nouvelles personnalités y font leur entrée. Il s'agit de M. Cherif Mustapha Diba, qui fut vice-président de la Gambie jusqu'en 1972, et qui devient ministre du plan, de l'économie et du développement industriel, et de M. Kebaly, ancien parlementaire, qui devient ministre d'Etat. *(A.F.P.)*

Grande-Bretagne

● LE GOUVERNEMENT TRAVAILLISTE a décidé, jeudi 11 juillet, l'ouverture d'une enquête au sein du Labour sur les « *fuites* » qui ont permis la publication d'un rapport interne critiquant la manière dont le secrétaire du Foreign Office, M. James Callaghan, entend « *renégocier* » les accords d'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. Le gouvernement a aussi décidé qu'aucun ministre ne participerait aux réunions de la commission de contrôle du Labour sur les affaires européennes tant que l'origine de ces fuites ne serait pas éclaircie. — *(A.F.P.)*

Irlande du Nord

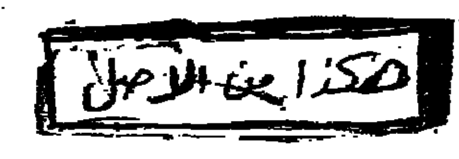
● DEUX HOMMES ONT ETE TUES et soixante-sept blessés au cours d'une série d'incidents qui ont précédé la commémoration, ce 12 juillet, du deux cent quatre-vingt-quatrième anniversaire de la victoire du protestant Guillaume III à la bataille de la Boyne sur les troupes catholiques de Jacques II. Un important défilé protestant est prévu ce vendredi à Belfast. — *(Reuter, A.P.)*

Mexique

● LE PRESIDENT ETCHEVERRIA est arrivé, jeudi 11 juillet, à Quito, première étape d'un voyage en Amérique latine qui le conduira ensuite au Pérou, en *Argentine*, au *Brésil* et au Venezuela. — *(U.P.I.)*

Uruguay

● LA POLICE A ARRETE TROIS JOURNALISTES uruguayens appartenant aux bureaux locaux des agences américaine UPI et italienne ANSA, pour avoir envoyé à l'étranger certaines informations non officielles sur un enlèvement, gênant ainsi l'action de la police pour en retrouver les auteurs. — *(A.F.P., U.P.I.)*



Après la condamnation de Mme Beate Klarsfeld

Les sénateurs anciens résistants expriment leur émotion après le verdict du tribunal de Cologne

Plusieurs sénateurs, anciens résistants ou membres de la France libre et appartenant à toutes les tendances politiques, viennent de prendre position après la condamnation de Mme Beate Klarsfeld par le tribunal de Cologne, et de se féliciter de l'initiative de M. Giscard d'Estaing pour accélérer la ratification par l'Allemagne de la convention judiciaire sur les criminels de guerre.

Dans un déclaration publiée le 11 juillet, ces sénateurs affirment notamment qu'ils « *regrettent une décision qui, si elle peut être conforme au droit interne, n'en est pas moins, dans une certaine mesure, attentatoire à la morale internationale. (...)*

» *La morale internationale,* déclarent-ils, *avait retrouvé son image grâce au geste du chancelier Brandt, confirmé par le chancelier* Schmidt. *Celui-ci a pris un engagement envers le président Giscard d'Estaing, dont nous nous félicitons de l'initiative qu'il a prise pour exprimer la voix de la France.*

» *Il est urgent que, conformément à cet engagement, la convention judiciaire soit ratifiée sans tarder afin d'éviter le retour d'aussi douloureux événements et d'affirmer la solidarité européenne.* »

Ont notamment signé : MM. Jean-Louis Vigier, Paul Malassagne (apparentés U.D.R.), Pierre Marcilhacy (non inscrit), André Diligent, Alain Poher, André Colin (Union centr.), Marcel Champeix, Paul Mistral (P.S.), Henri Caillavet (gauche dém.), Jean Natali (U.D.R.), Jacques Duclos, Georges Cogniot, Raymond Guyot (P.C.).

De Beate Klarsfeld à Soljenitsyne

Par ALFRED GROSSER

Du côté allemand, les choses sont claires. Le juge avait une issue évidente face au dilemme dans lequel Beate Klarsfeld l'enfermait : l'acquittement, c'eût été le refus d'appliquer la juste loi punissant le rapt; la condamnation sérieuse, c'est la victoire politique et morale de la condamnée. Il lui aurait suffi d'infliger une peine de principe avec des attendus montrant qu'il comprenait les motifs de l'accusée. Tout au contraire, le juge s'est acharné à confirmer la mauvaise opinion qu'on pouvait avoir de tant de tribunaux allemands sous les divers régimes et notamment dans la République fédérale, dès qu'il s'agit du passé, la Cour de cassation n'étant pas la dernière à rendre des verdicts scandaleux. Scandaleux comme le blocage de la convention franco-allemande par le Bundestag, comme la déclaration de son rapporteur, Ernst Achenbach, à l'O.R.T.F.

Du côté français, elles ne le sont pas. D'abord parce que le soutien accordé à Beate Klarsfeld est fort mélangé. On y trouve des hommes fort différents. Les uns ont tout fait depuis 1945 pour qu'il y ait une Allemagne nouvelle, et ils ont leur part de succès dans l'épanouissement, malgré ses faiblesses, d'une telle Allemagne. Les autres, après avoir voulu excommunier à jamais tous les Allemands, saisissent volontiers toutes occasions pour assimiler la République fédérale à l'Allemagne éternelle de leurs ressentiments.

Ensuite parce qu'il est vraiment trop facile de se scandaliser de ce que des coupables mènent une vie tranquille quand on est Français et que ces coupables sont Allemands. Nous, nous amnistions. Et si une Beate Klarsfeld algérienne venait nous interpeller sur le sort de tel homme politique, de tel ancien ministre, de tel chef militaire ?

Avec quelle facilité on évoque les victimes françaises et pas celles des autres pays ! Dans son compte rendu de « l'Archipel du Goulag », l' « Humanité dimanche » se plaint de ce que Soljenitsyne regarde vers le passé au lieu de se contenter d'avenir. Exactement ce que M. Achenbach a dit à la télévision.

En Allemagne, au moins, les structures politiques qui ont permis l'horreur ont changé. En U.R.S.S., elles subsistent et personne n'a l'air de se demander en France ce que faisaient, du temps des déportations et des tortures les plus massives, les « anciens » encore présents aujourd'hui aux divers échelons du pouvoir. « Personne ne peut échapper à cette comparaison », écrit Soljenitsyne à propos du Goulag et du système concentrationnaire allemand. Mais un peu plus loin il affirme : « Pourquoi est-il donné à l'Allemagne de punir ses malfaiteurs et ne l'est-il pas donné à la Russie ? » C'est la terrible défaillance du parlement et des juges allemands. Veulent-ils vraiment que la question de Soljenitsyne devienne sans objet ?

Désavouant M. Achenbach

Le parti libéral souhaite une ratification rapide de la convention sur les criminels de guerre

De notre correspondant

Bonn. — La coalition gouvernementale à Bonn semble décidée à mettre les bouchées doubles pour tenir l'engagement pris par M. Helmut Schmidt devant M. Giscard d'Estaing, lors de leur rencontre des 8 et 9 juillet. Le chancelier avait alors promis de faire tout son possible pour que soit ratifiée avant la fin de l'année la convention judiciaire franco-allemande signée en février 1971, et qui permettrait que soient jugés en R.F.A. les criminels de guerre condamnés en France par contumace et vivant aujourd'hui en Allemagne.

Avant d'être discuté par le Bundestag, le projet de ratification de cette convention doit être examiné par la commission juridique puis par celle des affaires étrangères. Or, le rapporteur de cette seconde commission est M. Ernst Achenbach, député libéral, celui-là même que Mme Beate Klarsfeld, documents en main, accuse d'avoir été, lors de son séjour à l'ambassade d'Allemagne à Paris, en rapports étroits avec Kurt Lischka, alors chef de la Gestapo pour la région parisienne.

M. Achenbach ne cache pas son hostilité à la convention et propose même une loi d'amnistie (*le Monde* du 12 juillet). Il a, jusqu'à présent, trouvé à l'intérieur même de la commission juridique, le soutien de ses collègues du parti libéral, qui ont toujours réussi à faire ajourner l'examen du projet de ratification, lui évitant ainsi d'y faire obstacle personnellement.

Toutefois, le vent semble avoir tourné. Non seulement le président de la commission juridique, M. Otto Lenz (C.D.U.), a fait mettre ce projet à l'ordre du jour pour la rentrée parlementaire, à l'automne, mais M. Achenbach, depuis le procès de Mme Beate Klarsfeld, se trouve aujourd'hui en difficulté dans son propre parti, dont le comité directeur s'est prononcé le 11 juillet pour une ratification rapide du traité. L'un des membres du comité, M. Gerhardt Baum, secrétaire d'Etat à l'intérieur, a déclaré qu'il ne lui « *semblait pas raisonnable* » que M. Achenbach reste rapporteur de la commission des affaires étrangères. Selon des informations dignes de foi, M. Genscher lui-même, ministre des affaires étrangères et président du parti libéral depuis l'élection de M. Walter Scheel à la présidence de la République, demanderait que M. Achenbach abandonne son fauteuil de rapporteur. Les jeunes du parti vont encore plus loin : leur président, M. Theo Schiller, a déclaré le 11 juillet qu'étant donné « *le passé douteux de M. Ernst Achenbach à Paris pendant la guerre* », les jeunes démocrates lui demandent d'abandonner son mandat de député. *(Intérim.)*

● *La condamnation de Mme Beate Klarsfeld* à deux mois de prison ferme par le tribunal de grande instance de Cologne, pour tentative d'enlèvement de Kurt Lischka, suscite de nouvelles protestations, émanant notamment de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance et de l'Union des étudiants juifs de France. D'autre part, une quinzaine de membres du Parlement européen ont signé une déclaration proclamant imprescriptibles les crimes de guerre et réclamant que tout obstacle à la recherche et au jugement des criminels de guerre soit levé

● RECTIFICATIF. — Un mastic a rendu incompréhensible le début du sixième paragraphe de la « Libre opinion », de Jean-Pierre Lévy (*le Monde* du 12 juillet), intitulée « *Nous avons honte !* ». Il fallait lire : « *Où est la justice quand le président du tribunal, dans des explications filandreuses, croit devoir, pour l'avenir, recommander à cette « condamnée », etc.* »

L'ITALIE SANS ESPÉRANCE

(Suite de la première page.)

Par défaut chronique de pièces de 10 lires, on vous rendra la monnaie en bonbons qu'on appelle ici — l'ironie ne perdant jamais ses droits — des « *caramelli di Stato* » (caramels d'Etat) Il y a quelques mois seulement, le journal, à 90 lires, posait le même petit problème. Il est heureusement réglé, puisqu'il faut désormais 150 lires pour acheter un quotidien.

« *Si seulement tout cela avait un sens et préparait un vrai relèvement !* », soupire, sans illusion, le portier d'hôtel. Un universitaire y va de sa citation du *Purgatoire*, de Dante. « *Dans ces confins, tout est si vénéneux que c'est en vain, désormais, qu'on viendrait y labourer trop tard.* » La plupart des hommes politiques responsables proclament, en exergue à leurs justifications : « *La crise est européenne, il ne faut pas la juger dans le seul cadre italien.* »

Ils sont pourtant italiens, ces hôpitaux dont le naufrage défraye, depuis des années, la chronique de la péninsule : 3 000 milliards de lires de dettes; des draps qu'on ne change plus faute d'argent, des urgences qu'on refuse d'admettre. Pour la première fois, les malades viennent de se mettre en « grève » à Bergame, pour protester contre l'état de malpropreté des locaux. A Turin, le fisc vient de saisir les lits et les meubles de l'hôpital Amédée-de-Savoie. A Rome, le Policlinico, centre de soins le plus important d'Italie, vit depuis des années dans une situation chaotique Un ancien ministre de la santé raconte, en privé, que l'un des établissements soumis à sa surveillance, ayant mis trente places au concours, a admis plusieurs centaines de candidats « *recommandés* ». Plusieurs d'entre eux se sont mis en grève le lendemain de leur « *entrée en fonctions* ». « *Pazzesco* » (dément) : le mot vient sur toutes les lèvres dès que l'on tente de démonter cette surréaliste montre molle qu'est devenue l'administration de l'une des grandes démocraties industrielles de l'Occident. Le pouvoir se propose de récupérer 3 000 milliards de lires sur la consommation privée, mais les chiffres partout cités pour les abus, gaspillages, prévarications et autres tares du système donnent à cet effort des dimensions bien modestes. Dans le très sérieux Piémont, un économiste, le professeur Maspoli, dénonce les infrastructures routières démesurées, dont la « *folie ruineuse* » que va être la « *tangente est* » de l'autoroute : « *Cela va, tout en ne servant à rien, créer une spéculation sur les collines voisines, mais c'est sans doute à cela que ça sert...* » A Naples, autre « *tangente* » engloutissant des milliards qui ne sont pas perdus pour tout le monde. La notion même de « *rationnalité des choix budgétaires* » semble une incongruité dans un pays où tout semble fait pour servir des intérêts électoraux, satisfaire des clientèles, renforcer le pouvoir

Le « scandale des postes » est venu pousser le trait jusqu'à la caricature. On s'est aperçu que des tonnes de courrier, des flots de lettres recommandées, des livrets de pension sans aucun caractère de « rebut » étaient vendus à un cartonnier par l'administration postale. Une note de service du ministre vient de demander aux directeurs régionaux de « *détruire seulement les archives inutiles* » Le signataire, M. Togni, ministre démocrate-chrétien des postes, s'était déjà illustré, il y a quelques années, lors du scandale de Fiumicino lorsque des terrains marécageux furent achetés bon prix (au Vatican) pour construire l'aéroport de Rome. Sa carrière n'en avait pas plus souffert qu'elle ne pâtira du « Waterloo postal » dénoncé par la presse. Il en faudrait bien davantage pour bousculer les subtiles hiérarchies des dignitaires du « parti de majorité relative ».

Il est vrai que les Italiens s'habituent à tout. Depuis des décennies, la presse les promène dans cet archipel d'incohérence et de « malgoverno », que la vie quotidienne leur rend familier : une pension se paie avec six mois de retard. Pour inscrire son fils au lycée, il est prudent — ce fut encore le cas à Rome, la semaine dernière — de coucher devant la porte roulé dans une couverture. « *Le système encaisse remarquablement* », constate un des journalistes d'hebdomadaires qui, semaine après semaine, racontent ces aberrations Les protestations et dénonciations restent sans effet. Déjà, sur les navires de la République de Gênes, les marins touchaient deux sortes de soldes, l'une entière et l'autre réduite. Mais la seconde leur donnait droit au « mugugno » (la grogne). La République italienne a repris cette institution avisée de la *Superba*.

La grogne s'exprime partout. Dans les communes, les provinces et les régions qui alignent des déficits vertigineux (20 000 milliards en tout, la seule ville de Rome versant un milliard de lires *d'intérêts* par jour), il est de bon ton de s'en prendre à l'Etat central. N'est-ce pas sa faute si Gênes et Milan essaient d'emprunter à l'étranger, Venise d'apitoyer Rothschild ? Dans les partis, c'est bien entendu le voisin qui manque à tous ses devoirs : socialistes démagogues aux yeux des démocrates-chrétiens, démocrates-chrétiens affairistes pour les autres... Copains et coquins, pourtant, savent se réconcilier lors de l'attribution des postes du « *sottogoverno* », des 67 000 *enti publici* (organismes de statut public) liés de près ou de loin à l'Etat.

La fuite des capitaux

La débâcle actuelle est due à l'effet cumulatif de ces décennies d'errements. Elle tire sa gravité de l'inexorable fuite des capitaux qui, de la mallette bourrée de billets et passée en Suisse au jeu des factures truquées, a peu à peu vidé de sa substance l'Italie, la rendant incapable de résister à l'agression de la crise énergétique. Une bonne part des 3 000 milliards de déficit de la balance commerciale en 1973, leur est imputable. Factures réduites pour les exportations et majorées pour les importations : le jeu est bien connu, mais on peut avoir une idée de son ampleur par certains de ses aspects particuliers. L'importation de viande pour 1 350 milliards aurait permis près de 300 milliards de « *fuites* ». Pratique d'autant plus désastreuse que l'entrée massive de viandes étrangères a gravement nui à l'élevage italien...

Ces chiffres catastrophiques, cet alignement d'erreurs ou d'aberrations sont confusément perçus par la majorité de la population qui n'entend rien à l'économie. « *Ils nous mènent à la ruine* » est un refrain partout entendu en commentaire de la « *crisi gravissima* » que les Italiens ont conscience de traverser. De même que l'énormité de l'évasion fiscale nourrit les rancœurs des petites gens. Au moment même où la politique d'austérité se met en place, l'évaluation des revenus est si mal faite que des catégories entières paient ce que bon leur semble. L'an dernier, l'un des chirurgiens les plus réputés d'Italie déclarait avoir gagné 8 millions de lires dans l'année. C'était la recette de sa plus mauvaise semaine ! La T.V.A. (I.V.A. en italien) rentre comme elle peut et donne lieu à cet effarant paradoxe que son accroissement nominal ne suit même pas le taux de l'inflation.

Dans ces conditions, comment ne pas citer à comparaître la classe politique et dirigeante ? N'est-ce pas à sa faillite que l'on assiste aujourd'hui ? Pourquoi a-t-elle laissé, par un clientélisme éhonté, l'injustice de l'impôt et la fuite des capitaux détruire le système qu'elle avait pris en charge au lendemain de la guerre ? Qui a voulu tant d'autoroutes et de voitures, ce *boom* de la consommation individuelle dans la carence totale des équipements collectifs, une dépense exaspérée à l'intérieur par le maintien pour la monnaie d'une parité largement fictive ?

Un personnel politique vieilli

Classe à bout de souffle. Tout se passe comme si la France de 1974 était encore gouvernée par un cabinet Bidault - Pinay. En Italie on ne quitte la vie politique que pour le cimetière. La lecture du « *trombinoscope* » de Montecitorio — siège du Parlement — est éloquente. Les deux « *jeunes loups* » qui ont actuellement l'impertinence de revendiquer leur place au soleil de la D.C., MM. Bisaglia et Galloni, approchent de la cinquantaine. Le ministre de la défense, M. Andreotti, l'un des hommes les plus puissants du régime n'a cessé d'appartenir au gouvernement, depuis 1947, que pendant les quelques années de présidence du groupe parlementaire qui, dans le *cursus honorum*, précèdent normalement la direction du gouvernement. Le ministre des postes, aujourd'hui controversé, M. Togni, était sous-secrétaire d'Etat en 1947. M. Fanfani, M. Rumor, M. Moro ont — à l'exception de la présidence — exercé toutes les charges de la République. Dans le système des clientèles, le renouvellement est pratiquement nul.

Pour Vittorio Gorresio, essayiste politique mordant, qui avait mis beaucoup d'espoir, il y a une dizaine d'années, dans le centre-gauche, « *le système est ainsi fait que, dans cette République des protégés, ceux qui accèdent au pouvoir sont immédiatement contaminés. Cela a été le cas pour les socialistes dont on attendait un sang nouveau. Le pouvoir est un vaste lotissement et chacun y a sa parcelle. Résultat : une crise d'une ampleur et d'une profondeur sans précédent où tout l'organisme social est pourri. Pour la première fois, je suis pessimiste* ».

Diagnostic sombre mais que l'on entend partout. Loin des responsabilités du pouvoir, et prenant du recul dans sa grande villa de la Camilluccia, M. Saragat, ancien président de la République, est tout aussi sévère : « *La classe dirigeante n'a pas satisfait les besoins sociaux des millions de paysans transférés en vingt ans de l'agriculture à l'industrie. Elle a montré un rare manque de sensibilité politique... Ici des bureaucrates touchent leur salaire sans travailler... C'est plus grave que la crise économique proprement dite, car enfin, comme l'assure votre proverbe, plaie d'argent n'est pas mortelle. L'inflation n'est pas incurable. C'est l'effondrement de la production qui le serait, et il n'en est pas question.* »

Procès de la classe dirigeante mille fois entendu et qui n'est jamais plus convaincant et charpenté que dans la bouche des consuls honoraires ou en exercice. Ce numéro de virtuosité autocritique est d'ailleurs toujours nourri de la conviction sereine que le système, c'est-à-dire les autres, a retiré à l'homme de valeur et de lucidité qui vous parle toute chance de rien changer à rien...

Vieillie, tournant inlassablement dans la noria des compromis, la classe au pouvoir prend-elle seulement au sérieux cette situation « dramatique » ? Au détour d'une phrase, on surprend toujours une courtoise bienveillance teintée d'ironie envers le visiteur étranger qui s'alarme pour les destins de l'Italie. Parlons plutôt des vrais problèmes : l'équilibre des « *courants* » au sein de la démocratie-chrétienne, par exemple. Voici comment, le plus sérieusement du monde, l'hebdomadaire *l'Europeo* présente l'enjeu, au cœur de cette crise *gravissima* de la réunion du conseil national de la D.C. du 18 juillet : « *C'est là, dit-on, que Fanfani présentera sa démission afin de la voir repousser par ses adversaires, qu'il aura pris à contrepied. C'est là que l'on saura si Moro maintient ou non sa trêve avec Fanfani. C'est là que l'on saura si les comportements différents à l'égard de Fanfani, de Donat Cattin et Vittorino Colombo signifient une réelle rupture de la tendance Forze Nuove ou ne sont que des positions tactiques ; c'est là que l'on saura si les « nouveaux dorotei », MM. Gulloti et Bisaglia, ont décidé de couper l'herbe sous le pied de MM. Rumor et Piccoli. C'est là que nous saurons si le courant de la « gauche de base » peut se reconnaître encore dans le quatuor De Mitta-Galloni-Granelli-Cossiga...* »

Ces analyses florentines sont devenues l'essentiel de la vie politique. Le vocabulaire lui-même en reflète la dégradation Ainsi, par une curieuse évolution sémantique, « *réforme* » est désormais synonyme de mesure d'administration courante (payer les pensions et faire rouler les trains sont des « *réformes* »). Il faut, du moins en paroles, « *portare avanti il discorso delle riforme* », traduction politique du « *tout doit changer pour que rien ne change* » du *Guépard*. Lorsqu'un problème se pose, on procède à une *verifica* qui permet au gouvernement ou au parti de savoir sur quelles forces il s'appuie ou, si l'on préfère, à une *chiarificazione*. Un *vertice* (rencontre « au sommet ») ou plus modestement un *incontro* peuvent, mais bien rarement, faire avancer la solution. Le monde politique en ébullition convoque, consulte, délibère. Des ministres qui ont veillé jusqu'à 4 heures du matin pour une séance à Montecitorio ou une négociation avec les syndicats donnent l'impression décourageante de perdre leur temps et leur fatigue. De tout cela, rien, ou presque, ne sort : quelques promesses, en cas de crise tout à fait exceptionnelle un plan d'austérité de facture classique. La machine tourne pratiquement à vide.

Depuis longtemps déjà le diagnostic est posé. « *Non pas une crise de régime, mais une grave crise de l'Etat..., une nébuleuse de forces agissant par intermittence et dont la moins intermittente est le gouvernement... Des centaines de pouvoirs indépendants les uns des autres..., une bureaucratie sans visage...* » Dans un livre consacré au *Pouvoir en Italie*, Alberto Cavallari s'est plu à réunir toutes les formules, plus sévères les unes que les autres, que les principaux acteurs de la vie politique utilisent pour définir la situation Mais, en 1967, date de la publication du recueil, on n'avait pas encore vu la magistrature, comme elle vient de le faire à propos de l'enlèvement du procureur Sossi, se réunir en corps pour décider de libérer des détenus sur le chantage d'inconnus signataires d'un tract. Incohérent et affaibli, l'Etat n'avait pas encore abdiqué. Aujourd'hui, c'est chose faite. Comme dans notre Quatrième, décrite par Georgette Elgey, *la République des illusions* a laissé place à la « *République sans espérance* »

PAUL-JEAN FRANCESCHINI.

Prochain article :

LA D.C. RELAPSE ET SAINTE

Grèce

Plusieurs métropolites qui avaient soutenu l'ancien archevêque d'Athènes sont destitués

De notre correspondant

Athènes. — Neuf évêques grecs viennent d'être destitués, en application d'un acte constitutionnel publié le 3 juillet dernier au Journal officiel **et permettant au Saint-Synode de relever de ses fonctions tout métropolite qui aurait** « troublé l'ordre et la paix au sein de l'Eglise ». **Cette nouvelle législation, qui contredit les règles canoniques, viserait notamment à écarter les partisans de l'ancien archevêque d'Athènes, Mgr Hieronymos, dont la démission, en décembre 1973, avait été rendue inévitable par la chute des** « colonels ».

L'acte constitutionnel s'applique directement aux métropolites de Polianos, Alexandropolis, Chalkidos, Trikis et Dedimoteichou, tandis que ceux de Salonique, Dimitriadès, Paramichia et Larissa sont destitués pour élection irrégulière. Une vingtaine d'autres évêques, partisans de Mgr Hieronymos, sont l'objet d'une enquête et risquent de perdre leur siège.

La crise qui sévit au sein de l'Eglise orthodoxe de Grèce atteint son point culminant. Se heurtant à des obstacles de plus en plus nombreux, à des oppositions de plus en plus résolues, Mgr Seraphim, archevêque d'Athènes et primat de Grèce depuis le 12 janvier 1974, a recours à la manière forte. Dans un message diffusé par la presse, la radio et la télévision, il s'est déclaré décidé à chasser tous ceux qui, selon lui, trahissent l'Eglise.

D'autre part, l'archevêque d'Athènes a vivement attaqué les riches et influentes organisations religieuses qui ont la prétention d'être un Etat dans l'Etat, s'en prenant particulièrement à certaines sectes religieuses, comme celle des « *zélateurs* ». De toute façon, a-t-il dit, ces sectes seront neutralisées et toutes les organisations religieuses passeront sous le contrôle de la hiérarchie.

MARC MARCEAU.

● *M. Jean Laborde*, député socialiste du Gers, appelle, dans une question écrite, l'attention du ministre des affaires étrangères « *sur la contradiction qui apparaît entre l'engagement pris par les nations membres de l'alliance atlantique en faveur de la sauvegarde des principes des droits de l'homme et le comportement de l'une d'entre elles : le gouvernement grec* ». Il lui demande s'il « *n'estime pas souhaitable que l'alliance prouve son attachement à ses principes de base par une démarche vigoureuse auprès des autorités grecques pour qu'elles mettent fin à des pratiques contraires aux règles qu'elle a pour mission de faire respecter* ».

Grande-Bretagne

Le gouvernement travailliste veut obtenir une participation majoritaire pour l'État dans l'exploitation du pétrole de la mer du Nord

De notre correspondant

Londres. — Le gouvernement travailliste a exposé jeudi 11 juillet son plan de contrôle des opérations des compagnies pétrolières sur le plateau continental britannique. Le secrétaire à l'énergie, M. Eric Varley, a présenté sur ce sujet un Livre blanc à la Chambre des communes. Rejetant la nationalisation, le plan gouvernemental prévoit une participation majoritaire de l'Etat dans les compagnies pétrolières opérant notamment en mer du Nord, ainsi qu'un accroissement de la taxation des bénéfices de ces compagnies.

M. Varley a souligné devant les députés qu'il n'était pas question de nationalisation ni de confiscation, mais que l'Etat comptait détenir une participation majoritaire par la négociation. Les différentes participations de l'Etat seront gérées par une société nationale, la British National Oil Corporation (B.N.O.C.), créée spécialement à cet effet. La B.N.O.C., qui pourra étendre ses activités au raffinage et à la distribution du carburant, sera installée en Ecosse. Il s'agit là d'un geste destiné à calmer les nationalistes écossais.

Les compagnies, pour l'instant, ont réagi de façon mesurée. Elles ont poussé un soupir de soulagement en constatant que le spectre de la nationalisation était écarté, et attendent maintenant de voir comment le gouvernement compte mettre ses propositions en pratique.

M. Varley a, également, indiqué que la prise de participation de l'Etat serait « *une opération extrêmement profitable* ». Les profits attendus en 1980, pour les compagnies en mer du Nord, sont estimés à 4 milliards de livres. — *(Intérim.)*

AMÉRIQUES

États-Unis

L'AFFAIRE DU WATERGATE

La publication du rapport de la commission Ervin ne suffit pas à accabler le président Nixon

Washington. — Au cours des dernières quarante-huit heures, l'hydre du Watergate, sorti d'une relative torpeur, s'est agitée dans toutes les directions. Ainsi, la commission judiciaire de la Chambre, après avoir rendu publique sa version des conversations de la Maison Blanche, a publié, le jeudi 11 juillet, huit volumes de documents — interrogatoires, témoignages, mémorandums, — la plupart déjà connus. En même temps, la commission sénatoriale d'enquête, dirigée par le sénateur Sam Ervin (Caroline du Nord, démocrate), publiait son rapport final contenant des informations préjudiciables au président qui, par l'intermédiaire de son ami Rebozo, aurait dépensé, à des fins personnelles (améliorations somptuaires de ses propriétés, cadeaux à sa femme et à ses proches, etc.), le reliquat de fonds électoraux. A cela s'ajoutent la déposition importante, devant la commission judiciaire, de John Dean, ancien conseiller juridique de la Maison Blanche et principal témoin à charge contre le président, la fin du procès Ehrlichman, également collaborateur direct de M. Nixon, l'affirmation, par un assistant du procureur spécial, qu'il manque dix-neuf minutes à l'enregistrement d'une importante conversation du président avec ses adjoints et, pour couronner le tout, une attaque à main armée dans le bâtiment même du tribunal fédéral...

De notre correspondant

Du coup la fièvre du Watergate a brusquement monté dans la capitale. La Maison Blanche a réagi très vigoureusement, en accusant les commissions du Congrès d'avoir concerté la publication de leurs documents pour monter une campagne de propagande afin de mobiliser l'opinion contre le président. De même, elle accuse l'assistant du procureur d'« *irresponsabilité professionnelle* ». Il travaillerait pour « *les galeries de la presse* ». La Maison Blanche estime que les documents publiés s'en tiennent à des suggestions, suppositions et allégations qui ne s'appuient sur aucune preuve matérielle solide.

La semaine s'achève ainsi dans un climat de tension et de récriminations. Certes, la publication des rapports des commissions du Congrès a été préjudiciable au président Nixon qui probablement a perdu dans l'opinion publique beaucoup du terrain qu'il avait regagné ces dernières semaines. Mais en compensation, la commission judiciaire reste divisée et il n'apparaît pas que les documents publiés, ni le témoignage capital de Dean, aient établi de manière irréfutable, « *au-delà d'un doute raisonnable* », que le président ait participé *activement* aux efforts d'étouffement de l'affaire.

Les huit volumes de la commission représentent en fait un énorme catalogue de plus de quatre mille pages, où sont groupés les témoignages, dépositions, carnets personnels, enregistrements réunis par les divers enquêteurs mais qui ne prononcent aucune conclusion. De cette avalanche de papier, il ressort cependant que le président se préoccupait des répercussions défavorables du Watergate *avant* la date où il affirme en avoir été informé, mais la preuve irréfutable que le président aurait recommandé et autorisé le paiement de 75 000 dollars à Hunt, un des « *plombiers* » arrêté, pour acheter son silence, ne se trouve pas dans ces documents. Aussi bien, le huitième volume contient les conclusions de Me Saint-Clair, l'avocat présidentiel, cherchant à discréditer John Dean, l'accusateur principal, et à démontrer que le paiement de 75 000 dollars avait été décidé par d'autres, à l'insu du président et *avant* que Dean ne lui en ait parlé. L'interrogatoire de Dean à huis clos, cité cette fois comme témoin par Me Saint-Clair, ne semble pas avoir été concluant quant à cette question importante du « *prix du silence* ». A l'issue de sa déposition, qui s'est prolongée tard dans la soirée de jeudi, les membres de la commission étaient partagés. Pour les démocrates, Dean est un témoin valable, qui a confirmé ses témoignages antérieurs, ceux-ci impliquaient gravement le président. Les républicains, au contraire, disent que Dean se contredit, a des trous de mémoire importants, bref qu'il reste un témoin *très douteux*. En fait, on a appris que Dean avait déclaré que, sans pouvoir l'affirmer avec certitude, il avait l'impression d'avoir informé le président de l'argent à remettre aux « *plombiers* » *avant* le 21 mars 1973. Mais cette allégation très grave ne s'appuie que sur une impression... Cependant, bien que la Maison Blanche affirme que ce document ne présentait pas d'intérêt, l'omission dans les conversations publiées par la Maison Blanche d'un entretien important du président, discutant le 13 mars 1973 avec ses adjoints, du meilleur moyen d'étouffer les conséquences fâcheuses de l'effraction du Watergate, est significative. A défaut d'une preuve formelle de sa participation active, de son approbation explicite, d'un plan visant à étouffer l'affaire, l'intention du président de se protéger lui-même et ses collaborateurs des retombées du Watergate est évidente.

HENRI PIERRE.

Canada

M. Trudeau est à nouveau confronté au délicat problème des relations avec Washington

De notre correspondant

Montréal. — L'ivresse de la victoire à peine dissipée, M. Pierre Elliott Trudeau, réélu le 8 juillet à la tête d'une majorité absolue de députés libéraux, doit affronter le problème fondamental des relations canado-américaines, sur lequel il s'est bien gardé, pendant la campagne électorale, de prendre des positions trop tranchées. Au cours des *dix-huit mois* de son gouvernement *minoritaire*, il avait donné à la politique canadienne, sous l'influence du Nouveau Parti démocratique (travailliste), un tour « nationaliste » qui avait déplu à Washington. Au mois de mars, il avait même interdit l'importation au Canada de la viande de bœuf américaine, après que les Etats-Unis eurent autorisé leurs fermiers à nourrir le bétail avec une hormone, le D.E.S., dont les effets cancérigènes ont été reconnus.

Le 20 juin, M. Earl Butz, secrétaire américain à l'agriculture, avait menacé le Canada de mesures de rétorsion si Ottawa continuait de refuser à acheter de la viande de bœuf, mais s'était déclaré persuadé que le problème serait réglé après les élections. Le lendemain 21 juin, un porte-parole américain indiquait que l'une des mesures de rétorsion envisagées pourrait concerner les exportations canadiennes d'œufs aux Etats-Unis, qui se sont élevées en 1973 à 4,7 millions de dollars. Le jeudi 11 juillet, le département américain du Trésor annonçait l'ouverture d'une enquête sur les pratiques de dumping des producteurs canadiens d'œufs.

Ce coup de semonce n'est pas isolé. Alors que le fleuron du nouveau « nationalisme » canadien de M. Trudeau était sa politique pétrolière, annoncée en septembre 1973, qui visait à assurer l'autonomie du Canada en créant un réseau national d'oléoducs est-ouest, les compagnies américaines ont entamé une série de pressions auprès d'Ottawa pour organiser sur une base *régulière* des échanges de pétrole nord-sud. Les Américains s'engageraient à alimenter les raffineries de l'est du Canada, tandis que la production de la province canadienne de l'Alberta alimenterait les raffineries de l'ouest des Etats-Unis. L'application d'un tel programme reviendrait en fait à mettre sur pied une « *politique continentale du pétrole* », que M. Trudeau avait dit approuver en 1969, mais à laquelle depuis 1973 il se disait formellement opposé, au nom de la sauvegarde de l'autonomie canadienne.

FRANÇOIS-MARIE MONNET.

Chili

NOTRE PROCHAINE ÉTAPE SERA LA RÉORGANISATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU PAYS

déclare le général Pinochet

Santiago (*A.F.P., A.P., Reuter*). — Les dix-sept ministres du nouveau gouvernement chilien ont prêté serment le jeudi 11 juillet devant le général Augusto Pinochet. Le chef de l'Etat a déclaré que le bilan des dix mois écoulés depuis la chute du gouvernement de Salvador Allende, « *première étape des énormes sacrifices pour normaliser ce que les marxistes avaient détruit* », était concluant. La nouvelle étape sera la réorganisation économique et sociale du Chili, a estimé le général Pinochet. Trois civils ont, dans le nouveau ministère, la responsabilité de la politique économique.

Voici la composition du nouveau gouvernement chilien :

Défense, général Oscar Bonilla ; intérieur, général Oscar Benavides Escobar ; affaires étrangères, vice-amiral Patricio Carvajal Prado ; économie, M. Fernando Leniz ; finances, M. Jorge Cauas ; coordination, M. Raul Saez ; éducation, contre-amiral Hugo Castro Jimenez ; justice, général des carabiniers Hugo Musante Romero ; travaux publics, général d'aviation Umberto Gutierrez Figueroa ; agriculture, général des carabiniers Tucapel Vallejos Reginato ; terres et peuplement, général des carabiniers Mario MacKay Garaquemata ; travail, général d'aviation Nicanor Diaz ; santé, général d'aviation Francisco Herrera Latoa ; mines, général Agustin Toro Davila ; logement et urbanisation, contre-amiral Arturo Troncoso Daroch ; transports, général Enrique Garin ; secrétaire général du gouvernement, colonel Pedro Ewin Hodard.

ASIE

Japon

En désaccord avec M. Tanaka

LE VICE-PREMIER MINISTRE DONNE SA DÉMISSION

Tokyo (A.P., U.P.I.). — M. Tako Miki, vice-premier ministre et directeur général de l'Agence de l'environnement, a remis, vendredi 12 juillet, sa démission au premier ministre, M. Tanaka. Il a été remplacé à l'agence de l'environnement par M. Matsuhei Mori. Cette démission intervient quelques jours après la défaite subie par le parti libéral-démocrate (conservateur, au pouvoir) lors des élections sénatoriales. M. Miki a déclaré qu'il souhaitait se consacrer « à l'amélioration des structures du parti » en restant « hors du gouvernement ». Il a affirmé qu'il ne pouvait « suivre la position politique » du premier ministre. « Le peuple a critiqué le parti libéral-démocrate. Il faut répondre aux exigences du peuple », a-t-il ajouté. M. Miki a estimé que la modernisation de la formation gouvernementale ne concernait pas seulement « l'usage des fonds politiques » — l'opinion a été choquée par les sommes considérables dépensées pour la propagande lors de la récente consultation, — mais aussi les méthodes d'« élection du président du parti ». Cette dernière phrase concerne directement M. Tanaka. En effet, le chef du gouvernement est le président du parti, et la réélection de M. Tanaka l'an prochain n'est pas du tout certaine.

Outre des divergences politiques, M. Miki reproche à M. Tanaka d'avoir présenté un candidat de son groupe dans une circonscription qu'il considérait comme son propre fief. La rupture de l'alliance conclue en 1972 par MM. Tanaka, Miki et Ohira, ministre des affaires étrangères, pourrait avoir de sérieuses conséquences pour le gouvernement nippon, où les luttes de factions n'ont jamais cessé (par exemple, M. Fukuda, ministre des finances et champion des milieux les plus conservateurs, s'est déjà posé ouvertement en rival du premier ministre. M. Fukuda pourrait aussi démissionner).

LE PAKISTAN ACCUSE L'INDE ET L'AFGHANISTAN DE CONCENTRER DES TROUPES A SES FRONTIÈRES

Le porte-parole du *ministère* pakistanais des affaires étrangères a convoqué, jeudi 11 juillet, la presse étrangère pour lui annoncer que l'Inde et l'Afghanistan effectuaient actuellement des mouvements de troupes « *inhabituels* » à proximité de leur frontière avec le Pakistan. Dans le Jammu, partie méridionale du Cachemire, plusieurs divisions auraient quitté leurs cantonnements et reçu l'ordre d'être prêtes à intervenir dans les soixante-douze heures. Lundi, M. Bhutto avait accusé New-Delhi — qui a opposé un démenti — d'avoir déployé des troupes à proximité de la ville frontalière de Sialkot. D'autre part, toujours selon Islamabad, les forces afghanes creuseraient des tranchées, se seraient assuré le contrôle de l'aéroport international de Kandahar, et mobiliseraient des réservistes.

Les accusations pakistanaises se produisent à un moment où les relations avec l'Inde se dégradent, de même que celles avec l'Afghanistan, avec lequel les liaisons aériennes viennent d'être interrompues. Le report de la visite que M. Bhutto devait faire à Moscou serait aussi lié à l'annonce, par Islamabad, de la présence des 1 500 instructeurs soviétiques en Afghanistan. Par ailleurs Kaboul intensifie sa propagande anti-pakistanaise et affirme que les rébellions de Pathans dans la province de la frontière du nord-ouest, et de Baloutches dans le Baloutchistan, ont remporté de nombreux succès. — (*Reuter, A.F.P.*)

Indochine

Le gouvernement de Vientiane approuve le programme présenté par le Pathet-Lao

Le gouvernement de coalition laotien a approuvé, jeudi 11 juillet, le programme politique en dix-huit points soumis par le Conseil politique, organisme que préside le prince Souphanouvong, chef du Pathet-Lao, indique une source informée citée par l'agence Reuter. Le gouvernement a fait certaines modifications, en ce qui concerne notamment l'appui du Laos aux « *mouvements de libération étrangers* ». C'est ainsi que le membre de phrase « *le Laos soutiendra tout mouvement de libération nationale* », a été remplacé par : « *Tout pays qui lutte pour son indépendance contre une puissance colonialiste.* »

Le programme invite les Etats-Unis, la Thaïlande et d'autres pays à respecter strictement les droits nationaux du Laos et à appliquer les accords de paix de Vientiane de 1973. Ces textes spécifiaient que toutes les troupes étrangères devaient avoir évacué le Laos dans les soixante jours suivant la formation du gouvernement de coalition.

Le programme demande aux Etats-Unis de participer à la reconstruction du Laos ; il précise que le royaume acceptera toute aide inconditionnelle de n'importe quel pays. Il invite tous les Laotiens à s'unir pour consolider la paix, l'unité et la neutralité contre le néo-colonialisme, et pour développer l'économie.

● A SAIGON, un ancien combattant, âgé de trente ans, s'est immolé par le feu, jeudi, devant l'immeuble abritant le quartier général de la Commission internationale de contrôle. Il voulait protester contre la poursuite des opérations militaires. D'autre part, le commandement indique qu'un commando a coupé l'oléoduc reliant le Nord et le Sud, à quelque 450 kilomètres au nord de Saigon.

● EN AUSTRALIE, un groupe d'intellectuels vient de publier un appel dénonçant le système concentrationnaire au Vietnam du Sud et affirmant que cette situation risque de se perpétuer si une pression n'est pas exercée sur le régime Thieu par les pays lui apportant une aide. Parmi les signataires figurent M. Patrick White, prix Nobel de littérature en 1973, et Sir Francis McFarlane Burnett, prix Nobel de médecine en 1960.

PROCHE-ORIENT

M. Kissinger rouvrirait avant la fin du mois le dossier du conflit israélo-arabe

M. Kissinger se propose de rouvrir avant la fin du mois le dossier du Proche-Orient en vue de préparer la reprise, à l'automne, de la conférence de la paix à Genève, a-t-on appris jeudi 11 juillet à Washington. M. Kissinger commencera ses consultations en recevant le 28 juillet à Washington, M. Ygal Allon, ministre des affaires étrangères d'Israël. M. Ismail Fahmi, ministre égyptien des affaires étrangères, est attendu de son côté à la mi-août dans la capitale fédérale, où lui succédera M. Zaid Al Rifai, premier ministre de Jordanie, et sans doute un représentant syrien d'un rang élevé.

Un haut fonctionnaire du département d'Etat cité par l'A.F.P. estime que la prochaine étape du règlement pourrait être un nouveau retrait israélien dans le Sinaï. Un accord israélo-égyptien paraît aujourd'hui plus facile à négocier qu'un retrait israélien sur le Golan ou qu'un dégagement israélo-jordanien, lequel poserait directement le problème palestinien. Or le gouvernement de M. Rabin ne dispose à la Knesset que d'une majorité très mince.

Pendant que ces consultations bilatérales se poursuivront à Washington, on s'attend dans la capitale américaine que les pays arabes se consultent entre eux. Cette phase préparatoire devrait s'étendre sur six à huit semaines.

D'autre part, selon M. Adnan Abou Audeh, ministre jordanien de l'information, l'Egypte, la Jordanie et la résistance palestinienne se seraient entendues pour être représentés à la conférence de Genève par une délégation unique, ce qui lèverait l'obstacle de la représentation du peuple palestinien.

● *Au Caire*, le journal *Al Goumhourrya*, commentant ce vendredi 13 juillet le report de la visite du ministre égyptien des affaires étrangères, M. Fahmi, à Moscou, note que la démarche des Soviétiques à cet effet a été accueillie avec surprise en Egypte. « *Tout en considérant la démarche du gouvernement soviétique comme un geste malheureux, nous estimons*, écrit le journal, *qu'il faut éviter toute escalade et examiner la situation avec sérieux et avec le sens des responsabilité.* » Le journal rappelle que l'Egypte a combattu en octobre avec des armes soviétiques et conclut : « *La bataille contre Israël n'est pas terminée et il est donc dans l'intérêt commun des Soviétiques et des Egyptiens de maintenir leurs relations au niveau exigé par la situation* ». — (*A.F.P., Reuter, U.P.I.*)

CORRESPONDANCE

La destruction de la ville de Kuneitra

A la suite du reportage de notre envoyé spécial Edouard Saab sur Kuneitra, publié dans le Monde *du 4 juillet, nous avons reçu plusieurs lettres, dont nous publions ci-dessous des extraits.*

Edouard Saab avait écrit, sur la foi de témoignages, que Kuneitra « était encore indemne il y a quelques semaines... » M. Jacques Balter trouve cette affirmation pour le moins surprenante. « J'ai visité, écrit-il, Kuneitra en 1971, et je puis affirmer qu'elle n'était qu'un champ de mines avec quelques rares maisons intactes. J'y suis retourné au mois de mars 1974, le spectacle de désolation s'était encore aggravé. » Mme Lucie Mazaltone affirme également avoir visité le Golan en août 1972. « Kuneitra, affirme-t-elle, n'était déjà à l'époque qu'un amas de ruines. » M. Charles Jacobson, secrétaire général de l'Amitié judéo-arabe, écrit pour sa part que, quatre mois après la guerre dede six jours, il avait pu entrer dans Kuneitra interdite grâce à un laissez-passer militaire. « Le spectacle précise-t-il, n'était qu'un amas de ruines ; les vitrines des magasins détruites, les rideaux de fer tordus, les toitures soufflées, pas une maison debout. Il restait à peine une vingtaine d'habitants qui logeaient dans les ruines, sur les douze mille qui avaient fui devant la rage des combats. »

Le docteur Gilbert Aron rapporte pour sa part que le Golan lui était apparu, lors d'une visite il y a deux ans, « comme un champ de cailloux sur lequel il n'y avait pas trace de végétation, et la ville de Kuneitra elle-même n'avait pas pierre sur pierre, à l'exception d'une buvette en planches à l'image du Far West ».

M. P. Gagnier confirme également que Kuneitra était en ruines lorsqu'il est passé dans cette région en mars 1973, avec une quarantaine de Français. Il estime cependant qu'Edouard Saab a raison lorsqu'il affirme que « la ville s'était rendue sans combats aux Israéliens lors de la guerre de six jours ». « Pour expliquer ces ruines, écrit-il, notre guide israélien, visiblement embarrassé, a prétendu qu'on avait fait tomber les maisons en y prenant ces pierres noires dont parle aussi votre article pour faire des abris militaires que l'on trouve nombreux dans la région. Nous avons pensé alors que la ville avait été systématiquement détruite pour que toute la région soit une sorte de zone militaire inhabitée... Peut-être la « désolation » a depuis été accentuée, je ne sais. Mais elle existait, saisissante, il y a un an et demi. »

AFRIQUE

Somalie

Un traité de coopération est signé avec l'U.R.S.S.

L'U.R.S.S. et la République démocratique de Somalie ont signé jeudi 11 juillet un traité d'amitié et de coopération et un accord de coopération économique et technique, indique l'agence Tass.

M. Podgorny, président du présidium du Soviet suprême de l'U.R.S.S., a, dans un discours prononcé à Kismayu, qualifié la Somalie de « *phare original pour les peuples en lutte pour leur libération nationale et sociale* ». Il a salué la volonté des pays sous-développés de « *régler par des moyens pacifiques les questions litigieuses qu'ils ont héritées de la domination impérialiste* ». Critiquant indirectement la Chine, il a dénoncé « *les complices directs de la réaction* », qui ont « *inventé la fameuse théorie des pays « riches » et des pays « pauvres* ». Il a rappelé que l'U.R.S.S. a contribué en Somalie à la construction du port de Berbera et à diverses projets économiques. « *Maintenant l'U.R.S.S. vous aide à aménager un barrage et à construire une centrale électrique dans la région de Fanole (...). Des médecins, des professeurs et d'autres spécialistes travaillent en Somalie* », a ajouté le président.

[L'allusion de M. Podgorny au règlement pacifique des litiges pourrait concerner le contentieux entre l'Ethiopie et la Somalie au sujet du territoire de l'Ogaden. Quant à la critique par le chef de l'Etat soviétique de la politique de Pékin, elle n'a peut-être pas été du goût des Somaliens, qui entendent tenir la balance égale entre Russes et Chinois ; ces derniers construisent une route de 1 000 km le long de la frontière avec la province éthiopienne de l'Ogaden.]

POINT DE VUE

La place de Maurice Thorez dans l'histoire du communisme français

Par JEAN BRUHAT (*)

Maurice Thorez est mort il y a dix ans. Dix ans ! C'est un peu court pour avoir l'audace de penser que le moment est déjà venu d'esquisser une biographie scientifique de Maurice Thorez. Mais, dix ans, c'est peut-être un recul suffisant pour essayer de marquer la place qu'un homme comme Maurice Thorez a occupée dans l'histoire du mouvement communiste français et international. Je m'en tiendrai au mouvement communiste français, ne serait-ce que pour des raisons qui touchent à la documentation.

Né en 1900, à Novelle-Godault (Pas-de-Calais), Maurice Thorez à la différence de la plupart des dirigeants socialistes français d'avant 1914, n'est pas un intellectuel mais un ouvrier, et son apprentissage politique sera celui d'un militant ouvrier. Il est autodidacte dans la mesure où il a dû quitter la « laïque » très tôt et s'instruire sans le secours d'aucune école (même pas les écoles du parti). Ajoutons — et je l'affirme pour l'avoir quelque peu fréquenté, surtout dans les deux années qui ont précédé la guerre — que, de toute conversation avec Thorez, un universitaire sortait abasourdi par la richesse de sa culture et sa fringale de connaissances.

Toutefois, il n'est pas un autodidacte du type individualiste, car son itinéraire se confond avec celui du parti communiste, cet « intellectuel communiste » pour reprendre l'expression de Gramsci. Mais mon propos n'est ni de proposer un « portrait » de Maurice Thorez ni d'esquisser la biographie d'un homme qui fut secrétaire général, puis président d'un des deux grands partis communistes de l'Europe occidentale et qui exerça pendant plusieurs années de hautes fonctions ministérielles dans lesquelles, si l'on en croit Charles de Gaulle, orfèvre en la matière, il montra de réelles qualités d'homme d'Etat.

Evidemment, quand un homme a assumé de telles responsabilités pendant une période de plus de trente ans (et quelle période !), on peut toujours souligner des contradictions, opposer l'une à l'autre telles formules en les situant hors du temps, mettre l'accent sur certaines interventions conjoncturelles que l'expérience a pu démentir ou confirmer. Mais, si on va à l'essentiel, on peut, je crois, dégager de l'action et de l'œuvre de Maurice Thorez un certain nombre d'initiatives par lesquelles il a influencé son temps.

Bâtisseur du parti

Qui peut en 1974 mettre en doute le rôle du parti communiste dans la vie politique et sociale de notre pays ? Or Maurice Thorez peut être considéré, sinon comme le fondateur du parti (il n'avait que vingt ans au moment du congrès de Tours), tout au moins, comme le bâtisseur de ce parti. Jacques Fauvet, dans son *Histoire du parti communiste français*, a observé que « *l'événement naît de la rencontre, d'une harmonie entre l'occasion et l'homme. 1931-1932 pour le P.C. français, c'est un pays et un monde qui changent et c'est Maurice Thorez* ». Sa carrière politique est rapide. En 1922, il est délégué au deuxième congrès du parti et, l'année suivante, il est secrétaire de l'importante fédération communiste du Pas-de-Calais. En 1924, il entre au comité central.

Il préside le comité central d'action contre la guerre du Rif, d'où sa première condamnation. En 1925, il est promu secrétaire à l'organisation et, en 1930, il devient secrétaire du bureau politique. Le parti communiste a dix ans d'âge. On estimait en 1924 (et ce n'était pas une boutade) qu'il comprenait 20 % de jaurésisme, 10 % de marxisme, 20 % de léninisme, 20 % de trotskisme et 30 % de confusionnisme (1). Sa croissance est difficile, compromise par la répression (ce qui est dans l'ordre des choses) mais aussi par des luttes internes, une recherche délicate de l'équilibre entre les tentations gauchistes et les droitières (faute d'équilibre, c'est souvent la politique du pendule), un sectarisme qui aboutit à un mépris des revendications immédiates et à un repliement sur soi. Les méthodes autoritaires de direction, une valse des cadres à tous les niveaux, une tendance à ne pas adapter aux conditions propres à la France les résolutions de l'Internationale communiste.

A partir de 1931, sous l'impulsion directe de Maurice Thorez, la transformation commence. Il lance dans *l'Humanité* une série d'articles dont chaque titre a l'allure d'un manifeste « provocateur » : « Démocratie syndicale », 7 août (« *Nous devons savoir écouter les opinions contraires* ») ; « Pas de mannequins », 14 août ; « Que les bouches s'ouvrent », 21 août ; « Enfin on va discuter », 1er septembre ; « Jetons la pagaille », 23 septembre. Le redressement n'est certes pas immédiat. On ne passe pas sans difficultés de la formule à l'acte.

Les vieilles habitudes ne changent pas en un jour. On ne se délivre pas facilement des appréciations sectaires sur le fascisme, la place historique de la démocratie bourgeoise, sur le rôle de la S.F.I.O. et du parti radical. Mais les événements se précipitent qui accélèrent la mutation. Toutefois le parti communiste et Thorez en particulier évitent (quand cela est possible) les changements brusques qui peuvent désorienter les militants. La mue du vocabulaire retarde sur celle des thèmes. Le bois dont est faite une certaine langue résiste aux intempéries. Cependant, en juin 1934, s'amorce nettement le tournant. « *Les communistes*, déclare Maurice Thorez, *ne se désintéresseront jamais de la forme que revêt le régime politique de la bourgeoisie.* » « *Une course de vitesse est engagée entre nous et le fascisme.* » On ne peut la gagner qu'en élargissant le front antifasciste.

Voilà qui nous conduit au rappel du rôle joué par Thorez dans la formation et le développement du Front populaire. On commence à y voir plus clair aujourd'hui qu'hier. Ce qui apparaît historiquement incontestable c'est l'initiative de Thorez — même si elle a été fortement encouragée par Eugène Fried (alias Clément), le représentant de l'I.C. à Paris. Patiemment, par à-coups, le secrétaire général entraîne son parti sur la voie de l'unité d'action avec la S.F.I.O. Cela ne suffit pas. Il faut rallier les classes moyennes, dont Thorez ne cesse pas de souligner l'importance dans cette France de 1936. C'est le but de son intervention à Nantes, quand, en octobre 1934, se tient dans cette ville le congrès radical. Pour certains dirigeants de l'I.C., il fallait s'arrêter au pacte communistes-socialistes.

Togliatti (connu alors sous le nom d'Ercoli) avait fait une démarche ultime auprès de Thorez pour qu'il renonce à prononcer son discours. Qu'on me permette un souvenir personnel. J'étais alors professeur à Nantes. Je suis allé à la gare pour accueillir Thorez. Je lui ai annoncé qu'il parlerait successivement aux deux extrémités de la ville. D'un ton sec qui n'était pas dans ses habitudes, mais qui témoignait de sa nervosité, il m'a dit : « *Il ne serait pas sérieux de prononcer deux fois le discours que je suis chargé de prononcer ce soir. Indique-moi seulement la meilleure salle et débrouillez-vous ailleurs.* » La soirée terminée, j'ai retrouvé Thorez. Un Thorez très détendu. Il venait de lancer son appel pour l'organisation, « *face au front de la réaction et du fascisme, du front populaire de la liberté, du travail et de la paix* ». Au témoignage de Giulio Ceretti (2), Togliatti, après sa démarche « officielle », l'avait chargé d'aller trouver Thorez pour lui dire qu'il tienne bon. En fait, la direction de l'I.C. était divisée (3), et il faut attendre son septième congrès, en juillet 1935, pour que l'initiative des communistes français soit non seulement approuvée, mais présentée par Dimitrov comme « un modèle » pour les partis communistes placés dans les mêmes conditions.

Il est établi que Thorez était favorable à la participation des communistes au premier gouvernement de Front populaire. Mais, selon le témoignage de Jacques Duclos, « *il se rendait compte que son audace n'était pas partagée par tous les camarades du bureau politique, aussi la question de la participation fut-elle résolue dans un sens négatif* » (4).

La main tendue

Au cours de la campagne électorale, le 17 avril, Maurice Thorez s'était adressé aux chrétiens : « *Nous te tendons la main, catholique, ouvrier, employé, artisan, paysan, nous qui sommes des laïques, parce que tu es notre frère et que tu es, comme nous, accablé par les mêmes soucis.* » Dans l'immédiat, les répercussions n'ont pas été décisives. Mais qui pourrait nier, trente-huit ans plus tard, que la politique dite « de la main tendue » est devenue une des données de la vie française ? La chose est tellement évidente qu'on a quelque peine à saisir tout ce qu'il y avait alors d'audacieux dans cette initiative.

C'était rompre avec une tradition, celle de l'anticléricalisme fondamental du mouvement ouvrier français. Dès juin 1934, Thorez avait mis en garde les communistes contre certaines pratiques de cet anticléricalisme. « *Heurter*, avait-il dit, *le sentiment des ouvriers chrétiens, parodier les cérémonies du culte, ne fait pas avancer d'un pas la question de l'union nécessaire, ni ne convaincra davantage un seul ouvrier chrétien que nous avons raison.* » Chez les communistes eux-mêmes, il y a eu des réticences. Ce sont elles, je crois, qui expliquent l'obstination avec laquelle Thorez est revenu sur cet appel aux catholiques. Ce n'est pas le fait du hasard si, le 26 novembre 1937, il s'adresse aux cadres communistes de la région parisienne pour traiter uniquement de la politique « de la main tendue ». On est trop enclin à croire que les communistes adhèrent d'emblée aux mutations qu'impose la situation. Il y a toujours des résistances. Aussi, dans de telles circonstances, Thorez se fait-il pédagogue afin de convaincre d'abord ses camarades communistes.

Poursuivant sa politique d'élargissement Thorez lance, dès 1936, le mot d'ordre de Front français visant, selon lui, à isoler la réaction fasciste ou fascisante, à assurer la sécurité extérieure de la France et à faire, en dernière analyse, du gouvernement issu du Front populaire « *plus que le gouvernement des seuls partisans du Front populaire* », mais bien le « *gouvernement de la France* ». Devant l'opposition socialiste le mot d'ordre a été retiré. Est-il risqué d'avancer que la Résistance a vu, dans une certaine mesure, se réaliser le Front français ? Mais il a fallu la défaite, l'invasion, l'occupation, Vichy.

La « politique nationale »

Cette question du Front français entraîne une troisième série de réflexions. Maurice Thorez a contribué à intégrer le parti communiste dans la tradition et la réalité nationales. Je dis bien « intégrer » et non « réintégrer ». Un secrétaire de l'U.N.R. ayant, en 1961, parlé de « réintégrer » la classe ouvrière dans la nation, Thorez s'est indigné et retrouvant, malgré la maladie, ses accents de tribun, a rappelé que la classe ouvrière était l'âme de la nation vivante qui produit toutes les richesses matérielles et spirituelles. De même que la politique de la « main tendue » brisait avec un héritage d'anticléricalisme grossier, la « politique nationale » préconisée par Thorez rompait avec l'antipatriotisme qu'avant 1914 Gustave Hervé avait porté à son paroxysme. Ce n'est pas le lieu d'expliquer cet anticléricalisme et cet antipatriotisme.

Il y a là, semble-t-il, comme une permanence dans la pensée de Thorez. Il peut arriver que dans des circonstances particulières il y ait, en apparence, comme une opposition entre l'internationalisme et une certaine conception de l'intérêt national. Cette opposition est accidentelle, conjoncturelle en quelque sorte. Thorez cite souvent le passage du manifeste communiste de 1848 : « *Comme le prolétariat de chaque pays doit en premier lieu conquérir le pouvoir politique, s'ériger en classe dirigeante de la nation, devenir lui-même la nation, il est encore par là national, quoique nullement au sens bourgeois du mot.* » Pour Thorez, l'unité ouvrière est le ferment de la nation moderne, car « elle est appelée à servir de base à l'union de tous les démocrates, de toutes les couches monopolistes de la société ».

Cette attitude n'est pas de circonstance. Thorez la justifie par des considérations de principe. On constate, d'ailleurs, que son accession à la direction du parti communiste français a coïncidé avec une diffusion sans précédent de la littérature marxiste-léniniste. Les communistes doivent tenir compte de cette réalité nationale dans la recherche de la voie du socialisme. Cette idée est voie du socialisme.

Cette idée est reprise en 1946 dans une interview au *Times* : *Le chemin est nécessairement différent pour chaque pays. Nous avons toujours pensé et déclaré que le peuple de France, riche d'une glorieuse tradition, trouverait lui-même sa voie vers plus de progrès et de justice sociale.* »

Voilà quelques initiatives qui m'apparaissent caractéristiques, sinon d'un « thorézisme » (le mot n'a jamais été employé et, de fait, il ne convient pas), mais tout au moins d'une approche thorézienne des problèmes posés aux communistes français durant quelque trois décennies. Cette analyse est incomplète. J'ai volontairement laissé de côté tout ce qui peut être considéré comme secondaire. D'autre part, je n'ai pas répondu à une interrogation fondamentale pour l'historien : dans quelle mesure les interventions de Thorez constituent-elles une adaptation du communisme français aux transformations de la société française ?

Ce qui me paraît fondamental, c'est la lutte de Thorez pour que le communisme n'apparaisse pas comme une contre-société mais devienne au contraire une force nationale, une force décisive, et la plus efficace parmi les forces sociales et politiques qui naissent de ces mutations de la société française et peuvent la mettre en marche vers le socialisme. On me dira : cette analyse est provisoire. J'en ai parfaitement conscience. L'action de Thorez s'insère dans le mouvement communiste international. De ce point de vue elle est caractérisée par la recherche du maximum d'indépendance dans les limites d'une solidarité internationale jugée nécessaire. L'historien verra plus clair quand il disposera de ce complément d'information que constituent les archives de l'Internationale communiste (5). Il existe au sein du mouvement communiste international des inégalités de développement, des différences inévitables de points de vue (selon que le parti communiste est au pouvoir ou dans l'opposition), voire des contradictions. Mais, après tout, le marxisme ne considère-t-il pas le jeu des contradictions comme le moteur de toute évolution ?

(*) Professeur à l'Institut d'Etudes politiques de Paris, membre du P.C.F.

---

(1) *Cahiers du bolchevisme*, 28 novembre 1924.

(2) Giulio Ceretti, *A l'ombre des deux T.*, pp. 156-162.

(3) « *Il se révéla que la façon limitée de poser les questions cardinales de la tactique et de la stratégie du mouvement ouvrier ne bénéficia pas au début de la compréhension de certains camarades qui se trouvaient encore sous l'emprise des vieilles formules et appréciations (par exemple, la thèse du social-fascisme, du rôle des sociaux-démocrates de gauche dans le mouvement ouvrier).* » Intervention de Pospielov, directeur de l'Institut du marxisme-léninisme à Moscou (*Cahiers de l'Institut Maurice-Thorez*, numéro spécial, mars 1967, p. 135).

(4) Mémoires, t. II, p. 147.

(5) Qui s'intéresse à cette question peut trouver des informations de plus en plus précises dans les *Cahiers d'Histoire* de l'Institut Maurice-Thorez.

L'Assemblée nationale assouplit pour les petites entreprises les mesures de lutte contre l'inflation

La deuxième session extraordinaire de l'année, ouverte le 2 juillet, a pris fin jeudi 11 juillet. Après avoir adopté définitivement la proposition de loi relative à la mise en cause pénale des maires, les députés ont voté la loi de finances rectificative pour 1974. A l'origine de la convocation en session extraordinaire, cette « rallonge du budget » doit permettre de rééquilibrer les finances du pays.

Afin qu'aucun amendement ne vienne dénaturer le texte élaboré par la commission mixte paritaire et modifié par un amendement du gouvernement, M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au budget, a demandé un vote bloqué sur l'ensemble du collectif budgétaire de 1974.

Le recours à cette procédure a provoqué l'indignation de l'opposition, qui était prête à se rallier à un amendement du gouvernement relatif à la taxation des plus-values immobilières. Cette méthode a également suscité un commentaire acide de M. Fanton (U.D.R.), qui l'a jugée peu conforme à l' « ère nouvelle » annoncée par M. Valéry Giscard d'Estaing.

C'était de bonne guerre, si l'on se souvient que M. Lecanuet, garde des sceaux, avait récemment souligné avec insistance son refus de recourir au vote bloqué, pratique dont, disait-il, il avait trop souffert dans le passé (le Monde du 27 juin).

M. Poncelet n'en a pas moins souligné, jeudi, la volonté de concertation et de coopération entre le gouvernement et les Assemblées, dont le dialogue a été illustré notamment, selon lui, par les mesures adoptées en faveur des petites et moyennes entreprises. — P. FR.

Rapporteur de la commission mixte paritaire, M. PAPON (U.D.R., Cher) analyse, jeudi 11 juillet, le texte proposé sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 (voir encadré). Il juge notamment peu logique d'introduire dans un texte destiné à faire face à un problème conjoncturel des dispositions fiscales à caractère permanent.

Pour M. PONCELET, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, le débat qui s'est déroulé à l'Assemblée et au Sénat a été « *extrêmement constructif* ». D'une part, il a fait apparaître l'esprit civique des parlementaires, qui n'ont pas hésité à voter des dispositions rigoureuses. D'autre part, il a marqué une volonté de concertation et de coopération entre le gouvernement et les Assemblées.

Au cours de la discussion générale, M. XAVIER DENIAU (app. U.D.R., Loiret) souhaite obtenir des informations sur les sociétés qui déclarent ne faire aucun bénéfice ou être déficitaires.

M. GLON (app. U.D.R., Côtes-du-Nord) évoque le cas des entreprises qui risquent de se trouver en difficulté du fait de la majoration exceptionnelle de 18 % et espère que le gouvernement se montrera prudent dans l'application de cette disposition. Il souhaite également que le régime fiscal des entreprises soit à la fois « *équitable, dynamique et sélectif, afin que l'on ne pénalise pas les meilleures d'entre elles* ».

M. GINOUX (R.C.D.S. (1), Hauts-de-Seine) craint que la procédure envisagée pour aider les entreprises en difficulté ne soit guère efficace. M. MARETTE (U.D.R., Paris) regrette l'ostracisme dont a fait preuve le Sénat à l'égard des possesseurs de motocyclettes. Il craint également que l'engagement du gouvernement de déposer un projet de loi portant réforme de la fiscalité immobilière ne soit, une nouvelle fois, qu'un vœu pieux.

M. HAMEL (rép. ind., Rhône) et COINTAT (U.D.R., Ille-et-Vilaine) demandent comment fonctionneront les commissions départementales chargées d'examiner le cas des entreprises en difficulté et quel sera leur pouvoir de décision.

Répondant aux orateurs, M. PONCELET précise que les commissions départementales seront sans aucun doute efficaces, compte tenu des moyens financiers dont elles seront dotées. Ces commissions qui seront mises en place très rapidement, auront pour tâche essentielle de juger si les difficultés des entreprises proviennent du plan d'austérité. « *Dans cette hypothèse*, précise le secrétaire d'Etat, *elles pourront accorder des facilités pour le paiement de la taxe, rapporter certaines échéances et accorder des prêts* ». Enfin, en ce qui concerne les signes extérieurs de richesse, M. PONCELET dit que des instructions ont été données pour que le barème ne soit pas appliqué de façon trop stricte aux personnes âgées dont les ressources ont diminué brutalement sans que cette baisse se soit traduite immédiatement par une réduction de leur train de vie.

Le secrétaire d'Etat présente un amendement relatif à la taxation des plus-values réalisées sur les terrains à bâtir (voir encadré). Puis, afin, explique-t-il, de préserver la cohérence de l'édifice proposé, il demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur l'ensemble du projet. « *Nous sommes déjà sortis de l'ère nouvelle* » commente M FANTON (U.D.R., Paris).

Une démocratie à la carte

Dans les explications de vote, M. BOULLOCHE (P.S.) proteste contre le fait que l'opposition a été complètement exclue de la délégation de l'Assemblée nationale à la commission mixte paritaire, alors que celle du Sénat a été désignée à la proportionnelle. « *Je ne comprends pas que le gouvernement et sa majorité aient oublié à ce point les promesses faites lors de la campagne électorale. Nous avons une sorte de démocratie à la carte ; mais la carte est à la disposition exclusive de la majorité. Une telle situation ne pourra pas durer indéfiniment.* »

A propos du projet, le député regrette que la sollicitude manifestée à l'égard des petites et moyennes entreprises ne soit que verbale : « *L'inquiétude demeure et nous voyons venir une grave crise de l'emploi du fait des restrictions de crédit.* » Quant aux commissions départementales, il craint qu'elles ne soient que des trompe-l'œil. Il émet enfin de sérieuses réserves quant au sort et à la nature de la réforme de la fiscalité immobilière que le gouvernement s'est engagé à présenter. Après avoir regretté la procédure du vote bloqué (« *nous aurions voté votre amendement* »), il annonce que son groupe votera contre un projet estimé « *insuffisant, inadapté et injuste* ».

Pour M. FRELAUT (P.C., Hauts-de-Seine), les mesures proposées ne sont pas de nature à endiguer une poussée inflationniste record. Les mesures sociales, elles, ne constituent même pas un rattrapage. Plus grave encore est, à son avis, l'absence de mesures pour développer les moyens énergétiques nationaux et les industries d'équipement. Protestant également contre l'absence de l'opposition à la commission mixte paritaire, M. Frelaut déclare : « *Nous sommes loin des déclarations d'intention sur les droits de l'opposition. Dès qu'il s'agit de choses sérieuses, on en revient aux fâcheux errements du passé.* »

Pour M. BROCARD (Haute-Savoie, président du groupe républicain indépendant), « *voter contre ce collectif revient à nier la gravité de la situation et à refuser au gouvernement la possibilité d'appliquer les mesures qu'il vient d'annoncer* ».

L'ensemble du projet est ensuite adopté. Après une suspension de séance de près de deux heures, les députés sont informés que le Sénat a adopté, sans modification, ce texte ; la session extraordinaire du Parlement est alors déclarée close.

La responsabilité pénale des maires

En début de séance, les députés ont examiné en seconde lecture la proposition de loi de M. Dilligent, adoptée par le Sénat (*le Monde* du 30 juin), relative à la responsabilité pénale des maires. Mercredi soir, à la demande de M. Lecanuet, garde des sceaux, les sénateurs avaient écarté les amendements adoptés en première lecture, par les députés (*le Monde* du 12 juillet). Président et rapporteur de la commission des lois, M. FOYER (U.D.R., Maine-et-Loire) se déclare prêt à adopter le texte du Sénat si M. Lecanuet s'engage à favoriser, à l'automne, l'inscription à l'ordre du jour d'une proposition de loi, que déposera la commission, sur la situation des magistrats municipaux.

Dans sa réponse, M. LECANUET relève avec satisfaction le vote unanime du Sénat. « *C'est un fait politique*, estime-t-il, *d'autant qu'il intervient à la veille du renouvellement du tiers d'une assemblée qui émane des suffrages des élus locaux.* »

Il estime ensuite que le texte voté à deux reprises par les sénateurs est loin d'être inconsistant : « *Il réalise un équilibre réel entre la sécurité des maires et les droits des victimes.* » Tout en comprenant les préoccupations exprimées par les députés, M. Lecanuet leur demande d'adopter le texte du Sénat et de reprendre le problème dans son ensemble lors d'une prochaine session. M. Foyer, prenant acte de l'engagement du gouvernement, retire l'ensemble des amendements de la commission.

Les députés adoptent le texte du Sénat, qui prend ainsi force de loi.

(1) Groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux

Les dernières modifications

● **Impôt sur les sociétés (majoration de 18 %).**

— Les sociétés employant moins de dix salariés et dont le chiffre d'affaires a été inférieur à 600 000 F sont autorisées :

• A récupérer ultérieurement, sur l'impôt qu'elles devront acquitter d'ici à 1977, l'imposition minimale de 3 000 F qu'elles doivent verser, si elles ne font pas de bénéfices ;

• A fractionner leur contribution exceptionnelle en deux versements égaux payables les 31 juillet et 31 octobre 1974.

— La fraction de l'impôt sur les sociétés qui résulte des plus-values à long terme est assujettie à la majoration de 18 %.

— La disposition selon laquelle il est fait abstraction des reports déficitaires pour le calcul de la contribution exceptionnelle demandée aux sociétés est supprimée.

— Il avait été décidé que la liste concernant l'impôt sur les sociétés serait complétée par l'indication du montant de l'impôt mis à la charge de chaque société et que l'affichage de cette liste serait obligatoire à partir du 1er octobre 1974. Cette mesure est supprimée.

● **Réduction des coefficients de l'amortissement dégressif.**

— La date de référence (30 juin 1974-1er juillet 1975) s'applique aux équipements acquis pendant cette période, et non pas, comme dans la rédaction du Sénat, aux équipements commandés.

● **Signes extérieurs de richesse.**

— Sont inclus dans la liste des éléments du train de vie pris en compte pour la taxation forfaitaire à l'impôt sur le revenu :

● les motocyclettes de plus de 450 cm3 ;

● les chevaux de selle (à partir du deuxième).

● **Renforcement de l'imposition des profits immobiliers.**

— La taxe exceptionnelle sur les profits immobiliers réalisés en 1973 s'applique aux plus-values de cession de terrains à bâtir, même lorsque les terrains ont été acquis par succession ou donation-partage.

— La fraction taxable des plus-values consécutives à la cession de terrains à bâtir acquis autrement que par succession ou donation-partage est portée de 70 à 100 %, sauf pour ce qui concerne les plus-values dégagées à l'occasion de cessions opérées dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique. Cette disposition est applicable aux plus-values réalisées postérieurement au 30 juin 1974 (amendement du gouvernement).

— Le gouvernement déposera avant le 30 juin 1975 un projet de loi portant réforme de la fiscalité immobilière.

Le début de ce septennat semble prometteur

estime le président du Sénat

Par 187 voix contre 88, le Sénat a adopté, le 11 juillet, les dispositions de la commission mixte paritaire sur le collectif budgétaire de 1974, ainsi que l'amendement gouvernemental concernant l'imposition des plus-values de terrains à bâtir, dont la fraction taxable est portée de 70 à 100 %. Cet amendement exonère de la nouvelle majoration les plus-values résultant d'une cession pour cause d'utilité publique. Le gouvernement avait demandé, comme à l'Assemblée nationale, un vote bloqué sur l'ensemble de ces dispositions. Ainsi se trouvait définitivement approuvée la loi de finances rectificative pour 1974, qui avait fait l'objet de cette session extraordinaire.

Avant d'en proclamer la clôture, M. ALAIN POHER a tenu à évoquer les événements politiques qui se sont produits depuis le 2 avril, jour de la mort de Georges Pompidou. Après avoir ensuite exprimé sa satisfaction de la présence de trois sénateurs dans le gouvernement et cité quelques cas de « *changements* » qui marquent une volonté d' « *associer plus étroitement l'ensemble du Parlement à la conduite des affaires* », le président du Sénat a notamment déclaré :

« *Le contrôle parlementaire a été longtemps axé sur la mise en question du gouvernement, dont la crise politique était l'aboutissement. Cette période est dépassée. Le contrôle, c'est davantage la participation étroite au choix des buts ; à la définition des grandes options, en un mot à la recherche d'une politique nationale susceptible d'engager la vie du pays pour plusieurs années. C'est cette perspective qui est celle de la Haute Assemblée. Elle a toujours considéré que son rôle essentiel n'était pas de s'opposer systématiquement, mais de participer à l'action du gouvernement par un échange permanent et fructueux avec lui.*

» *C'est dans cet esprit qu'au cours de ces quelques semaines, nous avons apporté notre contribution à l'élaboration et au vote des lois d'importance : l'amnistie, la majorité électorale et la majorité civile, la mise en cause pénale des magistrats municipaux et un certain nombre de textes financiers.*

» *C'est avec quelque regret que nous avons appris que la proposition de loi organique sur l'élection des sénateurs ne serait pas votée. Elle aurait pourtant apporté plus d'équité dans la répartition des sièges sénatoriaux. (...) Quoi qu'il en soit, nous observons que le début de ce septennat semble prometteur.* »

Avant de conclure, M. Poher déplore que les propositions de loi votées au palais du Luxembourg soient si souvent enterrées à l'Assemblée nationale, malgré de « *nombreuses et pressantes demandes* ». Puis il annonce la commémoration prochaine du centenaire de son assemblée. « *Au cours de l'année politique qui commencera le 2 octobre*, indique-t-il, *le Sénat aura cent ans. C'est un anniversaire prestigieux que nous célébrerons avec l'éclat qu'il mérite, mais qui ne trouvera son véritable sens que dans la mesure où il marquera un nouveau départ au service de notre pays et de la démocratie.* »

Dans sa réponse, M. CHIRAC félicite M. Poher des conditions dans lesquelles il a assumé l'intérim de la présidence de la République. « *Les Français*, affirme le premier ministre, *vous ont, sans aucun doute, été très reconnaissants d'avoir assuré l'intérim dans des circonstances difficiles avec une dignité et une impartialité exemplaires.* (Applaudissements sur tous les bancs.) *C'est, en effet, en homme d'Etat que vous avez accompli votre mission. (...) Le gouvernement a apprécié au plus haut point le concours excellent que le Sénat, par ses initiatives, ses amendements, ses suggestions, a tenu à apporter à l'ensemble des discussions. Si toutes ces propositions n'ont pu entrer aussitôt dans la loi, elles inspireront l'action du gouvernement.* »

M. Chirac a conclu : « *L'institution du Sénat aura cent ans dans quelques mois. Sa longue histoire et sa tradition sont les gages de son avenir. Je souhaite que le gouvernement et votre Haute Assemblée contribuent en commun à la transformation de notre société que nous avons commencé à entreprendre au service de tous les Français.* »

M. Fabre juge insuffisante la «réformette constitutionnelle» envisagée par le gouvernement

A l'occasion de la première conférence de presse tenue par le Mouvement des radicaux de gauche depuis l'élection présidentielle, M. Robert Fabre, député de l'Aveyron, a jugé les mesures prises par le gouvernement depuis un mois. Il a constaté que, si on en croit les sondages, la confiance accordée à M. Giscard d'Estaing est la plus faible qu'un président de la République ait jamais eue au début d'un mandat. « *On tente de changer le décor mais on joue exactement la même pièce* », a-t-il noté.

Le président du Mouvement des radicaux de gauche a évoqué notamment la « *réformette constitutionnelle* » en s'étonnant que l'on puisse convoquer le Congrès de Versailles sur le simple problème des suppléants et oublier tant d'autres chapitres de la loi suprême, qui nécessitent pourtant des révisions. Il a notamment cité le cas du chapitre sur la Communauté qui n'a plus de raison d'être et la suppression de l'article 16 réclamée par le programme commun de la gauche. M. Fabre s'est ensuite inquiété de l'évolution du régime vers le présidentialisme, « *évolution constante depuis le général de Gaulle* », et il a reproché au passage à M. Giscard d'Estaing « *d'assouvir une sorte de rancune* » à l'égard des partisans de M. Chaban-Delmas.

Dans la seconde partie de sa conférence de presse, M. Robert Fabre a exposé la situation du Mouvement des radicaux de gauche. Après avoir rappelé que son mouvement restait fidèle aux engagements qu'il a pris dans le cadre de l'union de la gauche, il a indiqué qu'un effort doctrinal était actuellement en cours qui doit aboutir, à la rentrée, à la publication d'une plaquette définissant « *de façon absolument claire* » les principes du radicalisme. Le président du Mouvement des radicaux de gauche a signalé qu'un congrès de son parti se réunirait à Bordeaux du 6 au 8 décembre et qu'un colloque serait organisé au mois de novembre à Paris, en vue de confronter les analyses des radicaux de gauche et des personnalités ou groupes de centre gauche qui, à l'occasion de la dernière élection présidentielle, ont refusé de soutenir M. Giscard d'Estaing ou se sont prononcés en faveur de M. François Mitterrand.

La composition du nouveau groupe centriste

La composition officielle du « *groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates-sociaux* » a été rendue publique, jeudi 11 juillet, au Palais-Bourbon. Ce groupe, fondé le 3 juillet dernier, est né de la fusion du groupe réformateur et d'une partie du groupe de l'Union centriste (qui rassemblait une majorité de membres du Centre Démocratie et Progrès). Il est présidé par M. Max Lejeune, député de la Somme, et compte cinquante-trois membres, dont un apparenté.

La composition du groupe est la suivante :

— *Trente-quatre députés anciennement inscrits au groupe des « Réformateurs et démocrates sociaux » :*

MM. Jean Bégault (Maine-et-Loire) ; Roland Boudet (Orne) ; Loïc Bouvard (Morbihan) ; Jean Briane (Aveyron) ; Albert Brochard (Deux-Sèvres) ; Jean-Marie Caro (Bas-Rhin) ; Jean Chabrol (Allier, suppléant de M. Gabriel Péronnet, secrétaire d'Etat à l'environnement) ; Mme Aliette Crépin (Aisne, suppléante de M. André Rossi, secrétaire d'Etat, porte-parole du gouvernement) ; MM. J.-M Daillet (Manche) ; Henri Damamme (Seine-Maritime, suppléant de M. Jean Lecanuet, ministre de la justice) ; Georges Donnez (Nord) ; Raymond Dronne (Sarthe) ; Frédéric Dugoujon (Rhône).

Mme Anne-Marie Fritsch (Moselle) ; MM. Etienne Gagnaire (Rhône) ; Pierre Gaussin (Loire, suppléant de M. Michel Durafour, ministre du travail) ; Henri Ginoux (Hauts-de-Seine) ; Robert Gourault (Vienne, suppléant de M. Pierre Abelin, ministre de la coopération) ; Justin Hausherr (Haut-Rhin) ; Paul Ihuel (Morbihan) ; Jean Kiffer (Moselle) ; Max Lejeune (Somme) ; André Martin (Seine-Maritime) ; Jacques Médecin (Alpes-Maritimes) ; Georges Mesmin (Paris) . Rémy Montagne (Eure) ; Pierre de Montesquiou (Gers) ; Emile Muller (Haut-Rhin) ; Roch Pidjot (Nouvelle-Calédonie) ; Francis Sanford (Polynésie) ; Edouard Schloesing (Lot-et-Garonne) ; Jean-Jacques Servan-Schreiber (Meurthe-et-Moselle) ; Paul Stehlin (Paris) ; Adrien Zeller (Bas-Rhin).

— *Dix-huit députés anciennement inscrits au groupe de l'Union centriste :*

MM. Guy Antoune (Gironde) ; Paul Barberot (Ain) ; Pierre Bernard-Reymond (Hautes-Alpes) ; Jean-Jacques Beucler (Haute-Saône) ; Pierre Bourdelles (Côtes-du-Nord) ; Eugène Claudius-Petit (Loire) ; Jean Desanlis (Loir-et-Cher) ; Jacques Duhamel (Jura) ; Roger Fourneyron (Haute-Loire, suppléant de M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat au logement) ; François d'Harcourt (Calvados) ; Robert Hersant (Oise) ; Pierre Méhaignerie (Ille-et-Vilaine) ; Edouard Ollivro (Côtes-du-Nord) ; Roger Partrat (Loire) ; Georges Pelzerat (Savoie) ; Jean Seitlinger (Moselle) ; Pierre Sudreau (Loir-et-Cher). M. Jean-Marie Commenay (Landes) n'est qu'apparenté au groupe.

— Un député siégeant auparavant parmi les non-inscrits : M. Jacques Soustelle (Rhône).

Il est à noter que MM Roch Pidjot et Francis Sanford avaient fait campagne pour M. François Mitterrand dans les territoires dont ils sont les élus lors de l'élection présidentielle de mai 1974.

MM. Guichard et Fontanet vont tenter de retrouver leurs sièges de députés

Cinq députés ont adressé, jeudi 11 juillet, au président de l'Assemblée nationale, leur démission de membre du Parlement. Elus en 1973 comme suppléants, ils étaient devenus députés après l'entrée au gouvernement de ceux dont ils étaient les remplaçants éventuels : ceux-ci ayant perdu leurs fonctions ministérielles lors de la démission du cabinet Messmer, des élections partielles seront organisées fin septembre pour leur permettre de retrouver leurs sièges de députés.

Ces cinq suppléants sont MM. Pierre Grandcolas (U.D.R., Ardèche, suppléant de M. Henri Torre, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre du développement industriel et scientifique, puis du ministre de l'économie et des finances) ; Jean Lovato (U.D.R., Dordogne, suppléant de M. Yves Guéna, ancien ministre des transports, puis de l'industrie) ; Maurice Jarrige (U.D.R., Moselle, suppléant de M. Pierre Messmer, ancien premier ministre [*le Monde* du 11 juillet]) ; Michel Rabreau (U.D.R., Loire-Atlantique, suppléant de M. Olivier Guichard, ancien ministre de l'équipement) ; Georges Pelzerat (Union centriste, Savoie, suppléant de M. Joseph Fontanet, ancien ministre de l'éducation nationale). Les quatre premiers avaient participé à la réunion des suppléants qui avaient pris la décision, le 3 juillet, de ne pas se démettre de leur mandat.

D'autres démissions devraient intervenir à l'occasion de la session extraordinaire qui sera consacrée, à la fin de ce mois, à la réforme de l'O.R.T.F., notamment celles de MM. Pierre Caurier et Guy Antoune, suppléants respectifs de MM. Bernard Stasi et Aymar Achille-Fould, de M. Henri Moine, suppléant de M. Jean-Philippe Lecat, et de M. Etienne Pinte, suppléant de M. Alain Peyrefitte. Les démissions ne peuvent être enregistrées par l'Assemblée nationale, puis notifiées au gouvernement, qui convoque les électeurs, que pendant la durée d'une session parlementaire.

En mars 1973, M. Olivier Guichard avait été élu dans la septième circonscription de Loire-Atlantique, par 26 228 voix, contre 7 662 à M. Martinais (U.G.S.D.), 6 850 à M. Leclerc (réf.), 4 152 à M. Le Corre (P.C.) et 1 156 à M. Barre (S.A.V.), sur 52 918 inscrits, 44 689 votants et 44 048 suffrages exprimés.

M. Pierre Messmer avait également été élu au premier tour, dans la huitième circonscription de la Moselle, par 33 330 voix, contre 6 966 à M. Perrin (réf.), 3 633 à M. Garel (P.S.) et 2 386 à M. Domergue (P.C.), sur 55 802 inscrits, 47 247 votants et 46 215 suffrages exprimés.

M. Yves Guéna avait été élu au second tour, dans la première circonscription de la Dordogne, par 32 021 voix, contre 26 321 à M. Péon (P.C.), sur 68 363 inscrits, 60 709 votants et 58 342 suffrages exprimés.

M. Joseph Fontanet avait été élu au second tour, dans la deuxième circonscription de la Savoie, par 20 538 voix, contre 16 457, à M. Rochaix (P.C.), sur 48 901 inscrits, 38 479 votants et 36 995 suffrages exprimés.

M. Henri Torre avait été élu au second tour, dans la deuxième circonscription de l'Ardèche, par 27 902 voix contre 19 951 à M. Gaillard (P.S.), sur 59 807 inscrits, 49 018 votants et 47 853 suffrages exprimés.

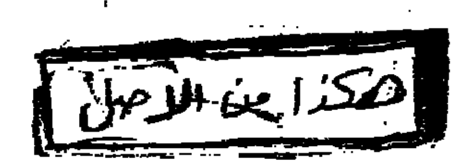
● ERRATUM. — En ce qui concerne les commerçants et les artisans, la date limite du versement des cotisations sociales impayées est reportée au 31 décembre 1975 et non au 31 décembre 1974, contrairement à ce que nous avions indiqué dans notre numéro du 12 juillet

● *M. Jean Bastide*, député socialiste du Gard, a demandé au ministre du travail la levée partielle de l'arrêt de l'immigration des travailleurs étrangers. A l'appui de sa demande, il indique que la main-d'œuvre étrangère, notamment espagnole et portugaise, est indispensable pendant la durée des vendanges, et souhaite que des mesures de dérogation soient prises pour permettre la venue de ces travailleurs.

M. DAILLY VEUT CONFIER AU CONSEIL CONSTITUTIONNEL LE CONTROLE DES POUVOIRS EXCEPTIONNELS (article 16)

M. Etienne Dailly, sénateur de Seine-et-Marne (Gauche dém.), vice-président du Sénat, a déposé sur le bureau de son Assemblée une proposition de loi constitutionnelle complétée par une proposition de loi organique. Ces deux textes tendent à faire la « toilette » de la Constitution en l'élaguant d'un certain nombre de dispositions tombées en désuétude.

M. Dailly propose aussi une réforme de l'intérim de la présidence de la République : en cas d'empêchement du président du Sénat (la candidature à la magistrature suprême devenant un cas d'empêchement), l'intérim serait assuré par le premier ministre et non plus par le gouvernement collectivement. Il suggère d'autre part que le Conseil constitutionnel se voie confier la mission de mettre fin à l'application de l'article 16 (qui confère à l'exécutif des pouvoirs exceptionnels) lorsque les événements qui auront motivé cette application auront cessé d'exister



POLITIQUE

PRÉLUDE A DES RECLASSEMENTS

Des bouillonnements désordonnés agitent la majorité

Il y a eu la mode des partis et celle des rassemblements. Il y a eu celle des clubs et celle des mouvements. Il y a maintenant celle des comités d'étude, des groupes de réflexion et des cercles de proposition. Ceux-ci prolifèrent depuis quelques mois déjà, et il semble que l'élection présidentielle du 19 mai ait provoqué une poussée de sève un peu brutale, mais désordonnée, spécialement au sein de la majorité. Ces éclosions multiples révèlent sans doute l'inadéquation de la majorité ancienne à la nouvelle situation créée par l'élection de M. Valéry Giscard d'Estaing à l'Elysée. Les éléments de la majorité présidentielle de Georges Pompidou, les groupes parlementaires qui soutenaient de leurs votes les gouvernements de M. Messmer depuis les élections législatives de 1973, s'ils sont demeurés les mêmes depuis deux mois, et s'ils continuent d'approuver M. Giscard d'Estaing et le gouvernement de M. Chirac, semblent néanmoins souffrir d'un certain vague à l'âme, et ils donnent soudain l'impression de ne plus être à l'aise dans leurs rôles.

Trois raisons

C'est que, en réalité, ils doivent désormais tenir compte de plusieurs éléments nouveaux, venus troubler le jeu habituel qui, *grosso modo*, était établi depuis le début de la Vᵉ République, il y a quinze ans.

Il s'agit tout d'abord de l'entrée dans la nouvelle majorité des réformateurs. Ces derniers sont fiers d'être ceux grâce à qui l'élargissement tant souhaité a pu enfin se réaliser. Ils ont reçu, dans la répartition des responsabilités gouvernementales, la récompense de leur ralliement, qu'ils ont acceptée sans modestie et même avec quelque tapage. Mais le rapprochement des réformateurs et membres du Centre démocrate avec les républicains indépendants s'est accompagné d'une certaine humiliation infligée aux adhérents du Centre Démocratie et Progrès pour leur excessive fidélité à la précédente majorité. L'aumône parcimonieuse de quelques secrétariats d'Etat a toutefois permis à ceux-ci de surmonter leur aigreur et de continuer à nourrir une foi de charbonnier dans la mansuétude des nouveaux dirigeants du pays. Pour M. Barrot, secrétaire général de cette formation, et secrétaire d'Etat, l'action du nouveau président est inspirée par le réformisme, la tolérance et la concertation. L'U.D.R., tout aussi durement étrillée, a, de son côté, cru sentir de la part des vainqueurs la marque de la revanche et même de la vengeance.

En réalité, bien que l'arithmétique parlementaire soit demeurée inchangée, le poids politique respectif des formations qui la composent s'est modifié. Les deux principaux leaders des républicains indépendants en accédant à la magistrature suprême de l'Etat et au ministère de l'Intérieur, seul élevé au rang de ministère d'Etat, détiennent en fait la réalité du pouvoir politique dans le pays. Voulant exercer la haute main sur l'ensemble de l'administration, ils ont procédé, depuis deux mois, parmi les hauts fonctionnaires, à des mutations si importantes et si nombreuses qu'elles rappellent le fameux « spoil system » américain, où les dépouilles de l'administration sont jetées au rebut dès l'arrivée d'un nouveau président. Selon certaines victimes, ces mesures ont même des relents d'épuration vengeresse de triste mémoire. Les républicains indépendants semblent s'être faits les exterminateurs de l'hydre ou du mythe de l'« Etat U.D.R. ».

Enfin, par un curieux paradoxe, la gauche, battue aux élections, semble exercer une certaine fascination sur divers éléments de la majorité ou sur ceux qui sont en marge de celle-ci. L'écart entre vainqueur et vaincu a été trop faible pour que la gauche, si elle a effectivement subi un échec, puisse apparaître pour autant comme réellement défaite. La victoire de M. Giscard d'Estaing est trop apparue à beaucoup d'électeurs comme celle de la droite pour que le rêve de la troisième voie d'un centre gauche débarrassé de l'hypothèque communiste ne retrouve pas — malgré toutes les démonstrations de la mathématique électorale — un certain crédit et ne constitue pas un réel espoir.

Des tendances centrifuges

Pour toutes ces raisons, le malaise est donc beaucoup plus répandu dans la majorité. Il est accentué chez les gaullistes par la perte de la maîtrise suprême de l'appareil de l'Etat.

Cela explique les mouvements divers et souvent désordonnés, confus et ambigus, qui s'esquissent, les rapprochement ou les divorces qui s'ébauchent. Tous tendent à faire craquer les cadres anciens et encore trop rigides dans une recherche malaisée et hésitante de nouvelles structures.

Ainsi l'U.D.R., en créant des commissions de réflexion sur la mise à jour de sa doctrine, des comités de réforme de ses statuts, des groupes de liaison avec ses parlementaires, en procédant à des enquêtes auprès de ses militants, éprouve enfin le besoin vital de chercher une nouvelle voie pour freiner la désaffection de son électorat. Les réunions des instances dirigeantes prévues pour l'automne seront donc déterminantes pour le renouvellement du mouvement gaulliste.

Mais, d'ores et déjà, des forces centrifuges se manifestent. L'objet de ces mouvements est la plus ou moins grande allégeance au nouveau pouvoir, l'adhésion plus ou moins aveugle à la politique du gouvernement.

Fidèle et dévoué à l'extrême, prêt, selon sa formule, à « *se défoncer* » pour M. Chirac, M. Hector Rolland a réuni autour de lui dans un « *groupe U.D.R. de réflexion et de proposition* » quelque soixante-treize députés U.D.R. qui se disent de la base et qui placent dans le premier ministre l'espoir d'un renouveau sans traumatisme. Ils lui garantissent aussi le soutien d'une portion notable de l'U.D.R. au plan parlementaire.

Un centre de réflexion et d'action Amitiés 74 tente de donner une nouvelle image aux comités de soutien à la candidature de M. Giscard d'Estaing, nés pendant la campagne électorale. Il est animé par des députés républicains indépendants ou centristes comme MM. Deprez (rép. ind.), Médecin (réformateur) et Stehlin (Centre démocrate). Cette tentative semble « doubler » les efforts, jusque-là assez vains, d'un élargissement de l'assise des républicains indépendants vers le centre.

Le groupe d'études parlementaire du nouveau Contrat social s'est aussi donné des structures plus complètes dans les assemblées et à travers le pays. Constitué en « ateliers » spécialisés, il évoque plutôt une société de pensée consacrée à la philosophie politique et soucieuse de dégager des « majorités d'idée » sur quelques grands problèmes du temps présent. Voulant surtout donner au capitalisme un contenu plus social, il ne peut ambitionner de construire une véritable doctrine en raison de l'éthérogénéité de ses adhérents dont la plupart appartiennent à l'U.D.R. Bien qu'il se dise ouvert à tous les courants, il se situe en effet délibérément dans le cadre de la majorité actuelle. Quoique M. Edgar Faure, son fondateur, n'en dirige plus activement les travaux, l'allégeance personnelle du président de l'Assemblée nationale à MM. Giscard d'Estaing et Chirac ne peut que limiter ses velléités d'ouverture vers la gauche.

C'est en revanche davantage vers la gauche et surtout le centre gauche que veut s'orienter M. Claude Peyret, député U.D.R. de la Vienne, qui vient de constituer une association dite Centre d'études Egalités et Libertés. Il n'hésite pas, en effet, à critiquer la nouvelle orientation du gouvernement et veut représenter « *le courant populaire qui a été quelque peu trahi par les surprenantes alliances de la majorité* ». L'ambiguïté s'épaissit encore lorsque l'on entend M. Peyret souhaiter que « *M. Chirac ne réussisse pas son O.P.A. sur l'U.D.R.* », alors que la vingtaine de députés qui adhèrent à son association sont U.D.R. et que plusieurs d'entre eux, dont M. Peyret lui-même et M. Nungesser, appartiennent au Contrat social de M. Edgar Faure.

M. Peyret, lui aussi, souhaite « *écarter les ténors* » du devant de la scène politique pour répondre au désir de changement qu'il assure sentir monter de la base, de la jeunesse et de la province. Se proclamant en marge des formations existantes, les leaders d'Egalités et Libertés n'en appartiennent pas moins à celles-ci, souhaitent même nouer des contacts avec des forces aussi établies que le parti socialiste et veulent sans ostracisme picorer leur provende chez les uns et les autres.

M. Michel Jobert enfin, se situant hors des chapelles reconnues, veut fonder un nouveau culte dédié au centre gauche. Sa personnalité et aussi sa solitude, l'originalité de son propos et le caractère insolite de sa démarche lui valent une sympathie spontanée venant d'un public anonyme et peut-être nombreux. Les entraves qui seront mises sur sa route seront à la mesure de son audience. Mais c'est sans doute lui qui apporte la contestation la plus pertinente et peut-être la plus gênante en troublant les conventions de *l'establishment* politique.

Ce bouillonnement ne constitue pour le moment que l'esquisse d'une redistribution qui devrait se réaliser avant la fin de l'année. C'est en somme un aide-mémoire qui est donné à l'opinion publique après l'élection présidentielle pour qu'elle se souvienne après l'entracte de l'été, que les jeux ne sont pas encore faits mais que les dés roulent déjà.

ANDRÉ PASSERON.

M. BARROT : le C.D.P. sera le parti de la loyauté.

Au cours d'une rencontre avec la presse, jeudi 11 juillet au siège du Centre Démocratie et Progrès, M. Jacques Barrot, secrétaire général de cette formation, secrétaire d'Etat, a notamment déclaré : « *Le C.D.P. n'a pas le sentiment de connaître aujourd'hui des difficultés d'existence particulières.* » Le secrétaire général s'est attaché à montrer que, depuis sa création en 1969 par M. Jacques Duhamel, son parti s'était distingué par sa « loyauté », son souci de réforme et sa volonté d'ouverture. Il s'est réjoui de la naissance d'une majorité nouvelle et de l'action entreprise depuis le début du nouveau septennat. « *Un septennat*, a-t-il dit, *inspiré par une volonté affirmée de réformisme, de tolérance et de concertation.* » M. Barrot a constaté, pour s'en féliciter, « *que le gouvernement ne subit pas les événements mais prend l'initiative des réformes* », que le Parlement a entrepris un « *débat ouvert dans lequel l'opposition est appelée à jouer un rôle constructif* », et que, dans le domaine international, « *à la tentation des petites phrases a succédé l'heure des rencontres sérieuses entre équipes gouvernementales* ». Le secrétaire général a ajouté : « *Dans la majorité nouvelle, qui aura à assumer ces choix fondamentaux, le C.D.P. sera le mouvement de la loyauté et du courage.* »

A propos de l'évolution des rapports entre partis centristes, le secrétaire d'Etat a affirmé : « *Nous adhérons à la conception qu'a M. Michel Poniatowski d'une majorité pluraliste. L'idée d'une confédération des formations centristes va dans le sens de nos propres souhaits. Il faut multiplier les procédures, les occasions de contact entre partis alliés. Pour notre part, nous entendons rester le trait d'union au sein de la majorité.* »

ÉGALITÉS ET LIBERTÉS : pour un rassemblement centre-gauche.

M. Claude Peyret, député U.D.R. de la Vienne, a annoncé jeudi 11 juillet la création d'un centre d'études Egalités et Libertés. Ce centre, qui se situe hors du Parlement mais qui comporterait une vingtaine d'adhérents parlementaires, se propose de publier un manifeste dont la rédaction a été confiée à M. Nungesser, député U.D.R. du Val-de-Marne. Selon M. Peyret, le but de cette association est de dégager une position venant de la « base » et indépendante des doctrines politiques actuelles. Toutefois, le député de la Vienne a déclaré : « *Il existe un courant populaire qui a été quelque peu trahi par les surprenantes alliances de la majorité.* »

Il estime que de nombreux électeurs éprouvent le besoin d'une structure d'accueil qui ne soit ni dans la gauche du programme commun ni dans la droite conservatrice, et il veut donner naissance à un courant de la gauche libérale. M. Peyret, qui appartient toujours à l'U.D.R., a toutefois indiqué qu'il « *ne souhaitait pas que M. Jacques Chirac réussisse son O.P.A. sur l'U.D.R., car cela continuerait à identifier ce parti avec le gouvernement* ».

M. Peyret a été mandaté pour rencontrer les dirigeants du parti socialiste. Il s'est récemment entretenu avec M. Jobert.

Le comité directeur, dont M. Peyret a donné la liste, comprend, sous sa présidence, huit vice-présidents : Mme Odette Launay, ancien député; MM. Jean-Paul Passeau, président de l'U.J.P. (jeunes gaullistes); Jacques Chaumont, député U.D.R. de la Sarthe; Jean Narquin, député U.D.R. de Maine-et-Loire; René Lucien, auteur d'ouvrages sur la participation; Julien François, ancien membre de l'U.D.S.R.; Roland Nungesser, député U.D.R. du Val-de-Marne, et Jean Fleury, sénateur U.D.R.

Au cours d'une « réunion de presse »

M. GISCARD D'ESTAING DRESSERA LE BILAN DE SES DEUX PREMIERS MOIS DE PRÉSIDENCE

M. Valéry Giscard d'Estaing tiendra une « réunion de presse » jeudi 25 juillet à 15 h. 30. Cette réunion sera « *consacrée à l'action de transformation de la vie politique, sociale et économique de la France engagée depuis deux mois et à ses perspectives* ». Selon M. Xavier Gouyon-Beauchamps, porte-parole de l'Elysée, les sujets de politique étrangère ne seront pas abordés. Le terme de « réunion de presse » a été préféré à celui de « conférence de presse » pour donner à la rencontre un caractère moins solennel que par le passé et instituer des rapports plus directs et plus simples entre le chef de l'Etat et la presse. La réunion se déroulera cependant dans la traditionnelle salle des fêtes.

● *Une délégation du Front progressiste* (gaullistes d'opposition) et une délégation du Mouvement des radicaux de gauche se sont rencontrées mercredi 10 juillet à l'Assemblée nationale. Elles ont « *constaté avec satisfaction que, deux mois après les élections présidentielles, la dynamique d'union de la gauche se développe dans l'ensemble de la nation* ». Elles ont étudié « *les conditions politiques qui permettront aux radicaux de gauche de contribuer activement à la formation d'un rassemblement majoritaire et français* ».

RADIO-TÉLÉVISION

Les formations de gauche dénoncent la «destruction» de l'O.R.T.F.

La session extraordinaire du Parlement consacrée au débat sur le projet de réforme de l'O.R.T.F. sera convoquée vraisemblablement pour le 23 juillet. Le décret de convocation ne devrait toutefois être pris par le président de la République qu'à l'issue du conseil des ministres du 17 juillet, appelé à adopter définitivement le projet de loi après que celui-ci aura été soumis, en début de semaine, au Conseil d'Etat.

C'est ce qu'a indiqué M. André Rossi, porte-parole du gouvernement, jeudi 11 juillet, devant la commission des affaires culturelles du Sénat.

Le secrétaire d'Etat a précisé que le choix d'une date rapprochée pour la tenue de la session extraordinaire du Parlement avait été rendu nécessaire pour permettre aux quatre sociétés de programmes d'établir assez rapidement les programmes qui entreront en vigueur dès janvier.

Le Parlement sera saisi en même temps que des projets législatifs d'un certain nombre de dispositions réglementaires qui permettront aux députés et aux sénateurs d'avoir une idée complète de l'architecture et de la philosophie de la réforme. Les décrets d'application plus précis, ceux notamment concernant la dévolution des biens, ne seront connus que plus tard.

M. André Rossi a également évoqué le problème de la concurrence et de la qualité des programmes en soulignant que les cahiers des charges qui fixeront les orientations fondamentales de chaque société seront très précis quant aux obligations culturelles et pédagogiques assignées. Il a présenté l'idée d'un éventuel fonds dont la mission serait de contribuer au financement de certaines émissions de haute qualité.

En ce qui concerne les services communs, comme l'information, les sports, la recherche, la formation professionnelle ou l'informatique, M. Rossi a fait observer que le problème de leur répartition n'était pas encore résolu. Le ministre a évoqué l'hypothèse de sociétés filiales communes aux divers établissements autonomes dont la mission serait de gérer ces services unitaires communs.

M. Rossi a enfin affirmé que la délégation parlementaire consultative pour l'O.R.T.F serait maintenue.

De son côté, M. Robert-André Vivien, député U.D.R., président du groupe d'étude parlementaire des problèmes de l'information, dont les membres, appartenant à toutes les formations politiques, s'étaient inquiétés de la précipitation du gouvernement, a été reçu par M. Jacques Chirac mercredi soir 10 juillet. Le premier ministre lui a fourni un certain nombre d'apaisements et s'est engagé à faire participer les parlementaires à l'élaboration des décrets d'application de la réforme. M. Chirac a rappelé que les sessions extraordinaires convoquées par le président de la République à la demande du premier ministre n'avaient pas de durée limitée et que le Parlement pourrait en conséquence délibérer sans hâte s'il le souhaitait.

Ces intentions exprimées par les représentants du gouvernement seront-elles suffisantes pour apaiser l'irritation des parlementaires ? Si l'on peut penser que ceux de la majorité s'en accommoderont, il pourrait ne pas en être de même avec les membres de l'opposition. Dans une longue déclaration publiée jeudi, les trois formations de la gauche ainsi que le P.S.U., la C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN s'inquiètent de la « *destruction du service public de la radio et de la télévision* » et dénoncent « *l'asphyxie de l'O.R.T.F. organisée par le pouvoir lui-même* ». Ils assurent que le processus de privatisation est mis en œuvre par la réforme projetée.

Les représentants des partis de gauche ont donc demandé à M. Chirac de les recevoir et réclamé la possibilité d'exposer leur point de vue dans une émission télévisée. Si leurs revendications ne sont pas satisfaites, ils appelleront leurs adhérents à une « riposte d'envergure » dont ils ne précisent toutefois ni la nature ni les modalités. — A. P.

« Les travailleurs doivent se préparer à être licenciés »

Les partis de gauche (P.C.F., P.S., P.S.U. et radicaux de gauche), les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et FEN, ainsi que la Ligue des droits de l'homme, ont déclaré, jeudi 11 juillet au cours d'une conférence de presse sur le projet gouvernemental de réforme de l'O.R.T.F., qu'ils étaient prêts à prendre « *les dispositions nécessaires pour une riposte d'envergure... si le gouvernement entendait poursuivre son coup de force, à l'O.R.T.F. et au Parlement* ».

Les sept organisations de gauche ont également annoncé qu'elles avaient décidé « *d'intervenir auprès du premier ministre* » et « *demandent à être reçues dans les plus brefs délais* ». Elles exigent qu'un temps d'antenne leur soit accordé afin que « *toutes les grandes familles de pensée puissent être entendues* ».

Ces organisations protestent d'abord « *contre la volonté du gouvernement de faire entériner son projet à l'occasion d'une session parlementaire convoquée précipitamment pour la fin juillet, interdisant, de fait, toute possibilité d'un vrai débat démocratique à l'échelle nationale* ». A ce sujet, M. Georges Fillioud, représentant le parti socialiste, a souligné que « *cette procédure accélérée présente des risques graves* »... Selon lui, il en résultera une loi fixant des orientations, un « cadre vide » où le pouvoir pourrait placer ce qu'il veut.

Après avoir accusé le gouvernement « *d'un véritable détournement du service public et du bien public* », M. Robert Chapuis, secrétaire national du P.S.U., a déclaré : « *Prédisons qu'il y aura dans quelques mois un scandale des Buttes-Chaumont comme celui de La Villette... Les travailleurs doivent se préparer à être licenciés.* »

M. André Vieuguet, membre du bureau politique du parti communiste, a affirmé que son parti est « *prêt à envisager une riposte de masse, même dans cette période de vacances* ».

« *La prise en charge des problèmes de l'O.R.T.F. par les organisations politiques et syndicales sur le plan national clarifie le combat des personnels de l'Office* », déclarait M. Edouard Guilbert au nom de l'Intersyndicale de l'O.R.T.F. : « *Le pouvoir aurait tort de croire que le personnel de l'Office n'est pas déterminé à se battre.* »

Cette lutte ne devra pas être uniquement celle du personnel de l'Office, mais celle de tous les travailleurs, précisait M. Jean-Louis Moynot (C.G.T.). Et Mme Jeannette Laot concluait : « *Nous sommes tous concernés directement en tant que travailleurs et citoyens pour le devenir de l'O.R.T.F.; il y va de la démocratie.* » — C. C.

● *Une délégation des syndicats F.O. de l'O.R.T.F.*, accompagnée de M. André Bergeron, secrétaire confédéral, est reçue ce vendredi à 10 heures par M. André Rossi, secrétaire d'Etat, porte-parole du gouvernement.

Ancien directeur de la R.T.F.

M. GABRIEL DELAUNAY PRÉCONISE UNE PLUS GRANDE RÉGIONALISATION

(De notre correspondant.)

Bordeaux. — M. Gabriel Delaunay, préfet honoraire, ancien directeur général de la Radio-télévision française, a accordé une interview au journal *Sud-Ouest*, à Bordeaux, sur la réforme de l'Office, où il déclare « *pressentir des difficultés* » au sujet de la répartition budgétaire, de la concurrence, des services techniques... « *Est-ce que tout est divisible ?* », se demande-t-il. « *La liberté totale de chaque chaîne risque d'être illusoire...* » « *Connaîtrons-nous une division des problèmes ou leur multiplication ?* ».

Il donne ensuite sa propre conception de réforme de l'O.R.T.F. :

« *Il faudrait réduire l'éclatement parisien à cinq unités au lieu de sept et établir en province deux unités de production totale. Elles pourraient partir des stations régionales existantes, grandir chaque année, se renforcer de personnel parisien. Je suis sûr qu'en cinq ans l'affirmation serait telle qu'on en viendrait à en vouloir deux autres. Nous aurions des « volumes gouvernables ». Nous aurions une concurrence réelle, un courant culturel s'établirait entre ces foyers de production et Paris. La radio-télévision révélerait à la France extra-parisienne qu'elle peut sentir, penser et créer sans s'accrocher à des tuteurs. Cela ce serait le début d'une heureuse révolution, surtout si tout se réalisait en collaboration avec la presse de province.*

» *Quels lieux choisir d'abord ? A mon avis la géographie et les possibilités culturelles commandent. Il faut couvrir l'hexagone par un triangle. Le sommet est à Paris, la première création devrait être à Marseille, qui associerait Nice et Lyon ; la seconde serait en Sud-Ouest et exigerait un condominium Bordeaux-Toulouse.* »

● *M. Jean de Préaumont*, député U.D.R. de Paris, a été nommé jeudi « rapporteur d'information » par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale. M. Georges Fillioud, député P.S. de la Drôme, membre de la même commission, s'est étonné de cette précipitation « *inutile et suspecte* », concernant un texte qui n'est pas encore connu, et pour l'examen duquel l'Assemblée n'a pas encore été convoquée.

JUSTICE

L'affaire des colorants des vins de Bordeaux

Peines de prison avec sursis pour un œnologue et un employé des wagons-lits

De notre correspondant

Bordeaux. — Le tribunal de grande instance de Bordeaux a rendu, jeudi 11 juillet, son jugement dans l'affaire des colorants italiens qui servaient à transformer les vins blancs en vins rouges : il a condamné à des peines de prison avec sursis un œnologue bordelais, M. Francis Desalbres, et un employé des wagons-lits, M. Benrada, pour importation frauduleuse d'œnocianine.

En novembre 1971, le service spécialisé des douanes avait appris que M. Desalbres proposait, à 500 francs le kilo, de l'œnocianine aux viticulteurs girondins. L'œnocianine est un produit végétal non nocif qui est autorisé en Italie mais interdit en France. Il permet de transformer les vins blancs en vins rosés ou rouges : il faut de 50 à 120 grammes de ce produit par hectolitre pour obtenir la coloration désirée.

L'œnologue avait proposé son produit à seize personnes. Une seule, un courtier en vins, reconnut en avoir acheté. L'enquête ouverte immédiatement permit de découvrir que l'œnocianine était importée d'Italie par l'intermédiaire d'un employé des wagons-lits travaillant sur la ligne Bordeaux-Vintimille, M. Benrada. Celui-ci reconnut avoir introduit en France 50 kilos de ce produit. Ce fut ce qu'il déclara devant le tribunal le 27 juin dernier, lorsqu'il comparut. Mais au cours de ses premiers interrogatoires, il avait parlé d'une quantité de 1 000 kilos.

M. Francis Desalbres a été condamné à 8 mois d'emprisonnement avec sursis, M. Benrada à 4 mois avec sursis et le courtier en vins à 1 500 francs d'amende.

D'autre part, la demande des services des douanes, qui réclamaient une amende de 160 000 F pour importation frauduleuse et infraction à la législation des changes, a été reconnue valable. Le tribunal a également accordé 1 franc de dommages et intérêts à l'Union nationale des œnologues, 1 franc à l'Union nationale des appellations contrôlées (UNAO) et 1 000 francs à la Fédération nationale des producteurs de vins de consommation courante et de vins de pays.

A LA COUR DE CASSATION

La responsabilité de celui qui emprunte une voiture

M. Revel, propriétaire d'une automobile, avait donné l'autorisation, le 29 décembre 1968, à M. Rouget, mécanicien, de disposer de son véhicule pendant *« un petit quart d'heure »* pour l'essayer sur la place Notre-Dame, à Pontoise.

En réalité, le mécanicien garda la voiture plus longtemps. Il l'utilisa pour aller faire une promenade dans les environs et emmena un jeune camarade, Luigi Apollonio. Celui-ci fut blessé au cours d'un accident survenu dans un carrefour.

La compagnie U.A.P., auprès de laquelle M. Revel avait assuré son véhicule, devait-elle être tenue de garantir les condamnations pécuniaires prononcées contre M. Rouget, déclaré entièrement responsable de l'accident causé au jeune Luigi Apollonio ?

La cour d'appel de Paris, dans un arrêt du 20 octobre 1972 confirmant un jugement du tribunal de grande instance de Pontoise, condamna la compagnie à fournir sa garantie en s'appuyant sur les dispositions de l'article premier du décret du 7 janvier 1959, aux termes desquelles les contrats d'assurance automobile doivent couvrir la responsabilité civile du souscripteur du contrat, du propriétaire du véhicule et de toute personne ayant, avec leur autorisation, la garde ou la conduite du véhicule.

Les magistrats de la cour d'appel précisaient que *« l'article premier du décret du 7 janvier 1959, considérant comme assuré le conducteur autorisé, ne prévoit aucune dérogation en cas d'usage non conforme à la volonté du propriétaire »*, ce qui était le cas en l'espèce.

Saisie d'un pourvoi de la compagnie U.A.P., la première chambre civile de la Cour de cassation, présidée par M. Pierre Bellet, statuant sur rapport du conseiller Parlange, observations de Mes Célice et Coulet et conclusions de M. Blondeau, avocat général, a estimé qu'en statuant comme elle l'avait fait la cour d'appel avait violé par *« fausse application »* l'article premier du décret du 7 janvier 1959. Car, dit-elle, *« l'autorisation de conduite accordée sous certaines limites qui ne sont pas respectées n'existe plus, et, dès lors, les dispositions du texte précité ne jouent pas »*.

L'arrêt de la cour de Paris est donc cassé et le dossier renvoyé devant la cour de Reims.

JEAN-BAPTISTE CROCE EST CONDAMNÉ A DIX-HUIT ANS DE PRISON

(De notre correspondant.)

Marseille. — Jean-Baptiste Croce, poursuivi, avec vingt-huit autres personnes pour trafic de stupéfiants, a été condamné à dix-huit ans d'emprisonnement le vendredi 12 juillet par la septième chambre correctionnelle de Marseille. La même peine a été prononcée contre Joseph Marro, en fuite.

Les autres condamnations à l'emprisonnement sont les suivantes : Edmond Taillet, seize ans ; Ange Mosca, quinze ans ; Barthélémy Regazzi et Jean-Marie Lucchesi, quatorze ans ; Fernand Chaffart, douze ans ; Jean-Joseph Tonarelli, huit ans ; Julien Gomar, Jean-Pierre Hernandez, J. Bec, Catherine Maestracci épouse Croce, Marie Marietti épouse Mari, Félix Olivié, Raphaël Raposo, Edouard Rimbaud et Roger Vermelac, cinq ans ; Marcel Afez, Gilbert Bourdine, M. Bizaud, trois ans ; Hélène Camin, deux ans ; Danièle Goirand épouse Raposo, dix-huit mois ; Joseph Mari, huit mois ; Adèle Tuppo épouse Regazzi, Christiane Mamoulos épouse Lucchesi, Odile Desaille, Francine Arguinbau, six mois ; André Gazelle, dix-huit mois avec sursis.

Les condamnés sont solidairement tenus de payer une amende de 58 millions de francs.

TOUTE PUBLICITÉ EST INTERDITE POUR LE LIVRE D'UN DESSINATEUR DE « CHARLIE-HEBDO »

Par arrêté de M. Michel Poniatowski, ministre d'État, ministre de l'intérieur, publié au *Journal officiel* du 3 juillet et en date du 24 juin, un livre de bandes dessinées intitulé *Jack l'Éventreur en vacances*, publié par les éditions du Square, a été interdit à la vente aux mineurs de dix-huit ans. En outre toute publicité pour cet ouvrage est interdite.

Les lecteurs de *Charlie-Hebdo* ou de *Charlie mensuel* connaissent bien l'auteur du livre interdit, le dessinateur Willem. Tous les dessins contenus dans l'ouvrage interdit ont déjà été publiés ces dernières années, dans ces deux journaux. Le livre était en vente depuis le mois de mars.

● *M. Jacques Chirac contre* l'Express : *procès renvoyé au 10 octobre.* — Alors qu'il était ministre de l'agriculture, M. Jacques Chirac avait engagé des poursuites en diffamation contre *l'Express* pour un article le mettant en cause à propos de l'affaire Dega.

Le procès a été appelé jeudi 11 juillet devant la dix-septième chambre correctionnelle. Me René Floriot représentant le premier ministre et Me Robert Badinter assistant Mme Françoise Giroud, directrice de l'hebdomadaire.

Me Floriot a demandé au tribunal que le dossier de l'affaire Dega soit versé aux débats, qui ont été renvoyés au 10 octobre.

Après son extradition du Brésil

M. GEORGES WALTER HUC IMPLIQUÉ DANS L'AFFAIRE DU PATRIMOINE FONCIER A ÉTÉ ÉCROUÉ A FLEURY-MÉROGIS

Ayant été extradé du Brésil où il s'était réfugié, M. Georges Walter Huc est arrivé jeudi 11 juillet à l'aéroport d'Orly, puis il a été conduit quelques heures plus tard devant le juge d'instruction, M. Louis Gondre, qui lui a notifié les inculpations de complicité d'abus de confiance, recel de fonds provenant d'appels publics à l'épargne et d'infraction à la loi sur les sociétés commerciales. M. Huc a été écroué à la prison de Fleury-Mérogis, où se trouve également M. Claude Lipsky depuis son extradition d'Israël le 23 mars 1972.

M. Huc a été arrêté à la fin du mois de septembre dernier à Sao-Paulo en application d'un mandat d'arrêt international lancé contre lui par M. Gondre le 30 septembre 1971.

Agé de quarante ans, M. Georges Walter Huc était le président-directeur général des établissement Kaufmann, une société du groupe Lipsky par laquelle transita une grande partie des 140 millions versés par plus de huit mille souscripteurs du Patrimoine foncier, aussi bien pour des achats d'immeubles que pour des activités tout à fait différentes, telles que la revente de ronces métalliques.

En l'absence de M. Huc, l'instruction judiciaire pratiquement terminée a révélé un déficit frauduleux de près de 50 millions. M. Gondre devra procéder à de nouveaux interrogatoires et confrontations. Il se propose d'entendre M. Huc sur le fond jeudi prochain.

PRESSE

« LA NATION » PUBLIE SON DERNIER NUMÉRO

Le quotidien de l'U.D.R., *la Nation*, a publié vendredi 11 juillet son dernier numéro (daté 12-13 juillet). Fondé le 5 mars 1962, *la Nation* a publié au total 3 045 numéros. Elle sera remplacée par une lettre d'information qui fournira surtout des documents aux bulletins, journaux et périodiques divers que l'U.D.R. et ses parlementaires pourront éditer en province (*le Monde* du 4 juillet).

Dans son dernier éditorial, M. Jacques de Montalais, rédacteur en chef, écrit notamment :

« Puis-je me permettre de penser — ayant écrit moi-même qu'une éventuelle disparition de Libération *serait grand dommage pour la liberté d'expression — que notre disparition effective n'est probablement pas une chose heureuse pour la démocratie ?*

» Nous déposons donc la plume, bien malgré nous, à un moment difficile pour la France comme pour d'autres pays. Mais à un moment néanmoins où sa voix est une de celles qui comptent le plus au monde. Et cela, essentiellement grâce aux formes nouvelles imprimées à la République par le général de Gaulle, grâce à la sourcilleuse indépendance de pensée et d'action qu'il pratiqua sur l'échiquier politique mondial et dont il est parvenu à inoculer l'indispensable souci à presque tous nos dirigeants politiques, semble-t-il.

» Enfin, au-delà des idéologies, des partis, des partis pris et de la fausse impression que peut donner une France apparemment coupée en deux, on a le sentiment que les Français sont en réalité beaucoup plus rassemblés que l'on ne pourrait le croire — comme le souhaitait tellement le général — sur ce qu'il y a lieu de continuer et de changer

» Puisse le nouveau président, par sa rigueur sur la scène internationale, son souci de réformer, et singulièrement de satisfaire une quasi unanime aspiration à plus d'équité entre les hommes de ce pays, contribuer à le rendre beaucoup plus proche, en fait, de sa devise. »

HUIT ANS APRÈS LA CONSTITUTION DU GROUPE E.P.1

M. Lignel demande la résolution des accords entre « le Progrès » et « le Dauphiné libéré »

Lyon. — Par une assignation délivrée le 8 juillet par M. Jean-Charles Lignel, directeur général, la société anonyme Delaroche, éditrice du Progrès, vient de demander que le tribunal de grande instance de Paris prononce la résolution de tous les accords passés depuis 1966 entre ce journal et le Dauphiné libéré et, du même coup, la dissolution de toutes les sociétés créées à leur suite, dont il était lui-même soit président soit administrateur.

Ce recours à la justice a une origine bien précise : l'élimination de M. Lignel lui-même de toutes les fonctions qu'il occupait jusque-là au sein du groupe *Dauphiné-Progrès.*

Rappelons ce que furent les motifs et les conséquences des accords passés en septembre 1966 entre les deux grands quotidiens de la région Rhône-Alpes. Les deux titres — dont les zones de diffusion respectives se chevauchaient dans plusieurs départements — étaient engagés dans une concurrence sans merci, à la fois onéreuse et stérile. La sagesse commanda alors de s'entendre. Il fut décidé en 1966 de concentrer les moyens de production et de mettre en commun certaines activités, notamment la publicité et ses modes d'exploitation. Une société de gérance à laquelle étaient concédées l'impression des journaux concernés et diverses sociétés de services fut créée.

De cette concentration, dont on a assez dit qu'elle aboutissait à un monopole régional, M. Lignel fait aujourd'hui une analyse sévère. Il y voit l'intention *« de faire échapper les sociétés éditrices aux contraintes prévisibles de la participation des employés aux bénéfices »*. De même, rappelant dans son assignation que fut créée une société d'information, l'Agence d'informations générales, locales et sportives (AIGLES), chargée de fournir à la société de gérance les articles de toute nature nécessaires à la confection des journaux, il ajoute que cette société allait permettre *« de pallier l'application de la clause de conscience des journalistes »*.

Ainsi étaient apparues les sociétés *Province-Publicité numéro 1* (P.P. 1), *Entreprise de presse numéro 1* (E.P. 1), *Rhône-Alpes Diffusion* et AIGLES avec, en outre, constitution d'un conseil supérieur de décision composé de quatre membres : deux délégués des propriétaires du *Dauphiné libéré* et deux de ceux du *Progrès*. Le journal de Lyon était la propriété de deux familles depuis la mort de son fondateur, Léon Delaroche. Ce dernier, en effet, laissait deux filles : l'une, Hélène, qui épousa M. Emile Brémond, lui-même directeur jusqu'en 1972 ; l'autre, Louise, mariée à M. Jean Lignel et mère de M. Jean-Charles Lignel, l'artisan du conflit actuel.

« Voie de fait »

La répartition des postes de directeurs et d'administrateurs entre représentants des deux journaux pouvait apparaître comme une volonté d'égalité de droits et de responsabilité dans la gestion. Or M. Jean-Charles Lignel estime qu'il a été, depuis le 13 juin, victime *« d'une véritable voie de fait »*, ayant été évincé en moins de dix jours de tous les postes qu'il occupait et cela *« grâce à la conjonction immorale des représentants du groupe des actionnaires du* Dauphiné libéré *et de celui du groupe Brémond »*, autrement dit de son propre cousin.

Que s'était-il donc passé avant le 13 juin ? M. Lignel, en sa qualité de président de la société *Province-Publicité numéro 1*, se trouvait être le représentant de cette société au conseil d'administration de la société *Province-Publicité Havas* (P.P.H.) née en 1973 et dans laquelle apparaît, outre les représentants des deux journaux, l'Agence Havas. Le P.-D.G de *Province-Publicité Havas* est M. Jacques Gallois, fils de M. Jean Gallois, l'un des représentants des actionnaires, et directeur général du *Dauphiné libéré*, dont le président est M. Louis Richerot.

M. Lignel estima ne pas devoir accepter le dernier bilan de la société *Province-Publicité Havas*. Ses critiques obligèrent à des remaniements successifs du bilan car elles étaient partagées, en tout ou partie, par les représentants de l'Agence Havas. Or, écrit M. Lignel dans son assignation, *« M. Jean Gallois crut devoir faire des divergences de conception entre M. Jean-Charles Lignel et son fils dans la tenue des écritures de* Province-Publicité Havas *une affaire personnelle entre M. Jean-Charles Lignel et lui-même »*. Et *« au lieu de laisser M. Lignel réunir le conseil d'administration de* Province-Publicité numéro 1 *pour savoir si celui-ci approuvait ou non ces critiques ou de porter l'incident devant le conseil supérieur de décision, M. Gallois préféra rechercher, d'une part la neutralité de l'Agence Havas, d'autre part l'appui de M. Jean Brémond pour faire d'une pierre deux coups : d'une part couvrir son fils et faire adopter les comptes de* Province-Publicité Havas *dans une nouvelle « mouture », d'autre part éliminer définitivement M. Jean-Charles Lignel, son obstacle réel à la mainmise du* Dauphiné libéré *sur* le Progrès.

Tel est sans doute pour M. Lignel le fond du problème. A ses yeux, son cousin, M. Jean Brémond, qui avait abandonné la direction du *Progrès*, en juin 1973, pour des raisons de convenance personnelle, mais était resté administrateur de la société anonyme Delaroche, *« se désintéressait de plus en plus de voir les représentants des actionnaires du* Dauphiné libéré *exercer une influence de plus en plus grande à l'intérieur du groupe »*.

Il en veut pour preuve l'attitude de son cousin qui donna sa démission d'administrateur de la société Delaroche lorsque, à l'occasion des dernières élections présidentielles, Mme Hélène Brémond, sa mère, et Mme Louise Lignel, s'étaient mises d'accord pour que *le Progrès « suive une ligne politique moins imprécise que par le passé »*. En clair, il s'était agi alors, notamment entre les deux tours, de laisser entendre, fût-ce prudemment, que le journal n'était pas insensible aux arguments de M. François Mitterrand.

Bref, pour M. Lignel, M. Jean Gallois, côté *Dauphiné libéré*, et M. Jean Brémond, côté *Progrès*, ont *« jugé la conjoncture favorable pour — unissant leurs rancunes — violer délibérément le pacte social et éliminer M. Jean-Charles Lignel de toutes les fonctions occupées par lui en qualité de représentant du groupe Lignel »*. C'est cette « collusion » qui l'amène donc à saisir la justice pour que soit prononcée *« la résolution des accords de 1966 et des accords subséquents, et que soient remises dans tous leurs droits antérieurs les parties intéressées »*. Il a demandé en conséquence que toutes les sociétés créées soient dissoutes avec désignation de mandataires de justice pour procéder à leur liquidation, tout en laissant assurer par les propriétaires la sortie des publications.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

EN ITALIE

Le président de la Montedison aurait pris le contrôle du « Corriere della Sera »

De notre correspondant

Rome. — M. Cefis, président de la société Montedison, le principal groupe chimique privé italien, aurait pris le contrôle du « Corriere della Sera ». Publiée par l'hebdomadaire « l'Espresso », la nouvelle n'a suscité aucun démenti et provoque une vive stupeur dans les milieux de presse italiens. En six mois, en effet, M. Cefis a constitué un groupe de presse important, et le contrôle du « Corriere della Sera » accroîtra encore le rôle qu'il joue indirectement dans la politique italienne.

Selon « l'Espresso », cet achat du « Corriere della Sera » par la Montedison tiendrait à deux décisions de ses propriétaires : celle de M. Giovanni Agnelli d'abandonner le tiers de la propriété du journal qu'il avait acquis il y a un an et demi le désir de Mme Giulia-Maria Crespi, représentant l'ancien propriétaire également possesseur du tiers des actions, de renoncer à la lutte et de céder ses parts.

M. Mondadori, important éditeur, se serait intéressé à l'affaire mais, agissant au nom de la Montedison, un auteur éditeur, M. Rizzoli, aurait également fait des offres pour acquérir le dernier tiers des actions, qui appartient à M. Moratti, dirigeant d'une société pétrolière.

M. Agnelli, laissé dans l'ignorance de ce qui se préparait, aurait été mis au pied du mur et contraint à se défaire de ses actions dans les conditions les plus défavorables. Dans le même temps, un groupe d'administrateurs des éditions Etas Kompass, qui dépend de l'EFI, holding qui regroupe les participations Agnelli dans le domaine de l'édition, aurait cherché à mettre au point une nouvelle répartition de la propriété du « Corriere della Sera » dans laquelle aucun des associés n'aurait été en mesure d'orienter la ligne politique du journal. Cette formule complexe mais équilibrée ne semble pas pouvoir être relancée.

Les journalistes du « Corriere della Sera » seraient cependant disposés à la soutenir, s'il leur reste encore une marge de manœuvre, pour s'opposer à la mainmise de M. Cefis.

Aucune communication officielle n'a encore été faite par la Montedison.

La très grande majorité de la presse italienne va se trouver à présent dans les mains des pétroliers ou des dirigeants de l'industrie chimique : M. Cefis devient, en effet, le rival de M. Rovelli, président de la firme SIR (industrie chimique), et M. Attilio Monti, magnat du pétrole, contrôle dans le centre de l'Italie une autre importante chaîne de journaux. « La Stampa » de Turin appartenant à M. Agnelli est de plus en plus isolée dans sa position laïque et libérale. — J. N.

En août

LE PRIX DES QUOTIDIENS RÉGIONAUX PASSERA A 1 F

Le Syndicat national de la presse quotidienne régionale vient de décider de porter le prix de vente des journaux qu'il représente à 1 F à partir des premiers jours du mois d'août. La décision a été prise à l'unanimité moins une voix, celle d'« Ouest-France », qui restera au prix actuel de 90 centimes dans les zones où il n'est pas en concurrence avec d'autres titres et passera à 1 F dans les autres zones.

FAITS DIVERS

A Marseille

UN ACCIDENT DU TRAVAIL PROVOQUE LA MORT DE TROIS OUVRIERS

(De notre correspondant.)

Marseille. — Trois monteurs en ascenseurs ont été tués jeudi 11 juillet, dans l'après-midi, dans un immeuble en construction avenue du Prado, « le Grand Pavois », haut de trente-deux étages et dont le gros œuvre est terminé. Les victimes sont MM. Gérard Noyelles, vingt-quatre ans, père de deux enfants, Georges Dubois, trente-deux ans, père de deux enfants, et Louis Ferreres, vingt-huit ans. M. Dubois habite Toulon et ses deux collègues à Marseille.

Les trois ouvriers travaillaient sur une nacelle qui vint s'écraser sur la plate-forme de l'ascenseur en construction. L'accident n'a pas eu de témoins. On ne connaît pas les causes exactes de l'accident qui, pour l'instant, sont attribuées à une rupture de câble. Les travailleurs, très nombreux sur ce chantier, ont immédiatement cessé le travail jusqu'à la fin de la journée.

AÉRONAUTIQUE

Pour les cinq premiers mois de 1974

L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE A REÇU POUR 4 500 MILLIONS DE FRANCS DE COMMANDES A L'EXPORTATION.

S'adressant récemment à Paris aux membres de l'Union syndicale des industries aéronautiques et spatiales (USIAS), qui groupe les « patrons » de la construction aéronautique civile et militaire en France, M. Jacques Maillet, président de l'USIAS et président-directeur général de la société Intertechnique, a indiqué que l'industrie aéronautique avait reçu, pour les cinq premiers mois de l'année, environ 4 500 millions de francs de commandes à l'exportation.

« Pour l'année 1974, l'estimation du déficit entraîné par l'augmentation du prix du pétrole est de 35 milliards, a déclaré M. Maillet. Or le monde entier s'équipe en moyens industriels destinés à des productions qui ne mettent en œuvre que des techniques banales. Ce n'est pas dans ces domaines que nous pourrons accroître nos exportations. En revanche, les pays bénéficiant d'une avance technique, ceux où sont conçus des produits rares, peuvent compter sur un marché international élargi, notamment parce que le renchérissement du prix de l'énergie donne à certains pays des moyens de paiement considérables qui favorisent leurs achats à l'étranger. En France, parmi les industries de pointe exportatrices, l'industrie aérospatiale est au premier rang. Le montant de nos commandes à l'exportation enregistrées au cours de l'année 1973 est de 5 470 millions de francs. Il n'est pas déraisonnable, si un certain nombre de mesures sont prises, d'espérer doubler ce chiffre en 1974. D'ores et déjà, jusqu'aux premiers jours du mois de juin 1974, un montant de 4 500 millions de francs de commandes à l'exportation a été enregistré par notre industrie. Nous pouvons donc apporter une contribution importante à la solution du problème de notre balance des comptes. »

« Il nous appartient, a conclu le président de l'USIAS, *de montrer au gouvernement et à l'opinion publique l'importance nationale de notre industrie et les bénéfices à attendre pour l'économie française tout entière des mesures nécessaires à notre expansion. »*

ÉDUCATION

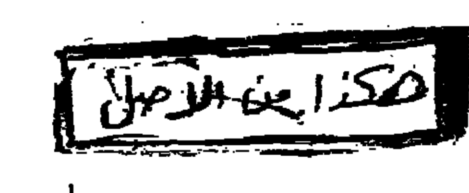
ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES

● **Ecole supérieure d'électronique de l'Ouest (par ordre alphabétique).**

MM. François Aumon, Philippe Allain, d'Aure, Balch, Denis Balcon, Jacques Barranger, Mlle Fabienne Beaufils, M. Benoteau, Mlle Marie-Agnès Banard, MM. Bergeon, Berthomme, Beyron, Bivaud, Mlle Jacqueline Blanchard, MM. Joseph Bleas, Biet, Boissé, Boissonneau, Bony, Philippe Bouchet, Boudaud, Louis-Marie Boutet, Brevet, Brianceau, Bouyer, Miel Cassin, MM. Chantepie, Jacques Charles, Mlle Chantal Charpentier, MM. Yves Chollet, Chupin, Mlle Cinquini, MM. Cleach, Cloître, Cormerais, Coutadeur, Pierre Coutaud ;

M. Marc Dacquin, Dahyot, André David, Patrick David, Derrien, Mlle Desfontaines, M. Dion, Mlle Donars, MM. Donnaint, Errigo, Eveno, Ezvan, Farineau, Bruno Fleury, Didier Fouquet, Jacques Fouquier, Patrick Fourre, Gaillou, Francis Geay, Jean-Michel Geay, Glcquel, Gillard, Mlle Girard-Valteau, MM. Goimard, Gruau, Patrick Guéry, Guicheteau, Hamard, Jean-Yves Hemery, Hermel, Hilliou, Hurtevent, Jaffre, Mlle Jezequel, MM. René Josse, Kehagias, Mlle Kerivel, MM. Kervadec, Alain Lagarde, Lavaud, Mlle Le Bars, M. Le Deilliou, Mlle Le Dreau, MM. Bernard Le Floc'h, Michel Le Gall, Le Gallouedec, Jacques Le Jeune, Le Netrant, Lefeuvre, Joël Lefort, Pascal Lemercier, François Lesage, Libot, Lousseaut ;

MM. Pierre Maheu, Philippe Maurice, Jacques Monfort, Michel Monfort, René Monnier, Yves Morel, Bernard Mourgues, Moyon, Muret, Nhun Fat, Pierrick Nicolas, Jean-Michel Ollivier, Omnès, Mlle Annie Pelletier, MM. Pensec, Michel Pépin, Gérard Péron, Patrice Petiteau, Georges Point, Hervé Poulain, Poulquen, Mlle Pouplard, MM. Pulbaraud, Rahuel, Eric Rambaud, Rapilly, Retailleau, Philippe Rondeau, Sacchiero, Salahun, Mlles Sautret, Patricia Saux, MM. Jacques Talbot, Tence, Trevidic, Jean-Louis Vanier, Patrice Vannier, Philippe Vigne, Wambergue.



DÉFENSE

Le parti socialiste propose d'aligner les droits et les devoirs des cadres militaires sur ceux de la fonction publique

Le parti socialiste réclame une « *profonde réforme* » du service militaire et une « *réorganisation du système militaire* » français. Il souligne que le problème « *des conditions dans lesquelles s'effectue le service militaire en France est de plus en plus ouvertement posé, y compris par les soldats du contingent eux-mêmes* ». Mais, ajoute-t-il, il faut « *distinguer soigneusement ce problème du principe même du service militaire* », car le parti « *réaffirme son hostilité à l'armée de métier* ».

Le parti socialiste préconise un « *service fractionné en une période d'instruction et des périodes d'entraînement qui, normalement, n'excéderaient pas six mois et, ce, sans nuire à la disponibilité immédiate des forces armées* ».

Estimant qu'« *il convient de tout faire pour combler le fossé que le pouvoir a laissé s'approfondir — quand il ne l'a pas creusé — entre l'armée et la nation* », le parti socialiste précise : « *La réforme de l'institution militaire doit permettre d'identifier aussi étroitement que possible l'armée et le peuple. Il faut démocratiser et moderniser à la fois le statut des militaires de carrière et le service militaire lui-même.*

» *En ce qui concerne les officiers et les sous-officiers, il s'agit de libéraliser leur statut, d'aligner leurs droits et leurs obligations sur ceux de la fonction publique, et surtout de réorganiser la formation et les carrières pour permettre un avancement plus rapide et, le cas échéant, un reclassement plus avantageux dans le civil.*

» *Dans l'immédiat, le parti socialiste demande la fin des brimades et des restrictions à la libre information, à laquelle les soldats du contingent ont droit. Il se prononce pour la gratuité des transports et pour une élévation du prêt à hauteur du SMIC, au profit des soldats du contingent. Il attire enfin l'attention de l'opinion publique sur la nécessité d'un vaste débat sur les problèmes de la défense nationale.* »

Dans l'Est et en Allemagne

Des soldats signataires de l'« appel des cent » sont mutés ou mis aux arrêts

Selon le Comité de défense des appelés, plusieurs soldats du contingent, dans l'Est de la France ou dans les unités stationnées en République fédérale d'Allemagne, ont été punis de jours d'arrêts ou mutés de garnison pour avoir signé ou fait signer l'« appel des cent ». C'est ainsi que deux appelés de Bitche (Moselle), un appelé du camp de Valdahon (Doubs) et deux autres, dans des régiments en Allemagne fédérale, ont été mutés. Le Comité de défense des appelés de Strasbourg demande à toutes les organisations politiques et syndicales de témoigner de leur solidarité active.

Les chefs de corps des unités cantonnées sur le territoire ouest-allemand ont reçu, selon des informations dignes de foi, des consignes leur demandant, devant la répétition de telles actions collectives interdites par le règlement de discipline générale, de « neutraliser cette agitation subversive par tous les moyens appropriés ». Les chefs de corps sont invités à « procéder personnellement à une mise en garde en présence des personnels réunis ».

D'autre part, notre correspondant au Mans (Sarthe) signale que, au début de cette semaine, six appelés signataires de l'« appel des cent » au 2e régiment d'infanterie de marine au camp d'Auvours (« le Monde » du 9 juillet), ont été punis de jours d'arrêts. Un sergent et un caporal appelés ont été cassés de leur grade. Cette mesure statutaire, qui s'ajoute à une éventuelle sanction disciplinaire, est prise par le ministre de la défense après l'avis d'un conseil d'enquête réuni, sur l'initiative du chef de corps, par le général commandant la région militaire sur le territoire de laquelle est situé le régiment. La mesure statutaire est une cassation ou une rétrogradation de grade, mais, dans le cas présent, on indique, de source officielle, que cette sanction n'a pas de rapport avec l'« appel des cent ».

En Polynésie

Le dernier essai nucléaire de la France aurait eu une puissance de 150 kilotonnes

Des indications de bonne source, à Paris, permettent de penser que le dernier essai nucléaire de la France en atmosphère à Mururoa, le dimanche 7 juillet, a été plus puissant que le tir — le premier de la série en cours — du dimanche 16 juin. Selon ces évaluations, en effet, l'explosion du 7 juillet a dégagé une énergie entre 100 et 200 kilotonnes, alors que l'expérience précédente avait été estimée à 5 kilotonnes (la bombe d'Hiroshima était de 20 kilotonnes).

Comme le précédent, ce deuxième essai a été fait sous ballon en altitude, ce qui correspond à une technique de tir constamment utilisée en Polynésie à l'exception des quelques premiers tirs à Mururoa, lors de la campagne de 1966, au cours de laquelle des expériences ont eu lieu depuis une barge ancrée au milieu du lagon. Ainsi, les deux explosions enregistrées depuis le début de la campagne en cours n'ont pas consisté — contrairement à ce que l'on attendait — en le largage de sa bombe nucléaire tactique par un biréacteur d'appui Jaguar de l'armée de l'air.

Deux exemplaires de cet appareil, déjà en service sur la base de Saint-Dizier (Haute-Marne), ont été acheminés en pièces détachées par avion-cargo de France en Polynésie, puis remontés sur place. Ils emportent, en principe, une charge de 25 kilotonnes, mais ils ne sont pas intervenus à ce jour.

On a remarqué que, contrairement à leur attitude lors du tir du dimanche 16 juin, où ils avaient indiqué une première estimation de la puissance dégagée, les observateurs australiens et néo-zélandais n'ont pas précisé l'énergie de l'explosion du dimanche 7 juillet. Selon des renseignements recueillis à Paris, cette puissance se situerait à environ 150 kilotonnes. Cette puissance correspond à celle de l'arme nucléaire à bord des missiles sol-sol enfouis en Haute-Provence.

LES REPRÉSENTANTS DE L'AUSTRALIE ET DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE ONT PLAIDÉ LA COMPÉTENCE DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

La Haye (*A.F.P., A.P., Reuter*). — Les plaidoiries australienne et néo-zélandaise engagées le 4 juillet devant la Cour internationale de justice afin de faire admettre par les juges leur compétence dans l'affaire des essais nucléaires français se sont achevées le jeudi 11 juillet. La Cour se prononcera vraisemblablement au début de l'automne.

[L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont déposé deux requêtes séparées, il y a quatorze mois, le 9 mai 1973. Elles tendent à démontrer que les essais effectués par la France dans le Pacifique violent le droit international et la charte de l'ONU, en exposant les populations australienne et néo-zélandaise aux effets des rayons ionisants, en violant la souveraineté territoriale des deux pays et la liberté des mers.

Paris soutient, pour sa part, que la Cour est incompétente. Bien que la France ait signé, en effet, la clause de la « juridiction obligatoire » de la Cour, elle avait, le 20 mai, émis une « réserve » (comme elle en a le droit) qui en exclut « les différends concernant les activités se rapportant à la défense nationale ». La France n'est donc pas représentée à la Cour.

La Cour de justice a, dans un premier temps, accédé aux requêtes conjointes de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande de prendre des ordonnances « conservatoires » et a invité, les 22 et 23 juin 1973, le gouvernement français à ne plus procéder à des essais nucléaires tant que l'arrêt définitif ne serait pas rendu. La France n'a pas tenu compte de ces demandes.

Si la Cour, à l'automne, reconnaît sa compétence, une troisième phase s'engagera, pour juger au fond.]

RELIGION

CORRESPONDANCE

A propos d'une étude sur saint Paul

Mis en cause par Dom C. Charlier (le Monde du 21 juin), M. Emile Gillabert, auteur d'un ouvrage sur saint Paul (éditions Metanoïa) nous écrit notamment :

Les griefs de Dom C. Charlier révèlent qu'il n'a pas lu mon livre, sinon ce n'est pas moi qu'il taxerait de *moderniste*, mais bien plutôt les exégètes sur les travaux desquels je me suis appuyé. Mais peut-être ignore-t-il également les études récentes d'exégèse, extrêmement importantes pour la compréhension de la genèse des Evangiles, en particulier le *Commentaire de la synopse des quatre Evangiles*, œuvre monumentale des professeurs de l'Ecole biblique de Jérusalem (éditions du Cerf, 1972).

Dom C. Charlier semble méconnaître que la critique biblique actuelle laisse loin derrière elle les thèses modernistes condamnées en 1907 (encyclique *Pascendi*). Depuis 1943, date de la promulgation de l'encyclique *Divino Afflente Spiritu*, les études bibliques sont allées bon train du côté catholique. Aujourd'hui, des ouvrages revêtus de l'imprimatur livrent, même au public non averti, des études qui montrent que les évangiles canoniques sont l'aboutissement de rédactions successives marquées fortement par l'influence paulinienne, et que nombre de paroles que les évangélistes ont mises dans la bouche de Jésus sont des ajouts et des interpolations.

Par ailleurs, Dom C. Charlier, parlant de la toute première génération chrétienne, dit « *qu'elle n'avait pas d'autre moyen de justifier sa foi en un obscur prophète, supplicié pour s'être prétendu fils de Dieu* », que la croyance en la mort et la résurrection du Christ. Si les disciples avaient compris en profondeur le véritable enseignement de Jésus, ils auraient transmis à la *toute première génération chrétienne*, non pas la croyance en un Christ sorti vivant du tombeau, mais la foi en Celui qui ne meurt pas parce que, identifié au Père, il est la Voie, la Vérité et la Vie. Ils auraient parlé d'éveil à la réalité du royaume intérieur et non de résurrection « post mortem ».

***

De son côté, M. Jean de Savignac, de Bruxelles, sans contester que saint Paul a eu des « paroles rudes » pour les femmes — encore que l'Apôtre n'est peut-être pas l'auteur de ces passages, — rappelle d'autres propos bien connus : « Il n'y a plus ni homme ni femme, car vous êtes tous un en Jésus-Christ *(Galates III, 28)* ; « la femme est la gloire de l'homme » *(1 Cor. XI, 7). Saint Paul a, d'autre part, tellement honoré Prisca qu'il l'a nommée, avant son mari, parmi ses compagnons de labeur.*

L'hebdomadaire « France catholique » publie un hommage au cardinal Daniélou

France catholique du 12 juillet consacre un document de cinq pages au cardinal Jean Daniélou. Aucune allusion n'est faite pratiquement aux circonstances de sa mort si ce n'est, peut-être, cette expression du cardinal A. Renard, archevêque de Lyon, qui écrit que « *Dieu nous a enlevé tragiquement le cardinal Daniélou* ».

« *Nous avons essayé*, écrit Luc Baresta, *de dire ce que fut la vérité de sa vie et, notamment, la vérité de son œuvre (...) La réfutation principale de certains propos tenus après la mort du cardinal se trouve dans l'ampleur et la qualité de son œuvre.* »

France catholique reproduit notamment le discours prononcé, le 30 mai, par M. Jean Guitton devant l'Académie française :

« *Il allait, plein de confiance (...), toujours entre deux devoirs ou rendez-vous contraires ou simultanés, entre deux Caravelle (...) en retard de plusieurs engagements, en avance de plusieurs idées (...) notre gentil cardinal, notre furtif confrère.* »

Parmi les panégyriques des cardinaux Garrone et Renard, du Père Henri Holstein (jésuite), de Jean-Luc Marion, qui retracent son apport intellectuel et ses activités pastorales, une place spéciale doit être faite à l'article du Père Yves Congar (dominicain) relatif à l'œuvre accomplie par le cardinal Daniélou pendant le concile. Avec la franchise qui lui est habituelle, l'auteur n'omet pas de signaler les ombres du tableau.

« *Ses défauts*, écrit-il par exemple, *ont été également sensibles* [au concile], *plus sans doute que dans l'extraordinaire activité apostolique à laquelle une foule innombrable et multiple a rendu hommage à Notre-Dame.*

» *Le cardinal Daniélou avait une intuition du type qu'on attribue aux femmes, écrit un de ses confrères et amis. (...) Il lui est arrivé de pousser opposition et critique jusqu'à l'injustice. Mais il était pour lui-même sans rancune. (...) Il s'opposait parfois avec une décision qui se nuançait de brutalité et d'entêtement.* »

Ces critiques éparses n'empêchent nullement le Père Congar de reconnaître les qualités du cardinal Daniélou : don d'ouverture et de spontanéité, vivacité, omniprésence, etc.

FEUILLETON

NUMERO 3

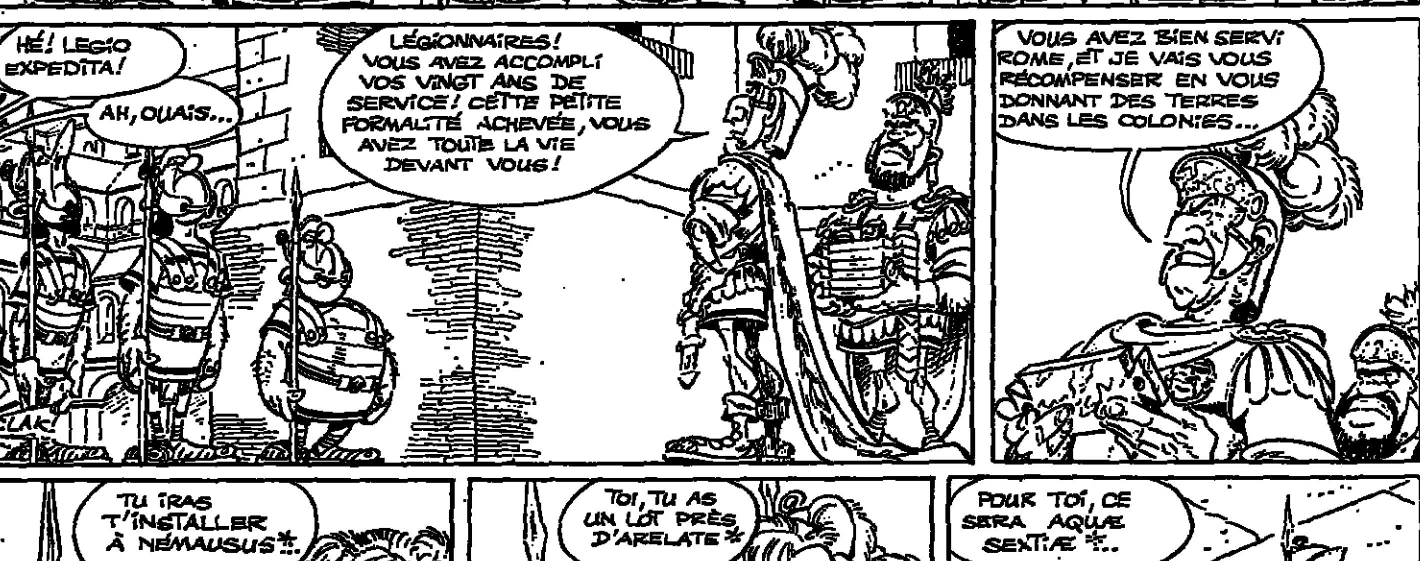
Une aventure d'Astérix le Gaulois

LE CADEAU DE César

Texte de René Goscinny
Dessins d'Albert Uderzo

César décide d'offrir à plusieurs légionnaires maintenus vingt ans sous les drapeaux, un cadeau à l'occasion de leur libération. L'un d'eux, Roméomontaigus, dont la réputation éthylique est connue, figure parmi les élus.













(A suivre.)

INFORMATIONS PRATIQUES

Télévision et radiodiffusion

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

VENDREDI 12 JUILLET

● CHAINE I

16 h. 45 Tour de France.
20 h. 30 Série : Mission impossible. « La Question ».
21 h. 20 Au rendez-vous des grands reporters, de R. Pic et M. Tauriac.
La drogue et les trafiquants

● CHAINE II (couleur)

19 h. 45 Feuilleton : Valerie.
20 h. 35 Evocation : Hommage à Albert Ollivier, d'A. Leonard
Mort le 18 juillet 1964, Albert Ollivier fut journaliste, auteur, directeur des programmes de télévision depuis 1959 et créateur de la deuxième chaîne.

21 h. 55 Emission littéraire : Italiques, de M. Gilbert.

● CHAINE III (couleur)

20 h. 10 Pour les jeunes. Les trois ours.
20 h. 30 Film : « Une balle au cœur », de J.-D. Pollet (1965). Avec S. Frey et Fr. Hardy.
La vengeance en Grèce, où il a fui, d'un jeune aristocrate sicilien chassé de son palais par la Maffia.

● FRANCE-CULTURE

20 h., Madeleine Renaud et Jean-Louis Barrault reçoivent. — 21 h., Entretien avec P. Barbizet. — 21 h. 20, Les grandes avenues de la science moderne. — 21 h. 50, En son temps l'Opéra. — 22 h. 35, Art, création, méthode. — 23 h., Littéraire. — 22 h. 15, Le concert du bibliophile : « la Musique occitane », de M. Carrière. — 23 h. 40, Depuis toujours les poètes ont quatre idées en tête.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), Perspectives du vingtième siècle. Parc floral de la Cartoucherie de Vincennes : Orchestre philharmonique de l'O.R.T.F., direct. M. Tabachnik. Avec le concours de C. Helffer, pianiste ; S. Rosander, soprano ; chœur national, J. Grimbert (douze voix d'hommes) : « Intégrales » (Varèse), « Nocturnal » (Varèse), « Concerto pour piano et orchestre » (Xenakis) ; Création : « Cinq pièces pour orchestre, opus 16 » (Schoenberg), « Nomos Gamma » (Xenakis). — 22 h. (S.), Orchestre de l'O.R.T.F. Nord-Picardie, direct. A. Jouve : « Tancrède », suite Campra, « Rosamunde », ballet 1 et 2 (Schubert), « Suite provençale » (D. Milhaud). — 24 h. (S.), La musique et ses classiques. — 1 h. 30, Nocturnales.

TRIBUNES ET DEBATS

EUROPE 1 : 19 h. 20, M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale.

SAMEDI 13 JUILLET

● CHAINE I

20 h. 15 Tour de France.
20 h. 30 Dramatique : « Un bourgeois de Paris », de J.-L. Roncoroni. Réal. A. Boudet. Avec M. Etcheverry, G. Berner.
Après la bataille de Poitiers (1356), le fils de Jean le Bon, le dauphin Charles, s'oppose à Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris. Une réflexion sur « le cheminement intérieur des passions ».
Emission déjà diffusée en juin 1969 sur la première chaîne.
22 h. Portrait. Robert Rathbun Wilson : « Un humaniste à l'ère atomique ? », de D. Pearl et A. Vogler.
Robert Rathbun Wilson est l'inventeur d'un accélérateur de particules de 7 kilomètres de circonférence.

● CHAINE II (couleur)

17 h. 5 Portrait : Autour de Melina Mercouri : Ses indispensables.
Les indispensables de Melina Mercouri sont des femmes, ses amies, qui la suivent, la protègent, l'encouragent dans son travail et dans sa vie privée.
19 h. 45 Feuilleton : Valérie.
20 h. 35 Jeux sans frontières : Belgique.
21 h. 50 Feuilleton : Le comte Yoster a bien l'honneur. « Le Jeu de la mort. » Réal. J. Herman. Avec L. Amman, W. Volz, B. Romand.
Un reportage photographique permet de reconstituer un hold-up.
22 h. 40 Jazz.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 55 Reportage : Le 159e régiment d'infanterie alpine.
20 h. 30 Théâtre : « Mangeront-ils ? », de V. Hugo. Mise en scène de M. Franceschi. Avec N. Reymond, O. Hussenot, G. Moigne.
Comédie de Victor Hugo écrite en 1867 et publiée en 1886 avec d'autres œuvres sous le titre de « Théâtre en liberté ». Cette pièce fut créée à la fin du dix-neuvième siècle et montée en 1972 au Festival du Marais.

● FRANCE-CULTURE

13 h. 30, « Il était une fois... Belleville », par C. Lepidis et G. Godebert. — 20 h., « la Foule », de D. Chraïbi, avec J. Darche, S. Jeney, M. Barbulée, J. Calatayud, J.-P. Cisife (réal. A. Dave). — 22 h., Etranger, mon ami : Siegfried Lenz. — 22 h. 30, Café-théâtre : « Comment harponner le requin » et « Phèdre », au théâtre Essaïon. — 23 h. 15, Echos et paysages (1) : la Normandie.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. (S.), Le tour du monde des auditeurs : « Chansons madécasses » (Ravel), « Peer Gynt » (Grieg), « le Roi Christian II » (Sibelius), « Valse triste » (Sibelius), « Rapsodie malgache » (R. Loucheur). — 21 h. 30 (S.), Orchestre national de l'O.R.T.F., direct. S. Celibidache, avec M. Argherich, pianiste : « Alborada del Gracioso » (Ravel), « Concerto en la mineur, pour piano et orchestre, opus 54 » (Schumann), « Roméo et Juliette » (Prokofiev). — 23 h., Musique légère. — 24 h. (S.), La musique française au vingtième siècle. En compagnie de Francis Poulenc. — 1 h. 30 (S.), Sérénades.

DIMANCHE 14 JUILLET

● CHAINE I

14 h. 50 Sport et variétés : Le sport en fête.
16 h. 55 Film : « le Bossu », d'A. Hunebelle (1959). Avec J. Marais, Bourvil, S. Selman.
Lagardère, chevalier errant, sauve la fille de Philippe de Nevers, assassiné par son cousin, et la rend, seize ans plus tard, à sa mère, après être entré en lutte, sous un déguisement, avec le traître. Illustration « épique » du roman de Paul Féval.
20 h. 45 Film : « les Bonnes Causes », de Christian-Jaque (1962). Avec M. Vlady, P. Brasseur, Bourvil.
Une femme a tué son mari par un « crime parfait » mis au compte d'une infirmière. Son amant, un avocat célèbre, l'aide à tromper la justice.

● CHAINE II (couleur)

9 h. 30 Défilé du 14 juillet.
13 h. 25 Documentaire : On naît à Cracovie, pas ailleurs, de F. Chatel.
La fête des quarante mille étudiants de Cracovie.
14 h. 55 Film : « la Grande Escapade », de J.-B. Clark (1965). Avec P. Cardi et G. Stockwell.
Un petit garçon appartenant à une famille d'éleveurs de moutons du Nouveau-Mexique doit faire ses preuves pour devenir berger.
19 h. 30 Documentaire : Les animaux du monde.
20 h. 35 Opérette : « la Fille de Mme Angot », de Clairville, Siraudin et Koning. Musique de Ch. Lecocq. Réal. R. Kahane. Avec Ch. Chateau, D. Millet, S. Michel.
Les mésaventures d'une jolie fleuriste.
22 h. 25 Cinéma-Club. Cycle U.S.A., années 60. « Le Seigneur de la guerre », de F. Schaffner (1965). Avec Ch. Heston et R. Forsythe (v.o. sous-titrée).
Au onzième siècle, Chrysagon, vassal du duc de Normandie qui a reçu fief dans le nord de la France, s'éprend d'une paysanne et se met hors la loi pour sauver son amour.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Tour de France.
20 h. 10 Variétés : Montand de mon temps, de J.-C. Averty.
21 h. 10 Nouvelles, de S. Maugham. « La femme de lettres ».
Mme Forester écrit des essais et des poèmes, mais ses œuvres ne se vendent pas. Son mari, commerçant, se lasse de subvenir à la carrière de sa femme.

● FRANCE-CULTURE

14 h. 15, Le théâtre de Maurice Maeterlinck : « l'Intruse » et des extraits de « Pelléas et Mélisande », « Monna Vanna », « la Princesse Madeleine », interprétés par les comédiens-français. — 20 h., « Le cœur du moulin », de M. Magre et D. de Séverac, avec M. Peronne, S. Michel, M. Sifot, R. Dume, P. Filippi, orchestre et chœurs O.R.T.F., direct. P.-M. Le Conte. — 21 h., Mises en scène : « Tartuffe », « le Cochon noir ». — 22 h., Escale de l'esprit. — 22 h. 30, Libre parcours variétés. — 23 h. 15, Tels qu'en eux-mêmes : Dostoïevski.

● FRANCE-MUSIQUE

14 h. 30 (S.), La tribune des critiques : « Scaramouche » et « Suite provençale », de D. Milhaud. — 19 h. 35 (S.), Jazz vivant. Le pianiste Ray Bryant et le quartette d'Arnett Cobb. — 20 h. 30 (S.), Grandes rééditions classiques (Vivaldi, Mozart, Beethoven, Prokofiev). — 22 h. (S.), Nouveaux talents premiers sillons. — 23 h., Novateurs d'hier et d'aujourd'hui (Beethoven, Stravinski). — 24 h., La semaine musicale à l'O.R.T.F. — 1 h. 30 (S.), Sérénades.

Le Monde

5, rue des Italiens
75 427 PARIS - CEDEX 09 - C.C.P. 4 207-23

Pour tenir compte de l'augmentation du prix de vente, les tarifs abonnements ont été majorés le 1er mars 1974.

(A titre indicatif, le prix de l'abonnement en France est porté à 230 F pour un an.)

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. - ex-COMMUNAUTÉ (sauf Algérie)	69 F	123 F	177 F	230 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	107 F	198 F	289 F	380 F
ETRANGER PAR MESSAGERIES				
I. — Belgique - Luxembourg	77 F	138 F	199 F	260 F
II. — Pays-Bas (moins rapide que par voie normale)	77 F	138 F	199 F	260 F
III. — Suisse	94 F	173 F	252 F	330 F
IV. — Tunisie	99 F	183 F	267 F	350 F

Par voie aérienne, tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

Fête nationale

LES MUSÉES LE 14 JUILLET

Tous les musées nationaux seront fermés le dimanche 14 juillet à l'exception du musée Rodin à Paris, des musées nationaux des châteaux de Versailles, Fontainebleau, Compiègne, Chantilly et des Granges de Port-Royal (78 - Magny-les-Hameaux).

Les expositions « Le musée du Luxembourg en 1874 » et « Miro » au Grand-Palais seront ouvertes le dimanche 14 juillet.

Le musée de l'Armée, le musée des Plans-Reliefs, le dôme royal (tombeau de l'Empereur) et l'église Saint-Louis-des-Invalides seront ouvert le dimanche 14 juillet.

Le musée Marmottan (exposition Claude Monet) sera ouvert le dimanche 14 juillet de 10 h. à 18 h.

● *Grands magasins.* — Les grands magasins de Paris nous signalent que contrairement à un communiqué publié jeudi, ils seront ouverts le lundi 15 juillet. Seul le magasin Madélios restera fermé au cours de cette journée.

Armée

APPEL SOUS LES DRAPEAUX DES JEUNES FRANÇAIS NÉS ENTRE LE 31 OCTOBRE ET LE 26 DÉCEMBRE 1954

Le ministère de la défense communique :

« Seront appelés à partir du 5 août 1974 :

» — Les jeunes gens dont le sursis ou la prolongation de sursis arrivera à échéance avant le 1er août 1974 ;

» — Les jeunes gens dont le report d'incorporation arrivera à échéance avant le 1er août 1974 ;

» — Les jeunes gens dont l'incorporation avec une fraction de contingent antérieure a été, pour des motifs divers annulée et fixée à échéance du 1er août 1974 ;

» — Les jeunes gens volontaires pour être appelés le 1er août 1974 et qui, à cet effet, ont avant le 1er juin 1974 déposé une demande d'appel avancé ou fait parvenir leur résiliation de sursis ou de report d'incorporation :

» — Les jeunes gens administrés par les bureaux de recrutement de métropole nés entre le 31 octobre 1954 et le 26 décembre 1954, ces dates incluses.

» Toutefois, les jeunes gens résidant dans les départements et territoires d'outre-mer seront appelés le 12 juillet 1974 ; les jeunes gens destinés à la marine et ayant accepté un appel décalé seront appelés, dans la limite des besoins, à partir du 2 septembre 1974.

» Les jeunes gens résidant en métropole désireux de servir outre-mer sont avisés qu'ils peuvent obtenir la certitude d'être affectés sur un territoire d'outre-mer en souscrivant un contrat d'engagement spécial d'une durée de dix-huit mois. Pour tout renseignement, ils doivent s'adresser au centre de documentation et d'accueil de l'armée de terre le plus proche de leur domicile.

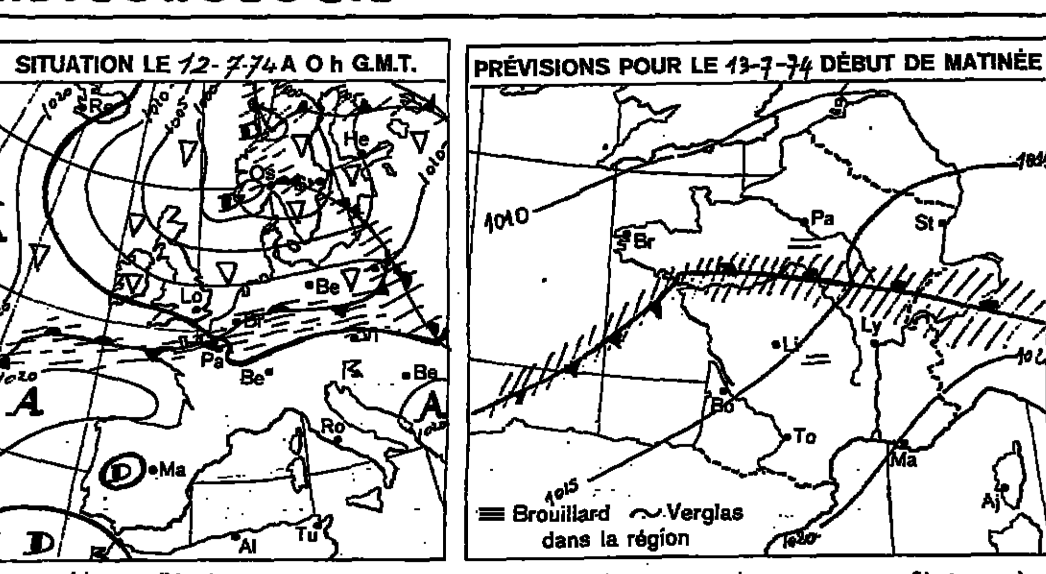
» Les jeunes gens spécialistes des métiers du bâtiment ou en engins de travaux publics peuvent contracter un engagement de vingt mois pour servir, en qualité de moniteurs, au service militaire adapté aux Antilles, Guyane ou à la Réunion. A cet effet, pour faire acte de candidature, ils doivent s'adresser soit au centre de documentation et d'accueil de l'armée de terre le plus proche de leur domicile (adresse à solliciter auprès de la gendarmerie), soit au commandant du centre militaire de formation professionnelle n° 2 Fontenay-le-Comte 85200. »

P.T.T.

● *Changements en Belgique.* — A compter du 19 juillet, 20 heures, à la suite de l'entrée en vigueur d'un nouveau plan de numérotage téléphonique, tous les numéros d'appel des abonnés belges comporteront huit chiffres, au lieu de sept actuellement.

En conséquence, pour obtenir désormais une communication téléphonique automatique, au départ de la France et à destination de la Belgique, il sera absolument nécessaire de composer les huit chiffres du nouveau numéro national de l'abonné demandé.

MÉTÉOROLOGIE



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — averses — orages — Sens de la marche des fronts
Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 12 juillet à 0 heure et le samedi 13 juillet à 24 heures :

Dirigées par un flux général d'ouest, des perturbations circulent sur le proche Atlantique et la France. Ces perturbations se manifesteront par une couverture nuageuse importante sur la moitié nord de notre pays, ainsi que par l'apparition d'orages dans le Sud-Ouest.

Samedi 13 juillet, le temps sera couvert le matin dans toutes les régions situées au nord de l'Aquitaine, du Massif Central et des Alpes. Quelques bruines seront observées. Dans le Midi, le temps sera samedi matin, peu nuageux. Au cours de la journée, des éclaircies se développeront près des côtes de l'Atlantique, de la Manche et dans le Bassin parisien. En revanche, dans le Sud-Ouest et sur le Massif Central, des orages apparaîtront.

Les températures baisseront un peu dans le Sud-Ouest : ailleurs, elles varieront peu. Les vents demeureront faibles.

Vendredi 12 juillet, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris - Le Bourget, de 1 016,7 millibars, soit 762,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 11 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 11 au 12) : Biarritz, 32 et 17 degrés ; Bordeaux, 33 et 12 ; Brest, 16 et 12 ; Caen, 19 et 13 ; Cherbourg, 17 et 10 ; Clermont-Ferrand, 29 et 15 ; Dijon, 30 et 17 ; Grenoble, 29 et 13 ; Lille, 18 et 10 ; Lyon, 31 et 17 ; Marseille, 31 et 18 ; Nancy, 27 et 15 ; Nantes, 28 et 14 ; Nice, 25 et 19 ; Paris - Le Bourget, 24 et 14 ; Pau, 32 et 15 ; Perpignan, 34 et 18 ; Rennes, 27 et 13 ; Strasbourg, 28 et 17 ; Tours, 30 et 12 ; Toulouse, 34 et 18 ; Ajaccio, 29 et 17 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 19 et 11 degrés ; Athènes, 31 et 20 ; Bonn, 21 et 11 ; Bruxelles, 19 et 11 ; Le Caire, 30 et 21 ; îles Canaries, 21 et 20 ; Copenhague, 18 et 12 ; Genève, 29 et 15 ; Lisbonne, 37 et 22 ; Londres, 19 et 9 ; Madrid, 37 et 17 ; Moscou, 19 et 13 ; New-York, 24 et 18 ; Palma-de-Majorque, 31 et 14 ; Rome, 26 et 19 ; Stockholm, 17 et 13 ; Téhéran, 38 et 25.

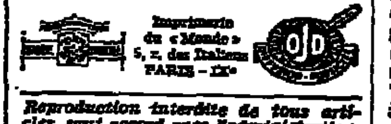
Journal officiel

Est publiée au *Journal officiel* du 12 juillet 1974 :

UNE CIRCULAIRE

● Relative aux conséquences en matière d'état civil de la loi n° 74-631 du 5 juillet 1974 tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité.

Edité par la S.A.R.L. le Monde
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



MOTS CROISÉS

Problème n° 892

HORIZONTALEMENT

I. Ont un mauvais esprit ; Se découvrent en face d'un mort. — II. Même s'il n'est pas très raffiné, beaucoup de gens le trouvent agréable ; Autant rester chez soi aussi longtemps qu'elles restent ouvertes. — III. Abréviation ; Dans le nom d'une commune des Vosges ; Quand on est vache, on est bien obligé de vivre en sa compagnie. — IV. C'eût été pour lui un jeu d'enfant que de se déguiser en courant d'air ; Brûlent de nombreuses étapes ; Finit par avoir la tête près du bonnet. — V. Avec eux, tout devient possible ; Souvenir de vacances ; Epoques ; Partie d'un volume. — VI. Me déplacerai ; Tiers de ration. — VII. Participent à la couleur locale ; Touche d'autant plus qu'elle est blessante. — VIII. Réduisit de volume ; Vilain oiseau. Lettres de félicitations. — IX. Plante décorative ; Vieille branche. — X. Pas admis ; Changent d'aspect en séchant ; Conjonction. — XI. Moyen de transport ; Enduit ; Couverture généralement solide. — XII. Zenon y naquit ; Tourmentée par de pressants besoins. — XIII. Fort éloignée ; Changea de timbre ; Pronom. — XIV. Marque de noblesse ; Brûlée ; Pousser un certain cri. — XV. Pièce de charpente ; Réaction d'un insouciant ; Restent vierges tout en devenant mères.

VERTICALEMENT

1. Joue un rôle important dans la télévision (mais on voit rarement sa bobine) ; Note. — 2. On peut le perdre après l'avoir fort bien nourri ; Donnent envie de boire. — 3. Dépouillé ; Ne prêtent donc pas à rire. — 4. Forment de rouges buissons ; Points opposés. — 5. Dans une généalogie ; Abréviation ; Elle se trompa (épelé). — 6. Reprise ou réprimande ; Fin de participe. — 7. Possessif ; Oblige à creuser et à nettoyer. — 8. Abréviation ; Prénom étranger ; Est rempli de pépins ; Fin de participe. — 9. A bon sommeil ; Mauvais état. — 10. Cela ; Certains n'attendent que lui pour se rattraper ; Roulées. — 11. Chéris ; Vit dans la saleté ; Faisait scintiller les eaux du Nil. — 12. En Espagne ; Matricide ; Vit défiler bien des bandits. — 13. Peut se taire au premier geste ; Se traduit parfois par une bosse ; Conjonction ; Sert dans un auxiliaire. — 14. Se sert généralement le premier ; Appuyer fortement. — 15. Devait sentir le renfermé ; Attendent généralement le jour pour se montrer.

Solution du problème n° 891

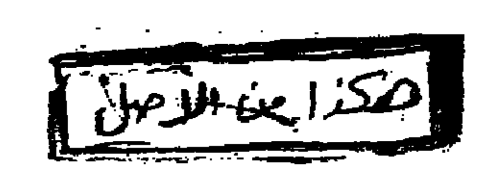
HORIZONTALEMENT

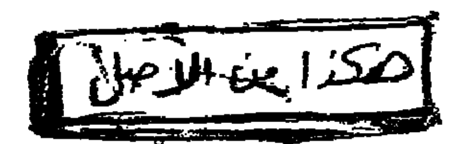
I. Damnation *(Faust)*. — II. Idéal. Rus. — III. Ver. Ilet. — IV. Ils. Anis. — V. Dé. Ta. Elu. — VI. Taupe. — VII. Nées. La. — VIII. Dessertes. — IX. Estaminet. — X. Ont. — XI. Norois. De.

VERTICALEMENT

1. Dividende. — 2. Adèle. Ees. — 3. Mers. Tester. — 4. Na. Tassa. — 5. All. Au. Emol. — 6. La. Purins. — 7. Irénée. TNT. — 8. Outil. Lee. — 9. NS. Su. Astre.

GUY BROUTY.





Le Monde DU TOURISME ET DES LOISIRS

DEUX CHATEAUX POUR L'ÉTÉ

BRAUX-SAINTE-COHIÈRE

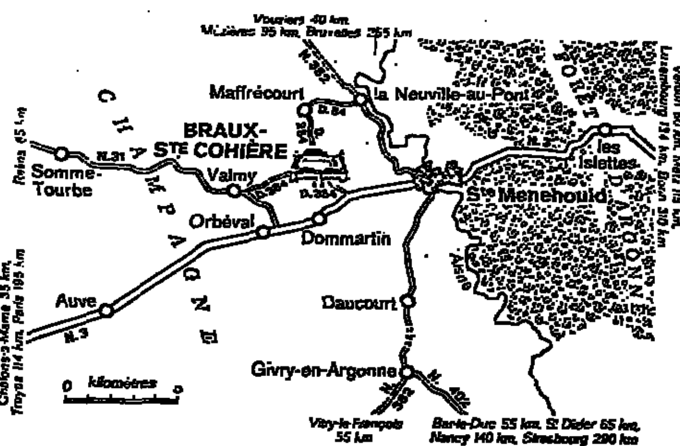
Un signal à l'orée de la forêt d'Argonne

VOICI encore moins de dix ans, le château de Braux-Sainte-Cohière s'apprêtait à tomber en ruine. Au cœur d'un hameau de vingt feux à peine, à proximité de la frontière toute naturelle qui sépare de l'interminable forêt d'Argonne les dernières plaines de craie champenoises, une île de brique et d'ardoise, enfermée dans ses murs à l'appareil à bandes horizontales, cernée de tous côtés par l'eau verdie de ses douves, un parc, des prés à moutons...

Se rendre acquéreur d'un château chancelant, le restaurer puis en faire sa résidence, c'est relativement banal, même si le coût nécessairement élevé de telles opérations les rend de plus en plus rares. Acheter une château décrépit pour le transformer — à grand renfort de millions — en hôtel de luxe, en musée, en zoo ou en parc d'attractions, voilà qui n'est pas non plus fort original. Mais se prendre de passion pour une demeure en piteux état — et, du même coup, pour toute la région alentour — et n'en devenir propriétaire que pour réaliser enfin un rêve déjà ancien, voilà qui mérite de retenir les attentions.

Depuis longtemps, M. André Bussinger, cinquante-trois ans, un Lorrain devenu homme d'affaires parisien, cherchait l'endroit où expérimenter ce qu'il appelle « *une nouvelle forme de loisirs* ». Se refusant catégoriquement « *à ramener la restauration du château à un problème de chef-d'œuvre en péril* », M. Bussinger, une fois faites les réparations indispensables, obtient cependant le classement de l'ensemble par les Monuments historiques et y installe, dès 1970, c'est là l'important, l'association culturelle Champagne-Argonne, association sans le moindre but lucratif, cela va sans dire.

« *Contribuer au rayonnement, tant sur le plan local que régional, national ou même international, de la culture sous toutes ses formes* », comme il est écrit dans les statuts, c'est la moindre des choses. Mais l'expérience entreprise à Braux va loin, beaucoup plus loin et dans diverses directions. M. Bussinger



s'attache à ce que l'on sache y voir avant toute autre chose « *un exemple probant de véritable mécénat industriel* » ; même si l'action personnelle prime sur le seul « *geste financier* », il ne cache pas qu'une très grande part de ses revenus personnels passent, à un rythme régulier, dans le financement de l'expérience, « *une expérience sans égal, passionnante à tous les égards* ».

Le dernier des tonneliers

Au chapitre des actions entreprises, des expositions, d'abord, qui restent accrochées tout l'été. Un excellent moyen de « *faire venir le public, une occasion pour lui de faire connaissance, à travers un artiste, avec une association, avec une région...* ». Sur ce dernier point, M. Bussinger est formel : « *Braux, c'est un « point fort », un « signal », à partir duquel il faut que nos visiteurs rayonnent. Je veux apporter la preuve que même dans cette région trop volontiers classée comme défavorisée, puisqu'elle est partagée entre un « désert » dont les militaires sont maîtres et une forêt où personne ne va, tout est possible !* »

Il est vrai que le pays, contrairement à ce que l'on pourrait croire un peu trop vite, n'est pas seulement fait de terres et de collines profondément baignées de sang. Même si des tranchées et des boyaux, partout sous le couvert des halliers, restent encore visibles aujourd'hui ; même si la trop tristement célèbre butte de Vauquois, le Mort-Homme, ce qui fut le Four de Paris, La Chalade ou Montfaucon, figurent en lettres de mort sur toutes les cartes, et si les cimetières militaires français, allemands, américains restent à jamais fleuris de leurs seules croix de bois, alignées à perte de vue.

L'Argonne, c'est d'abord un massif forestier dont la taille, la densité, la qualité, étonnent le voyageur. Une immense « réserve », bien desservie par des chemins où l'automobile roule à l'abri des désagréments, dans tous les cas, et où — faut-il le préciser ? — le marcheur pourra, tout à loisir, se livrer, des semaines durant s'il le désire, aux joies de la randonnée « sauvage », puisque le balisage des sentiers y est encore inconnu. Forêts donc, à l'infini, pourrait-on dire, et, à leur orée, comme dans les clairières vouées à l'agriculture et à l'élevage, des villages.

L'habitat argonnais mérite une mention particulière, et M. Bussinger, en créant le concours annuel dit « la Tuile d'or », a su bien mettre l'accent sur l'intérêt indéniable que présente cette architecture très typée, où le bois prédomine, parfois lié à la brique (toujours traitée à partir d'un appareil aimable à bandes ou à losanges), d'autres fois totalement chargé d'assumer seul la maison de la cave au grenier.

Le concours invite tous les propriétaires — on ne fait pas acte de candidature — à restaurer selon les canons traditionnels, à s'attacher, par conséquent, à remplacer le bois trop vieux par du bois, la tuile canal, très courant ici, par des tuiles canal, la brique appareillée par le même matériau. De même, les personnes bâtissant du neuf se voient incitées à le faire en respectant au mieux une « physionomie » architecturale donnée. Parce qu'il faut « *protéger la région contre les agressions du sans-gêne, du mauvais goût, ou tout simplement du laisser-aller et de l'indifférence* »....

Beauté calme des villages d'Argonne, tapis au bord de la forêt... Florent-en-Argonne, où l'on peut voir le dernier des deux cents tonneliers que comptait jadis le lieu occupé à manier la plane ou l'herminette parmi les douves de chêne courbées à chaud devant son atelier fleurant bon le copeau frais. Varennes-en-Argonne, où un remarquable petit musée ouvert depuis l'an dernier compte fièrement déjà ses treize mille visiteurs et raconte, à côté d'une exposition consacrée à la Grande Guerre, les tribulations de la famille royale, jusqu'au dénouement que l'on sait.

Le Noël des bergers

Romagne-sous-Montfaucon, où des touristes américains cherchent un mort parmi les quatorze mille soldats couchés sous un gazon vert comme un *green*. Bellefontaine, où les maisons continuent de s'épauler l'une à l'autre, selon la meilleure tradition argonnaise qui multiplie à l'infini les mitoyennetés. Beaulieu-en-Argonne, où l'on admire un pressoir bâti au treizième siècle par des moines assez ingénieux pour écraser d'un coup quelques quintaux de grappes. Passavant-en-Argonne, Villiers, Neuvilly-en-Argonne et Nubécourt, enfin, où le président Poincaré repose parmi les siens, la famille ayant eu le privilège d'avoir son propre cimetière dans le cimetière communal.

Les amateurs d'architecture auront le choix entre quelques églises anciennes, comme aux Islettes, par exemple, où un curé « de choc », l'abbé Hennequin, n'a pas hésité à convier les étudiants parisiens des Beaux-Arts à venir l'aider à débarrasser les lieux de force « saint-sulpiceries » de mauvais aloi, avant de jeter à bas de faux-plafonds cachant des voûtes de belle allure. Ou encore, leur préféreront la chapelle de Saint-Rouin, un cube de béton brut de décoffrage, dû au crayon d'un moine architecte, le Père Resseyguier, assisté d'un sculpteur, Szekely, et d'une artiste japonaise, auteur des vitraux.

Des autres activités relancées par Braux, nous retiendrons deux belles traditions de jadis, les feux de la Saint-Jean, qui rassemblent chaque année une foule un peu plus nombreuse, et, surtout, le Noël des bergers de Champagne, où des hommes, leurs agneaux dans les bras, perpétuent les vieux rites d'une chrétienté où un rien de paganisme — de bon aloi — transparaît en filigrane... A noter encore, les concerts organisés dans la grande salle des fêtes (six cents places), qui, de Braux, s'en iront vers les bourgs « satellites » des environs, le petit centre d'artisanat d'art, enfin, installé dans de vieilles maisons à la grille du parc.

Le vieux château n'a pas seulement été sauvé de la lente dégradation qui menaçait ses murailles, ses toits, ses souvenirs. On a su lui redonner une âme.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

★ Le château abrite actuellement une exposition Francesco Marino di Teana, sculpteur contemporain, vaste rétrospective d'une œuvre insuffisamment connue du grand public français. On peut y voir aussi les travaux primés du concours « les Aiguilles d'Or », lancé par la revue *Elle* et patronné par le Musée des arts et traditions populaires, et l'œuvre d'un peintre contemporain, Simone Peyrot.

Plusieurs concerts auront lieu cet été, soit au château même, soit dans des localités avoisinantes. (Programme à demander sur place, 51800 Château de Braux-Sainte-Cohière. Tél. : le 1 ou à Paris : ACCA, 329, boulevard Saint-Germain, 75007. Tél. 705-85-79.)

CHENONCEAU

Chambres ouvertes chez Diane de Poitiers

« *SI Chenonceau existe encore, c'est à ses visiteurs qu'il le doit... C'est la raison pour laquelle nous tenons tant à ce que le touriste, quel qu'il soit, se sente ici chez lui.* » Mme Hubert Menier, la propriétaire du château, le dit tout net. Voici longtemps déjà qu'elle a tout mis en œuvre pour qu'il en soit ainsi. En supprimant les visites guidées : « *Il faut laisser chacun aller à sa guise d'une pièce à l'autre, s'attarder si tel est son désir devant un tableau, un objet, une tapisserie, s'en aller, revenir...* » Pour pallier la disparition des guides à casquette, débitant d'une voix monocorde un texte généralement insipide, on remet avec le billet, à l'entrée du parc, un dépliant aimablement illustré, où est consigné l'essentiel, salle après salle.

Inhabité depuis la dernière guerre, Chenonceau était en piteux état lorsque Mme Menier décida, en 1952, de le remettre à neuf, aidée dans sa tâche par M. Voisin, conservateur du château et du domaine, 150 hectares, qui seront intégralement classés l'un et l'autre dix ans plus tard, en 1964. Pierre après pierre, ardoise après ardoise, la restauration n'épargne nul détail. Elle est presque achevée aujourd'hui. Vingt-deux ans de travaux et « *quelques centaines de millions d'anciens francs* » pour redonner à l'ensemble, au dehors, au dedans (et même autour, puisque les jardins, à la française et à l'italienne, ont été totalement redessinés et replantés), son faste d'antan.

Après Versailles et le Mont-Saint-Michel, c'est le plus visité des monuments français : cinq cent mille visiteurs, bon an, mal an, avec, de-ci, de-là, des records impressionnants, comme le jour de Pâques, cette année, où l'on a débité sept mille cent trente-huit billets ! Le plus cher aussi, avec un droit d'entrée de 6 F par adulte...

Le musée de cire, ouvert depuis l'an dernier, où l'on peut suivre, de Catherine Briçonnet à la famille Menier, en passant par Diane de Poitiers, Philibert de l'Orme et Louise de Lorraine, toute l'histoire des lieux, marche déjà allégrement sur les traces du château lui-même, avec, pour sa seule part, de 20 à 25 % du total des entrées.

Henri II n'en croirait ni ses yeux ni ses oreilles : depuis quelques semaines, la rôtisserie (quatre-vingt-huit couverts), aménagée dans ce qui fut autrefois les écuries — dont on a soigneusement conservé les râteliers et les stalles, — propose des déjeuners robustes pour un prix avoisinant les 20 F, et des consommations le reste du temps.

Mais pour ce « touriste-roi », à qui Mme Menier rend si volontiers hommage, il faut faire plus encore. Dans ses cartons, elle détient le projet d'un hôtel dont la capacité se situera « *entre cinquante et cent chambres* », qui sera probablement bâti à proximité du château, mais en tout cas en dehors du domaine.

Une fois encore, c'est à une dame que Chenonceau que l'on a à juste titre baptisé « le château des dames », doit de vivre. Mieux, de survivre.

J.-M. D.-S.

A SUIVRE...

L'année des cousins d'Auvergne

ON ne peut encore en être certain, mais tout porte à croire que les Français qui, cet été, recevront moins d'étrangers, iront eux-mêmes moins nombreux à l'étranger. Pas assez d'argent, trop d'incertitude. Un exemple : les tarifs aériens ont augmenté de 6 % le 1er janvier, de 7% le 1er mars, de 4 % le 1er juin ; ils augmenteront sans doute de 5 % le 15 août et de 12 % à 15 % le 1er novembre.

La mort du président de la République après la crise de l'énergie, avant le plan fiscal... autant de raisons pour les agences de voyage de reporter la sortie de leurs brochures, pour les candidats aux vacances de retarder leur départ. Résultats : une très grande agence française a, au mois de juin dernier, réalisé un chiffre d'affaires inférieur de 15 % à celui de juin 1973. Ses ventes ont repris depuis mais, surtout pour les « billets secs », sans séjour. On prendra des vacances à l'économie chez des parents, chez des amis ou sous la tente. Et, comme toujours, c'est sur les destinations les plus proches (Baléares, Espagne...), celles qui intéressent les voyageurs les moins fortunés, qu'on enregistre les désaffections les plus nombreuses. Un séjour lointain et cher, ce n'est pas parce qu'il augmentera de quelques centaines de francs que l'on y renoncera.

Est-ce pour eux une consolation ? Les Français ne sont pas les seuls touchés. Une grande banque belge a, par exemple, constaté en ce début d'été une diminution de 20 % des demandes de devises pour la France, de 25 % pour l'Espagne, de 63 % pour l'Italie, et le nombre de visiteurs américains de la France diminuera, estime-t-on, de 20 % par rapport à l'an dernier.

CET été ce sera donc, pour beaucoup de Français, l'année des cousins d'Auvergne ou des tantes de Bretagne. Une bonne occasion, en faisant contre mauvaise fortune bon cœur, de découvrir ou de redécouvrir la France, cette France que l'on dit vouloir « vendre » aux touristes étrangers et — pourquoi pas ? — aux touristes français. A condition, il est vrai, qu'on sache la faire connaître, la rendre plus abordable et plus accueillante.

Pas d'argent, pas de publicité. Le commissariat général au tourisme dispose cette année de 27 millions pour vanter à l'étranger les mérites de la France : un budget de promotion bien inférieur à celui de l'Espagne (44 millions), de l'Italie (53 millions), de la Grèce (67 millions) ou même, tout simplement, des Bahamas (66 millions). Le Festival de Salzbourg bénéficie de 1 milliard de subventions, une somme bien supérieure à celle qui est consacrée chaque année à la propagande et à l'animation du tourisme parisien.

POUR le vacancier français ou étranger, la France reste encore un pays cher — ce qui n'est pas anormal — mais aussi un pays dont les prix sont souvent surprenants. « *Vacances sans sur-prix, sans surprise.* » Tel est pourtant le titre de la brochure que l'administration des finances vient de distribuer à un million et demi d'exemplaires dans les vingt-cinq départements côtiers. Les surprises il en reste pourtant et en général mauvaises. Dans cette station très connue de la Côte d'Azur, la dorade du pays est vendue de 30 à 35 F le kilo hors saison, de 40 à 50 F le kilo en pleine saison d'été; les tomates sont proposées suivant les boutiques pour 1,60 F ou 5,60 F le kilo... Dix permanences seront ouvertes cet été où les touristes mécontents pourront faire valoir leurs critiques auprès du représentant d'une association de consommateurs. Elles devraient avoir du succès, et les dix-sept agents des finances chargés notamment du contrôle des prix ne devraient pas manquer de travail. Ils sont d'ailleurs déjà débordés.

L'ACCUEIL c'est d'abord un service comme viennent par exemple de le rappeler les médecins de l'île de Ré en adressant au préfet de la Charente-Maritime une lettre dans laquelle ils expliquent :

« *Les horaires des bacs prévoient cet été un battement de quatre heures (23 h. 40 à 3 h. 45) pendant lequel aucun transport ne sera possible. D'autre part les récentes instructions de la protection civile interdisent formellement les vols de nuit de l'hélicoptère.*

» *Il en résulte que la population résidente et estivale se trouve coupée de tout centre chirurgical ou médical spécialisé pendant plus de quatre heures, ce qui est médicalement inadmissible pour une agglomération représentant au mois d'août une fois et demie la population de La Rochelle.* »

MAIS l'accueil c'est peut-être surtout un sourire comme le montre l'anecdote suivante rapportée par un témoin :

« *A la frontière de l'Andorre — au pas de la Casa — la file des voitures contrôlées par les douaniers français s'allonge. Sur l'aire, en retrait, une jeune touriste espagnole joue de l'avertisseur — avec insistance — pour appeler son mari. C'est assez incongru et désagréable dans ce décor de montagne où l'on souhaiterait plus de calme. Mais bien plus désagréable est l'intervention d'un douanier. Il ne crie pas, il vocifère : « Hé, » vous là-bas c'est fini ce potin? » C'est interdit ici ! Si vous, vous » voulez jouer du klaxon, re- » tournez en Espagne ! »*

» *Accueil de France »... comme disent les pancartes. Le klaxon s'est tu, la jeune femme aussi... et, le mari revenu, la voiture a fait demi-tour.* »

Heureusement, bien sûr, qu'il y a ailleurs en France des douaniers souriants.

JACQUES-FRANÇOIS SIMON.

tourisme

PARIS EN LIBERTÉ

Rétro au coin des rues

« RETRO » en rose ? Est-ce le retour de la « romance de Paris » dont Charles Trenet disait qu'« elle surgit au coin des rues » ? Mais elle n'est plus d'un chanteur isolé, qui stationnait sous les fenêtres en attendant la pluie des petits sous. Elle est collective. Des orchestres complets de jeunes occupent les trottoirs. A Saint-Germain, rue de Seine et aux alentours, on en avait l'habitude — encore le bruit des « chaussettes à clous » avait-il dominé un long temps la célèbre fanfare des Beaux-Arts, et bien d'autres.

Mais aujourd'hui, à Saint-Lazare aussi, sur les Boulevards, aux portes des grands magasins, un peu partout, des bandes barbues ou imberbes donnent à qui en veut du sud-américain, du Nouvelle-Orléans, du pseudo-indien ou du flonflon d'avant la guerre — l'autre...

L'un des orchestres derniers-nés s'appelle Piston Circus. Autour de lui, le cercle est dense des passants qui s'arrêtent avec un sourire grand comme ça. Le Piston Circus est tout en cuivre : saxo, trombone à coulisse, baryton, avec une petite place pour la clarinette et une grosse pour la grosse caisse. Les garçons « sortent » de Centrale et les filles de l'Ecole polytechnique féminine. Ils jouent des tangos, des valses, des polkas, et même des matchiches, en appuyant fort sur les temps. Le public, aux anges, en perd son racisme anti-jeune ou anti-vieux. La minette s'envole et la mémé fond, rappelée à son jeune âge. La recette est bonne...

Que vont-ils en faire, de tant de pièces et de billets ? « On va acheter un vieux bus pour les vacances et on va faire ensemble la tournée des plages : Atlantique, Méditerranée peut-être. » Dommage, qu'ils partent ! Paris-morose, Paris-ronchon était en train, grâce à eux, de changer d'air. Qu'après les vacances ils reviennent ! Et après, « pourvu que ça dure ! » — J. Rd.

Soleil levant sur l'Opéra

ILS ont déjà « colonisé » plusieurs hôtels, quelques rues, et s'installent en force dans l'avenue de l'Opéra. Ils ont leur journal, leurs restaurants : trois en 1970, vingt-cinq en 1974. Qui ? Les Japonais, bien sûr. En cohortes discrètes et disciplinées, ils parcourent la capitale dont ils sont devenus des visiteurs très fidèles. Ils ont été deux cent quarante mille en 1973.

Le Japonais — il n'a que douze jours de vacances par an — voyage rarement individuellement, mais passe par des « fabricants de tours » qui organisent à son intention et dans leurs moindres détails des circuits en Europe. Une fois sur quatre, ces circuits commencent à Paris, où en moyenne il séjourne six jours. Londres, Düsseldorf, Moscou, sont ensuite les villes européennes qui l'attirent le plus. Il a un faible pour les musées et on a calculé que chaque visiteur japonais achetait en moyenne dans les boutiques parisiennes trente à quarante cadeaux.

Un point d'interrogation pour finir. Les touristes japonais... et leurs hôtes français risquent d'être, comme beaucoup, victimes de la crise. Le yen a, lui aussi, été dévalué ; un nouveau resserrement du contrôle des changes a, estime-t-on, réduit de près de 60 % les possibilités d'achat de devises étrangères à partir du Japon.

Le Marais et ses artisans

LE Marais a été longtemps le centre vivant de l'artisanat parisien. Doreurs à la feuille, fabricants d'automates, lustriers, orfèvres ou horlogers avaient élu domicile de longue date dans les rues du vieux quartier,

Pourtant, l'artisan parisien reste le gardien d'une tradition technique mise au service de notre patrimoine artistique, tradition qui a porté le renom de Paris aux quatre coins du monde. C'est ce qu'ont voulu démontrer trois jeunes gens épris de l'histoire de la capitale, Philippe Courtines, Sylvie Legaret et Patrick Bordes, qui ont réalisé dans le cadre de l'association Connaissance du Marais un diaporama diffusé un soir sur deux durant le Festival du Marais en alternance avec l'hommage à René Clair dans la cour du très noble hôtel Lamoignon.

Ce spectacle se compose de trois mille diapositives, d'une partie filmée, de quatre pistes magnétiques de projecteurs, et représente près d'un an de travail. Il a pour but de faire mieux connaître les problèmes soulevés à Paris par l'artisanat d'art. La projection, qui dure une heure quinze minutes, est accompagnée d'un excellent commentaire et d'une musique puisée aussi bien dans le répertoire classique que dans les œuvres contemporaines.

Une meilleure connaissance de l'artisanat d'art parisien devrait à la fois permettre de rénover de véritables valeurs humaines et de susciter des œuvres d'art où l'amour du travail bien fait rejoigne le respect de l'homme pour la création. — A. J.

★ *Artisanat vivant*, produit et diffusé par l'association Connaissance du Marais, et *Visages et Objectifs*, un soir sur deux, à 21 h. 30, en l'hôtel Lamoignon, rue Pavée, jusqu'à la fin du Festival. (Se renseigner, de 10 h. 30 à 18 heures, au 744-66-14.)

plaisirs de la table

BIARRITZ ET ALENTOUR

LA mer ici est souvent démontée, comme celle de Devos. Et il pleut (une pluie du reste agréable) sur un paysage merveilleux. La Côte basque est attachante en diable ! Mais elle ne l'est pas pour ces vacanciers qui ne cherchent que soleil, bronzage, bains de mer et de foule. C'est sans doute ce qui nuit à Biarritz et n'en fera jamais un Saint-Trop'. Il lui faut alors se tourner vers d'autres estivants, vers d'autres formules. Elles existent et ils sont encore nombreux ceux qui préféreront l'élégance, l'intimité, le côté patricien... Encore faut-il les satisfaire pleinement.

Il n'y a que trois bonnes tables à Biarritz, mais la première est bicéphale puisqu'elle réunit le restaurant de l'aéroport de Parme (Robert Laporte) et le Café de Paris (Pierre Laporte). Le Café de Paris (place Bellevue, tél. 24-19-53), c'est l'élégance. Du décor, de la cuisine et... de l'addition. C'est le Biarritz d'hier et en somme le « vrai » Biarritz. Celui des deux casinos, des courses, du golf, des mondanités. Que disais-je bicéphale, c'est tricéphale qu'il convient d'écrire puisque jouxtant le Café de Paris Pierre Laporte a ouvert l'Alambic, un grill-snack comme on en voudrait à Paris, pour sa cuisine !

Les deux autres bonnes maisons de Biarritz sont, sur la plage et dans le style bon enfant, Chez Albert (port des Pêcheurs, tél. 24-43-84), où les nuits sont blanches et joyeuses et frais tout ce qui vient de la mer, et l'Auberge de la Négresse (10, avenue de l'aérodrome, tél. 24-32-63) aux prix doux, à l'ambiance agréable, avec des produits de première qualité (notamment une viande remarquable, le patron étant boucher de son état).

***

Il y a deux -ns je disais ici mon étonnement de voir Michelin donner deux étoiles au Relais de la Poste de Magescq (tél. 25) où j'avais trouvé un médiocre coq au chambertin — sans chambertin — sur la carte, des fleurs fanées dans les vases, une cuisine sans éclat et un accueil inoubliable (de médiocrité !). M. Cousseau est un bon traiteur, le meilleur de la région me dit-on. Qu'il le reste ! mais qu'il ne s'essouffle point à garder ses deux étoiles. Certes le coq n'est plus qu' « au vin », mais dans la salle d'une infinie tristesse les roses étaient toujours fanées et le serveur parlant d'un fromage voisinant le Sainte-Maure le désigna comme également « un fromage des Maures » (sic).

A Magescq il y a cependant une grande bonne maison, c'est le Cabanon (route de Bordeaux ; tél. 57-71-51), dont le bon André Guillot qui s'illustra à Marly-le-Roi me dit : « Remarquable par sa tenue, la qualité de l'accueil, le cadre, la correction et la célérité du service, ne le cédant en rien à une remarquable cuisine de femme dont beaucoup de cuisiniers devraient s'inspirer... »

Et certes, dans ce désert gastronomiq-e du Sud-Ouest, le Cabanon est à signaler. Comme le signalent MM. Gault et Millau, alors que Michelin et Kléber le minimisent injustement !

Mais je voudrais en revanche vous donner (redonner pour ceux qui s'en souviennent) une grande adresse. De Bayonne il faut suivre l'Adour en longeant les allées Boufflers jusqu'au port de Mouguerre, prendre la route de Lahonce, traverser Urcuit et, passé le pont, entre Urcuit et Urt on arrive à la Ferme Napoléon (tél. 32 à Urt). Etonnant bonhomme que M. Néry, son propriétaire. De la race bougonnante, sauvage, indépendante et amicale des Sarrassat, des Pointaire, et qui, sur sa carte indique : « Le restaurant ne figure dans aucun guide. » C'est faux, car le Kléber l'indique contre son gré, ajoutant qu'il faut retenir sa table et ne pas s'étonner si M. Néry estime qu'il a suffisamment de couverts à son gré et refuse de vous servir à l'improviste.

Le menu est à 60 F. Il est admirable mais éternel : terrine de boudin, saumon en papillottes, côte de bœuf ou canard de basse-cour au feu de bois, fromages du pays, crêpes Gabrielles Dorziat. La cave est riche en grands vins, notamment de Bordeaux. Le cadre attrayant. Le service sympathique. Le patron amusant. La cuisine d'une magnifique simplicité. Ah ! qu'un Cousseau aurait ici à apprendre... s'il voulait garder ses étoiles !

***

Nouveauté dans la région, le 4 (4, rue Ondicola, à Saint-Jean-de-Luz ; tél. 26-05-90). Des hors-d'œuvre, des grillades au charbon de bois, des desserts. Une femme est en cuisine. Lorsque la carte sera plus accordée à ses goûts, plus ouverte à ses talents, ce sera une bonne adresse. Pour l'instant on se croirait dans un snack des Champs-Elysées, un peu...

Et le Mapotel Argi-Eder à Ainhoa (rue Notre-Dame-de-l'Aubépine ; tél. 25-77-11), dans un beau décor paisible, avec des menus de 25 à 55 F et la carte. Un peu chargée peut-être, un peu trop sophistiquée en ses spécialités comme le cœur de filet en croûte ou l'omelette norvégienne. Mais, parmi les plats du pays, le pied de porc sauce tomate et piments doit enchanter, suivant le melon au sorbet de sherry.

Naturellement, suivant le conseil de Curnonsky, c'est « chez l'habitant » que l'on peut découvrir le mieux l'âme gourmande d'une province ! Nous n'y manquâmes point lors d'un déjeuner chez Mme Christiane Neys : un merveilleux foie gras arrosé d'un sauternes, une simple viande grillée, des cèpes, les fromages et fruits du pays arrosés d'un domaine de Roquebert. C'est comme on dit souvent à tort un « petit bordeaux » (mais qui deviendra château) sur la commune de Quinsac, et du vignoble de l'hôtesse. De Quinsac à Itxassou, ce 71 était descendu juste à point !

LA REYNIÈRE.

A PROPOS DES SURGELÉS...

Discussion sur les surgelés, l'autre matin, à l'émission d'Anne Gaillard (Mme Inter). Des représentants des consommateurs (revue *Que choisir ?*), Alain Gaussel, du Laboratoire coopératif d'analyses, et le porte-parole des industriels du surgelé. On m'a demandé de donner l'avis du gourmet.

Il serait vain de contester l'existence, l'importance, l'utilité et même la qualité du surgelé, je pense. Je me suis contenté de juger du problème sur le plan des restaurateurs et de leur clientèle, demandant aux auditeurs, aux consommateurs, d'entreprendre une action de masse auprès de leurs représentants, députés, sénateurs, etc., pour obtenir une loi obligeant les restaurateurs à indiquer, sur leurs cartes, l'origine des produits servis.

Et j'ai donné cet exemple. Le jour où le client lira, sur un menu :

Filets de poisson surgelés
Caille d'élevage
Salade de haricots verts de conserve à l'huile de colza
Tarte à la margarine aux oranges traitées au diphényl
Vin de coupage

un grand pas sera fait vers la qualité et l'honnêteté culinaires.

ÉCHOS GOURMANDS

★ En juillet et août le Vieux-Berlin (32, av. George-V. Tél. 255-88-96. Fermé dimanche) propose un menu spécial à 68 F, vin (blanc et rouge allemands) et service compris. Dans cette belle salle climatisée voilà une bonne occasion de découvrir les brochettes de harengs gras et autres plats dépaysants.

★ Beau temps exige terrasses, jardins, patios. La terrasse du Fouquet's (aux Champs-Elysées) est un plaisir de vieux Parisien. Mais n'oubliez pas d'aller déjeuner (déjeuner seulement) au bois, dans le cadre ravissant du Pré-Catelan. Et M. Jean Drouant me prie de signaler que le Grill Drouant restera, lui aussi, ouvert en août (place Gaillon. Tél. : 073-53-72. Ouvert jusqu'à 1 h. 30).

★ Révolution en Portugal, révolution dans les portos ? J'ai découvert à la Petite Tour (11, rue de la Tour. Tél. : 870-09-31) un très bon « Framir Port », en rouge et en blanc. Ce « vingt ans de fût » est singulièrement plaisant.

★ Les Japan Airlines ont eu la bonne idée d'éditer une plaquette sur Paris gourmand à l'usage des touristes japonais. Malheureusement celle-ci est pleine d'erreurs gastronomiques et de fautes d'orthographe invraisemblables. On aurait bien dû confier à un Français sa re-lecture !

★ Georges Valentinoff, excellent chanteur du cabaret « Raspoutine », vient d'ouvrir avec sa charmante femme Christine un petit restaurant à Cagnes-sur-Mer. « Douchka » (19, avenue Auguste-Renoir, tél. : 31-41-89 ; dîners de 20 h. à 2 h. du matin), qui fera la joie des touristes azuré-ns. La cuisine russe classique, l'âme russe dans les chansons de Georges, le sourire de Christine...

250 VOITURES POUR LA CORSE

Mis en service depuis le mois dernier, le plus rapide des car-ferries de la Compagnie générale transméditerranéenne va permettre de faire face à l'accroissement du trafic entre le continent et l'île de Beauté. *Provence*, qui dessert par roulement Ajaccio et Bastia et remplace le *Napoléon*, peut transporter 1 350 passagers et 250 voitures. Sa vitesse lui permet d'effectuer deux rotations de plus par semaine que son prédécesseur ceci en attendant la mise en service, en 1976, d'un plus gros navire qui pourra embarquer 1 500 passagers et 500 voitures.

Entièrement climatisé et équipé de stabilisateurs anti-roulis, *Provence* dispose de deux restaurants, de deux bars, d'une piscine et d'un orchestre.

La Compagnie générale transméditerranéenne propose d'autre part, par le truchement de son agence « Ferrytour », des voyages à forfait et des circuits vers la Corse, la Sardaigne et la Tunisie, le Maroc et les Canaries.

★ Compagnie générale transméditerranéenne : 61, bd des Dames, 13222 Marseille Cedex 1. Tél. : 91-90-20.



échecs

N° 563

LE PION EMPOISONNÉ

(Léningrad, 1974)

Blancs : V. GOULKO
Noirs : V. KATALIMOV
Défense ouest - indienne.

1.	d4	Cf6	19.	Fh3 (o)	Cb6
2.	ç4	é6	20.	f4 !	éxf4
3.	Cf3	b6	21.	Dç3	f6
4.	g3(a)	Fa6(b)	22.	gxf4	Dé7(p)
5.	Cb-d2(ç)	Fb4(d)	23.	Fa1 ! ! (q)	
6.	Da4(é)	ç5			Fxé4(r)
7.	dxç5	bxç5(f)	24.	Td-é1	d5(s)
8.	a3	Fa5(g)	25.	çxd5	Cd6(t)
9.	Fg2	Fb7(h)	26.	Fé6+	Rh8
10.	b4	Fb6	27.	Cd2	Cxb5
11.	0-0	a5 (i)	28.	Dh3 !	Fç2
12.	b5	0-0	29.	Ff5 ! !	Fxf5
13.	Fb2	d6(j)	30.	Cxf5 ! ! (u)	
14.	Dç2	Cb-d7			Df7(v)
15.	é4(k)	é5	31.	Té7	gxf5(w)
16.	Ch4 ! (l)	Cé8	32.	Fxf6+ !	
17.	Ta-d1	Fç7(m)			abandon (x).
18.	Cb1 ! (n)	g6			

NOTES

a) D'autres possibilités sont 4. a3 ou 4. Cç3 ou 4. é3.

b) Une idée de Nimzovitch qui oblige, en principe, les Blancs à fo : r la D sur a4 pour défendre le pion ç4.

c) Si 5. Dç2, ç5 ; 6. Fg2, Cç6. La réponse nonchalante 5. b3 est peu convaincante après 5..., d5 comme dans la partie Uhlmann-Smyslov (Moscou, 1956) : 6. Fg2, Fb4+ ; 7. Cf-d2 (7. Fd2 était nécessaire), ç5 ! ; 8. dxç5, Fxç5 ; 9. Fb2, 0-0 ; 10. 0-0, Cç6 ; 11. Cc3, Tç8 ; 12. Cxd5, éxd5 ; 13. Cé4, Cd4! ; 14. Cç3, Dé7 ; 15. Tf-é1, Cç2! ; 16. Tf1, Cxa1 ; 17. Dxa1, Tf-d8 ; 18. Ff3, Fa3 ; 19. abandon. La variante classique consiste en 5. Da4, Fé7 ; 6. Fg2, 0-0 ; 7. Cç3, a6 ; 8. Ff4, Dç8 ; 9. 0-0, d5 ; 10. Cé5 ou 8. 0-0, d5 ; 9. Cé5, Dé8 ; 10. Té1, b5.

d) Après 5..., ç5 ; 6. Fg2, Cç6 ; 7. dxç5, Fxç5 ; 8. 0-0, 0-0 ; 9. a3, Fé7 ; 10. b4, Fb7 ; 11. Fb2, les Blancs ont les meilleures perspectives.

e) Probablement plus énergique que 6. Dç2.

f) Sans doute une inexactitude. 7..., Fxç5 était plus sain.

g) 8..., Fxd2+ ; 9. Fxd2 laisserait aux Blancs la paire de F et l'avantage de position.

h) Une grosse faute serait 9..., Cç6 à cause de 10. b4! avec gain d'une pièce.

i) 11..., 0-0 suivi de 12..., d6 était préférable à cette avance sur l'aile -D qui force la réponse 12. b5, après quoi les Noirs sont réduits à l'intérieur à l'Ouest.

j) Sur 13..., d5 les Blancs poursuivent par 14. Cé5! avec pression sur la case ç6.

k) Les imprécisions des Noirs permettent aux Blancs de sortir de l'ouverture avec un bel avantage positionnel, le centre leur appartenant.

l) Libère le pion f et contrôle la case f5.

m) Si 17..., Cç7 (afin d'installer le C sur d4 via é6) : 18. Cf5, Cf6 ; 19. Cb1! avec attaque du pion faible d6.

n) Empêche 18..., Cd-f6 à cause de 19. Fxé5 et prépare le regroupement Cç3-Cd5.

o) Menace 20. Fxd7 ; Dxd7 ; 21. Fxé5.

p) 22..., Ca4 est tentant mais insuffisant : 23. Fé6+, Rh8 ; 24. Db3, Cxb2 ; 25. Dxb2, Fxé4 ; 26. Cç3! avec étouffement : par exemple, 26..., Fb7 ; 27. Cd5, Fxd5 ; 28. Fxd5, Tb8 ; 29. f5, g5 ; 30. Cf3, h6 ; 31. b4! Quant au gain immédiat du pion é4, il ne vaut guère mieux après 22..., Fxé4 ; 23. Fé6+, Rh8 ; 24. Dé3!, Fb7 ; 25. f5, g5 ; 26. Dxg5. Maintenant, le pion é4 est attaqué deux fois.

q) Méprisant la menace, les Blancs mettent à l'abri leur précieux F-D et préparent la rupture décisive par 24. Cd2 et 25. Td-é1.

r) Si 23..., Dxé4? ; 24. Fg2. Le pion é4 est empoisonné.

s) Ou 24..., Ca4 ; 25. Dg3, f5 ; 26. Txé4!, fxé4 ; 27. Cxg6!, hxg6 ; 28. Dxg6+, Cg7 ; 29. Fé6+! ou bien 24..., Ca4 ; 25. Dg3, Cg7 ; 26. Cd2, f5 ; 27. Cxé4, fxé4 ; 28. Cxg6, hxg6 ; 29. Dxg6, Tf7 ; 30. Txé4, etc.

t) Si 25..., Cxd5 ; 26. Dç4.

u) Beaucoup plus fort que le gain de la D par 30. Cxg6+, Fxg6 ; 31. Txé7, Cxd5.

v) Si 30..., Dd8 ; 31. Té7, h5 ; 32. Ch4!, Dxd5 ; 33. Cxg6+, Rg8 ; 34. Dg3!

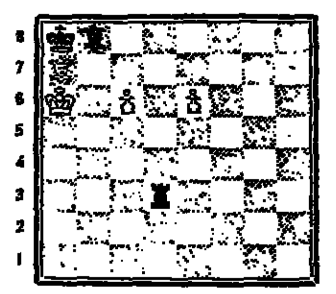
w) Si 31..., Dg8 ; 32. Ch6, Dxd5 ; 33. Txh7+, Rxh7 ; 34. Cf5+, Rg8 ; 35. Cé7+, Rg7 ; 36. Cxd5, Cxd5 ; 37. Dd7+, Tf7 ; 38. Dxd5.

x) Car si 32..., Dxf6 ; 33. Dxh7 mat et si 32..., Rg8 ; 33. Dg3+, Dg6 ; 34. Tg7+, Rh8 ; 35. Txg6+, Txf6 ; 36. Tg8 mat.

CLAUDE LEMOINE.

ETUDE

S. VELOKON
1969



BLANCS (4) : Ra6, Fa7, Pç6 et é6.

NOIRS (3) : Ra8, Td3, Fb8.
Les blancs jouent et gagnent.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 562
1. GAEKIMON. « Pravda », 1962.

Premier prix.

(Blancs : Rh5, Dd4, Cb6, Pé3 et é6. Noirs : Rf5, Ff8, Pé7, é4, f7 et h6. Mat en quatre coups.)

1. Ca8 ! avec trois variantes :

a) 1..., Rxé6 ; 2. Cç7+, Rf5 ; 3. Dd5+, Rf6 ; 4. Cé8 mat.

b) 1..., fxé6 ; 2. Da1!, é5 ; 3. Da6!, é6 ; 4. Df1 mat.

c) 1..., Fg7 ; 2. Dd5+, Fé5 ; 3. éxf7, é6 ; 4. f8=D mat ou bien 2..., Rf6 ; 3. Cç7, fxé6 ; 4. Dxé6 mat.

A noter le beau zigzag de la D dans la variante B.

bridge

N° 558

BASCULE LAWRENCE ?

Cette donne a été jouée au championnat d'Amérique de printemps en 1972. L'ex-as de Dallas, Mike Lawrence, fit le top en réalisant deux levées de mieux grâce à une manœuvre technique assez rare.

Nord : ♠ R V 2 / ♥ A D 10 8 4 / ♦ V 5 3 / ♣ A 9

Ouest : ♠ 5 4 3 / ♥ R V 7 2 / ♦ 8 / ♣ V 8 7 5 3

Est : ♠ 10 8 7 6 / ♥ 9 5 3 / ♦ A D 10 7 4 / ♣ 10

Sud : ♠ A D 9 / ♥ 6 / ♦ R 9 6 2 / ♣ R D 6 4 2

Annonces :

Sud	*Nord*
1 ♣	1 ♥
2 ♣	2 ♠
2 SA	3 SA

Ouest ayant entamé le 5 de trèfle pour le 9 et le 10, le déclarant a pris avec la dame de trèfle et a réussi l'impasse au valet de cœur. Il a ensuite tiré l'as de trèfle sur lequel Est a défaussé un pique, puis il a joué le valet de carreau du mort. Est, ayant décidé (à tort) de laisser passer, le déclarant a continué carreau. Est a pris de l'as et a rejoué la dame de carreau pour le roi, tandis qu'Ouest défaussait deux fois pique. *Comment Lawrence a-t-il fait ONZE levées* (deux de mieux) à 3 SA contre toute défense ?

Réponse :

Lawrence a tiré l'as de pique, puis il a joué le 9 de pique sur lequel Ouest a été squeezé avec :

♥ R V 7 ♣ V 8 7

Si Ouest défausse un cœur, le déclarant prend le 9 de pique avec le valet de pique du mort, et joue as de cœur et cœur pour affranchir deux cœurs (le roi de pique servant de reprise pour les utiliser). Si, au contraire, Ouest défausse un trèfle, il faut prendre le 9 de pique *avec le roi de pique*, rejouer pique pour la dame de pique de Sud qui tire le roi de trèfle et *rend la main à Ouest à trèfle* pour l'obliger à jouer cœur dans la fourchette as dame du mort...

Un coup rare dans lequel la seconde levée à pique permet, selon la défausse adverse, de ménager une rentrée à pique au mort ou chez le déclarant. C'est, en termes techniques, ce qu'on appelle une « levée bascule ».

LES MÉDAILLES DE LATTES

Le fameux mathématicien Robert Lattes, qui a été champion du monde de bridge en 1956, a composé, il y a deux ans, cet amusant problème. Il attribue la médaille de bronze à celui qui trouve une bonne ligne de jeu, mais il donne la médaille d'argent à celui qui découvre une parade. Enfin, le chercheur qui arrive malgré tout à faire dix levées, obtient la médaille d'or !

Nord : ♠ 10 6 3 / ♥ A D V 4 / ♦ 6 3 / ♣ 6 5 4 3

Ouest : ♠ R D V 9 8 7 / ♥ 9 3 / ♦ 8 / ♣ D 10 8 7

Est : ♠ 5 / ♥ 8 7 6 / ♦ R D V 10 9 7 5 2 / ♣ V

Sud : ♠ A 4 2 / ♥ R 10 5 2 / ♦ A 4 / ♣ A R 9 2

Ouest ayant entamé le roi de pique, *Sud peut-il gagner* QUATRE CŒURS contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Les annonces pourraient se dérouler ainsi :

Sud	*Nord*
1 ♣	1 ♥
3 ♥	4 ♥

La main de Sud est trop belle pour ouvrir de « 1 SA », et l'annonce correcte est « 1 trèfle ». Ensuite, sur la réponse de « 1 cœur », il faut dire « 3 cœurs », sur lesquels Nord doit déclarer « 4 cœurs » s'il n'a pas le minimum. Or, avec sa distribution, Nord peut évaluer sa main à 8 points. Il doit donc essayer la manche à « 4 cœurs » sans montrer son soutien à trèfle. Une enchère de « 4 trèfles » risquerait, en effet, d'entraîner le partenaire à un chelem infaisable.

PHILIPPE BRUGNON.

hippisme

Recettes et bilans

RECETTE pour gagner une course sans se fatiguer :

Deux jours avant la date à laquelle elle est fixée, vous allez au bureau de poste de votre choix. Vous y prenez autant de formulaires de télégrammes qu'il reste de chevaux engagés, moins un correspondant à votre propre cheval. Sur chacun, vous portez l'adresse de la société organisatrice de la course, et le message suivant : « Forfait pour .... dans prix ...., signé : .... », les blancs étant occupés, le premier par le nom d'un des concurrents, le second par celui de la course, le troisième par celui du propriétaire du cheval mentionné. Vous payez et vous sortez, l'esprit léger. Le jour de la course, votre champion a des chances de ne pas rencontrer d'opposition.

Ne croyez pas que la naïveté du procédé suffise à détourner de lui. Un driver y a eu recours, un gentleman (!)-driver de surcroît, et que sa formation comme sa profession ne destinent pas à manquer d'esprit critique : il s'agit d'un professeur de lettres, demeurant à Nice.

Les télégrammes expédiés, le professeur, tout de même un peu inquiet, eut une réaction salutaire : celle de s'abstenir à son tour de participer à la course. Cette ébauche de remords lui a valu l'indulgence du tribunal de Cusset (la société de courses concernée était celle de Vichy), devant lequel il comparaissait, la semaine passée, sous l'inculpation d'escroquerie : alors que le ministère public réclamait un an de prison avec sursis, les juges s'en sont tenus à 1 000 francs d'amende.

Revenons à Saint-Cloud, où se sont allumés les lampions, éteints pour deux mois à Longchamp. Le colonel de Minvielle, président de la Sportive, y recevait dimanche les visiteurs de marque (dont le ministre de l'économie et des finances) invités à l'occasion du Grand Prix, non plus seulement en tant que maître de maison mais en qualité de propriétaire. Les négociations entre la Sportive et la société immobilière de la Fouilleuse, dont les actionnaires sont M. Marcel Boussac et ses proches, ont en effet fini par aboutir voilà quelques semaines. La société de courses est devenue propriétaire de son hippodrome pour un prix de 120 millions de francs.

Un cadeau : à peine 200 F le mètre carré. Il est vrai que ces mètres-là sont frappés d'interdiction de construire. M. Marcel Boussac, en froid avec l'U.N.R., avait longtemps souhaité des changements politiques qui lui auraient permis d'espérer la levée de cette interdiction. Probablement a-t-il admis en fin de compte que le temps ne travaillait plus pour lui.

Sans qu'un professeur naïf y fût pour quelque chose, onze chevaux seulement étaient en piste. Les dirigeants de la Sportive se désolent : quatrième épreuve du calendrier français par sa dotation (600 000 F au premier), le Grand Prix de Saint-Cloud suscite de moins en moins d'appétits. Conscients que c'est la date — prise en sandwich entre les grandes épreuves de juin et les King George — qui est en cause, les organisateurs sollicitent des suggestions. Nous en formulons une : la fin du mois d'octobre, où le Grand Prix serait en même temps une revanche de l'Arc-de-Triomphe et le pendant sur 2 500 mètres, des 2 000 mètres des Champion Stakes. La baisse de niveau des candidats au Washington D.C., deux semaines plus tard, suffit à laisser penser que cette course américaine ne serait pas une redoutable concurrente.

L'extrême creux de la vague

Indigent par le nombre, le Grand Prix 1974 ne fut guère plus généreux dans ses péripéties et ses enseignements. Après avoir fait cent difficultés pour se rendre au départ — à tel point que son jockey dut mettre pied à terre et la conduire en main jusqu'à sa stalle — *Dahlia* s'élançait en tête du petit peloton. Profitant de cette position, son jockey lui faisait prendre brusquement, à l'entrée de la ligne droite, trois longueurs d'avance que les autres ne parvenaient pas à combler complètement. *On My Way* — qui, trop fidèle à son nom, avait trouvé *Direct Flight* sur son passage tout au long de la ligne droite — était second à une encolure, *Direct Flight* troisième à une autre encolure.

Sur les quatre premiers, un seul cheval français, au moins par naturalisation de ses parents : *Direct Flight*.

En dépit des mesures d'incitation au redressement prises au début de la saison — mesures dont certaines, il est vrai, n'ont pas encore eu le temps de produire effet — nos chevaux atteignent l'extrême creux de la vague. La réunion de samedi passé, à Evry, a été à cet égard éloquente : sur les vingt-neuf chevaux ayant pris les quatre premières places dans les sept courses de la journée (il y avait un cas d'ex aequo), quatre seulement étaient nés en France. Pas une grande course française, depuis le début de l'année, n'a été gagnée par un cheval français, *Dankaro* sauvant seulement l'honneur dans des « poules de produits ». La récente décision fiscale portant le cheval de courses à 20 000 francs au lieu de 6 000 francs dans l'échelle des signes extérieurs de richesse ne va pas, il s'en faut, améliorer la situation.

Elle risque de décourager un certain nombre de propriétaires français ou d'amateurs qui s'apprêtaient à le devenir. Ce faisant, elle livre encore davantage nos courses aux propriétaires étrangers qui, ne payant pas d'impôts en France, n'ont cure de la fiscalité française. Elle appelle immédiatement, de la part des sociétés de courses, des correctifs aux conditions d'engagement, correctifs accordant des avantages techniques aux propriétaires français pour compenser les désavantages fiscaux. Faute de telles mesures, ce ne seront plus quatre chevaux français sur vingt-neuf qui figureront l'an prochain aux arrivées d'une réunion de courses française, mais un sur vingt-neuf, voire zéro, l'argent laissé aux guichets du P.M.U. par les parieurs français prenant plus alertement encore la direction du Kentucky ou du Suffolk.

Soyons juste : il vient d'y avoir une exception à cette fuite sans retour de nos francs hippiques. La reine Elizabeth a décidé de faire don de la moitié des 1 029 050 F gagnés dans le prix de Diane par sa pouliche, *Highclere*, à la caisse de secours des jockeys et lads français, et de consacrer une large partie du reste de la somme à acheter en France des présents pour le personnel de son haras et de son écurie. La personnalité de la propriétaire suffit à souligner le caractère, hélas unique, d'un tel réemploi. Il n'y a plus qu'une reine, de par le monde, à posséder une écurie de courses.

LOUIS DÉNIEL.

philatélie

N° 1337

FRANCE : Francis Poulenc

Pour la série « Personnages célèbres » au titre de l'année en cours, paraîtra un timbre à surtaxe en faveur de la Croix-Rouge française, représentant l'effigie de Francis Poulenc : en vente générale le 22 juillet.



0,50 + 0,10 F, pourpre, violet et bleu.

Dessin et gravure de Jacques Combet.

Impression taille-douce ; Atelier du timbre de France.

La mise en vente anticipée :

— Les 20 et 21 juillet, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire ouvert dans la salle Saint-Jean de l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Oblitération « premier jour » spécialement pour ce timbre.

— Le 20 juillet, de 8 h. à 12 h., à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er et au bureau de poste de Paris-41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e ; de 10 h. à 17 h., à la Maison de la Poste et de la Philatélie — Musée postal, 34, bd de Vaugirard, Paris-15e. — Boîte aux lettres spéciale pour l'oblitération « premier jour ».

MADAGASCAR : « U.P.U. »

Un timbre commémoratif souligne le centenaire de l'Union postale universelle, d'après le dessin et la gravure de Guédron.



250 francs mg, bleu azur, améthyste et pourpre.

Réalisé en taille-douce par l'Atelier du timbre de France.

NIGER : Année mondiale de la population.

Un timbre-poste spécial a été émis afin de marquer l'Année mondiale de la population.



50 francs C.F.A., sépia, turquoise, cassis et lilas.

Dessiné et gravé par Jacques Combet. Imprimé en taille-douce dans l'Atelier du timbre de France.

CAMEROUN : « Transcamerounais »

A l'occasion de l'inauguration de la ligne « Transcamerounais » Yaoundé-Ngaoundéré, une série de quatre figurines postales a été émise. Les maquettes ont été dessinées par Claude Durrens, qui grava les 5 et 100 francs.

5 francs, brun foncé, bleu azur et vert-noir ; la ligne Yaoundé-Ngaoundéré ;



20 francs, tabac, bleu azur et cassis ; pose de voie ; gravé par Claude Haley ;



40 francs, bleu oriental, pourpre et bleu hirondelle ; soudure de rails ; gravure de Jumelet ;



100 francs, vert jade, bleu azur



et brun foncé ; impression taille-douce : Atelier du timbre de France.

BUREAUX TEMPORAIRES

⊙ 41170 Nozay (Camp national des éclaireurs neutres de France), du 29 juillet au 3 août. — Camp national.

⊙ 56100 Lorient (Syndicat d'initiative, av. du Faouedic) le 3 août. — Festival des cornemuses.

⊙ 46300 Gourdon, du 28 août au 2 septembre. — Foire-Exposition. — Cachet petit format, ordinaire.

⊙ 13700 Marignane, les 31 août et 1er septembre. — Inauguration du Musée de la ville.

⊙ 67000 Strasbourg, du 5 au 16 septembre. — Foire européenne.

⊙ 67000 Strasbourg (palais des Fêtes), du 5 au 7 septembre. — XIe Congrès des puéricultrices.

ADALBERT VITALYOS.

mode

DÉCONTRACTION

L'ÉTÉ a été long à venir, les premières chaleurs se manifestant en même temps que les feuilles d'impôt. L'incidence de ces dernières sur les achats se traduit par un tassement de la demande de nouveautés « amusantes » en faveur d'un conservatisme de bon aloi.

De fait, la mode est à la décontraction, au seyant doux et sans clinquant. En un mot... au protocole assoupli. Il n'est pas étonnant dès lors que nous assistions à la pérennité de la robe chemisier, en soie ou en synthétique imprimé en shantung ou, dans une note plus habillée, en mousseline. Elle affine la taille sur une jupe en forme ou à gros plis, qu'une veste ou un blazer coordonné vient réchauffer par vent frais. Son col peut s'ouvrir sur un corsage boutonné, et elle couvre les bras de manches courtes à revers ou longues à poignets. C'est une des tenues préférées de Mme Giscard d'Estaing pour l'après-midi. Les Parisiennes que travaillent l'ont également adoptée, la faisant alterner avec des ensembles de jupes de toile ou de popeline foncées et des chemisiers légers en deux tons de beige ou en couleur assez soutenue. Point commun de cette façon de s'habiller aujourd'hui : l'ourlet sous le genou.

Un style doux et désinvolte

Mais, au sujet des longueurs, un phénomène nouveau se fait jour, l'acceptation par les femmes des robes et des jupes tombant sous le mollet. Certes, les robes cache-maillot, entre mollet et cheville, ne surprennent plus personne, mais jusqu'à maintenant, elles ne se montraient guère en dehors des plages méditerranéennes. Or, cette année, les robes de coton imprimées, à petits dessins rustiques, se portent longues, dans un style doux et désinvolte, parfois discrètement ornées de broderie anglaise — un rien de western, faubourg Saint-Honoré. C'est l'exemple d'un style pour adolescentes, repris et agréablement porté par leurs mères. Ces jupes amples, mais sans exagération, lavables et confortables, sont aussi faciles à porter que des pantalons.

La régression du pantalon

En effet, parmi les changements de 1974 dans le domaine de la mode, il faut inscrire la régression du pantalon en tant que tenue passe-partout. Certes les « jeans » sont toujours omniprésents à Saint-Germain-des-Prés et à Saint-Tropez pour les jeunes, et ils redeviennent, toutes proportions gardées, des vêtements de travail, voire de bureau. Mais les réceptions et les mariages de juin confirment le retour de la robe douce pour l'été et annoncent l'acceptation d'un genre mou, fluide et séduisant pour l'hiver prochain.

L'ennui du rallongement, en matière vestimentaire, c'est qu'il faut d'ores et déjà prévoir une orientation différente pour se protéger de la bise et de la pluie. Il est heureux que les vestes, les tricots et les châles permettent une première évolution, en attendant l'ampleur des capes d'automne. Les patrons à tricoter vont bientôt sortir qui donneront des recettes à réussir soi-même pour s'habiller à moindre prix.

NATHALIE MONT-SERVAN.

NOUVELLES MONTRES

Splendide exposition que celle des dernières montres signées Vacheron & Constantin à la boutique des Temporelles chez Chaumet (12, place Vendôme). Sobres de formes, typées ou passe-partout, les nouvelles créations de la vénérable maison suisse mettent en relief un modèle automatique, extra-plat, qui ne mesure que 2,45 mm d'épaisseur.

Les boîtiers ovales ou trapézoïdes révèlent des cadrans sans chiffres. Les modèles du soir s'ornent de diamants et de pierres précieuses, rivalisant de somptuosité pour femmes comme pour hommes. Mais ces derniers se voient aussi proposer l'oignon de gousset, d'une élégante distinction.

***

Clerc (4, place de l'Opéra) lance pour l'été la collection Lanco de la Société suisse pour l'industrie horlogère, comprenant quatre-vingt-dix modèles pour hommes et femmes, de ligne jeune et moderne, en acier, métal jaune mat, argent à des prix modiques : de 150 à 500 F.

Kit-Watch permet d'assortir à sa robe le boîtier de sa montre. Des hublots carrés interchangeables en plastique habillent le mouvement, sur un bracelet de même ton : à partir de 122 F. dans les drugstores.

N. M.-S.

Robes de terrasse ou de casino

Les drapés fluides, les grands décolletés et les nouveaux jerseys synthétiques lavables confèrent aux robes de détente une ligne vamp, très habillée. Elles ne prennent pas de place dans les bagages et nous les avons aussi choisies en fonction de leur prix abordable.

MIC MAC : robe en jersey de coton rayé blanc et noir de Tan Giudicelli, à bretelle unique, 185 F, 13, rue de Tournon ; à Saint-Tropez, 13, quai Suffren ; à Lyon, chez Jane Aubert, 75, rue du Président-Herriot.

KAYSER : fourreau noir en diolen BC à corsage drapé et fines épaulettes. 235 F environ aux Galeries Lafayette ; à Marseille, chez Azoulay, 177, boulevard de la Libération ; à Nancy, Magasins Réunis, 2, avenue Foch ; à Dax, Cérédis, 7, rue Miralles.

ARLETTE BERESSI : robe en tricel champagne à corselet incrusté de macramé. 300 F environ, chez Cobell, 17, rue de Sèvres ; Pulchérie, à Parly II ; à Strasbourg, la Renommée, rue du Vieux-Marché-au-Poisson ; à Cannes, Line Carol, rue du Maréchal-Foch.



(Croquis de MARCQ.)

GEORGES MEMMI : robe à dos nu, taille haute, à nervures sur la jupe, dans un jersey de velours coton marron, 209 F, chez Motus, 60, rue Caumartin. Dam, 11, boulevard Saint-Michel ; à Bordeaux, Bazaar, 57, cours de l'Intendance.

KATIA OF SWEDEN : blouson à col polo et jupe moulante en qiana noir. 190 et 285 F, chez Victoire, 12, place des Victoires ; à Nice, 11, rue du Congres.



maison

Le confort en caravane

LES caravaniers sont chaque année plus nombreux à sillonner les routes et à stationner dans les camps (1). Dans leur maison en miniature, ils recherchent un minimum de confort, en simplifiant les tâches ménagères.

● *Pour garder les aliments au frais*, la classique glacière (à charger à l'étape d'un bloc de glace) s'est transformée en mini-réfrigérateur fonctionnant au gaz butane. Trois modèles, de forme coffre, s'ouvrent au sommet : d'une capacité de 30 litres, l'un d'eux est alimenté par une petite bouteille de butane de 3 kilos, ou par une bouteille normale de 13 kilos (Jet-Gaz, 680 F) ; fonctionnant sur une bouteille de 2 ou 3 kilos (permettant quinze jours de marche), un autre appareil a une cuve de 27 litres de capacité, qui peut être dotée d'un panier-clayette à trois étages (« Groenland », Camping-Gaz, 600 F environ, plus 38,40 F le panier). Un dispositif complémentaire permet d'électrifier ce petit réfrigérateur, avec une alimentation de 12 volts, pour batterie, et en 220 volts, pour branchement sur secteur, dans un camp : le troisième appareil, coffre de 37 litres de capacité, fonctionne au butane (« Camping-Box », Electrolux, 780 F). Le même fabricant présente un petit réfrigérateur à porte, de 64 cm de haut et d'une capacité de 57 litres ; il existe en trois versions : à butane, à l'électricité, ou mixte (« Ram 24 », dans les 1 000 F, selon le type d'alimentation). Tous ces appareils doivent être installés bien d'aplomb, dans la caravane, pour fonctionner correctement.

● *La cuisine en caravane* s'effectue sur un réchaud à butane. A deux brûleurs puissants, l'un d'eux s'allume par un système piézo-électrique (« Fidélio », Jet-Gaz). Pour cuisiner dehors, un réchaud à deux feux est muni de brûleurs tubulaires ne nécessitant pas de pare-vent ; il se branche, sans détendeur, sur la bouteille de gaz (« Design », Jet-Gaz, 94 F). Pour avoir un « feu » d'appoint, à l'extérieur ou à l'intérieur, un mini-réchaud portatif a sa recharge de gaz incorporée. Fermé, c'est un cylindre de plastique rouge vif ; ouvert, quatre bras se déplient pour maintenir le récipient (« Instaflam », Camping-Gaz, 58 F environ).

Il n'est pas toujours possible, même en été, de cuisiner avec la porte de la caravane ouverte. Une hotte aspirante pour caravane permet d'éliminer buées et odeurs. L'évacuation se fait par un tuyau en fibres de verre, raccordé à un petit ventilateur de 24 watts, sous 12 volts de tension, fixé dans le toit (Electrolux, 380 F).

Le problème du « *coin discret* » n'est pas facile à résoudre en caravaning itinérant. Une toilette portable de forme cubique (42 x 42 x 33 cm.) comporte, à la partie supérieure, une réserve d'eau, une cuvette avec siège et abattant, une pompe manuelle ; à la partie inférieure, le réservoir de vidange permettant une trentaine d'utilisations (« Tota II », Electrolux, 590 F environ).

Pour dîner dehors, sous l'auvent de la caravane, deux lampes portatives, à verrerie opale, ont leur pied constitué par une cartouche de gaz. L'une s'allume comme un briquet, par une mollette à pierre (« Fan-Pierre », Jet-Gaz), l'autre se règle pour donner une lumière allant de 20 à 80 watts (Camping-Gaz).

JANY AUJAME.

★ Les appareils cités sont vendus chez les spécialistes du camping et de la caravane. Pour Electrolux, les points de vente peuvent être demandés au frabricant. B.P. 101, 60304 Senlis.

(1) Serge Bénard vient d'écrire un « Guide du caravanier » qui passe en revue les problèmes de choix d'une caravane, de sa conduite et de son utilisation (Livre de poche, 6.50 F).

BLOC-NOTES

★ *UN GUIDE DU DEPANNAGE* : réalisé par une équipe de spécialistes, sous la direction de Michel Galy, cet important volume relié apporte une solution à la quasi-totalité des pannes ou petites dégradations survenant à la maison. Ce n'est pas un simple livre de « recettes » : l'électricité, par exemple, a mérité — de l'avis des auteurs — un chapitre d'explications pour faire comprendre d'où peut provenir une panne. De même, l'outillage de base est clairement détaillé, y compris son entretien. Une partie importante est consacrée aux appareils ménagers : leur anatomie et les petites réparations possibles à faire soi-même. (Sélection du « Reader's Digest », 72 francs en librairie.)

★ POUR DINER DEHORS A LA LUEUR DES BOUGIES : de longues torches de cire, de couleurs vives (rouge, bleu, orange, jaune) sont montées sur une tige de bambou à piquer dans le sol. Elles brûlent pendant trois heures (6 F pièce, boutique « Come Bac », 23, rue du Bac, 75007 Paris, qui expédie en province par boîte de dix, port en sus). A poser au sol ou sur une table, des bougies de plein vent sont contenues dans des petites pots de fleurs en terre cuite ; elles éclairent pendant cinq heures (15 F, boutique Saponifère, 59, rue Bonaparte, 75006 Paris). En forme de « lampe tempête », un photophore à accrocher à une branche ou à poser est coiffé d'un chapeau pointu en métal de couleur vive (40 F, Compagnie des mers du Sud, 3, rue des Prêcheurs, 75001 Paris).

★ LA VAISSELLE EN CARTON a de nouveaux décors pour l'été. Assiettes en carton plastifié, gobelets à bord arrondi, serviettes en ouate de cellulose, sont à fleurs roses, bleues ou oranges sur fond blanc (« Lotus-party », 4,20 F les dix assiettes, 2,50 F les dix gobelets). De grosses marguerites parsèment des assiettes de grandes dimensions ou à dessert, des gobelets et des serviettes coordonnés à des sets en carton, des menus et des porte-noms d'invités (Euralfa, 4 F les huit grandes assiettes). Cette vaisselle à jeter s'achète dans les grands magasins, magasins à grande surface, librairies-papeteries.

animaux

Quelques livres

● **LES ANIMAUX MALADES DE L'HOMME, de Philippe Diolé.** (Flammarion, 28 F.)

La civilisation moderne a faussé les rapports entre l'homme et les animaux : l'auteur, après avoir étudié leurs divers aspects (protection, captivité, domestication, etc.), jette les bases d'une véritable réconciliation entre l'espèce humaine et le monde animal. Un livre copieux qui force à réfléchir.

● **ANIMAUX CHASSEURS, de W. Van Stuijvenberg.** (Hachette, 35 F.)

Un texte précis et des photos spectaculaires nous montrent la dure lutte pour la vie et prouvent que les prédateurs sont loin d'être « nuisibles ».

● **COMMENT RECONNAITRE LES OISEAUX DE CHEZ NOUS, de Philippe Gramet** (Flammarion, 32 F.)

Ecrit par un ornithologiste de l'INRA, cet ouvrage est très différent des guides habituels : l'auteur décrit avec précision chaque espèce, aidant le lecteur à l'identifier dans la nature. Des schémas en noir et des photos en couleurs complètent ce livre original, qui sera fort utile à l'ornithologiste débutant.

● **GUIDE NATURE JEUNESSE, de Paul-Henry Plantain** (Hachette, 27 F.)

Ce beau livre, bien illustré, fait le tour des diverses activités que les jeunes peuvent pratiquer dans la nature : observation sur le terrain ; reconnaissance des traces et des gîtes ; connaissance des milieux naturels (étang, forêt, etc.) ; activités d'intérieur ; expositions, etc. Une liste des parcs et réserves des pays francophones complète utilement l'ouvrage.

● **UN ZOO PAS COMME LES AUTRES, de Gerald Durrell** (Stock, 32 F.)

Dans son zoo de Jersey, l'auteur tente d'obtenir la reproduction d'animaux menacés de disparition : un récit pittoresque et vivant.

● **LES ANIMAUX DES PRES ET DES CHAMPS, de Roby** (France-Empire, 24.50 F.)

De son style savoureux, l'auteur nous raconte la vie des fermes d'autrefois, avec leurs vaches, leurs moutons et leurs porcs Cette ambiance, que la mécanisation a fait en partie disparaître, il nous la décrit avec talent et humour. Au passage, il nous apprend pourquoi les dindons sont appelés « prots » en Limousin et fait revivre un personnage aujourd'hui disparu : le ramasseur de peaux de lapins. De l'abeille au cheval, c'est tout un monde sympathique qui vit dans ces pages, à lire au coin du feu.

JEAN-JACQUES BARLOY.

PETITES NOUVELLES

★ UNE OPERATION DE « COMMANDO », au mois de janvier dernier, fit découvrir un charnier d'animaux exotiques aux Etablissements Tropicanim, près de Meaux. Aujourd'hui, M. Marc de la Chapelle, P.-D.G. de la Société nouvelle Tropicanim, a porté plainte contre M. Allain Bougrain-Dubourg, le professeur J.-C. Nouet et M. Paul-Emile Victor, qui organisèrent l'opération. Précisons que M. de la Chapelle est inculpé de non-déclaration en mairie de plusieurs animaux morts et de non-enfouissement de ceux-ci.

★ LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE BEAUVAIS et de l'Oise (55, rue Corréus, Beauvais) a obtenu de la municipalité la gestion de la fourrière de la ville et l'a transformée en un refuge accueillant. Au cours d'une opération « portes ouvertes », chacun a pu admirer l'œuvre accomplie par des jeunes et des moins jeunes.

★ LE MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE DE MARSEILLE vient d'être doté d'un aquarium particulièrement riche et varié. Construit par les services municipaux en dix-huit mois, il comprend une vingtaine de bacs de 900 litres chacun, installés dans les sous-sols du palais et qui accueillent cent quatre-vingts variétés de poissons, dans un échantillonnage de la faune sous-marine locale et exotique.

★ LA DEFENSE ET PROTECTION DES ANIMAUX présente des chiens à la Fête des Loges ((forêt-de Saint-Germain-en-Laye), jusqu'au 18 août, les vendredis, samedis, dimanches, de 15 heures à 18 heures.

Devant l'afflux des abandons en cette période de vacances, les journées d'adoption sont maintenues, 25, rue Bergère, Paris (9e), métro Montmartre, les mercredis et samedis, de 11 h. à 17 h.

★ FRANCE-CULTURE diffusera, le mardi 23 juillet, de 9 h. 7 à 11 h., une émission de Frédéric Christian consacrée aux oiseaux. Le professeur J. Piveteau, de l'Institut, J.-J. Barloy, P. Gramet, J.-P. Jacob, M. Rousseau et J. Vieillard y aborderont les principaux aspects du monde des oiseaux : évolution, comportement, migrations, protection, etc.

★ LE DOCTEUR VETERINAIRE MICHEL ROUSSEAU a eu la surprise d'observer, aux abattoirs de Vaugirard, un cheval venant d'Union soviétique et présentant des rayures en « peigne » sur le garrot. Ce caractère insolite le rapproche à la fois du poney du Devonshire décrit par Darwin et des chevaux des peintures préhistoriques d'Ekain (Espagne) : il s'agirait donc d'un caractère très ancien.

★ LE PARC ZOOLOGIQUE DE BRANFERE, près de Muzillac (Morbihan), présente, dans un cadre verdoyant, de nombreux animaux jouissant d'une pleine liberté : kangourous, maras (lièvres de Patagonie), cygnes chanteurs, cigognes, cariamas, etc. D'intéressantes études scientifiques y ont été menées.

★ L'EXPLORATEUR ALBERT MAHUZIER vient de publier une intéressante brochure sur « les Castors de la vallée du Rhône ». On peut la commander aux Expéditions Mahuzier, 4, place des Ecoles, Boulogne-sur-Seine.

★ LA POMME D'OR 1973, trophée destiné à récompenser un homme ayant réalisé une œuvre d'intérêt touristique, vient d'être décernée à M. Paul de la Panouse, fondateur des « réserves africaines » de Thoiry et de Sigean. Il va prochainement ouvrir le Safari-Parc du Haut-Vivarais, à Peaugres (Ardèche).

SAFARI-BATEAU A SAINT-VRAIN

Pour la première fois un parc zoologique s'engage à ne pas prélever d'animaux dans la nature et à acquérir uniquement des spécimens nés en captivité ou à la rigueur capturés dans des réserves où ils sont nombreux. Deux personnalités de la protection de la nature, MM. A. Bougrain-Dubourg et J.-P. Steiger, ont tenu un rôle de conseillers techniques, afin de donner à ce parc un caractère pédagogique.

Cette initiative a par ailleurs permis à M. et Mme Charles René de Mortemart de préserver leur splendide parc de la voracité des promoteurs. Au cours du parcours en voiture ou en car on rencontre lions, tigres, ours, girafes, et des babouins qui montent sur le toit des voitures. De plus, un safari-bateau, très pittoresque, permet la découverte de rhinocéros et de nombreux oiseaux.

(*) Parc de Saint-Vrain, près d'Evry (Essonne).

jeunes

L'information expliquée aux enfants

RECEVOIR des informations est plus difficile qu'il ne paraît, que ce soit par la radio, la télévision ou les journaux. C'est ce que tente d'expliquer aux enfants de neuf à quatorze ans un petit ouvrage de quelque trente pages : *Les informations que nous recevons*, en insistant sur quelques règles essentielles.

Il faut d'abord savoir, explique-t-on par exemple aux jeunes lecteurs, que « *quand tu reçois une information (...) il est possible qu'une partie soit vraie, qu'une partie soit fausse, qu'elle soit incomplète, et que toi-même tu puisses voir ou entendre mal* ».

Par des exemples, une présentation aérée et des illustrations très sobres, ce petit livre aborde — sans trop entrer dans la complexité du sujet — des thèmes tels que les sources d'information, les préjugés, les « intérêts » des sources d'information car « *tu penses bien que tu ne liras ni ne verras jamais rien de mal à la télévision ou dans les journaux sur ceux qui les dirigent !* ». De même, on explique que dans certains pays l'ensemble des moyens d'information (radio, télévision, journaux) sont contrôlés par les gouvernements... Ailleurs, ce peut être le cas d'une partie seulement de la presse.

« *Pourtant, il ne faut pas croire que tout le monde essaie de mentir. Il y a des journalistes honnêtes. Il y a des journaux et des stations de radio et de télévision qui informent honnêtement. Mais il faut les trouver.* » — C. A.

★ Editions Flammarion, collection « J'y suis ». 7.50 F. Plusieurs autres ouvrages ont déjà été publiés dans cette nouvelle collection. Les sujets traités intéressent divers domaines : écologie, mathématiques, sciences, histoire.

EN BREF

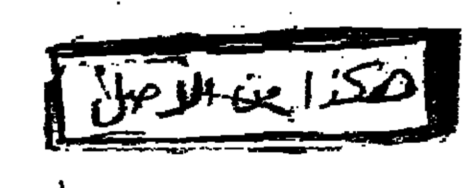
★ OKAPI « BELLES VACANCES ». — Sous la forme d'un album de 66 pages, l'équipe du mensuel Okapi a rassemblé toutes sortes d'idées pour occuper une partie des vacances : lectures, mais aussi jeux, bricolages et recettes de cuisine.

Publié par les éditions du Centurion, cet album est vendu en librairie au prix de 17 F.

★ POUR LES JEUNES ETRANGERS EN VACANCES EN FRANCE, le Centre d'information et de documentation jeunesse (C.I.D.J.) publie une brochure de 230 pages. La première partie est consacrée à l'ensemble de la France : préparation au voyage, transports, hébergement, vacances culturelles, sportives, emploi l'été... La suite de la brochure concerne Paris. En annexe, figure un important répertoire d'adresses utiles.

Cette brochure qui peut être obtenue gratuitement au C.I.D.J. (101, quai Branly, 75740 Paris Cedex 15), a aussi été envoyée dans les diverses représentations diplomatiques françaises à l'étranger.

★ PRECISION. — L'ouvrage de A.S. Neill, auquel était consacré l'article paru dans « le Monde des loisirs » du 5 juillet 1974, « Une histoire racontée aux enfants de Summerhill » s'intitule « le Nuage vert ». Edité par l'O.C.D.L., il est vendu 19 F.



chronique sportive

Deux doubles « historiques » à Wimbledon

C'EST la dernière journée de Wimbledon. Les allées, les tentes à thé, les enceintes pour « members only » fleuries d'hortensias qui encadrent la forteresse de l'All England Club, se sont vidées comme par enchantement, et tout le monde, dès midi, a reflué sur le Centre Court, où se disputent les finales. Après une semaine pluvieuse, une exquise lumière estivale baigne le décor de verdure, semblant parfumer la vie et la rendre à jamais heureuse et facile.

Peu alléché par l'ultime débat du double dames, qui, d'après les clameurs, ravissait la foule londonienne, je me suis installé sur un banc entre les courts n° 4 et n° 5, rigoureusement déserts à cette heure. C'est alors que je vois arriver une petite troupe d'arbitres et de ramasseurs de balles en direction des deux terrains. Quelques minutes plus tard, quatre joueurs en blanc se répartissent à leur tour sur le gazon. Ce ne sont pas des joueurs ordinaires. Ils portent même les plus grands noms du tennis : les deux premiers sont Drobny et Patty, les seconds Budge et Bergelin.

Physiquement, ils ont quelque peu changé. Donald Budge, à cinquante-huit ans, épaissi de torse, ne rappelle en rien le longiligne rouquin qui remporta, coup sur coup, les trois épreuves de Wimbledon en 1937 et en 1938 et fut le premier à réussir le « grand chelem ». Lennart Bergelin, son partenaire, quarante-neuf ans, qui croise chaque jour la raquette avec son poulain Bjorn Borg, a perdu sa blondeur scandinave s'il a gardé la ligne. Jaroslav Drobny, passé la cinquantaine, possède toujours cette silhouette massive qui était la sienne à vingt ans quand il était l'un des plus véloces sur un court de tennis... et sur une piste de hockey sur glace ; il a pris seulement le tour de taille et le tour de cou du bon vivant. Quant à Patty, qui a justement choisi le prénom de Budge par admiration pour son grand aîné, sa silhouette gracile est la même et il promène toujours, comme une énigme, sa distinction désenchantée.

Mais ce serait trop beau que ces gloires passées se rencontrent tout de suite. Le quatre « historique » est prévu pour la fin de la journée. Si ces messieurs gagnent chacun leur demi-finale, bien entendu ! Or, ils ne gagneront pas.

Les rémouleurs

C'est ici qu'au même moment apparaissent leurs « tombeurs » : sur le court n° 3, deux Américains très maigres et sans âge ; sur le court n° 4, un autre Américain très athlétique et largement quinquagénaire, flanqué de Gardnar Mulloy, toujours aussi beau malgré ses cheveux blancs, et l'un des meilleurs joueurs de double du monde à l'époque où il formait, avec Bill Talbert, une équipe invincible.

Je fais face à la partie du court n° 3, me tournant, aux changements de côté, vers celle du n° 4.

Les deux adversaires de Drobny et de Patty sont totalement inconnus. L'un répond au patronyme bizarre de Sorlein ; l'autre porte le nom jadis illustre de Richards, l'unique champion olympique de tennis, ancien partenaire de Tilden. Coiffés tous les deux de casquettes de toile dignes de M. Hulot, ils incarnent ces rémouleurs de balles qui écument les tournois de plage. En l'occurrence, ils ne paraissent nullement impressionnés par la réputation de Drobny et de Patty, qui totalisent tout de même à eux deux trois titres de Wimbledon et incarnent les Ajax et les Hector de l'après-guerre (score, en faveur de Drobny, de leur fameux match-marathon sur le Centre Court : 8-6, 16-18, 3-6, 8-6, 12-10). Et dès le premier set, ils jouent de tout leur cœur, sans aucun style, donnant un récital de « bois », faisant des vols planés sur l'herbe avec chutes sur le derrière et pertes de lunettes.

L'inédit R. Dunas

En face, les célébrités besognent : Drobny, qui sert, le front ombragé d'une longue visière, a toujours son sens de l'anticipation sans plus avoir la frappe ; pour ce qui est de Patty, retiré depuis longtemps des courts, son beau service ne délivre que des balles en coton et tout son mordant s'est enfui. Bien que péniblement, tous deux parviennent à remporter le premier set, tout en lorgnant le score d'à côté... Mais le « team » des écumeurs repart de plus belle dans ses cavalcades, les pattes en l'air. Tant et si bien que l'équipe Drobny-Patty est égalisée à un set partout, et bientôt se trouve même en perdition au troisième. Drobny, qui m'avait annoncé qu'il jouait cette épreuve pour s'amuser (« just for fun »), prend la situation avec humour, juste ce qu'il faut, un peu, pas trop. Mais Patty fait encore mieux : jouant désespérément mal, pas une seconde il ne marque le moindre agacement. Il réussira même, à l'instar du vieux « Drob », à sourire avec une suprême élégance au moment de serrer la main de MM. Sorlein et Richards, vainqueurs en trois sets, comme s'il s'était agi de célébrités du Central.

Je me tourne alors vers le court n° 4, où la bataille fait rage. Budge a toujours ce balancement de jacquemart avant de lancer sa balle pour servir, et Mulloy penche toujours la tête avant de la frapper. Quant à Bergelin, il conserve à quarante-neuf ans son toucher de balle magique. Mais la personnalité de la partie et le joueur le plus vigoureux — ô surprise ! — est l'inédit R. Dunas. Le front ceint d'un bandeau hippie enserrant sa crinière grise, vêtu du short et de la chemisette dernier cri, mâchant sans arrêt du chewing-gum, c'est le type du milliardaire du Texas habitué à dicter des ordres et piqué de tennis à la manière de Charlton Heston. Mais voici que, à l'issue d'un échange mouvementé (le score est de 8-9, 8-6, 2-1 en faveur de Mulloy-Dunas), une volée croisée de Budge tombe de l'autre côté du filet. A l'extérieur de la ligne, dessus ? La discussion aussitôt fait rage, menée par Dunas, crinière au vent. Il tend un index vengeur vers Budge : « Je vous dis que votre balle est faute, vous ne m'aurez pas ! », crie-t-il. Le grand Budge en est tout ébaubi. « Je n'ai jamais vu un type pareil dans toute ma carrière, it is amazing », dit-il à sa femme, qui, avec quelques amis et moi-même, forme le carré des supporters. Tandis que Mulloy conserve un calme olympien, son partenaire tempête longuement et, à partir de cet instant, mettra des heures sous la chaise d'arbitre aux changements de côté, faisant poser les autres et pour bien manifester qu'il n'a rien à faire de leurs noms.

Sur ces entrefaites, la grande finale du simple messieurs entre Ken Rosewall et Jimmy Connors est affichée sur le Central...

Quand, quelques heures plus tard, pour la dernière fois de l'année, je quittais les lieux enchantés à l'heure crépusculaire où les grands « jets » descendent dans le ciel de Londres, un simple coup d'œil au tableau d'affichage — tout en bas —, m'apprit que l'équipe Mulloy-Dunas avait battu non seulement Budge-Bergelin, mais l'association des Hulot américains dans la finale la plus confidentielle du tournoi.

OLIVIER MERLIN.

Athlétisme

LA FRANCE BAT L'ITALIE ET LA HONGRIE

A l'issue d'un match, disputé sur deux journées, l'équipe de France masculine a battu à Florence l'Italie (119 à 103) et la Hongrie (121 à 100). Ce sont sept victoires individuelles ou collectives qu'ont remportées les athlètes français le 11 juillet : Philippe a gagné le 800 mètres (1 min. 47 sec. 5/10), Drut le 110 mètres-haies (13 sec. 6/10), Legoupil le triple saut (16,29 mètres), Tracanelli la perche (5 mètres), Lelièvre les 20 kilomètres marche (1 h. 30 min. 43 sec. 6/10) et les relayeurs se sont imposés dans le 4 × 100 mètres (3 min. 6 sec. 9/10 pour Nallet, Velasques, Kerbériou, Demarthon). Dans le match qui les opposait séparément, l'Italie a battu la Hongrie par 116 à 106.

D'un sport à l'autre...

BASKET-BALL. — *Pour la poule finale des championnats du monde, U.R.S.S. bat Cuba 83-66, Brésil bat Canada 75-74, Yougoslavie bat Porto-Rico 93-85. Après ces trois matches, le classement est le suivant : 1. Etats-Unis ; 2. Yougoslavie ; 3. U.R.S.S. ; 4. Brésil ; 5. Canada ; 6. Cuba ; 7. Espagne ; 8. Porto-Rico.*

CYCLISME. — *Classement de la treizième étape du Tour de France (Avignon-Montpellier) : 1. Hoban (G.-B.), 3 h. 15 min. 42 sec. ; 2. Esclassan (Fr.), m.t. (avec bonif., 3 h. 15 min. 27 sec.) ; 3. Sercu (Belg.), m.t. (avec bonif., 3 h. 15 min. 32 sec.) ; 4. Van Roosbroeck (Belg.) (avec bonif., 3 h. 15 min. 37 sec.) ; 5. Karstens (P.-B.) ; 6. Perurena (E.) ; 7. Van Katwyk (P.-B.) ; 8. Mintkiewicz (Fr.) ; 9. De Meyer (Belg.) ; 10. Mourioux (Fr.).*

Classement général :

1. Merckx (Belg.), 70 h. 48 min. 46 sec. ; 2. Aja (Esp.), 2 min. 1 sec. ; 3. Lopez-Carril (Esp.), à 3 min. 13 sec. ; 4. Panizza (It.), à 5 min. 20 sec. ; 5. Agostinho (Port.), à 5 min. 55 sec. ; 6. Galdos (Esp.), à 6 min. 54 sec. ; 7. Poulidor (Fr.), à 7 min. 30 sec. ; 8. Santy (Fr.), à 10 min. 7 sec. ; 9. Martinez (Fr.), à 11 min. 29 sec. ; 10. Van Springel (Belg.), à 11 min. 42 sec.

RUGBY. — *Vingt joueurs de rugby, dont quatorze de Tarbes, ont été suspendus pour une durée allant de deux à six mois par la Fédération française de rugby, à la suite des incidents qui ont marqué la tournée du Stadoceste tarbais, en juin dernier, en Afrique du Sud. En outre, les équipes première et de nationale B du Stadoceste ont été interdites de déplacement à l'étranger jusqu'au 1er juin 1977.*

Sur trois champions

CRUIJFF SUPERSTAR

de Jacques Thibert et Max Urbini

La Coupe du monde de football ne pouvait manquer de susciter quelques œuvres de circonstance. Parmi celles-ci, il convient de retenir celle de Jacques Thibert et Max Urbini, qui ont su emboucher avec discrétion les trompettes de la renommée.

Johan Cruijff n'a d'ailleurs pas besoin que l'on ajoute à sa gloire et mieux valait, comme c'est ici le cas, dessiner son portrait en tableaux successifs, en touches légères, comme disent les peintres. Les photos qui enrichissent le livre sont de la meilleure eau. — F.S.

★ *Cruijff superstar*, de Jacques Thibert et Max Urbini. Calmann-Lévy, 128 pages (photos couleur et noir et blanc). 29 F.

PELÉ

de François Thébaud

Sur un sujet qu'il connaît bien, le football, et sur une vedette qu'il a maintes fois vue à l'œuvre, François Thébaud a fait un livre qui dépasse l'anecdote. Le plus grand joueur brésilien de ces derniers temps n'existe pas que sur un stade ni le temps d'un match. Il doit être socialement situé et replacé dans la grande aventure du football à travers le temps, à travers le monde.

Telle est l'entreprise de François Thébaud, qui, tout en se méfiant des exagérations dues au culte de la personnalité, n'en a pas moins apporté sa pierre à un monument sportif.

★ *Pelé*, de François Thébaud. Hatier, 208 pages, 25,30 F.

POULIDOR

de Georges Dirand et Pierre Joly

Un ouvrage sur Raymond Poulidor est toujours assuré de connaître le succès. Le nouveau livre que viennent de publier Georges Dirand et Pierre Joly et qui fait suite à une série de souvenirs, dont *la Gloire sans maillot jaune*, possède, indépendamment de son impact, deux qualités essentielles : l'opportunité et l'originalité. L'opportunité parce qu'il coïncide avec un Tour de France dans lequel le champion de la popularité a déjà joué, quel que soit le dénouement de l'épreuve, un rôle prépondérant. L'originalité parce qu'il se présente sous la forme de chroniques qui nous font découvrir ou redécouvrir le coureur et l'homme sous ses aspects les plus divers et dans les différentes circonstances de sa vie : Poulidor et Anquetil, Poulidor et Merckx, Poulidor et ses chutes, Poulidor et sa province... Documenté, sérieux, illustré de photos remarquablement choisies, ce volume nous raconte la belle histoire du Candide du peloton, mais d'un Candide qui fait parfois penser à Jacquou le Croquant.

On veut bien croire, avec les auteurs, que *« Poulidor ne sera jamais tout à fait oublié et qu'il fera désormais partie des contes et légendes de France ».*

C'est le mot de la fin... si l'on peut dire. — J. A.

★ *Poulidor*, Calmann-Lévy, 128 p., 29 F.

CARNET

Naissances

— André et Dominique Babeau, Alexis, Emmanuel et Claude, sont heureux de faire part de la naissance de

Vincent.

Le Belvédère, Boulogne-sur-Seine, le 9 juillet 1974.

— M. Jean-Michel Girardin et Mme, née Anne-Françoise Masurel, sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille

Anne.

4, avenue Georges-Mandel, Paris-16e.

Mariages

— Catherine Apeloig et Jean Barchewitz font part de leur mariage, qui a été célébré le 6 juillet 1974 dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Nécrologie

— Châteauroux, Nice.

Mme Luc-René Boissonnis, son épouse,
M. Pierre-Paul Boissonnis,
M. et Mme Claude Detourne et leurs enfants,
Ses enfants et petits-enfants,
Mme veuve Champ, sa mère,
Ainsi que tous les autres membres de la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Luc-René BOISSONNIS,
trésorier payeur général,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu en son domicile, 8, rue Albert-Ier, à Châteauroux, dans sa soixante et unième année.

Les obsèques ont eu lieu le jeudi 11 juillet 1974 en l'église Saint-André de Châteauroux.

— La famille Cattaui d'Egypte,
Ainsi que les familles parentes et alliées Francis, De Menasce et Suarès,
ont le profond chagrin de faire part du décès de

Georges CATTAUI,

survenu le 11 juillet 1974, dans sa soixante-dix-huitième année, à la clinique La Lignière, après une pénible maladie supportée avec grand courage.

L'absoute aura lieu dans l'intimité en la chapelle du cimetière de Plainpalais (rue des Rois), à Genève, où le défunt repose, le lundi 15 juillet à 14 h. 30

Domicile : 5, chemin de la Résidence, 1009 Pully-Lausanne.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

[Lire page 17 la biographie de M. Cattaui.]

— On nous prie d'annoncer la mort de

M. Marcel DAVID,
officier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
croix de guerre 1914-1918,
médaille de l'Aéronautique,
administrateur de sociétés,

décédé à Bellaria-Remini (Italie) le 3 juillet 1974.

Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité à Barbizon (Seine-et-Marne), le 8 juillet 1974.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Aix-les-Bains.

On nous prie d'annoncer le décès, survenu au Trayas (Var) le 23 avril 1974, de

Mme André DISCRY,
née Guarber.

De la part de :
Me André Discry, notaire honoraire,
Mlles Catherine et Marie-Pascale Discry, ses filles,
Des familles Guarber, Cayet, Discry, Blondeau, Chsale, Salleron, Raffray

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale.

— M. et Mme Michel Koch,
Mme Anne-Marie Eisenschitz,
M. Bernard Eisenschitz,
Mlle Estelle Koch,
ont la douleur de faire part de la mort du peintre

Willy EISENSCHITZ,

leur père, beau-père et grand-père, survenue le 8 juillet 1974.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

— Le docteur et Mme Edouard Rosenblatt et leur fils,
Mlle Martine Gross,
M. et Mme Ilia Lewi et leur fille,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme veuve Henry GROSS,
née Héléna Smolarz,

leur mère, belle-mère, grand-mère et alliée,
décédée le 8 juillet à Paris (17e).

Les obsèques auront lieu lundi 15 juillet, à 10 h. 45, au cimetière de Bagneux-Parisien, porte principale.

Cet avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Georges SECORDEL,
président
de la Sté Réaumur-Gobert-Martin,

survenu en son domicile, 93, rue Réaumur, Paris (2e), le 11 juillet.

Les obsèques auront lieu en l'église Saint-Nicolas-des-Champs, 254, rue Saint-Martin, Paris (3e), le lundi 15 juillet à 9 heures, suivies de l'inhumation dans le caveau de famille au cimetière de Lieusaint (Seine-et-Marne).

Remerciements

— Mme Roger Bellon,
M. et Mme Jacques Pastorino,
M. et Mme Alain Bellon,
Et toute la famille,
prient toutes les personnes qui leur ont donné des témoignages de sympathie lors du décès de

M. Roger BELLON

de trouver ici l'expression de leur gratitude.

Le président,
Le conseil d'administration,
La direction générale,
Le personnel du Laboratoire Roger Bellon,
prient toutes les personnes qui leur ont donné des témoignages de sympathie lors du décès de

M. Roger BELLON

de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

— Après la mort de
M. Charles BOUQUERET,
Mme veuve Charles Bouqueret, très touchée par les nombreuses marques de sympathie qu'elle a reçues en ces douloureuses circonstances et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, prie toutes les personnes qui se sont associées à son deuil de bien vouloir accepter ses très sincères remerciements.

— Mme Georges Hugnet,
Nicolas Hugnet,
profondément touchés par les nombreux témoignages d'affection et de sympathie qui leur ont été témoignés lors du décès de

M. Georges HUGNET,

et dans l'impossibilité de répondre personnellement à chacun d'eux, remercient sincèrement les amis qui se sont associés à leur peine.

— La Toussuire, Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie).

Mme Marcel Ratel, Catherine, Brigitte, Fabienne, Frédéric,
M. Clément Ratel, Mme André Chapouton et toute leur famille,
profondément touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Marcel RATEL,

remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine.

Anniversaires

— Pour le trentième anniversaire du jour où

François BASDEVANT

est mort pour la France, âgé de dix-sept ans, à Anost, le 13 juillet 1944, une pensée est demandée à ceux qui l'ont aimé.

— Lyon.

Pour le deuxième anniversaire de la mort accidentelle du

professeur Marcel DARGENT,

le 13 juillet 1972, une pensée, une prière, est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

— On nous prie de rappeler à ceux qui les ont connus et aimés que

M. le bâtonnier Marcel GHOZI
et son épouse

sont morts accidentellement en Suisse les 27 et 30 juillet 1954.

— Pour le huitième anniversaire du décès de

Mme Georgette MARC-VINCENT,

une pieuse pensée est demandée à ceux qui restent fidèles à son souvenir.

Messes anniversaires

— Pour le deuxième anniversaire du rappel à Dieu de

Fernand PIGELET,

une amicale pensée et une prière sont demandées à ceux qui l'ont connu et aimé, en union avec la messe qui sera dite à Chaumont (Haute-Marne), le 14 juillet.

Visites et conférences

SAMEDI 13 JUILLET

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 13 h. 30, place de la Concorde, grille des Tuileries, Mme Zujovic : « Le château d'Anet ». — 15 h., gare de Bellevue, Mme Bouquet des Chaux : « Meudon, vestiges du château ». — 15 h., 60, rue des Archives, Mme Carcy : « Hôtel Guénégaud et Musée de la chasse et de la nature ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Gatouillat : « Hôtel de Sully ». — 15 h., metro Varenne, Mme Lamy-Lassalle : « Connaissance d'un bel hôtel du faubourg Saint-Germain ». — 15 h., grille esplanade, côté Seine, Mme Lemarchand : « Les Invalides, la tombe de l'empereur et le retour des cendres ». — 15 h., metro Pont-de-Sèvres, Mme Pajot : « Sèvres ». — 15 h. 30, hall gauche, côté parc, Mme Pennec : « Château de Maisons-Laffitte ». — 21 h. 15, devant l'église Saint-Paul, Mme Gatouillat : « Le Marais illuminé ». — 15 h., 47, rue Raynouard : « La maison de Balzac » (L'art pour tous). — 14 h. 45, métro Chambre-des-Députés : « Le Palais-Bourbon, hôtel de Lassay » (A travers Paris). — 15 h., 18, rue du Cloître-Notre-Dame : « Notre-Dame » (M. Banassat). — 15 h. 15, 12, rue des Hospitalières-Saint-Gervais : « Le Marais » (Mme Barbier). — 15 h., métro Jules-Joffrin, M. Sadron : « Le hameau de Clignancourt ou Montmartre à l'envers » (Connaissance de Paris). — 15 h. 30, 23, quai Conti : « Les deux reines Margot, de la tour de Nesle à Saint-Germain-des-Prés » (Mme Hager). — 15 h., musée du Louvre, porte Barbet-de-Jouy : « Salle et appartements de Philippe-Auguste à Louis XIV » (Histoire et Archéologie). — 15 h., façade, portail de droite : « Notre-Dame de Paris » (M. de La Roche). — 15 h., musée du Petit Palais, exposition « Découverte de l'art thrace ». — 15 h., 2, rue de Bellechasse : « Musée de la Légion d'honneur ». — 15 h., métro Saint-Sulpice : « Coins charmants du quartier Saint-Sulpice » (Paris inconnu). — 15 h. 45, quai Bourbon : « Les plus beaux hôtels de l'île Saint-Louis » (Paris et son histoire). — 14 h. 45, 1, quai de l'Horloge : « La Conciergerie » (Tourisme culturel).

DIMANCHE 14 JUILLET

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 14 h. 30, place de la Concorde, grille des Tuileries, Mme Gatouillat : « Beauvais ». — 15 h., Versailles, gare rive gauche, Mme Pajot : « Versailles ». — 15 h., 59 bis, rue Ernest-Renan, Mme Pennec : « Le séminaire d'Issy, ancien domaine de la reine Margot ». — 15 h., 1 bis, place des Vosges, Mme Zujovic : « Le quartier du Marais ».

16 h., 9, rue Malher : « Les synagogues du vieux quartier israélite de la rue des Rosiers. Le quartier des Blancs-Manteaux » (A travers Paris). — 15 h., 93, rue de Rivoli : « Splendides salons du ministère des finances » (Mme Barbier). — 16 h., 29, rue de Condé : « Palais du Luxembourg » (Mme Camus). — 15 h., grilles du Conseil d'Etat, M. Flahaut : « Les salons du Palais-Royal - Conseil d'Etat » (Connaissance de Paris). — 15 h., 92, avenue Denfert-Rochereau : « Les jardins secrets de la rue d'Enfer » (Mme Ferrand). — 15 h., 6, place des Vosges : « La place des Vosges et ses alentours » (Mme Hager). — 15 h., métro Cité : « Une île mystérieuse : la Cité » (M. de La Roche). — 15 h., métro Etienne-Marcel : « Joyaux peu connus du quartier Saint-Sauveur » (Paris inconnu). — 15 h., 410, rue Sain-Honoré : « Souvenirs révolutionnaires rue Saint-Honoré » (Paris et son histoire).

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Palais des congrès, 21 h. : Notre-Dame de Paris, par le Ballet de l'Opéra.

Comédie-Française, 20 h. 30 : le Bourgeois gentilhomme.

Les autres salles

Antoine, 20 h. 30 : le Mari, la Femme et la Mort.
Atelier, 20 h. 30 : le Médecin malgré lui.
Athénée, 21 h. : le Sexe faible.
Atelier 314, 19 h. et 23 h. : Gertrude Stein's Gertrude Stein.
Charles-de-Rochefort, 20 h. 45 : Jamais deux sans toi.
Daunou, 21 h. : Les portes claquent.
Gaîté-Montparnasse, 21 h. : Loretta Strong.
Gymnase, 21 h : le Cheval évanoui.
Hôtel d'Aumont, 20 h. 30 : Orphée-clown, par le Théâtre de la Mère folle.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Le Lucernaire, 20 h. 30 : Molly Bloom; 22 h. : J'ai d'la chance.
Madeleine, 20 h. 30 : le Tournant.
Mouffetard, 20 h. 30 : Pourquoi pas Brecht ? ; 22 h. : Christine Combe, Sisters Group
Nouveautés, 20 h. 45 : Pauvre France.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : le Tartuffe.
Théâtre Essaïon, salle I, 20 h. 30 : Comment harponner le requin ; 22 h. 30 : Phèdre. — Salle II, 22 h. : Haut-parleurs et cargos lents.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : le Grand Magic Circus ; la Galerie, 21 h. : les Ombres
Théâtre du Poteau, 20 h. : la Tour de Babil ; 22 h. : Tomates.
Théâtre Présent, de 20 h. à 24 h. : Festival Titi.
Troglodyte, 22 h. 30 : l'Inconfortable.

Les cafés-théâtres

Au bec fin, 21 h. 30 : Oraison et les Dactylos; 22 h. 30 : Pfff...; 24 h. : Yann B...

Au vrai chic parisien, 20 h. : Jacques Higelin ; 22 h. : Luis Rego.

Café de la Gare, 20 h. 30 : Coluche ; 22 h. 30 : Just a quick sweet dream.

Café-Théâtre de l'Odéon, 21 h. : Huis clos ; 22 h. 30 : Quand j'serai grande, j'serai paranoïaque.

Le Fanal, 21 h. : Histoire du fabuleux Cagliostro.

Le Jour de Fête, 21 h. : la Manivelle; 22 h. : Mr Gnaka; 23 h. : C'est en se mouchant qu'on devient moucheron ; 24 h. : les Dessins de Laville.

Petit Casino, 21 h. 30 : La rentrée de Greta Garbo ; 22 h. 45, Douby or not Douby.

Pizza du Marais, 20 h. 30 : Sainte Jeanne du Larzac ; 22 h. 30 : Une femme.

Le Splendid, 20 h. 30 : Ma tête est malade ; 22 h. 30 : J'vais craquer.

Le Tripot, 20 h. 30 : les Aventures d'Aubergine.

La Vieille Grille, 21 h. et 23 h. : Jusqu'à ce que la mort nous sépare.

Lyrique

Variétés, 20 h. 30 : Opéra non stop.

Les opérettes

Bobino, 20 h. 30 : Il était une fois l'opérette.
Henri-Varna-Mogador, 20 h. 30 : Douchka.

Le music-hall

Casino de Paris, 20 h. 45 : Zizi je t'aime.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Frères Jacques.
Crazy Horse Saloon, 22 h. et 0 h. 30 : Revue
Elysée-Montmartre, 21 h. : Oh ! Calcutta
Folies-Bergère, 20 h. 30 : J'aime à la folie.
Lido, 22 h 30 et 0 h. 45 : Grand Jeu.
Mayol, 18 h. 15 et 21 h. 15 : Q nu.
Moulin-Rouge, 22 h : Festival
Olympia, 21 h. 30 : Festival de magie.
Tour Eiffel, 21 h 30 : Les magiciens sont parmi nous.

Les chansonniers

Caveau de la République : Sept ans pis ou sept ans mieux.

Le cirque

Carré Thorigny (hôtel Salé), 20 h. : le Cirque Gruss.

Les festivals

MARAIS

Théâtre, Auberge de l'Aigle-d'Or, 20 h. 30 : Comment harponner le requin.

Café-chantant, hôtel de Beauvais, 20 h. 30 : Koutbrepye ; 22 h. : Jacques Leguay.

Musique, hôtel Carnavalet, 21 h. 15 : Quatuor Bulgare (Beethoven).

Dans la rue, place du Marché-Sainte-Catherine, de 19 h. à 22 h. : Arnaud et Gaël : rue de l'Hôtel-Saint-Paul, de 18 h. 30 à 22 h. : animation populaire.

SCEAUX

Orangerie du château, 20 h. 45 : Orchestre de chambre de Rouen, dir. J.-Cl. Bernède (Mozart, Barber, Bartok).

La danse

Palais des Congrès, 21 h. : Notre-Dame de Paris, par le Ballet de l'Opéra.
Biothéâtre, 20 h. 30 : Danses de l'Inde du Sud.
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Louis Falco Dance Company.
Théâtre du Châtelet, 21 h. : Ballet-Théâtre, Joseph Bussillo.
Théâtre d'Orsay, 18 h : Graziella Martinez
Hôtel de Sully, 21 h. : Balleta historiques du Marais.

Le jazz

Théâtre de la cour des Miracles, 21 h. : Free Jazz Steve Lacy.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : la Femme sur la Lune, de F. Lang ; 18 h. 30 : la Vallée, de B. Schroeder ; 20 h. 30 : les Bicots nègres, nos voisins, de M. Hondo (en présence de l'auteur) ; 22 h. 30, la Vie quotidienne dans un village syrien, d'O. Amiralay ; 0 h. 30 : Le jour où la Terre s'arrêtera, de R. Wise.

Les exclusivités

AMARCORD (It., v.o.) (*) : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

L'ARNAQUE (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (325-37-90), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; v.f. : Napoléon, 17e (380-41-46), Mistral-Club, 14e (734-20-70), Helder, 9e (770-11-24), Bretagne, 6e (222-57-97), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)

AXEL (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

Vendredi 12 juillet

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :

704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34

(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

COMMENT REUSSIR DANS LA VIE, QUAND ON EST C... ET PLEURNICHARD (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Wepler, 18e (387-50-70), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Bosquet, 7e (551-44-11), Ambassade, 8e (359-19-08), Victor-Hugo, 16e (727-48-75).

LA CONVERSATION SECRETE (A., v.o.) : Madeleine, 8e (073-56-03), Saint-Michel, 5e (326-79-17), Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59), Concorde, 8e (359-92-84).

LE CUISINIER DE LUDWIG (All., v.o.) : Le Marais, 14e (278-47-86).

DON ANGELO EST MORT (A., v.o.) (*) : Studio Cujas, 5e (033-89-22), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), Telstar, 13e (331-06-19), Rotonde, 6e (633-08-22).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80), Paramount-Montparnasse, 14e I et II, (326-22-17), Boulmich, 5e (033-48-29), Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Paramount-Maillot I et II, 17e (747-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-24), Lux-Bastille, 12e (343-79-17), Triomphe, 8e (225-45-76), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Passy, 16e (288-62-34).

Les films nouveaux

FLICS ET VOYOUS, film américain d'Aram Avakian, avec Cliff Gorman, Joe Bologna, Dick Ward, Sheppard Strudwick. — v.o. : Marbeuf (8e) (225-47-19), Cluny-Ecoles (5e) (033-20-12) : v.f. : Bienvenue-Montparnasse (15e) (544-25-02), Clichy-Palace (17e) (387-77-29), Magic-Convention (15e)

LA MER CRUELLE, film koweïtien de Khalid Siddik, avec Mohamed Mansour, Amal Baker, Mohamed Munaya, Saad Faraj. — v.o. : Artistic-Voltaire (11e) (700-19-15).

COLTS AU SOLEIL, film anglais de Peter Adlinson, avec R. Crenna, Stephen Boyd, Rosanna Schiaffino. — v.o. : Ermitage (8e) (225-15-99) : v.f. : Paramount-Opéra (9e) (073-34-37), Capri (2e) (508-11-69), Moulin-Rouge (18e) (606-63-26), Maine (14e) (567-08-96), Galaxie (13e) (331-76-86), Grand Pavois (15e) (531-44-58).

LA FEMME DE JEAN (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

FRANCE S.A. (Fr.) (**) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).

GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).

HOSPITAL (A., v.o.) : Le Marais 4e (278-47-86).

JIMI HENDRIX (A., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).

MEURTRES AU SOLEIL (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59), Mercury, 8e (225-75-90), (v.f.) : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Fauvette, 13e (331-56-86), A.B.C., 2e (236-55-54), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), Gramont, 2e (742-95-82).

1789 (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40)

MONOLOGUE (Sov., v.o.)) La Clef, 5e (337-90-90), Bilboquet, 6e (222-87-23).

LES OISEAUX, LES ORPHELINS ET LES FOUS (Fr.tch., v.o.) : La Pagode, 7e (551-12-15).

MAGOO ET CIE (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), de 12 h. à 18 h. 30.

LE PROTECTEUR (Fr.) : Royal Passy, 16e (527-41-26), Ternes, 17e (380-10-41).

SHAFT CONTRE LES TRAFIQUANTS D'HOMMES (**) (A., v.f.) : Séverine, 20e (797-91-82), Omnia 1, 2e (231-39-36).

SOLEIL VERT (A.) (*) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97), Elysées Lincoln, 8e (359-36-14), Dragon, 6e (548-54-74), (v.f.) : Maxeville, 9e (770-72-87), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Cambronne, 15e (734-42-96), Mayfair, 16e (525-27-06), Montparnasse, 14e (326-65-13), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).

SWEET MOVIE (Fr.-can.) (**) (v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14), Quartier Latin, 5e (326-84-65), Quintette, 5e (033-35-40), (v.f.) : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Montparnasse, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-56-16), Gaumont Convention, 15e (828-42-27)

STAVISKY (Fr.) Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Quintette, 5e (033-35-40), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Caravelle, 18e (387-50-70).

TERRE BRULEE (Ang., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

THE SUGARLAND EXPRESS (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (225-19-73), Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72), Montparnasse-83, 6e 544-14-27) ; v.f. : Lumière, 9e (770-84-64), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).

TOUS LES AUTRES S'APPELLENT ALI (All., v.o.), Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).

TOUTE UNE VIE (Fr.) Normandie, 8e ((359-41-18), Caméo, 9e (770-20-89), Bretagne, 6e (222-57-97), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).

LE TRIO INFERNAL (Fr.) (**) UGC-Odéon, 6e (325-81-07), Biarritz, 8e (359-42-33), Madeleine, 8e (073-56-03) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Liberté, 12e (343-01-59), Bienvenue-Montparnasse, 14e (544-25-02), Mistral, 14e (734-20-70), Murat, 16e (288-99-75), Tourelles, 20e (636-51-98).

UN HOMME QUI DORT (Fr.) Le Seine, 5e (325-92-46), à 20 h. 15 et 22 h. 15.

LES VALSEUSES (Fr.) (**) Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Arlequin, 6e (548-62-25), Ermitage, 8e (359-15-71), Magic Convention, 15e 827-20-32, Murat, 16e (288-99-75), F.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42), Mary, 17e (522-59-54).

LES VIOLONS DU BAL (Fr.) Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), Maxeville, 9e (770-72-87), Luxembourg, 6e (633-97-77), Fauvette, 13e (331-60-74).

WOODY ET LES ROBOTS (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Maxeville, 9e (770-72-87).

Les festivals

PARIS EN FILMS. — Musée des arts décoratifs, pavillon de Marsan, 109, rue de Rivoli (520-44-92), de 17 h. à 20 h. 30.

FILMS INEDITS (v.o.). — La Clef, 5e (337-90-90). — De 12 heures à 2 heures du matin : l'Ostite.

INGMAR BERGMAN (v.o.). — Racine, 6e (633-43-71) : la Source.

VINGT ANS DE CINEMA ITALIEN (v.o.) — Olympic Marylin, 14e (783-67-42) : Mort à Venise.

SERIES NOIRES AMERICAINES (v.o.). — Boîte à films, 17e (754-51-50). 14 h. : Terreur aveugle ; 16 h. : Seule dans la nuit ; 18 h. : Bung Lake a disparu ; 20 h. : Les flics ne dorment pas la nuit ; 22 h. : Autopsie d'un meurtre.

BURLESQUES AMERICAINS (v.o.). — Boîte à films, 17e (754-51-50), 14 h. : les Pieds dans le plat ; 16 h. : Laurel et Hardy, Chariot ; 18 h. : Tramp Tramp Tramp ; 20 h. : Si j'avais un million ; 22 h. : les Fiancées en folie.

FRED ASTAIRE — Ursulines, 5e (033-39-19) : Des divorcés.

Les grandes reprises

2001 L'ODYSSEE DE L'ESPACE (A.) : v.o., Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).

DUEL (A.), v.o. Styx, 5e (633-08-40).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr) : Jean Renoir, 9e (874-40-75).

FAMILY LIFE (A.) : v.o., Monge, 5e (033-51-46).

M LE MAUDIT (All.) : Panthéon, 5e (033-15-04), v.o.

MONSIEUR VERDOUX (A., v.o.) : Cinéma des Champs-Elysées, 8e (359-61-70).

MORGAN (Ang., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

OUT I SPECTRE (Fr.) : le Seine, 5e (325-92-46), à 20 heures.

LES TROIS AGES (A.) St-Séverin, 5e (033-50-91), Studio-Marigny, 8e (225-20-74), 14 juillet, 11e (700-51-13).

LA MAMAN ET LA PUTAIN, Hautefeuille, 6e (633-79-38).

PIERROT LE FOU : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

Les séances spéciales

LES DIABLES (Ang., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90), 12 h. et 24 h.

BOEING BOEING (A., v.o.): Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.

LES MALES (Ang.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h. et 24 h. 15.

MORE (vers. ang.) : Le Seine, 5e (325-92-46), 12 h., 14 h., 16 h. et 18 h.

PANIQUE A NEEDLE PARK (A., v.o.) (**) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h. et 12 h.

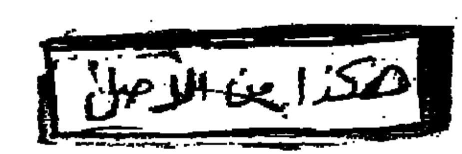
LE RETOUR DE L'ABOMINABLE DOCTEUR PHIBES (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h. et 12 h.

UN ETE 42 (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), 12 h. et 24 h.

LE LIT CONJUGAL (It.) : Studio Parnasse, 6e (326-58-00), 22 h.

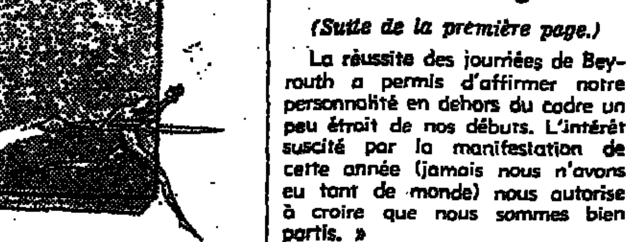
TEX AVERY FOLIES : Cinoche de Saint-Germain, 6e (633-10-82).

GRAND BURLESQUE AMERICAIN (Keaton, Charlot, Laurel et Hardy, v.o.), 13 h. 30-24 h. : Cinoche de Saint-Germain, 6e (633-10-82).



ARTS ET SPECTACLES

Expositions



Formes et espace à Saint-Germain-en-Laye

● **On arrive par le R.E.R., et les « Formes pour un espace » déçoivent immédiatement. Il fallait prévoir que la saison serait pluvieuse. Les arbres, trop verts, trop lourds de feuilles, ne laissent plus d'espace aux formes.**

Dans le petit jardin devant le musée municipal, la lutte est inégale. Si la structure creuse de Luthringer résiste mieux, ce n'est pas parce qu'elle s'apparente aux tortues ni parce qu'elle est violemment orange, mais simplement parce qu'elle est un peu à l'écart, devant le musée Véra et la discothèque Debussy.

Ailleurs, les arbres cachent la « Petite Forêt » en inox de Mohr, qui prend une allure de cheminée cherchant à respirer. La « Sculpture à voiles » d'Herbin cherche à fuir. Bien qu'en béton cellulaire, le « Minotaure » lui-même est écrasé (Santamaria). Que dire des pauvres « Bas-reliefs » (Spiteris), « Structure » (Szekely) ou « Nucleus » (Storel) qui ne seraient pas aussi pauvres ailleurs ?

Un « Cinocéphale » de cuivre, par Bodart, se trouve, naturellement, plus à l'aise, et il y a, tout de même, des œuvres qui résistent. Les plus architecturales : la composition d'acier de Di Teana ou tel « Ensemble-lumière » très simple et linéaire en aluminium-résine de Kano.

Le figuratif à l'habitude, et la « Maternité » de Volti, par exemple, ne perd pas facilement son assurance. Mais, sous un titre ambitieux, les œuvres, disparates et dispersées, souffrent de l'environnement. Le plein-air est ici moins bon qu'une salle.

● **On se consolera en entrant au petit musée, où il faut — peut-être — rappeler que se trouve « l'Escamoteur », de Jérôme Bosch, entouré d'intéressants primitifs flamands, truculents ou fantastiques. Rénovées en 1968, les petites salles qui font suite à une belle bibliothèque abritent, entre autres, le legs Ducastel. Une salle J.-B. Lemoyne présente quatre maquettes originales (terres cuites) et une courte série de bonnes toiles du dix-septième siècle (Le Brun, Bourdon, etc.). Et puis un charmant cabinet de dessins (seizième et dix-septième siècles) nous mène du Guerchin à Mansart.**

Un cartouche original dudit Mansart nous ramène à l'église de Saint-Germain, avant qu'elle ne soit rebâtie par Louis XIV en 1682.

Autres formes pour un espace, le R.E.R. débouche sur la terrasse.

PAULE-MARIE GRAND.

★ Jusqu'au 8 septembre.

Cinéma

La francophonie éclatée

(Suite de la première page.)

La réussite des journées de Beyrouth a permis d'affirmer notre personnalité en dehors du cadre un peu étroit de nos débuts. L'intérêt suscité par la manifestation de cette année (jamais nous n'avons eu tant de monde) nous autorise à croire que nous sommes bien partis. »

Six jours de compétition, soit douze films à quoi s'ajoutent les invités de la section informative et les courts métrages. Le public ? Nombreux et passionné. Des jeunes surtout, venus de Rennes, de Saint-Brieuc, de Quimper ou de Brest, et hébergés à Dinard sous les auspices du festival. Chaque jour, après la séance du soir, des discussions s'engagent entre les spectateurs et les réalisateurs des films de la journée. Discussions que la fièvre politique rend parfois véhémentes et qui se prolongent tard dans la nuit. On ne se couche jamais avant deux heures du matin à Dinard. Le cinéma, qui si souvent fait dormir, agit ici comme un puissant excitant.

Une sélection d'un bon niveau moyen. Pour l'ouverture, le superbe « 1789 », d'Ariane Mnouchkine (présenté hors compétition) qu'on ne se lasse pas de revoir. En clôture, « la Chaise vide », de Pierre Jallaud. Pierre Jallaud est l'auteur d'un film admirable, « Une infinie tendresse », qui fut projeté en 1972 et que trop peu de spectateurs ont vu. On retrouve dans « la Chaise vide » — histoire d'un coup de foudre, d'une absence et d'un amour maternel — l' « infinie tendresse » que Jallaud porte à ses personnages et qu'il exprime par des notations d'une justesse et d'une discrétion exemplaires. Au terme d'une saison cinématographique marquée par la violence, l'abjection et l'avilissement de la personne humaine, un tel film nous réconcilie avec nous-mêmes. Nous en reparlerons plus longuement, comme il le mérite, quand il sortira à Paris.

Huis-clos et politique

Entre ces deux « sommets » des films, en provenance de la Suisse, du Canada, du Liban, de l'Afrique noire, de Madagascar. Notons avec regret que ni l'Algérie ni le Maroc ne participaient au Festival et que la Belgique (dont le jeune cinéma s'était pourtant manifesté à Cannes et à Berlin) et la Tunisie n'étaient représentées que par des courts ou des moyens métrages.

Plusieurs de ces films avaient été programmés à Cannes par la Quinzaine des réalisateurs et nous étaient déjà connus. Citons parmi les principaux : « Erica Minor », de Bertrand van Effenterre, trois beaux portraits de femmes aux prises avec le monde moderne ; « la Vérité sur l'imaginaire passion d'un inconnu », une très personnelle et très déconcertante « lecture » de l'évangile selon saint Jean proposée par Marcel Hanoun ; « les Dernières Fiançailles », de Jean-Pierre Lefèbvre, sans doute le meilleur film canadien de l'année ; « Il pleut toujours où c'est mouillé », de Jean-Daniel Simon, chronique romancée d'un milieu rural pendant une campagne électorale ; « Kashima Paradise », de Yves Le Masson, une « radioscopie » du Japon d'aujourd'hui.

Par leur originalité ou leur tonus politique, deux films ont particulièrement retenu l'attention : « le Troisième Cri », du Suisse Igaal Niddam, et « la Folle de Toujane », de René Vautier et Nicole Le Garrec.

La singularité du « Troisième Cri » est de nous laisser ignorer jusqu'à la dernière image le postulat de science-fiction sur lequel repose le récit. Cinq hommes et cinq femmes se trouvent enfermés dans un gigantesque abri antiatomique. Totalement coupés du monde extérieur, ils croient d'abord à un exercice d'alerte. Cependant les jours, les semaines passent. Dans cet univers hermétiquement clos, où rien ne différencie le jour de la nuit, la montée de l'angoisse provoque chez les prisonniers des réactions qui révèlent leur vérité profonde... Solidement charpenté, mis en scène avec un sens très sûr de l'efficacité, « le Troisième Cri » allie intelligemment les attraits du suspense aux rigueurs de l'analyse psychologique.

« La Folle de Toujane » est un film politique au parcours accidenté. De la Bretagne, où se rencontrent deux jeunes gens apparemment destinés à s'aimer (mais la fille cèdera aux tentations fallacieuses de la capitale), nous glissons à la Tunisie d'avant l'indépendance et à l'Algérie en guerre, pour revenir à une Bretagne au bord de la révolte et envahie (comme le Larzac) par les militaires. De ce film virulent, mais disparate et confus (il y a dans le récit matière à deux ou trois films), se détache l'épisode tunisien au cours duquel la causticité et la verve de Vautier se tempèrent de tendresse... Colosse barbu et chanteur de talent, Gilles Servat impose son personnage d'instituteur habité par la foi révolutionnaire. Mais les meilleurs interprètes du film sont encore ces Bretons qui expriment dans leur langue leur ténacité, leur amour du sol natal, leurs résignations et leurs colères, et ces enfants tunisiens qui font si gravement la leçon au maître venu de France.

Des trois films (deux africains et un malgache), que nous avons vus, aucun ne pouvait être comparé aux meilleurs éléments du festival (« la Chaise vide » ou « les Dernières Fiançailles », par exemple). Ils constituaient pourtant la part la plus intéressante de la sélection. Après une très lente gestation autour de deux foyers principaux (le Sénégal et la Côte-d'Ivoire), il semble que le cinéma africain soit prêt aujourd'hui à s'épanouir aux quatre coins du continent. « La Rançon d'une alliance » est le premier film congolais de long métrage ; « le Retour », l'un des premiers films malgaches, « le Sang des parias » (que ses insuffisances ont fait classer, à juste titre, dans la section informative) le premier film de la Haute-Volta. « Inventeur » du cinéma nigérien (avec Oumarou Ganda), Mustapha Alassane n'a rien évidemment d'un débutant. Mais, par l'importance (relative) de son budget, « Toula » apparaît comme une étape marquante dans la production cinématographique du Niger.

Réalisés dans des conditions matérielles souvent déplorables, ces films africains (« Toula » excepté) sont techniquement assez faibles. Aussi n'est-ce pas sur ce plan qu'il faut les juger, mais sur leur refus de céder aux influences occidentales, sur l'authenticité des problèmes qu'ils abordent, sur l'impact qu'ils peuvent avoir dans le public auquel ils s'adressent.

« La Rançon d'une alliance » a pour auteur Sébastien Kamba dont nous connaissions déjà plusieurs courts métrages (« Apea », « Mwana Keba »). Adapté d'un roman de Jean Malonga, le récit se situe dans le Congo d'avant la colonisation. Deux clans rivaux scellent leur réconciliation par un mariage entre le fils de l'un des chefs et la fille de l'autre. Mais le mariage tourne mal (la femme trompe son époux avec un esclave) et la guerre reprend. Plus tard, la « jeune génération » imposera la paix aux aînés... A travers cette intrigue (plutôt compliquée), Kamba dénonce deux tares qui subsistent dans la société congolaise d'aujourd'hui : les rivalités tribales et la condition inférieure à laquelle reste soumise la femme. « Avant de tourner des films « modernes », déclare-t-il, je crois que nous devons nous pencher sur l'histoire de notre pays, afin de découvrir dans son passé les éléments politiques, économiques et culturels qui expliquent notre situation actuelle. Ce n'est qu'une fois cette étape franchie que nous pourrons nous occuper de la réalité présente. »

Dans « Toula » une légende ancienne devient parabole. Pour mettre fin à la sécheresse qui désole le pays, un roi sacrifie au génie du lac une jeune fille bien-aimée. La pluie remplit le lac. Mais, dans le même temps, le fiancé de la jeune fille découvre une oasis où les villageois et leurs bêtes auraient pu trouver le salut. A qui l'homme doit-il faire confiance ? A la divinité ou à soi-même ? Des tenants de la tradition ou de ceux du progrès, lesquels ont raison ? Quel trait d'union rapprochera le « contrôleur du ciel » de l'aéroport de Niamey et le griot de la brousse ? Telles sont quelques-unes des questions que pose Mustapha Alassane dans ce film romanesque et poétique, qui débouche sur une réflexion essentielle.

C'est le thème du retour à la terre que chante le Malgache Randrasana dans le film justement intitulé « le Retour ». Le héros est un marchand ambulant qui vit misérablement à la ville avec sa femme et sa fille. Le gouvernement lui ayant offert un lopin de terre à défricher et les quatre murs d'une maison, il se met d'arrache-pied au travail. Pimbêche, coquette et infidèle, sa femme ne lui facilite pas les choses. Peut-être finira-t-il pourtant par être heureux auprès de sa fille, une enfant qui semble connaître intuitivement certains secrets de la nature.

Qu'il s'agisse de la conduite du récit, de la photographie ou de la direction d'acteurs, les défauts du film sont évidents. Mais ces défauts ne comptent guère comparés à la fraîcheur d'inspiration, à la malice et au sens de l'observation de l'auteur. Randrasana est encore maladroit. Mais il possède à coup sûr l'instinct du cinéma. Et de sa « naïveté » naît un grand charme.

On aimerait qu'un de ces trois films figurât au palmarès. Pour le cinéma africain, qui cherche en tâtonnant sa voie. Et pour le Festival de Dinard, qui a moins besoin de chefs-d'œuvre que de films de ce genre pour justifier son existence.

JEAN DE BARONCELLI.

Culture

Gabriel Garran démissionne de la présidence de l'ATAC

Directeur du théâtre de la Commune d'Aubervilliers, Gabriel Garran vient de démissionner de la présidence de l'ATAC (Association technique pour l'action culturelle) (1). Cet organisme, créé il y a dix ans, regroupe la plupart des équipes d'action culturelle et de création dramatique. Composée initialement des directeurs des maisons de la culture, soit sept établissements, l'ATAC compte aujourd'hui plus de cent membres, à qui elle offre un certain nombre de prestations de service. Elle a ouvert l'an passé un bureau des auteurs dramatiques.

Gabriel Garran explique ainsi son départ : « *D'une part*, dit-il, *il est nécessaire qu'il y ait une rotation à ce poste de président que j'occupe déjà depuis deux ans. D'autre part, je ne cacherai pas — et cela sans le moindre esprit de conflit — que divers constats et réflexions m'ont incité à prendre cette décision.* »

C'est essentiellement la situation de la décentralisation dramatique que Gabriel Garran dénonce. « *Il faut détruire le mythe selon lequel l'évolution du mouvement de la décentralisation s'est effectuée harmonieusement et qu'elle développée en multipliant les foyers d'expression culturelle. Ce n'est rendre service ni au théâtre ni à l'action culturelle que de laisser supposer que leur union est aussi légitime qu'indispensable. On ne peut plus nier qu'il y a entre eux dualité, empiètement et contradiction.* »

Devant l'assemblée générale de l'ATAC, le président démissionnaire a émis le vœu qu'à l'intérieur même de cet organisme l'action culturelle soit dissociée de la création théâtrale, « *les démarches de l'une aboutissant à occulter celles de l'autre* ». « *Je ne fais que rendre évident*, ajoute-t-il, *le profond malaise de la profession théâtrale, et j'estime qu'il est temps de rompre avec cet œcuménisme de façade. On pourrait, en paraphrasant Brecht, dire qu'il n'y a pas de structures innocentes. Il y a aujourd'hui une mosaïque de statuts juridiques et d'attitudes disparates qui fardent la réalité de ces dernières années, à savoir la diminution des moyens mis à la disposition de la création théâtrale et artistique, la dilution de celle-ci dans l'action culturelle.* »

A titre de preuves, Gabriel Garran relève plusieurs faits. Depuis trois ans, aucun centre dramatique national nouveau n'a été créé. Ceux qui existent sont financièrement bloqués, et presque tous, l'année dernière, ont été contraints de renoncer à la dernière création de leur saison. On assiste de plus en plus souvent, selon lui, « *à une expropriation des éléments de création des maisons de la culture* ». « *On ne peut disposer contractuellement de plus de soixante acteurs saisonniers pour l'ensemble du territoire. La décentralisation dramatique est figée, entravée dans son développement.* »

L'action culturelle n'a pas évolué elle non plus sans équivoque. Les responsables, aussi militants et convaincus soient-ils, « *doivent assurer la gestion de bâtiments et se transformer en programmateurs. Allo Stivell, vous êtes libre le 22 ? Allo, les Percussions de Strasbourg, vous pourriez jouer le 29 ? Les grandes entreprises deviennent des carrefours d'impresarii* ».

« *Je ne voudrais pas que l'on me fasse dire que l'on assiste à un détournement de moyens et d'énergie qui auraient permis d'implanter définitivement décentralisation dramatique. Il n'empêche qu'il faut clairement poser ce problème de la dualité animation-création. La finalité de l'action culturelle se caractérise souvent par un volontarisme qui prend la forme d'une fuite en avant : « Faire de chaque homme » un participant, un créateur ». Bien. Mais faut-il, par réaction, exclure ou accueillir chichement les créateurs, les artistes, les interprètes ?*

» *La création théâtrale ne saurait être un appendice ou une antenne de l'action dite culturelle. Une telle situation aboutirait à une forme de dirigisme inavoué.* »

(1) André-Louis Perinetti, directeur du Théâtre national de Strasbourg, quitte la vice-présidence de l'ATAC.

LE 14 JUILLET A PARIS

Le défilé militaire du 14 juillet sera marqué par deux innovations : à la demande du chef de l'Etat, il n'aura pas lieu sur les Champs-Elysées, mais, pour le gros des troupes, de la place de la Bastille à la place de la République ; pour des raisons d'austérité, il n'y aura ni véhicules ni blindés : toutes les unités défileront à pied, sauf deux cent seize gardes républicains... à cheval.

De son côté, la Ville de Paris organise, le 14 juillet, des bals (place de l'Hôtel-de-Ville, place Léon-Blum, place d'Aligre, place Armand-Carrel) et six feux d'artifices (palais de Chaillot, Buttes-Chaumont, Montmartre, parc Montsouris, pelouse de Reuilly et Champ-de-Mars). Un autre bal, le plus important, sera patronné, le 13 juillet au soir, aux Tuileries, par l'Office de tourisme de Paris et l'O.R.T.F. D'autres bals sont organisés, notamment par les sapeurs-pompiers (« le Monde » du 11 juillet).

AUBADE

Le bruit sec des crosses qui frappent le pavé. Aussitôt, l'attaque de la garde républicaine : c'était, jeudi 11 juillet, à 5 heures du matin, le réveil-surprise offert aux riverains de la place de la Bastille. Non pas une reconstitution minutée de l'assaut de 1789, mais une simple répétition de la revue « new look » ordonnée par le président de la République lui-même, à l'occasion de la fête nationale.

La Marche consulaire aux aurores a été fort diversement appréciée. Les plus patriotes (ou les plus goguenards) sont sortis aux balcons pour applaudir les trois compagnies de gendarmerie qui répétaient le défilé. Les plus irascibles ont ouvert leurs fenêtres pour confier aux hommes en uniforme le fond de leur pensée qui, en la circonstance, tenait en fort peu de mots. Une dame du boulevard Henri-IV s'est même enquise auprès du commissariat de quartier des mesures prises pour faire cesser ce tapage matinal : las ! les policiers de permanence — sourds mais disciplinés — lui ont seulement conseillé de rappeler à 9 heures, quand le « patron » serait là...

Dans l'après-midi, devant les zincs des bistrots de la Bastille, on discutait encore des charmes de cette aubade. Et l'on se gaussait bien des explications du ministère de la défense qui, sans doute surpris de l'émoi d'une population privée de sommeil, avait justifié tout ce remue-ménage par la nécessité d'« étalonner les distances, de minuter les pas et de vérifier la sonorisation ».

Explication peu convaincante pour les plus mécontents qui, amplement satisfaits par cette « avant-première », ont déjà décidé d'aller dormir ailleurs le jour de la représentation. Est-ce donc pour apaiser cette grogne que M. Giscard d'Estaing a décidé d'inviter une soixantaine de vieillards du quartier à assister, à ses côtés, dans la tribune officielle, au défilé des troupes ?

D. P.

Pour un défilé moins militaire

M. Serge Arné, de Pau, nous écrit :

M. Giscard d'Estaing a pris quelques initiatives au sujet de la fête du 14 Juillet. Elles font parfois sourire. Le souci d'en faire une véritable fête nationale, une fête populaire, est pourtant louable. Mais je pense que la véritable réforme n'a pas eu lieu. Dès sa création, le défilé militaire a été le symbole de la France en armes préparant la « revanche » à l'égard de l'Allemagne. Ce n'est pas la nation en armes qui doit défiler mais la nation sous tous ses aspects. Armée, organisations civiles, sportives, patriotiques, etc., devraient défiler.

● *Modifications pour les autobus.* — L'exploitation des lignes d'autobus sera interrompue dans Paris, à partir de 21 h. 30, les 12, 13 et 14 juillet.

« A Château-Chinon avec François Mitterrand »

En province, un *« 14 juillet à Château-Chinon, avec François Mitterrand »* est organisé par le secrétariat à l'action culturelle du parti socialiste. De nombreux artistes apporteront leur concours à cette manifestation qui débutera dès samedi matin dans la ville et les villages alentour. Pour leur part, les élus communistes de Paris ont décidé de placer le 14 juillet sous le signe de la *« défense des droits démocratiques »*. Dans un communiqué, ils invitent les Parisiens à exprimer *« leur soutien aux soldats, sous-officiers et officiers qui réclament les droits politiques élémentaires que leur refuse le pouvoir ». « Le défilé militaire*, ajoutent-ils, *quel qu'en soit le caractère, ne peut faire oublier les sanctions qui frappent ceux qui s'expriment dans les rangs de l'armée.* »

TREIZE MILLE HOMMES A PIED DE LA BASTILLE A LA RÉPUBLIQUE

Au total, treize musiques militaires et environ treize mille hommes et femmes des trois armées à pied participeront au défilé qui devrait durer une heure et commencer à 9 h. 30.

Après une revue par M. Valéry Giscard d'Estaing, à bord d'un « command car », des troupes massées le long des quais de la rive gauche (la Tournelle et de Montebello) et du boulevard Henri-IV, le défilé principal aura lieu entre la place de la Bastille et la place de la République, la tribune présidentielle étant installée place de la Bastille. Le défilé principal éclatera place de la République et des défilés secondaires — musique en tête — auront lieu sur le boulevard Magenta ; les boulevards Saint-Martin, Saint-Denis, Bonne-Nouvelle, Poissonnière et Montmartre ; la rue Turbigo et le boulevard Sébastopol.

Dans l'axe Bastille-République aura lieu un défilé aérien qui, cette année et sur l'initiative de Georges Pompidou, reprise par le nouveau président de la République, sera considérablement réduit. Le survol de la capitale par les avions monomoteurs a été, en effet, interdit. De sorte que le défilé aérien sera ouvert, comme le veut la tradition, par les neuf biréacteurs Fouga-Magister de la patrouille acrobatique de France, suivis par douze bombardiers biréacteurs Mirage-IV de la force nucléaire de dissuasion et douze biréacteurs d'appui tactiques Jaguar.

Il n'y aura donc aucun véhicule, ni blindés, et les Parisiens pourront même voir les sapeurs-pompiers défiler, comme des fantassins, la hache sur l'épaule. Le défilé des troupes à pied comprendra non plus un échantillonnage de soldats sélectionnés et spécialement entraînés, mais des unités entières et complètes. Enfin, à la demande du général de Boissieu, chef d'état-major de l'armée de terre, en dehors des grandes écoles, les chefs de corps et chefs de section de certaines unités (bataillon d'élèves officiers de réserve de l'infanterie, École nationale des sous-officiers d'active, 5e régiment d'infanterie, 23e régiment d'infanterie de marine et légion étrangère) défileront, pour la première fois, avec le sabre.

Musique

L'ART DE LA FUGUE, version multiple au Festival du Marais

L'Art de la fugue, pour lequel Bach semble n'avoir pas prévu d'exécution, n'existe que sur le papier. Tout se passe comme si on lui avait refusé les moyens de quitter pour la vie des formes le monde des essences. Voix muette, sans couleurs et sans timbres, volume sans matières, l'œuvre — inachevée — donne en pâture à l'esprit les avatars successifs d'un idéal de symétrie et d'équilibre situé hors du temps. Elle prouve l'Un par le Multiple et nie les sens *ipso facto*.

D'où les difficultés de la réalisation matérielle : la perfection dans ce domaine n'est évidemment pas accessible. Elle semble cependant presque atteinte par la version pour orgue, clavecin et orchestre à cordes que Rudolf Baumgartner (l'un des derniers invités du Festival du Marais) proposait en personne à l'église Saint-Nicolas-des-Champs, au pupitre du festival Strings de Lucerne.

Jean Boyer à la console, Edouard Kaufmann au clavier et l'orchestre de chambre (remplacé dans un seul cas par un trio à cordes) se partageaient donc l'exécution de ces dix-neuf contrepoints, sans que leur alternance paraisse en rien systématique.

Au clavecin, minutieux et précis, de détailler les grupetti « à la française » de la *Sixième Fugue*. Aux cordes, plus sensibles, d'étoffer les pages brillantes et de clarifier grâce à leur dispersion naturelle dans l'espace les écheveaux contrapuntiques les plus embrouillés. Au trio de souligner la rythmique très accusée du *contrepoint 18*, tandis que l'instrument-roi, de nature aérienne, exhausse les sommets dans une lumière glorieuse et fait respirer au sein du thème des intervalles de silence.

Des considérations techniques, l'étude comparative, l'intuition musicologique, le goût, ont sans doute également influencé Rudolf Baumgartner. Toutes ces raisons doivent être bonnes. Car sa réalisation va au-delà de l'évidence : elle manifeste symboliquement l'ubiquité de l'œuvre.

ANNE REY.

★ Le Festival du Marais prendra fin le 13 juillet par un concert des chœurs de l'O.R.T.F. dirigés par Marcel Courand. Ce concert sera principalement consacré à des motets de Francis Poulenc et sera donné en l'église Saint-Nicolas-des-Champs, à partir de 20 h. 30.

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER Achat – Vente – Location	21,00	24,51
AUTOS – BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

offres d'emploi

Pour la succursale française d'un de nos clients internationaux, une importante compagnie de l'industrie chimique, nous cherchons un

ASSISTANT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL CHEF DU PERSONNEL ET DE L'ADMINISTRATION

Ses fonctions principales comprennent :
- Administration du personnel ;
- Surveillance du point de vue légal des activités de la compagnie, établissement des statistiques, etc., demandées par la loi ;
- Présidence du Comité d'Etablissement et du Comité Central ;
- Secrétaire du Conseil d'Administration ;
- Coordination, établissement et contrôle des budgets (par exemple, frais généraux et d'investissements, budget publicitaire, etc.).

Son profil idéal :
- Nationalité française, parlant couramment anglais et français ;
- Formation juridique et commerciale de niveau universitaire avec connaissances pratiques ;
- Expérience fructueuse dans la direction du personnel et en possession d'un bon sens commercial.

Ce poste à responsabilités, situé à Paris, offre une rémunération très intéressante, des avantages sociaux et la possibilité d'avancement.

Veuillez, s.v.p., soumettre votre offre sous chiffre RV - 4 - 1/EF.
Discrétion absolue est assurée.
JOHN P. ROBERTSON & ASSOCIATES AG
International Management Consultants
Mühlebachstrasse 54, Postfach 208,8032 Zurich.
Tel. : 01-47-97-00. Télex : 53 146. Câble : Counselors.

Société en expansion rapide (act. 500 personnes), filiale d'un grand groupe français recherche

CHEF DU PERSONNEL

35 ans minimum

Expérience dans le Poste - Références professionnelles et morales indispensables.

Rémunération prévue environ 80.000. Candidats n'ayant pas actuellement minimum 70.000 ne seront pas retenus. Lieu de travail : banlieue Sud.

Adresser C.V. détaillé manuscrit n° 60.522 : Contesse Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er q.tr.

FILIALE FRANÇAISE (Proche BANLIEUE NORD-OUEST) d'une SOCIÉTÉ ALIMENTAIRE MULTINATIONALE leader sur plusieurs marchés de grande consommation recherche :
- — HOMME 25 ans minimum ;
- — Diplômé ESSEC, ESCP, Sup. de Co. ou équival. ;
- — Connaissance de l'ANGLAIS souhaitée ;
- — Expérience MARKETING minim. 3 ans nouveaux produits ou relance de produits existants pour être :

CHEF DE PRODUIT

ayant la responsabilité de ses produits, de l'élaboration des plans marketing jusqu'à leur succès auprès du consommateur.

Envoyer C.V., photo, prétentions, n° 60.290, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Un des Premiers Groupes Français d'Assurances
Chiffre d'Affaires : 1 milliard et demi de F
recrute

JNES CADRES COMMERCIAUX

Pour animation et encadrement de son réseau (1.500 Agents Généraux)

Nécessité absolue : être libérés O.M. et diplomés de l'Enseignement Supérieur, licences D.E.S.

Ecoles Supérieures de Commerce.

Stage de formation d'un an à PARIS rémunéré. Logement éventuel assuré pendant le stage. Salaire annuel de début supérieur à 38.000 F après stage.

Ecrire lettre de candidature avec C.V. et photo sous réf. 2.338 : PUBLICITE GAUTRON, 29, rue Rodier, 75009 PARIS, qui transmettra.

Recherchons pour Paris (15e)
Libre de suite

CHEF COMPTABLE

expérimenté, âge indifférent, pour travaux administratifs et comptables, préparation de bilans, etc.

Ecrire avec curriculum vitae et prétentions à : HORWATH & HORWATH FRANCE, 42, rue du Louvre, 75001 PARIS, qui transmettra.

Important International E.D.P. Manufacturer
is looking for

EXPERIENCED EXPERTS

in the point of sales (P.O.S.) line of business market.

- — Besides a good Knowledge of the English language an experience in data-communication directed to terminals in the retail line of business is absolutely required.
- — We will offer a very attractive job in a dynamic company where research and development are of main importance.
- — We will pay a good salary according to the individuals capabilities.

To apply, send resume and earnings history under n° 60.526 CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er, who will forward.

FILIALE FRANÇAISE D'UN GROUPE IMPORTANT DE PRODUITS CHIMIQUES CHERCHE

POUR SON SIEGE A PARIS

AIDE-COMPTABLE 2e degré

AIDE-COMPTABLE 2e degré
connaissant bien la dactylographie

Grandes possibilités d'avenir pour travailler dans une équipe jeune et dynamique.

Ecrire avec curriculum vitae, photo à : PRODAIR, Service Comptabilité, 5, rue Jacques-Bingen, 75017 PARIS.

CORNING ELECTRONICS EUROPE
recherche
pour sa direction Marketing Europe

CHEFS DE PRODUITS

possédant nécessairement :
- — une formation supérieure commerciale ou technique ;
- — complétée par MBA, INSEAD ou ISA ;
- — une expérience « line » du marketing industriel de 2 à 3 années dans un cadre multinational ;
- — une pratique courante de l'anglais.

Perspective de développement personnel exceptionnel dans un groupe diversifié d'importance mondiale.

Envoyer C.V. détaillé et salaire actuel à SOVCOR-CORNING ELECTRONICS EUROPE, 11, Chemin de Ronde, 78110 LE VESINET. A l'attention de M. A. THINEY.

Import. Ecole Second. Contrat « Association » Région Parisienne recherche RENTRÉE SEPTEMBRE

PROFESSEURS

PHILOSOPHIE (11 HEURES)

ECONOMIE (12 HEURES)

SCIENCES PHYSIQUES
• TEMPS COMPLET

Sérieuses références exigées, sinon s'abstenir.
Ecrire : HAVAS CONTACT 156, boulevard Haussmann, 75008 PARIS, sous référence 67.247.

Importante Ecole région parisienne cherche RENTRÉE SEPTEMBRE 1974

1) EDUCATEUR

Responsable groupe garçons second cycle. Externat. Solide autorité. Expérimenté. Logement assuré.

2) SURVEILLANT

Internat ayant autorité.
Pour chaque poste : sérieuses références exigées.

Adresser curriculum vitae, lettre manuscrite à HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann - 75008 PARIS, sous référence 67.258.

SAGEM PARIS (16e) recherche

PROGRAMMEURS

CONFIRMES COBOL ANS
Adr. C.V. + photo + prétent., à M. CAMUS, 6, av. d'Iéna, 75783 PARIS CEDEX 16.

IMPORT. SOCIETE PRIVÉE recherche

INGENIEUR
GRANDES ECOLES (Préférence SUP. ELEC.)

AGENT TECHNIQUE
Titulaire B.T.S.

Spécialisés en émission et réception pour travaux d'études en laboratoire et pr développement d'équipements dans les bandes L et S.

Nationalité française exigée.

Dégagés O.M.

Transport assuré par car.

Ecr. avec C.V. détaillé + prét. en précisant no 60.499 à Labo. Centr. de Télécommunicat. 18, rue de Grange-Dame-Rose, 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY.

ECOLE SAINT-MARTIN 95301 PONTOISE cherche

LECTEUR
FRANÇAIS (Homme)

Pr Sevenoak School. Kent (Grande-Bretagne). Proch. année scolaire. Intéresserait Maître Auxiliaire sans poste. Sér. connaiss. langue anglaise requises.

Ecrire Directeur.

Centre Intercomm. Informatique 94400 Vitry recherche pour septembre :
- — 1 Chef exploitation ;
- — 1 Analyste ;
- — 1 Pupitreur confirmé.

Pour IBM 370/125 DOS/DOS. VS et réseau téléprocessing. Demandes manuscrites avec prétentions et C.V. à adresser avant le 20 juill. au Secrétaire général, Mairie Vitry 94400.

Sté G.I.S. ch. PREPARATEURS sur IBM 360/370. Excell. conn. Système exploitation O.S. Téléphoner à part. jeudi au 990-25-87 ou écr. av. C.V., 19, av. du 8-Mai-1945 - 95200 SARCELLES.

MAISON DE SANTE PROTESTANTE

200 lits, Région Est, cherche :

CADRE ADMINISTRATIF

expérimenté, pour gestion personnel, achats, intendance.

Réponse av. C.V. s/n° 27.002 à Havas, 68090 Mulhouse Cédex.

Filiale GROUPE MULTINATIONAL en forte expansion, fabricant de MATERIAUX D'ISOLATION thermique et calorifugeage, crée un poste de

CADRE TECHNICO-COMMERCIAL

à PARIS, pour prospection, promotion, et vente auprès des entreprises de CHAUFFAGE CALORIFUGEAGE, BUREAUX D'ENGINEERING, pétrochimie, bien introduit ds l'INDUSTRIE DU BATIMENT. Age 25 a. mn. Anglais indispensable.
Adr. C.V. et prét. ss n° 8.806, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris-9e, q.tr.

Recherchons

J.F. OU J. Hme

libéré obligations militaires, ayant connaiss. juridiques. Ecrire avec C.V. et prétent. à LA PROTECTRICE Service du Personnel, 45, rue de Châteaudun, PARIS (9e).

ROHM AND HAAS FRANCE S.A.
recherche

UN ACHETEUR PRODUITS CHIMIQUES

FORMATION :
— Ecole d'approvisionnements ou 2-3 ans d'expérience dans service achats d'une société multinationale. Connaissances transport et transit appréciées. Parfaitement bilingue anglais-français.

POSITION :
— Sera chargé des contacts fournisseurs en vue de l'approvisionnement régulier de l'usine en matières premières selon contrats négociés par le responsable du département.

Envoyer C.V. au chef du personnel ROHM AND HAAS, 185, rue de Bercy, 75579 PARIS CEDEX 12.

Importante Société française Bâtiments, Travaux publics et Installations électriques ACTIVITE INTERNATIONALE recherche pour son

Département Electrique

INGENIEUR CONFIRME

pour Direction Bureau d'études.

Adresser curr. vitae et prét. à n° 43.348 HAVAS CONTACT, 156, b. Haussmann, 75008 Paris.

Urgent, Société d'Engineering Paris, Gare du Nord, recherche pour emplois fixes DESSINATEURS

P1 - P2 - E2 - E1

toutes catégor. pour installat. équipements usines et produits chimiques. Vacances assurées. Ecr. n° 83.002 à Publ. BLEY, 101, r. Réaumur, Paris-2e, q. tr.

COLLINS RADIO FRANCE recrute postes à pourvoir août, septembre, octobre :

1) INGENIEURS COMMERCIAUX

Formation technique pour rech. marchés et contacts hauts nivx dans le domaine des télécommunicat. HF, VHF, UHF, FH. Expér. min. 4 ans dans cette activ. Age min. 30 a. Anglais indisp. Nombreux déplacements France et Etranger.

2) INGENIEUR
SPECIALISTE TELECOM.

Pour propositions, étude, Engineering de systèmes télécommunications. Quelq. ann. expér. Poste exige sens contacts humains, dynamisme, mobilité, déplacem. France et étranger prévus. Anglais lu, écrit, parlé nécessaire.

3) ATTACHES COMMERCIAUX

Formation supérieure, connaiss. électroniques ou télécom. pour assister ingénieurs commerciaux dans l'établissement de propositions, le suivi des affaires et la gest. commerc. prévisions internes. Conn. anglais indisp. Tous ces postes comportent nombrx avant., primes, partic. bénéf., possibil. formation et promotion. Trav. intéress. dans équipe jeune et dynamique. Env. C.V. précis. poste désiré, rémun., 40, rue de Montlhéry, Cédex L 127-94533 Rungis Princ.

emplois régionaux

LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE

spécialisé en Cardiologie - Angéiologie - Neurologie - Néphrologie.

cherche
dans le cadre du développement de ses activités

DÉLÉGUÉS MÉDICAUX

Age minimum 25 ans

Les postes proposés comportent l'obligation de résider dans le secteur.
Il s'agit de secteurs situés dans les régions suivantes :
- NORD de la France.
- FRANCHE-COMTE.
- REGION CENTRE-EST.

Outre l'exigence du baccalauréat complet, la sélection s'orientera, de préférence, vers des candidats ayant :
- — connaissances d'anatomie, physiologie ou autres sciences fondamentales du premier cycle des études médicales ou pharmaceutiques ou biologiques ou autres ;
- — culture générale ;
- — présentation et élocution agréables ;
- — art de convaincre ;
- — dynamisme et puissance de travail.

La situation offerte comporte :
1) Salaire établi suivant programme de travail accompli ;
2) Frais de déplacement (voiture personnelle) ;
3) Prime annuelle d'objectif, pour une campagne complète ;
4) Avantages sociaux - retraite complémentaire - régime de prévoyance, etc.

Sélection des candidats avant le stage (rémunéré) qui sera compris dans la période d'essai légale.
Adr. C.V. et photo à n° 520.721, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e), qui transmettra.

Université Metz ch. Ingénieur (ISIN, ENIM, etc.) pour gestion matér. informatique. Poste déb. septembre. Fortran indispens. Ecrire avec C.V. : PROTH, U.E.R. Sciences Ile du Saulcy 57000 Metz.

VILLE DE ROUEN, concours sur titres et épreuves 20 sept., poste temps complet Directeur école Beaux-Arts. Rens. bur. du pers. Mairie Rouen. Dépôt cand. jusq. 13 sept. inclus et des dossiers du 2 au 13 septembre.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

Filiale GROUPE MULTINATIONAL en forte expansion, fabricant de MATERIAUX D'ISOLATION thermique et de calorifugeage, recherche REGION EST de la France résidence dans ce secteur :

CADRE TECHNICO-COMMERCIAL

obligatoirement bilingue FRANÇAIS-ALLEMAND, en vue d'une création de poste itinérant à 80 % du temps pour prospection, promotion et ventes, bien introduit dans l'INDUSTRIE DU BATIMENT, âge minimum 30 ans.
Adresser curriculum vitae et prétentions, sous le n° 8.807, à : « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris-9e, qui tr.

Importante Société industrielle région EST, fabricant matériel de soudage, recherche pour son bureau d'études

UN INGENIEUR D'ETUDES

libéré S.M., ayant min. 3 ans d'expérience professionnelle. — Secteur d'activité : réalisation, programmation mach. automat. Format. Ingénieur AM ou équiv. Semaine de 42 h. 30 en 5 jours. Possibilité logement après période d'essai. Foyer pour célibataire.
Ecrire PM n° 17.290, B.P. 1.580, 54027 NANCY CEDEX.

CONTROLEUR DE GESTION CADRE SUPÉRIEUR

32 ans minimum

recherché par importante Société Produits Phytosanitaires et Œnologiques Sud de la France.
- — formation Grandes Ecoles Scientifiques : H.E.C., E.S.C., I.C.G., D.E.S.C. ;
- — haut niveau connaissances : gestion budgétaire, comptabilité, fiscalité et informatique ;
- — expérience confirmée dans industrie ;
- — anglais indispensable ;
- — rémunération en rapport avec hautes responsabilités ;
- — participation élevée ;
- — avantages sociaux.

Envoyer C.V. et photo récente sous n° 520.921, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e, q. tr.

EXPERTS FISCAUX EXPÉRIMENTÉS

sont recherchés par important CABINET DE CONSEILS JURIDIQUES d'implantation nationale pour région CHAMPAGNE et BRETAGNE.

Formation universitaire et expérience professionnelle approfondie indispensable

Sens des contacts humains. Goût du travail en équipe. Situation lucrative et d'avenir.

Ecrire en joignant curriculum vitae à n° 60.628, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

CLARK EQUIPMENT FRANCE
recherche

ANALYSTE PROGRAMMEUR

Fonctions : capable de s'intégrer rapidement dans une équipe (10 personnes), développant des systèmes de gestion, de production (PICS + DBOMP).

Cette personne met en place de nouvelles applications sur 360/30 (64 K. 4 X 2314), évolution 370.

Compétences : très bonne connaissance de l'analyse appuyée sur la pratique d'une méthodologie efficace (dossiers d'analyse et de programmation, suivi de projets) et de la programmation (COBOL, assembleur ou PL 1).

Anglais souhaité.
Formation complémentaire assurée.
Lieu de travail : Strasbourg.

Envoyer lettre manuscrite avec C.V détaillé, photo récente et prétentions à M. RIEHL, Secrétaire Général - Service du Personnel 105, rue de la Plaine-des-Bouchers, 67100 Strasbourg

autos-vente

NEUBAUER PEUGEOT
OCCASIONS-CONFIANCE
LOCATION
TOURISME UTILITAIRE

Daf 44, 74, 3.000 km., blche, vendue cse départ. Tél., Mme DAMIAN : 31-05-87. Le Pontet.

Urgent, vds Matra Bagheera, 1974, coul. vieil or, 6.000 km. Prix à débattre, reprise et crédit possible. Téléph. : 31-03-73, M. NEGREL. — LE PONTET.

URGENT - SUITE SAISIE
Prix très intéressants :
FERRARI, coupé 365, GTC4, 26.000 km., ét. nf. 1re m., 7/72.
BMW 2500, 72, blche, ét. except.
JAGUAR type E, coupé 2 + 2.
DATSUN 180, 1973.
CITR. DS 20 fam., 10.000 km, 73
PEUGEOT 504, cabriolet, 73.
J.-P. RAMOUSSET : VAU. 98-45.

P.D.G. VEND SM 1973 peu roulé, climatisée, intérieur cuir., coul. sable métall., glaces teintées, injection électronique. CREDIT POSSIBLE. REPRISE EVENTUELLE. M. Savatier : 81-76-98, Avignon.

DIRECTEUR SOCIETE vend MERCEDES 280 SE, 72, faible kilométr., couleur gold, sièges cuir, vitesses plancher. Mazoyer : 31-03-73, Le Pontet.

TRIUMPH MK 4 73, état neuf. Téléph. : 254-11-33.

demandes d'emploi

SI VOUS CHERCHEZ...

Un homme, 30 ans, actif, formation supérieure.
Expérience pédagogie, mais aussi organisation et relations extérieures dans groupement professionnel.
Esprit d'analyse, apte à la synthèse et rédaction aisée.
Sens des situations, de leur évolution ; aptitude et goût à débrouiller celles qui sont difficiles.
Sens et expérience des relations humaines en tant qu'elles sont un facteur important de la gestion des ressources humaines.
Aimant responsabilités, conception et rapidité d'exécution.
... pour concevoir la mise en œuvre d'un service et/ou pour l'animer.
JE peux être votre collaborateur.
Ecrire n° 8.818, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

CADRE PUBLICITE - MARKETING 38 ANS D.P.E. - C.P.A. ACTUELLEMENT DIRECTEUR DEVELOPPEMENT AGENCE DE PUBLICITE PARISIENNE

recherche

DIRECTION GÉNÉRALE AGENCE

PARIS ou PROVINCE

Propositions et rémunérations sous n° 521.051, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e, q. tr.

MÉDECIN-PHARMACIEN

31 ans, dynamique, ambitieux, résidant à Bruxelles, pouvant changer de lieu de résidence, connaissant parfaitement Anglais, Français, Arabe, Turc, notions d'Allemand, une année d'expérience dans le domaine pharmaceutique, souhaite responsabilité régionale au sein d'une firme pharmaceutique internationale.
Etudierait toute proposition.
Ecrire sous référence 1001 à Gelder Griswold, 35, rue de Trèves, B-1040 Bruxelles, qui transmettra.

Vendez rapidement en viager. Etude LODEL, 35, bd Voltaire. 355-61-58. Rente indexée. Expertise et grande discrétion.

MARKETING
E.S.C. BUSS. SCHOOL 38 ANS. ET. MARCH. QUAL. QUANT. TESTS MERCHANDISING
EXP. STE CONSEIL INT.
Ecr. n° 816, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

JOURNALISTE
17 ans dans grd magazine. Lic. ès lettres Esp., angl., ch. sit. Presse, Edition, Relations publ. M. RIVIERE 16, rue de l'Etoile - Paris (17e).

GARDE-MALADES
Ch. poste jour, nuit ou 24 hres. Téléphone : 737-13-48.

J. F. 24 ans, solide instruc., lang. espagn., sténodact., rech. poste stable service accueil ou relations publiques. Libre suite. Ecr. n° 7.688 à BLEU, 17, rue Lebel, 94 Vincennes, qui tr.

Secrét. médic., aide opératoire, 30 ans, ch. poste près chirurg. Ec. n° 6.526, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.H. bonne présent., sens artist., posséd. voiture, ch. place Paris-Prov. dans discoth. au centre de jeunes pour animation côté disques, sono. Téléph. : Lorée, 344-14-96, 10 à 15 h., après 20 h.

Urgent. Etudiant mobilisable février cherche relations pour entrer Coopération. Ecrire : HAVAS DRAGUIGNAN, 570 411.

Technicien Supérieur (Fabrications Mécaniques) cherche emploi outre-mer. LESTRAT Yvon 31, rue de Lanslade - Lorient.

Jeune Femme 29 ans, ingénieur optique, docteur ingénieur physique, 5 ans expérience rech. + enseign., ch. poste respons. scientif. ou autre, région Paris. Ecr. n° T 58.664, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur-2e, qui tr.

ING. AGRI. + IAE angl. courant, 32 a., séjour O.-M. (2 a.), achats approv. ds. I.A.A. (2 a. 1/2) adjt direction organ. agric., cherche POSTE respons. secteur agric. Libre de suite. Ecrire HAVAS DIJON, 16.716.

Hom. 53 ans, Cadre Comptable, niveau expertise, connaissant informat. Expérience Bilan - Gestion Personnel des P. M. E., recherche situation en rapport. 6.000 X 13. Ecr. n° 783, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Libre le 15 juillet, Jne Femme, 30 ans, parlant angl., ch. place caissière ou vendeuse. 628-76-17.

J F. Diplôm. Attachée Presse, expér. 2 ans, Documentaliste, ch place Assistante ou Documentaliste dans Agence Photo, Presse, Edit., Entreprise. Réf. C Mazaud, 15, rue Dautancourt, Paris-17e.

H 31 a., 9 a. expér. enseign., rech. pédag. anim. Afr. noire, maîtrise littér. ch. sept., oct., poste respons. secteur format., animat., relat. hum., org. soc., cult., com. d'entrepr. ou assoc. privées, préf. rég. Rhône-Alpes. Ecr. n° 813, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.F. 30 a., B.P. comptable, 14 a. expér. compt. génér., gestion pers., ch. empl. chef comptable. Ecr. n° 815, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

représent. offre

Importants constructeurs machines-outils G. DUFOUR (fraiseuses) 93-Montreuil INNOVATIONS MECANIQUES (Tours) 77-Moret, rech. un

REPRESENTANT V.R.P.

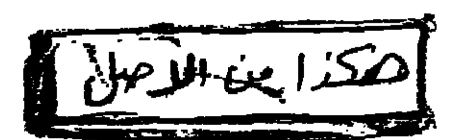
ayt exp. pr sect. banl. Paris-Sud. Ecrire av. C.V. G. DUFOUR, 143, bd Chanzy, 93-Montreuil.

occasions

LIVRES Achat de bibliothèques
H. Laffitte, 13, rue de Buci, 6e, 326-68-28. Catalogue sur dem.

P. à P. vend deux icônes russes XVIIe et XVIIIe - 633-00-18.

Voir notre immobilier en page 19



ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

A PROPOS DE...

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE A NANTERRE

Pas de vacances pour les « mauvais coups »

Les enquêtes publiques sont-elles encore dignes de porter ce nom ? C'est ce qu'on peut se demander en étudiant le cas de celle qui est actuellement en cours dans le département des Hauts-de-Seine.

L'Etablissement public pour l'aménagement de la région de La Défense (l'EPAD) veut faire exproprier une quinzaine de terrains et de maisons situés sur la commune de Nanterre. Apparemment peu de chose. En fait, il s'agit là de l'un des derniers épisodes d'une véritable guerre d'usure qui oppose depuis trois ans les populations de l'Ouest parisien à l'administration.

Celle-ci, pour décongestionner la capitale, a prévu une série d'autoroutes circulaires dont le premier anneau était le périphérique et le second une rocade baptisée, avec beaucoup d'imagination, la A-86. Son tracé primitif traversait sur 15 kilomètres les localités et les forêts de l'Ouest parisien. Devant les réactions des habitants et de leurs élus, le ministre de l'équipement (alors M. Olivier Guichard) *dut renoncer à la plus grande partie du tracé.*

C'est dire à quel point, dans les Hauts-de-Seine (le croissant vert de l'Ouest parisien), *on est chatouilleux à l'endroit de tout ce qui touche à cette fameuse A-86.*

Or les expropriations prévues à Nanterre ont précisément pour *but de dégager les espaces nécessaires à la construction du double ruban de béton entre le pont ferroviaire de Rouen et la nationale 190, sur 3 kilomètres et demi, le seul tronçon qui ait été déclaré d'utilité publique en 1970, à une époque où la contestation ne se manifestait point, et sur lequel M. Guichard ultérieurement resta dans le vague.*

Compte tenu de ces ambiguïtés, l'administration aurait dû redoubler de précautions, c'est-à-dire permettre aux citoyens de donner clairement et calmement leur opinion. Les enquêtes sont faites pour cela. Bien qu'archaïque dans leur procédure, elles se multiplient au même rythme que les grands travaux qui changent le visage de la France.

Elles doivent être annoncées à l'avance par voie d'affiche et de presse. Les plans et les descriptions des projets sont déposés à la mairie pendant plusieurs semaines. Un registre y reste ouvert pour que chacun puisse consigner ses observations et suggestions. Telle est la théorie. En pratique, il en va autrement. Depuis des années, des associations dénoncent la « mascarade » des enquêtes « publiques ». On restait sceptique. Le cas de Nanterre leur donne raison.

D'abord l'annonce de l'ouverture de l'enquête a été faite dans le Bulletin municipal *officiel de la Ville de Paris, c'est-à-dire dans un organe officiel — mais confidentiel — d'un département voisin. Pour respecter la loi, l'arrêté a été tout de même reproduit dans un hebdomadaire local, politique*ment très marqué, *et touchant 10 % des habitants de la commune. Autant dire que l'immense majorité des intéressés n'en a pas eu connaissance.*

Puis le registre a été déposé à la mairie. Il y est ouvert entre le 1er et le 19 juillet, de 10 heures à midi et de 15 heures à 17 heures, sauf les samedis, dimanches et jours fériés. « Afin que, *ajoute l'arrêté,* chacun puisse en prendre connaissance. » *Humour ou provocation ? Chacun sait que les Parisiens déguerpissent en masse dès le début juillet. Au moins les retraités, les étudiants, les mères de famille et les enfants trop contents de pouvoir se mettre au vert. Ceux qui restent sont ceux qui travaillent. Mais comment pourraient-ils participer à l'enquête « publique », puisque le registre n'est ouvert que pendant leurs heures de travail ? De fait, il n'y a personne à la mairie de Nanterre.*

Les promesses du président

Seules les associations ont dépêché quelques voltigeurs pour témoigner de leur opposition. Et l'une d'elles, l'Association pour la défense de Belle-Rive et des Trianons (à Rueil), a écrit au préfet, au ministre de l'intérieur et à l'Elysée pour demander l'annulation de l'enquête. Cela n'empêchera probablement pas le commissaire enquêteur de conclure, au vu du registre officiel, que les expropriations prévues ne rencontrent que peu d'opposition.

La tactique de l'administration est d'autant plus surprenante qu'elle va à l'encontre des intentions affichées par le pouvoir politique. Pendant la campagne électorale, M. Giscard d'Estaing a publié un programme de sauvegarde de l'environnement en dix-huit points dont on ne saurait trop conseiller la lecture aux autorités préfectorales. Au quatrième point, on apprend que le futur président de la République s'engage à « assurer la participation démocratique des citoyens et des associations de sauvegarde à la gestion de l'environnement... en réformant la procédure d'enquête publique ».

Nul doute que le président ne tienne ses promesses. Alors, en attendant, on pourrait ou bien faire des efforts de « publicité », ou bien s'abstenir de ces parodies de consultation. En l'occurrence, rien ne presse, car M. Giscard d'Estaing s'est également engagé à réexaminer tous les grands projets d'autoroutes urbaines. La A-86 fait partie du lot. Mais, au fond, n'est-ce pas la raison même de la hâte administrative ? Tout se passe comme si on tentait de mettre la population et... l'Elysée devant le fait accompli.

MARC AMBROISE-RENDU.

ASSEMBLÉES RÉGIONALES

Conflit entre l'administration et le Conseil sur les priorités budgétaires du Languedoc-Roussillon

De notre correspondant

Montpellier. — Le conseil régional du Languedoc-Roussillon ne se réunira pas avant le 24 septembre. Son bureau, convoqué par son vice-président, M. Paul Alduy, député et maire de Perpignan, et élargi aux présidents et rapporteurs de commissions, a estimé que « *l'élection du président devant succéder à M. Francis Vals ne saurait décemment intervenir quelques jours à peine après le décès de celui-ci* ».

D'autre part, le bureau a exprimé son mécontentement, car le budget que le Comité économique et social a examiné à la fin de juin ne correspond pas aux orientations qu'il entend retenir. « *Aucune des directives du conseil régional n'a été suivie par l'administration* », a-t-il constaté.

Pour le conseil, il y a quatre priorités dans le domaine de la politique régionale ; réseau routier, avec 67,5 % des dépenses ; développement économique (agriculture, industrialisation, artisanat, commerce, tourisme), avec 12 % ; aide aux zones de montagne, avec 8 % ; maîtrise de l'eau, avec 4,5 %.

Il n'a pas retenu, notamment, le chapitre de l'humanisation des établissements hospitaliers (qu'il estime appartenir au domaine de l'Etat, qui se retrouve dans le budget soumis au Comité économique et social par l'administration préfectorale, et qui représente 11,80 % des dépenses.

La session extraordinaire de septembre posera de nouveau la question des méthodes de travail et des liaisons entre le conseil régional, d'une part, et, d'autre part, l'administration et le comité économique et social. — R. B.

● AUVERGNE : 545 KILOMETRES DE RESEAU ROUTIER REGIONAL. — Le réseau routier régional sur lequel l'Auvergne portera son effort couvrira 545 kilomètres, vient de décider l'assemblée élue de cette région. A cette occasion a été débattue la délicate question du tracé de l'autoroute A-71 Bourges-Clermont-Ferrand. Une vive controverse oppose les partisans d'un tracé passant par la région de Montluçon (ce qui ferait plaisir aussi au Limousin) à ceux qui défendent un itinéraire suivant le val d'Allier. — *(Corresp.)*

TRANSPORTS

LES SYNDICATS : le « France » a été victime d'une mauvaise publicité.

A leur arrivée à New-York, le jeudi 11 juillet, les représentants syndicaux du personnel du paquebot *France* ont déclaré que « *tout l'équipage était consterné par la nouvelle lui annonçant la perte de son emploi. Cette mesure le choque d'autant plus qu'elle est en parfaite contradiction avec les déclarations de notre gouvernement concernant l'emploi, et il considère que cette mesure est une discrimination une fois de plus envers les marins.* »

Le personnel conteste les chiffres qui ont été publiés, concernant le déficit annuel du bateau et il estime que le *France* a été victime d'une mauvaise publicité qui a fait croire qu'il s'agissait d'un rendez-vous pour milliardaires, alors que la majorité de la clientèle est, selon lui, concentrée en classe touriste.

Le « malheur » du *France* semble faire le bonheur de son concurrent, le *Queen Elizabeth II* de la Cunard.

Le président de cette société, M. Vic Matthews, a déclaré qu'il se proposait d'accroître à l'avenir le nombre de traversées régulières de son paquebot entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis aux dépens de son programme de croisière. L'effort publicitaire va aussi être réorganisé pour tirer profit au maximum de cette situation nouvelle.

Pour sa part, le P.S.U. affirme dans un communiqué « *ne pas défendre en tant que telle la poursuite de la gestion actuelle du* France, *navire de luxe réservé aux loisirs d'une classe privilégiée dont les intérêts n'ont rien de commun avec ceux des travailleurs* ». Le P.S.U. ajoute que la question du *France* « *masque le problème du transport maritime et du rôle de la flotte de commerce qui est fondamental pour assurer l'indépendance économique du pays puisqu'une grande partie de nos échanges extérieurs est effectuée par la voie maritime. La politique actuelle du pouvoir tend à dispenser l'argent public par centaines de millions, de préférence aux grandes entreprises multinationales, sans contrôle, et en laissant ces compagnies utiliser les « pavillons de complaisance* ».

ENVIRONNEMENT

SEPT MAIRES DE LA COTE AQUITAINE DÉFENDENT LA « PROMOTION TOURISTIQUE »

Sept maires de communes du littoral landais, parmi lesquelles figurent les principales stations estivales du département, viennent de prendre position en faveur de l'action menée par la mission interministérielle d'aménagement de la côte aquitaine.

Cette action avait été vivement attaquée, la semaine dernière, par le comité de défense créé pour s'opposer à cette politique et qui avait demandé la dissolution de la mission. Ce comité avait protesté contre ce qu'il estime être l'objectif premier de la mission : « *Fonder la promotion économique et sociale de l'Aquitaine sur le tourisme* ».

Dans un communiqué, les maires de Capbreton, Hossegor, Soustons, Vieux-Boucau, Mimizan, Parentis et Biscarrosse, expriment leur accord avec la mission d'aménagement : « *Ce développement touristique est, pour nous, essentiel,* écrivent-ils. *Il constitue pour nos communes un élément indispensable de développement économique et de l'emploi: l'activité du bâtiment, du commerce et de l'artisanat de même que le maintien des jeunes dans la région passent par la croissance du tourisme.* »

FAUT-IL COPIER MONACO ?

En visite de travail sur la Côte d'Azur, le jeudi 11 juillet, le ministre de l'équipement, M. Robert Galley, a survolé le littoral en hélicoptère et a surtout découvert... la principauté de Monaco. « J'ai trouvé Marina-Baie-des-Anges très bien, le port de Saint-Jean-Cap-Ferrat réussi, celui de Beaulieu un peu moins, mais j'ai été particulièrement impressionné par ce qui a été fait à Monaco », a en effet confié le ministre à des journalistes.

Objet de son admiration : le terre-plein de Fontvieille, d'une superficie de 22 hectares, entièrement conquis sur la mer, au pied du rocher des Grimaldi, par des fonds atteignant 40 mètres. « Il s'agit d'une réalisation gigantesque, et l'immense complexe d'habitations qui va se développer doit vraiment nous donner à réfléchir », a conclu le ministre.

Faut-il donc copier Monaco et relancer la politique des endigages urbanisés ? Le ministre de l'équipement voudra sans doute prendre du recul pour juger d'une impression ressentie de très haut.

G. P.

LA VIE ÉCONOMIQUE

CONJONCTURE

DEVANT LA PRESSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

M. Chirac lance un nouvel avertissement aux dirigeants des grandes banques

« Nous nous sommes fixé comme objectif de ramener le rythme de la hausse des prix à environ 7 % l'an dans un laps de temps situé entre six et douze mois, a déclaré, jeudi 11 juillet, M. Jacques Chirac, qui était l'invité à déjeuner de l'Association des journalistes économiques et financiers. *Nos deux objectifs sont : d'une part, la réduction puis la disparition du déficit de la balance des paiements française; d'autre part, des progrès sur la voie de l'union européenne.*

» Le plan d'assainissement de l'économie française est basé sur la fermeté, mais aussi sur la justice. Il exclut une politique autoritaire en matière de prix et de salaires. Comme il comporte des mesures sociales, il contredit en partie l'effort d'austérité nécessaire. Cette contradiction, nous l'avons résolue en faisant voter une loi de finances rectificative pour 1974, qui impose un prélèvement fiscal exceptionnel. Et le budget de 1975 que nous préparons actuellement sera aussi un budget d'austérité qui devra, notamment en matière de charges publiques, comporter des choix, ce qui n'avait pas été fait jusqu'à présent. Ce sera l'affaire des ministres « dépensiers » qui devront faire des propositions. »

Répondant ensuite aux questions qui lui étaient posées, M. Chirac a apporté les précisions suivantes :

1) PLAN DE REDRESSEMENT DE L'ECONOMIE. — Les mesures que le gouvernement vient de prendre sont suffisantes. *« Nous n'envisageons pas d'en prendre de nouvelles à la rentrée »*, a déclaré M. Chirac, qui a ajouté que c'était prendre là un pari et un engagement.

2) BUDGET 1975. — *« Sa préparation va provoquer des grincements de dents. »* L'équilibre du budget ne posera aucun problème, selon le premier ministre, mais il n'en sera pas de même pour la limitation de la progression des dépenses publiques. M. Chirac a confirmé que les charges de l'Etat ne devraient pas augmenter plus vite que la croissance en 1975 de la richesse nationale exprimée en valeur (4,5 à 5,5 % en volume à laquelle s'ajoutera une hausse des prix fixée de façon normative entre 7 et 8 %).

Il faudra remettre certaines actions en cause : les dépenses de fonctionnement et d'intervention seront comprimées, car leur évolution spontanée est beaucoup trop forte par rapport à l'objectif que s'est fixé le gouvernement. Mais les dépenses d'équipement se ressentiront elles aussi de l'effort d'austérité nécessaire et leur progression sera inférieure à l'augmentation globale des dépenses publiques.

Une priorité : la justice, dont les crédits de fonctionnement et d'équipement seront fortement relevés. En revanche, M. Chirac s'est déclaré nettement hostile à toute compression des crédits militaires, quels qu'ils soient.

Interrogé sur Concorde et le *France*, M. Chirac a confirmé qu'il croyait à la réussite du premier et qu'il comptait en persuader les Anglais ; quant au *France « il a fait son temps »*, a déclaré le premier ministre.

3) CREDIT. — Jusqu'à présent, la politique monétaire menée par le gouvernement n'a pas produit d'effets *« à cause de l'incapacité fondamentale des dirigeants des banques nationales à faire observer les normes de l'encadrement. Ceux-ci ont préféré respecter les intérêts de leur clientèle et dépasser les pourcentages autorisés, quitte à payer des amendes, plutôt que de servir l'intérêt national »*.

Tout cela va changer, a déclaré M. Chirac, car les contrôles vont maintenant être effectifs, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici. *« Et si les normes fixées sont à nouveau dépassées, c'est la responsabilité des dirigeants des établissements bancaires qui sera mise en cause. Dans ces conditions, il est évident que l'encadrement ne peut pas ne pas avoir de répercussions sur l'activité des entreprises. »*

Interrogé sur la possibilité de faire plus de sélectivité en matière de crédit, M. Chirac a répondu qu'on n'avait jamais pu pratiquer une telle politique et que celle-ci nécessiterait, pour être menée à bien, deux mille à trois mille agents supplémentaires de la Banque de France pour éplucher et contrôler les dossiers, ce qui était exclu.

4) IMPOT SUR LE REVENU. — Le premier ministre s'est déclaré personnellement partisan de la retenue à la source pour le paiement de l'impôt sur le revenu des personnes. Mais il a ajouté qu'il ne chercherait pas à rendre obligatoire cette solution.

5) TARIFS PUBLICS. — A la question qui lui était posée de savoir pourquoi le gouvernement n'avait pas augmenté davantage certains tarifs publics ou les tarifs qui dépendent de la puissance publique (comme l'essence, par exemple), le premier ministre a répondu : *« A chaque fois qu'on a pratiqué cette politique dans l'espoir de réduire la demande, les choses se sont mal passées et mal terminées. Notre intention est de faire en sorte que les tarifs publics n'augmentent pas plus vite que la moyenne générale des prix, c'est-à-dire de 7 à 8 % l'an prochain. »*

6) RATIONNEMENT DU FUEL INDUSTRIEL. — Le premier ministre a aussi évoqué la nécessité de rationner non seulement le fuel domestique (ce que l'on savait déjà), mais aussi le fuel industriel (ce que l'on n'avait jamais dit aussi nettement). M. Chirac a observé à ce propos que la France avait été, ces derniers mois, l'un des rares pays où la consommation du fuel industriel avait continué à augmenter et qu'il y avait certainement des économies importantes à réaliser. Mais il n'a pas précisé quelles seraient les modalités de ce rationnement.

Le franc et le «serpent» communautaire

Conformément à l'engagement pris le 19 janvier dernier, quand fut annoncé le flottement du franc, c'est vendredi prochain, 19 juillet, que le gouvernement français devra faire savoir s'il entend ou non que la monnaie nationale retourne dans le fameux « serpent européen ». Un peu mystérieusement, M. Jacques Chirac a déclaré que la courtoisie — et, a-t-il insisté; « la courtoisie fait partie maintenant de la politique de la France » — *commandait que les partenaires européens de la France soient les premiers informés de la décision qu'elle prendra.*

Ce qui a éveillé la curiosité, c'est que l'on croyait cette décision déjà prise. Le ministre de l'économie et des finances, M. Jean-Pierre Fourcade, ne vient-il pas encore de déclarer à notre confrère Pierre Meutey (interview publiée dans la Vie française *du 11 juillet) que le « serpent »* est « un animal qui n'a plus guère de vie et qui va mourir » ? *Cependant, M. Fourcade a ajouté :* « Il faut le remplacer par une mécanique efficace de flottement concerté des monnaies européennes, afin de constituer en Europe un minimum de solidité dans la tempête monétaire ».

De quoi pourrait-il bien s'agir ? M. Valéry Giscard d'Estaing, lorsqu'il était encore Rue de Rivoli, avait, aux journalistes d'« Europa » exposé quelques idées à ce sujet (interview publiée dans le supplément Europa du Monde *daté du 5 mars dernier). En résumé, il s'agissait de trouver un système dans lequel les marges de fluctuation autorisées ne seraient plus connues afin de déjouer l'action des spéculateurs, le soin d'intervenir sur le marché reposant sur l'ensemble des pays participants et non pas seulement sur ceux dont la monnaie a atteint le cours le plus bas.*

Il serait bien étonnant que la France souscrive à des engagements précis aussi longtemps que le programme de redressement n'aura pas fait sentir ses effets. Depuis le 19 janvier, la politique suivie consiste à mettre les réserves de la Banque de France à l'abri, résultat qui a été obtenu d'abord par le flottement du franc et complété ensuite par une série d'opérations d'emprunts internationaux. Aussi longtemps que durera la « tempête », il est probable que le retour à un système de change fixe, même limité à l'Europe, n'aura pas lieu pour le franc.

L'image de la nouvelle équipe

Si, fidèle à l'image que la nouvelle équipe au pouvoir veut donner d'elle-même, M. Jacques Chirac s'est montré particulièrement détendu, il a, sans apporter beaucoup de précisions nouvelles sur sa politique, souligné quels en étaient les points forts. Le temps paraît lointain où M. Giscard d'Estaing pensait que devant l'inflation la France et l'Allemagne étaient conduites à mener une politique fondamentalement différente, étant donné que, pour la p r e m i è r e, *la priorité devait rester pendant toute la décennie au développement industriel à tout prix et à la création d'un grand nombre d'emplois.*

Faisant écho aux nouvelles préoccupations du président de la République imposées par les circonstances, M. Chirac n'a pas hésité à déclarer que c'est sur les résultats obtenus dans le domaine des prix que son action sera jugée et non pas sur le nombre des licenciements.

Pour parvenir à ces résultats, la pièce maîtresse du dispositif est l'encadrement du crédit, dont il s'agit d'assurer, a confirmé M. Chirac, le « retour réel », après le relâchement constaté au cours des derniers mois, et la fâcheuse tendance, montrée par les dirigeants des établissements nationalisés, à faire passer leur intérêt particulier avant l'intérêt général (mais un banquier peut-il être autre chose qu'un banquier ?).

On ne reprochera pas au premier ministre de ne pas avoir pris des engagements précis, même si ceux-ci ont déjà été exprimés par ses ministres ou par le chef de l'État lui-même. C'est ainsi qu'il a clairement promis de ramener l'inflation à un taux annuel de l'ordre de 7 % dans un délai inférieur à un an. C'est sur la base d'un taux de cet ordre (7 à 8 %) que sera établi le nouveau budget qui devrait tabler sur une progression en valeur du produit national brut de l'ordre de 12 à 13 % puisque le taux de croissance en volume prévu sera, selon les paroles du premier ministre, de 4,5 à 5,5 % (le chiffre définitif n'est pas encore retenu).

Ces deux hypothèses sont-elles compatibles entre elles ? M. Chirac ne semble pas en douter, tout en répétant que le gouvernement a l'intention de rétablir l'équilibre extérieur dans un délai d'environ dix-huit mois. Pour beaucoup, ce laps de temps paraît très court bien que pourtant l'expérience du dernier quart de siècle ait toujours montré qu'une balance des paiements se rétablit très rapidement ou jamais, comme on a pu le voir par exemple en France en 1958, en Grande-Bretagne en 1968-1969, etc. Mais le rétablissement des finances extérieures françaises n'implique-t-il pas un ralentissement dans la progression de la demande intérieure des particuliers ?

C'est une question que le gouvernement ne semble pas se poser. M. Chirac a du reste souligné que, contrairement à ce qui se passe dans les autres pays, le gouvernement a voulu épargner à tout ou partie de la population l'effort d'austérité. L'idée générale reste donc d'imposer en priorité les entreprises, et M. Chirac a, avec une grande confiance, fait allusion à la future taxe conjoncturelle, qui n'est pourtant que le dernier avatar de la politique des revenus, laquelle a causé bien des déceptions à ses partisans dans le passé.

C'est en homme heureux de faire et de lancer des projets que le premier ministre a parlé de la réforme de l'entreprise, à laquelle il entend associer toutes les parties intéressées afin de désarmer leur « scepticisme ».

Mais le premier ministre n'a pas oublié les préoccupations des chefs de parti, et c'est sur un ton particulièrement vigoureux qu'il a répondu à une question sur les dépenses militaires : « En tout cas, ce que nous ne sacrifierons pas, c'est la France. »

Vives sans être dures, certaines reparties de M. Chirac traduisaient le tempérament d'un homme politique qui cherche encore plutôt à plaire qu'à imposer ses vues.

PAUL FABRA.

AGRICULTURE

Les milieux politiques s'inquiètent du malaise paysan

La grogne des agriculteurs ne laisse guère de répit au gouvernement. M. Chirac a annoncé, à une délégation de parlementaires des trois groupes de la majorité, qu'il présidera, dimanche 14 juillet, un comité restreint destiné à arrêter la position de la France au conseil des ministres de l'agriculture des Neuf, qui se tiendra à Bruxelles les 15 et 16 juillet.

Ce comité restreint mettra en outre la dernière main aux mesures nationales pour redresser le revenu paysan, qui seront adoptées lors du conseil des ministres du 17 juillet à l'Elysée.

Devant les journalistes économiques et financiers le premier ministre a précisé les grandes orientations de ces mesures :

D'abord décongestionner les marchés, premièrement par l'exportation (bœufs et porcs) sur des marchés inhabituels, comme ceux de l'Union soviétique, ou sous forme d'aide alimentaire aux pays pauvres; ensuite par le retrait (destruction) de fruits et de légumes et par la distillation des excédents de vin. Les cours seront soutenus par un relèvement des prix à la production. Une autre méthode peut consister en une intervention budgétaire qui prendrait la forme d'aide directe ou de détaxation fiscale. En revanche, le premier ministre s'est déclaré hostile à un *« franc vert »*, c'est-à-dire à un franc dévalué pour les échanges de produits agricoles.

« Une colère injustifiée »

De son côté M. Bonnet, ministre de l'agriculture, a déclaré à France-Inter que *« la colère des paysans est explicable* (...) *mais injustifiée car le gouvernement est parfaitement conscient de l'extrême gravité de la situation »*. Le ministre a précisé que certaines décisions ont déjà été prises, notamment en ce qui concerne les fruits (prolongation de l'arrêt des importations de pêches espagnoles), le mouton (relèvement du prix de 12 %), le porc (crédit supplémentaire de 15 millions de F pour les caisses de péréquation). Cependant, selon M. Bonnet, il serait *« totalement irréaliste »* d'arrêter complètement toutes les importations de produits alimentaires.

Les parlementaires se révèlent aussi particulièrement sensibles au malaise agricole. Après les élus de l'opposition, ce sont les représentants de la majorité qui multiplient les interventions auprès du gouvernement. M. Sanguinetti, secrétaire général de l'U.D.R., « s'alerte » de la gravité de la situation. Le bureau exécutif du Centre démocrate a proposé une série de mesures en insistant *« sur l'urgence qu'il y a à les prendre »*. Les républicains indépendants souhaitent *« une grande vigilance au cours de la réunion de Bruxelles »*.

« A vous de jouer, M. Chirac », titre ce 12 juillet *la Nation*. Et le quotidien gaulliste d'expliquer : *« Vous avez en main la meilleure des cartes : les paysans croient en vous parce que vous fûtes, il n'y a pas si longtemps, un bon ministre de l'agriculture. Vous pouvez donc vous permettre à peu près tout. Sauf d'échouer. »*

LE P.C.F. : la colère monte dans les villages.

De son côté, le bureau politique du parti communiste a publié, jeudi 11 juillet, une déclaration sur la situation du monde agricole, dans laquelle il souligne notamment :

« Dans les villages de France, la colère monte, la volonté d'agir grandit. Les travailleurs des campagnes protestent contre l'abaissement de leur pouvoir d'achat. Ils exigent que les prix à la production soient établis et garantis en fonction des charges qu'ils ont à supporter.

» Dans de nombreuses régions, ils engagent ou préparent une action unitaire et vigoureuse. Aujourd'hui comme hier, ils peuvent compter sur le parti communiste pour prendre toutes les initiatives qui contribueront au succès de leur mouvement. »

Enfin, les organisations paysannes maintiennent leur pression sur le gouvernement. La F.N.S.E.A. a averti les pouvoirs publics que les manifestations ne cesseraient que si les mesures prises amélioraient réellement le revenu des e x p l o i t a n t s. Le MODEF (Mouvement de défense des exploitants familiaux) propose une manifestation nationale de toutes les organisations.

Sur le terrain, de nouvelles manifestations sont envisagées, notamment dans les départements de l'Ouest et du Midi. Au Mans, des agriculteurs ont déversé, au cours de la nuit de jeudi, environ 2 000 litres de purin dans le centre de la ville. Les organisations professionnelles du Limousin, région d'élevage, demandent la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour dégager le marché de la viande.

AUTOMOBILE

En absorbant Magirus-Deutz second constructeur allemand de camions

Fiat relève le défi de Mercedes

Fiat va prendre le contrôle de la division de poids lourds du constructeur allemand K.H.D., lequel vend ses véhicules sous la marque Magirus-Deutz. Il s'agit là d'un accord essentiel, bouleversant les structures de l'industrie européenne des camions. Le groupe en constitution, Fiat-Magirus, produira 19 % des véhicules de plus de 6 tonnes fabriqués en Europe occidentale. Il talonnera le « géant » Mercedes (23,7 %), qui, ces dernières années, écrasait de tout son poids ses concurrents. Fiat et Mercedes devraient se livrer à une sévère lutte sur le marché européen du poids lourd. Cette compétition mettra dans une situation difficile les autres constructeurs, maintenant d'une taille très inférieure, et parmi lesquels les deux français Berliet et Saviem.

En 1971, la division poids lourds du constructeur italien, qui regroupe les marques O.M., Fiat et Unic, était en grande difficulté. Alors que, sur le marché communautaire des camions de plus de 6 tonnes, la part de Mercedes était passée de 23 à 36 %, celle de Fiat était tombée (en partie à cause de grèves) de 28,4 à 20 %. Une rigoureuse réorganisation fut entreprise : la société italienne répartit plus rationnellement ses activités entre ses différentes usines, notamment en définissant mieux le rôle de sa grosse filiale française, Unic, dans l'ensemble du groupe.

Fiat continuait pourtant de se heurter à un problème : l'important marché allemand, où il est essentiel d'être bien implanté, restait une chasse gardée de Mercedes.

De cette situation de quasi-monopole, Mercedes tire un avantage considérable : sans grand rival sur le marché d'outre-Rhin, il peut y vendre ses camions à des prix rémunérateurs. Ainsi dispose-t-il ensuite de moyens suffisants pour « casser » les prix à l'exportation. Telle a toujours été la plolitique du géant allemand en France et sur d'autres marchés européens. Ce qui explique, en partie, sa remarquable avancée de ces dix dernières années.

Les Agnelli et l'automobile

En prenant le contrôle de Magirus-Deutz, lequel tient quelque 15 % du marché allemand, Fiat attaque son rival sur son propre terrain. L'accord est le suivant : la société italienne et K.H.D. (Klöckner - Humboldt - Deutz) constitueront une entreprise dans le secteur des véhicules industriels et des transports en commun. Les deux parties feront apport de leurs activités à de nouvelles sociétés nationales en France, en Italie et en Allemagne, elles-mêmes réunies dans une société holding. Les pourcentages de participation Fiat et K.H.D. dans la société holding seront proportionnels à leurs apports respectifs. Fiat sera donc majoritaire. L'accord sera opérationnel au début de 1975. Il n'y aura pas de fusion ni des marques ni des réseaux. Les activités de K.H.D. autres que la fabrication de camions — par exemple les moteurs Diesel — resteraient en dehors de l'accord.

Un bref examen des statistiques suffit à se persuader de l'importance du rapprochement. Avant celui-ci les parts des constructeurs établis en Europe occidentale étaient approximativement les suivantes (en % du nombre de camions fabriqués au-dessus de 6 tonnes) :

Mercédès (R.F.A.), 23,7 % ; Fiat (I.), 15,7 % ; Bedford (G.-B.), 11,2 % ; B.L.M.C. (G.-B.), 8,1 % ; Ford (G.-B.), 7,7 % ; Man-Saviem (R.F.A.-F.), 7,5 %; Berliet (F.), 6,2 % ; Volvo (S.), 5,5 % ; Scania (S.), 4,4 % ; Magirus-Deutz (R.F.A.), 3,1 %.

Magirus-Deutz, qui était un des petits constructeurs de poids lourds et à qui, en Allemagne même, Mercedes menait de plus en plus la vie dure, assure d'une certaine façon son avenir. Quant à Fiat, il assoit sa position dans un secteur qui est, selon ses dirigeants, promis, en raison de la crise de l'énergie, au plus grand avenir : celui des véhicules utilitaires et des transports en commun. Il faut voir dans cet accord la confirmation de ce qu'on devinait : les deux frères Agnelli s'intéressent moins à l'automobile.

P.-M. DOUTRELANT.

AFFAIRES

LE GABON PREND UNE PARTICIPATION DE 60 % AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ QUI EXPLOITERA LE GISEMENT DE FER DE BELINGA.

Libreville *(A.F.P.)*. — L'Etat gabonais prend une participation de 60 % au capital de la Société des mines de fer de Mekambo, la SOMIFER, afin d'accélérer la mise en exploitation des gisements de Belinga, qui sont parmi les plus riches du monde. Un protocole d'accord a été signé mercredi 10 juillet par le président Bongo et M. Gérard de l'Epine, président du conseil d'administration de la SOMIFER.

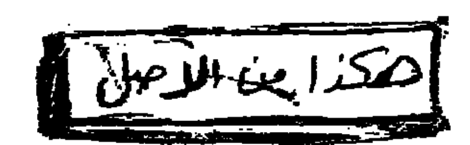
Un premier programme de travaux à exécuter sera déposé avant septembre. Sa réalisation demandera de cinq à six ans. Elle implique la construction du chemin de fer Transgabonais jusqu'à Belinga (560 km), celle du port minéralier en eau profonde de Santa-Clara, à 25 km au nord de Libreville, et la mise en exploitation des gisements, on pense que le premier convoi minéralier pourra quitter Belinga en 1982 ou 1983.

La SOMIFER, société anonyme au capital de 200 millions de francs C.F.A., a été créée en 1963. Une concession de quinze ans lui avait été accordée pour l'exploitation des gisements de fer de Mekambo-Belinga. Son capital était réparti jusqu'à présent entre la firme américaine Bethleem Steel (50 %), divers groupes français (34 %), des groupes allemands (10 %), Fiat (3,5 %), deux sociétés belges, la société de l'Espérance Longdoz, la société La Providence (2 %), et la société hollandaise des Hauts-Fourneaux de Ijmuyden (0,50 %). L'entrée à la SOMIFER de groupes sidérurgiques japonais est, d'autre part, envisagée.

● CREUSOT - LOIRE - ENTREPRISES va fournir deux lignes de décarburation et recristallisation de bande d'acier au silicium pour tôles magnétiques destinée à la construction électrique à l'usine de Tcherepovetz (600 kilomètres au nord de Moscou). Le contrat a été conclu avec l'Organisation du commerce extérieur V.O. Metallurgimport. — *(A.F.P.)*

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	12 3/4	13 3/4	5	6	10	11
1 mois	14 1/8	14 5/8	7 1/8	7 5/8	11 1/2	12
3 mois	13 7/8	14 3/8	8 7/8	9 3/8	12 1/4	12 3/4
6 mois	13 7/8	14 3/8	9 3/4	10 1/4	12 5/8	13 1/8



LA VIE ÉCONOMIQUE

ÉNERGIE : dans dix ans, l'abondance ?

II. - Une loi non écrite de l'économie politique

Par PHILIPPE SIMONNOT

Dans un premier article (le Monde du 12 juillet), Philippe Simonnot s'est essayé de montrer que l'histoire de l'économie pétrolière mais aussi l'histoire monétaire se déroulaient selon des à-coups brutaux qui entraînaient par « hyper-réactions » les sociétés, pendant de longues périodes, sur des chemins dangereux.

Le nouveau prix du pétrole est-il le « bon » ? Est-il durable ? Est-ce le fruit d'une « hyper-réaction » conjoncturelle (voir notre précédent article) ou bien correspond-il à une tendance de longue période ?

Il est vrai qu'on ne trouve la vérité, et particulièrement la vérité des prix, que par approximations successives. Cela n'a évidemment pas d'importance pour les prix des produits dont le processus de fabrication est court. Mais, pour les produits dont le processus de fabrication est long, et même très long, cette démarche est lente et coûteuse. L'ampleur du phénomène est encore aggravée, en matière d'énergie, par les longs délais qui séparent en cette matière la décision d'investir et sa réalisation.

On pourrait peut-être faire l'économie de ces coûteux tâtonnements si l'on connaissait le vrai prix à long terme. Mais le connaît-on ? Première question à laquelle il faut ajouter immédiatement une seconde : peut-on le connaître ? Il faut même aller plus loin et se demander si cette notion même de prix d'énergie à long terme a un sens. Bien sûr, elle a un sens théorique, et d'innombrables écrits ont été produits à ce sujet. Mais il faut s'interroger sur la notion pratique de prix à long terme. Est-ce que des hommes de gouvernement peuvent se fonder sur une telle notion ?

Un monopole astucieux

Au demeurant, la discussion sur le prix du pétrole est embrouillée parce que s'y mêlent la politique, la passion, voire le racisme (dans la plupart des discussions publiques, on parle des pétroliers arabes, des arabo-dollars, etc., oubliant que cinq pays membres sur treize de l'OPEP ne sont pas arabes). Si on reste sur le plan économique, quatre observations doivent être faites :

1) Idéalement, il semble que la meilleure gestion possible des ressources planétaires est une gestion au coût marginal. Ce serait aussi la seule façon d'éviter la rupture de l'équilibre démo-économique. En matière énergétique, une telle gestion suppose qu'on puisse connaître le coût marginal de toutes les énergies de substitution...

Il faut bien voir que ce « programme » implique une autre évaluation du prix de la nature et donc du prix de la vie humaine. Dans la mesure, mais dans la mesure seulement où l'on peut opposer l'homme à la nature, si l'on revalorise le prix de la nature, c'est qu'on dévalorise le prix de l'homme.

2) Le moins qu'on puisse dire, c'est que, jusqu'à octobre 1973, le pétrole n'a pas été tarifé à son coût marginal mais à un niveau très inférieur. Il ne s'agit évidemment pas du coût marginal de la production pétrolière en Arabie Saoudite, mais du coût marginal de la production équivalente dans les autres régions du monde que l'on doit découvrir pour maintenir un certain niveau de réserve.

Pourquoi en a-t-il été ainsi ? Tout simplement parce que les compagnies pétrolières se sont constituées en monopole. Monopole astucieux d'ailleurs, parce qu'il a fait en sorte que le prix de vente de son pétrole fût toujours notablement inférieur à celui des énergies de substitution. C'est d'ailleurs la seule façon de maintenir un monopole en théorie comme en pratique : trouver le prix le plus élevé possible et qui, en même temps, empêche l'entrée en jeu de concurrents.

3) Le prix actuel du pétrole est sans doute supérieur au coût marginal de substitution de longue période dans la mesure où l'on peut le connaître (à court terme, il n'y a pas ou très peu de substitution au pétrole). Cette situation correspond d'ailleurs à la doctrine exposée par le chah d'Iran à Téhéran en décembre 1973, au moment même où les prix du brut venaient d'être massivement relevés. Cette doctrine est l'inverse de celle du monopole astucieux des compagnies. C'est celle, pourrions-nous dire, d'un « monopole suicidaire ».

4) La question du prix et le problème de la rente engendrée par ce prix doivent être soigneusement distingués.

En principe, ce n'est pas parce que certains pays pétroliers n'ont pas l'utilisation immédiate de cette rente qu'il faut abaisser le prix du pétrole, le prix auquel on leur achète leur pétrole. La bonne démarche doit être inverse, c'est-à-dire qu'il faut d'abord fixer un bon prix, un prix économiquement justifié, et ensuite se préoccuper de socialiser cette rente. Evidemment, il y a là un problème immense. Comment socialiser au niveau de la région, au niveau international, la rente d'Abu Dhabi ou la rente libyenne et ce n'est, semble-t-il, en bonne logique, que si cette socialisation n'était pas possible, qu'alors peut-être il serait justifié de baisser ces prix.

Sur ce sujet, nous, Occidentaux, devrions d'ailleurs faire preuve d'une certaine pudeur. Il faut bien se rendre compte que tout ce que nous pouvons dire sur la socialisation de la rente de l'or noir est frappé au départ d'inauthenticité, car finalement, si l'on y réfléchit bien, ce n'est qu'après que cette rente nous a échappé que nous commençons à parler de sa socialisation, et cette hypocrisie est très bien perçue au Koweït ou en Arabie Saoudite. La réplique sera et est déjà : nous en avons pour vingt ans à profiter de cette rente, nous ne voyons pas pourquoi nous en ferions profiter d'autres, vous en avez vous-mêmes tiré parti, vous avez bâti votre développement industriel sur cette rente, vous n'avez pas à juger de la façon dont nous utilisons nos revenus.

Si...

Il n'en reste pas moins que si le prix du pétrole reste durablement — encore une fois par « hyper-réaction » — au-dessus du coût marginal de substitution de longue période *(qui reste certes à définir)*, il va arriver ceci :

a) Des économies du côté de la demande de pétrole, qui seront d'autant plus rigoureuses que les problèmes de paiement extérieur des pays consommateurs seront plus difficiles à résoudre (sur ce point précis, l'« hyper-réaction » est pour demain... nous ne l'avons pas encore subie).

b) Un boom formidable du côté de l'offre, et d'abord du côté de l'offre de pétrole et du gaz.

Au Venezuela, les réserves de l'Orénoque, qui deviennent exploitables grâce au nouveau prix, seraient quarante fois supérieures à celles qui ont été trouvées dans la patrie de Bolivar. Celles de l'Arabie Saoudite, déjà gigantesques, seraient deux fois plus importantes — d'où un potentiel de production annuelle de 2 milliards de tonnes.

La recherche s'intensifie donc dans la zone OPEP, mais aussi et peut-être surtout partout ailleurs, en Amérique latine, en U.R.S.S., aux États-Unis, dans les mers du Nord, du Japon, de Chine... pour trouver du pétrole non encore politisé.

Toutes les estimations que l'on a faites sur les ressources pétrolières, qui sont liées à une certaine idée du prix, sont forcément à revoir et on le fait.

Evidemment, il faut s'attendre aussi à un boom du côté du charbon, des schistes et sables bitumineux, des centrales nucléaires et enfin des efforts intenses de recherche en matière solaire et géothermique.

Sans doute encore une fois est-il très difficile de parler de coût marginal à long terme, car tout dépend de l'intensité de l'effort. On ne connaît vraiment le coût d'une chose que lorsqu'on la produit suffisamment et il y a une sorte de relation d'exclusion entre les techniques. On polarise la recherche sur certaines techniques, les ressources étant limitées, et on en laisse tomber un certain nombre d'autres.

Mais il n'en reste pas moins que nous serions prêts, pour notre part, à prendre le pari que d'ici à dix années nous serons entrés dans une nouvelle période d'abondance d'énergie. D'ailleurs, c'est une vieille loi « non écrite » de l'économie politique qu'aux périodes de pénurie succèdent des périodes d'abondance et qu'aux périodes d'abondance succèdent des périodes de pénurie. Et pourquoi en est-il ainsi ? Tout simplement parce que, dans ce domaine, nous ne connaissons pas ou parce que nous ne savons pas appliquer le bon prix à long terme et que, pratiquement, nous ne disposons pas de cet indicateur qui nous permettrait d'ajuster correctement et durablement l'offre à la demande.

Mais peut-être pourrions-nous progresser dans cette recherche. Or, qu'observons-nous ? On peut opposer dans cette matière deux types de politique : une politique nationaliste de part et d'autre, soit du côté pétrolier, soit du côté consommateur qui conduit à « maximiser » le nucléaire. D'un autre côté, une politique internationaliste ou internationale-utopiste qui, s'il est vrai que le nucléaire fait prendre à l'humanité des risques qu'elle ne devrait pas courir, consisterait à minimiser le nucléaire par une gestion optimale de toutes les ressources de la planète.

Qui peut dire aujourd'hui avec une certitude absolue qu'avec les nouveaux prix et leurs conséquences la planète ne dispose pas d'assez de ressources énergétiques pour nous permettre de faire la jonction avec les techniques non-nucléaires, en réduisant à juste ce qu'il faut pour la transition le recours aux centrales atomiques, avec ou sans un autre mode de croissance économique. N'est-ce pas ce bilan avantage-coût complet qui aurait dû ou qui devrait être présenté à l'opinion publique ? Alors que les éléments fondamentaux du choix, notamment en France, paraissent rester en quelque sorte dans la clandestinité.

Certains experts en arrivent même à redouter, c'est le comble du paradoxe, que le prix du pétrole à long terme ne baisse, car cela pourrait évidemment remettre en cause la rentabilité des politiques nationalistes d'énergie. Mais ils ajoutent : à ce moment-là, il sera trop tard, nous utiliserons tout de même les résultats de cette politique, et si besoin en tarifant notre énergie au capital mort — c'est-à-dire en renonçant à amortir le capital — et cette baisse du prix du pétrole ne nous affectera pas.

L'idéal serait de procéder de manière inverse, c'est-à-dire d'ajuster les programmes nucléaires à la conjoncture énergétique internationale, mais pour des raisons techniques (lourdeur des investissements, délais considérables de mise en œuvre), c'est pratiquement impossible.

On ne sortira de ce dilemme que par une meilleure adaptation des structures étatiques aux nécessités imposées par la technologie, la nation ne pouvant plus être considérée comme un espace opérationnel, à l'exception bien sûr des « nations-continents », grandes bénéficiaires de la crise (Etats-Unis, Canada, U.R.S.S., Chine...).

FIN

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

ÉNERGIE

Leurs usines de production étant saturées

Les Américains suspendent pour un mois la signature de nouveaux contrats de fourniture d'uranium enrichi

A la demande du Congrès américain, la commission de l'énergie atomique (A.E.C.) des Etats-Unis vient de suspendre pour un mois la signature de nouveaux contrats de fourniture d'uranium enrichi, tant avec des producteurs américains d'électricité qu'avec des clients étrangers. Au total, 20 centrales nucléaires américaines et 78 centrales nucléaires étrangères sont touchées par cette mesure, dont 27 au Japon, 10 en République fédérale d'Allemagne, 8 en France, 7 en Espagne, 2 au Brésil, 2 en République d'Afrique du Sud.

On est loin de l'époque où l'A.E.C. affirmait pouvoir couvrir la demande d'uranium enrichi du monde occidental pour décourager les Européens de se lancer dans la construction de leurs propres usines. Comme il avait été annoncé au moment où les Etats-Unis se sont engagés à fournir de l'uranium enrichi pour les quatre réacteurs vendus à Israël et à l'Egypte, la capacité de production des trois usines de production américaine est désormais saturée. L'A.E.C. attend, pour signer de nouveaux contrats, d'avoir déterminé, avec précision, la date exacte à partir de laquelle les trois usines agrandies pourront fournir 60 % de plus d'uranium enrichi.

L'A.E.C. n'a, en effet, pas définitivement repoussé les nouvelles demandes de ses clients, mais elle souhaite un délai avant de prendre une décision. Il semble que les Américains rencontrent quelques difficultés techniques pour agrandir leurs usines existantes et fabriquer les nouveaux matériels nécessaires, notamment les compresseurs, au moment où l'A.E.C. est submergée par un afflux de demandes nouvelles. A partir du 1er juillet est entrée en vigueur la nouvelle réglementation de l'A.E.C. qui prévoit que les commandes d'uranium enrichi doivent se faire huit ans à l'avance, que la livraison sera étalée sur dix ans, et que la commande est payable par tiers dès les deux ans qui suivent la commande.

Des pressions

La France n'est pas le pays le plus touché par cette mesure. Le contrat, qui n'a pas été signé, porte sur la livraison de huit recharges de combustibles pour huit réacteurs, soit environ 9 millions d'unités de travail de séparation isotopique. Les réacteurs touchés auront du combustible pour entrer en service, mais si l'A.E.C. maintient sa décision, le combustible de recharge devra être acheté ailleurs, peut-être à l'usine européenne d'Eurodif.

Du côté français, on fait remarquer que le Japon paraît plus durement touché. Serait-ce parce que les Américains veulent presser le Japon d'investir quelques milliards de yens dans une nouvelle usine d'uranium enrichi installée aux Etats-Unis ? Et les Etats-Unis ne désirent-ils pas aussi presser leurs industriels, et notamment l'association formée par Westinghouse-Union Carbide et Betchel, de se lancer dans la construction de cette usine, avec le soutien financier japonais ?

D. V.

A L'ÉTRANGER

L'O.C.D.E. recommande une relance «prudente» de la demande intérieure en Allemagne fédérale

Faut-il ou non relancer la demande intérieure en Allemagne fédérale ? Le rapport annuel de l'O.C.D.E. vient de relancer la polémique. Les experts de l'organisme international estiment en effet que dans la mesure où la politique restrictive mise en place l'an passé a porté ses fruits, il serait à la fois dangereux pour le niveau de l'emploi et inefficace au niveau de la lutte contre l'inflation de maintenir plus longtemps un taux de croissance réel inférieur au taux de croissance à long terme ou « potentiel ».

Il convient donc de relancer l'activité économique, mais, note le rapport, « *du point de vue international, il est important que la reprise de la croissance résulte d'un accroissement de la demande intérieure plutôt que d'un gonflement des exportations* ». La poursuite d'une politique restrictive de la demande intérieure risquerait, en effet, en augmentant les ressources disponibles pour l'exportation, d'encourager celles-ci, aggravant ainsi le déséquilibre des balances des paiements au sein des pays de l'O.C.D.E.

Les autorités allemandes s'attendent d'ailleurs à « *une détérioration des comptes extérieurs supérieure à celle que devrait entraîner le renchérissement des importations pétrolières* », précise l'O.C.D.E. Toutefois, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur l'évolution de la conjoncture internationale, la relance souhaitable de la demande doit rester « *prudente* » et « *il serait sage, d'attendre un peu, peut-être l'automne* », pour prendre de nouvelles mesures de politique économique.

Tel n'est pas, semble-t-il, l'avis des observateurs économiques ouest-allemands. Ainsi, la Fédération des banques estime, dans son dernier rapport, que les problèmes de la stabilité en R.F.A. ne peuvent être résolus uniquement en stimulant la demande et que la politique économique doit être davantage concentrée sur la maîtrise de l'inflation. Elle souligne la rapide progression des coûts, notamment des coûts salariaux, et redoute qu'une relance de la demande intérieure, en renforçant les investissements, les pressions sur les biens d'équipement, ne provoquent une inflation par les coûts.

L'Institut d'études économiques de Rhénanie-Westphalie, quant à lui, déplore l'abandon prématuré de la politique de stabilité et reproche au gouvernement de mettre en place une « *politique nettement orientée vers l'expansion* », qui soulèverait plus de problèmes qu'elle n'en éliminerait et risquerait de plus d'être inefficace, en alimentant seulement l'inflation sans stimuler réellement la demande réelle.

Quant à la presse ouest-allemande, elle a assez vivement réagi au rapport de l'O.C.D.E. La solution suggérée par celui-ci (relance de la demande, réduction des exportations et encouragement aux importations) écrit *Die Welt*, n'apporte rien à la politique économique allemande. Le gouvernement ouest-allemand, explique le journal, n'a pas encouragé les exportations mais, au contraire, cherché à limiter celles-ci en réévaluant le mark à plusieurs reprises. Le peu d'impact de ces mesures sur les ventes allemandes à l'étranger s'explique pour l'essentiel par la « *misère inflationniste internationale* », qui a eu pour effet de rendre les produits allemands relativement moins chers, et aussi par les capacités de production de l'industrie ouest-allemande, qui peut satisfaire la demande alors que ses concurrents ne le peuvent pas.

Die Welt conclut donc qu'un nouvel enchérissement des exportations ne les enrayerait pas mais aurait pour effet d'augmenter les prix à l'étranger, ne contribuant donc en rien à réduire les déséquilibres des balances des paiements.

● CREDIT ALLEMAND A L'EGYPTE. — La R.F.A. a décidé d'accorder à l'Egypte un crédit de 500 millions de deutschemarks qui, sur trente ans, aura un taux d'intérêt de 2 %. Cet accord fait suite à des pourparlers entre le ministre des affaires étrangères de l'Egypte, M. Ismail Fahmi, actuellement en visite officielle à Bonn, et son homologue ouest-allemand, M. Hans Dietrich Geuscher. — *(A.F.P.)*

● EN GRANDE - BRETAGNE, légère diminution du déficit commercial britannique en juin : 468 millions de livres contre 481 millions en mai. Les exportations ont atteint 1 345 millions de livres (+ 5 %) et les importations 1 813 millions (+ 3 %). Le déficit pétrolier s'est élevé à 332 millions de livres en juin. — *(A.F.P.)*

FISCALITÉ

LES CHIENS DE GARDE DES COMMERÇANTS A L'ABRI DE LA T.V.A.

Afin de mieux protéger leurs locaux d'exploitation contre les visites nocturnes, les commerçants bénéficieront de facilités dans l'acquisition de chiens de garde : cette opération peut ouvrir droit à déduction de la T.V.A. sur le prix de l'achat de l'animal. C'est ce qu'a répondu M. Fourcade au sénateur U.D.R. du Nord, M. Robert Liot, qui, dans une question écrite, lui demandait si la T.V.A. grevant l'achat d'un chien de défense par un commerçant était déductible de celle qui pèse sur les affaires imposables. — (A.F.P.)

ASSURANCE-MALADIE

La caisse parisienne place cent six médecins hors de la convention qui lie le corps médical à la Sécurité sociale

Le conseil d'administration de la caisse primaire centrale d'assurance-maladie de la région parisienne a décidé, jeudi 11 juillet, de « dégager » cent six médecins de la convention qui lie le corps médical à la Sécurité sociale. Près de cinquante-cinq autres cas, où des dépassements de tarifs ont été constatés, seraient soumis, avant un éventuel dégagement, à un nouvel examen (« le Monde » du 12 juillet).

En outre, des sanctions similaires seront prises d'ici au mois de septembre à Lyon et à Nice. Sévère coup de semonce. Alors qu'on parlait de neuf, voire de de dix-sept dégagements, la décision prise concerne beaucoup plus de praticiens que la Confédération des syndicats médicaux français (C.S.M.F.) elle-même ne le pensait pas. La C.S.M.F. qui parle de « déclaration de guerre » a aussitôt pris position dans un communiqué, croyant que dix-sept médecins seulement étaient sanctionnés. Elle rappelle son attachement à la convention et le souci de la majorité des médecins de respecter les tarifs tout en « *n'approuvant pas* » ceux qui « *dépassent les tarifs de façon fréquente et répétée.* » En revanche, la C.S.M.F. ne « *peut admettre* » que des dégagements soient prononcés sans qu'il y ait eu au préalable concertation.

Autre source d'irritation, il y aurait parmi les cas litigieux des praticiens qui majorent leur tarif de 1 à 2 francs à côté d'autres qui ajoutent 10 à 15 francs... En outre, certains praticiens qui « dépassent » n'accomplissent que peu d'actes médicaux, en raison de leur activité hospitalière et universitaire.

Au malaise, qui risque de s'aggraver au sein du corps médical, s'ajoute celui de certains assurés sociaux, notamment à Lille et à Clermont-Ferrand, où des dizaines de milliers de dossiers de remboursement sont traités avec un mois ou deux de retard. A Clermont-Ferrand, le nombre des dossiers ainsi accumulés serait de l'ordre de 150 000 et plusieurs centaines de personnes ont manifesté, mercredi, à ce sujet devant la préfecture.

Une « urgente nécessité »

« *Lenteurs et erreurs se multiplient et sont cause d'irritation pour les assurés* », tel est d'ailleurs l'avis de M. Léon Boutbien dans une étude publiée par le Conseil économique et social sur « *les problèmes posés par la Sécurité sociale* ».

Le rapporteur fait état de divergences émises sur certains points par les membres de la « section des activités sociales » qui est à l'origine de ce document ; il note cependant que « *tous les observateurs s'accordent sur l'urgente nécessité de simplifier la vie de l'assuré* ».

D'autres suggestions importantes portent sur les structures et le financement de la Sécurité sociale. Après avoir indiqué qu'il « *convient d'exclure toute réduction de la couverture sociale* », ainsi que la modulation des prestations, M. L. Boutbien estime qu'il faut agir sur l'offre et aussi sur les ressources : il se prononce pour un financement mixte (cotisations, mais aussi taxes et subventions budgétaires), pour un déplafonnement des cotisations ouvrières et des prestations ainsi que pour le calcul des cotisations patronales à la fois sur les salaires et la valeur ajoutée. — J.-P. D.

EMPLOI

NOUVELLE RÉUNION TRIPARTITE LE 18 JUILLET SUR LE FONDS DE GARANTIE

Ouvrant, le 11 juillet, la réunion des représentants des syndicats, du patronat et du gouvernement consacrée à la création d'un fonds de garantie de l'emploi, M. Durafour, ministre du travail, a spécifié que le nouveau système ne remettrait pas en cause les avantages acquis par les travailleurs avec l'accord paritaire de 1958 créant une assurance chômage complémentaire. Il a également déclaré que l'indemnité d'attente versée aux travailleurs licenciés devrait être supportée par l'entreprise, principale responsable du licenciement.

Le financement des aides nouvelles ou améliorées est l'un des obstacles majeurs à surmonter dans l'institution du fonds de garantie. Les travailleurs estiment qu'il incombe au gouvernement et au patronat, alors que ce dernier demande la participation des salariés. Les employeurs voudraient aussi que soit modifiée l'indemnité de licenciement, ce que refusent catégoriquement les syndicats.

Autre difficulté : les partenaires sociaux entendent que la gestion paritaire qui leur est proposée ne s'accompagne pas d'une tutelle de l'Etat qui ferait du fonds de garantie une machinerie lourde et inefficace.

Après cinq heures de débats, la séance a été levée. Prochaine réunion le 18 juillet.

L'ALLOCATION MINIMALE COMPLÉMENTAIRE DE CHOMAGE EST PORTÉE A 16 F

L'allocation minimale servie aux chômeurs par le régime complémentaire (caisses ASSEDIC) est portée de 11,87 F à 16 F par jour, à compter du 1er juillet. Les taux dégressifs habituels étant appliqués au bout de trois mois.

Cette majoration de 35 % a été décidée par le conseil d'administration. Entre autres améliorations, le salaire de référence des allocataires dont la date de prise en charge par les ASSEDIC est antérieure au 1er janvier 1974 est revalorisé de 10 %.

L'allocation d'Etat étant de 10 F par jour depuis le 1er janvier 1974, les ressources minimales du chômeur sont donc de 26 F. Les syndicats demandent que l'aide officielle soit, elle aussi, élevée à 16 F.

● UNE USINE JAPONAISE A REIMS. — La société japonaise Sony a décidé de construire en France, à Reims, une usine de fabrication de tubes cathodiques pour récepteurs de télévision en couleurs. Cette usine fournira des tubes cathodiques « trinitron » à l'usine de montage de téléviseurs couleurs de Sony installée en Grande-Bretagne, à Bridgend.

SECTEUR PUBLIC

LES FONCTIONNAIRES F.O. FEN ET C.F.T.C. SIGNENT L'ACCORD SALARIAL

Le projet d'accord sur les salaires négocié dans la fonction publique a été approuvé le 11 juillet par les syndicats Force ouvrière, FEN et C.F.T.C. Il prévoit, notamment, 5 % d'augmentation de salaires d'ici novembre, et une progression du pouvoir d'achat d'environ 1,66 %, en fin d'année, pour le fonctionnaire moyen, et le reclassement de la catégorie A. Seuls les syndicats signataires participeront à cette opération, ce qui va sans doute décider la C.G.C. à donner son approbation globale.

La C.G.T. a déjà exprimé son refus. La C.F.D.T consulte sa base.

RÉFORME DE L'ENTREPRISE

M. FRANÇOIS LAGRANGE EST NOMMÉ SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION D'ÉTUDE

M. Pierre Sudreau, député et maire de Blois (Union centriste), chargé par le premier ministre de constituer une commission d'étude sur la réforme de l'entreprise, a annoncé, le 11 juillet, après avoir été reçu par le président de la République, que la composition du groupe de travail serait connue le 17 juillet, à l'issue du conseil des ministres.

Le secrétaire de cet organisme, qui siégera 72, rue de Varenne, à Paris, est M. François Lagrange, maître des requêtes du Conseil d'Etat. Il a notamment été chargé de mission au cabinet de M. Debré, alors ministre de l'économie et des finances, et directeur, successivement, des cabinets de MM. Edgar Faure et Georges Gorse, ministres du travail (1972-1974).

LE PARLEMENT EUROPÉEN SE PRONONCE POUR LA PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS A L'ENTREPRISE

A Strasbourg, le Parlement européen s'est prononcé, le 11 juillet, à une très large majorité, en faveur d'une participation des travailleurs à la gestion et au contrôle de la société anonyme européenne.

Socialistes, communistes, chrétiens démocrates et même conservateurs, et démocrates européens pour le progrès (gaullistes), ont, en effet, approuvé la proposition de la commission juridique du Parlement européen sur la composition du conseil de surveillance dans lequel les représentants des travailleurs auront un tiers des sièges, les représentants des actionnaires un autre, le dernier tiers étant coopté par ces deux groupes. Seuls les libéraux ont voté contre le projet.

CONFÉRENCE MONDIALE DE L'ÉNERGIE

La IXe Conférence mondiale de l'énergie se tiendra à Detroit (U.S.A.) du 23 au 27 septembre 1974.

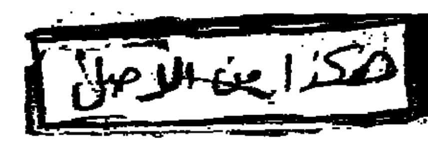
Cette conférence réunit tous les spécialistes des questions énergétiques de soixante-dix pays. Les problèmes qui y seront évoqués concernent les défis posés à l'économie et à l'environnement par les futurs besoins en énergie.

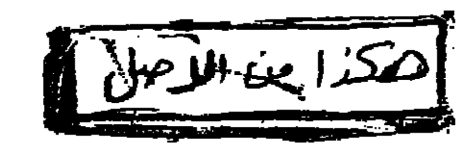
La délégation française comprendra outre des techniciens et des savants des différentes branches de l'énergie, des économistes, des parlementaires, des journalistes, et, en général, toutes personnes directement intéressées par ces problèmes.

Seront confrontés dans les diverses réunions qui se tiendront à cette occasion les points de vue des pays occidentaux, des pays de l'Est, des pays en voie de développement ainsi que des pays producteurs de pétrole.

Quatre mille à cinq mille délégués du monde entier sont attendus à Detroit.

Pour la France, les inscriptions sont reçues par le Comité national français de la Conférence mondiale de l'énergie, 89, boulevard Haussmann, 75008 Paris. Télép. : 265-87-97.





LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
11 JUILLET

Marché résistant
Baisse du loyer de l'argent

Les effets négatifs de la poursuite de la baisse à Wall Street ont été contrebalancés par le nouveau fléchissement du loyer de l'argent au jour, dont la détente s'accélère : 13 % contre 13 1/2 et 14 % en début de semaine.

En conséquence, le marché s'est montré résistant, les hausses l'emportant néanmoins sur les baisses. Très logiquement, les valeurs de banque, très sollicitées depuis plusieurs mois, et surtout depuis quelques semaines, ont réagi favorablement aux nouvelles en provenance du marché monétaire ; parmi les mieux orientées, Compagnie bancaire, Crédit foncier de France, Crédit du Nord, B.C.T.

Meilleure tenue, également, des immobilières d'investissement. Aux pétroles, reprise appréciable d'Aquitaine, et bonne tenue de la C.F.P. : ces deux sociétés ont annoncé une nouvelle découverte de gaz en mer du Nord.

Ailleurs, lent redressement de PUK, hausse de Thomson-Brandt et de Skis Rossignol.

Manifestement, les ventes massives des dernières semaines ont cessé, et le marché se prépare à un été qui pourrait être fort calme, selon les professionnels. Mais sait-on jamais ?

Aux valeurs étrangères, repli quasi général des américaines (Kodak, I.T.T.), bonne tenue des allemandes et résistance des hollandaises.

Sur le marché de l'or, la surprise a été la hausse du napoléon à 234,80 F (+ 5 F), tandis que le lingot et le kilo en barre se replient modérément : on attendait un recul plus prononcé en raison de la rechute du métal à Londres. Le volume des transactions a fléchi à 21,5 millions de francs contre 27,3 millions de francs).

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics....	....	......
Effets privés....	....	13 %
Moyen terme....	....	12 1/4 %

LONDRES

Hausse des mines d'or

Le fait saillant, vendredi à l'ouverture, est la vive reprise des mines d'or. Les pétroles effacent rapidement leurs pertes initiales. Sur le reste du marché, la tendance est assez hésitante malgré l'annonce d'un nouveau déficit commercial en juin. Les industrielles et les fonds d'État varient étroitement dans les deux sens.

OR (ouverture) dollars : 139 75 contre 137

VALEURS	CLOTURE 11/7	CLOTURE 12/7
War Loan 3 1/2 % ..	23 1/2	23 1/2
Beechams	188 ...	190 1/4
British Petroleum ..	382 ...	362 ...
Shell	186 ...	183 ..
Vickers	108 ...	107 3/4
Imperial Chemical ..	203 ...	206 ..
Courtaulds	92 ...	92 3/4
De Beers	228 ...	229 ...
* Western Holdings ..	27 3/4	28 ...
Rio Tinto Zinc Corp. ..	129 ...	130
* West Driefontein ..	34 1/4	34 1/2

(*) En livres.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 28 déc. 1973.)

	10 juill.	11 juill.
Valeurs françaises ..	78,3	79
Valeurs étrangères ..	87,4	87

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

	10 juill.	11 juill.
Indice général	66,1	66,8

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
Alsacienne Banque, dr...	1 p. 3	44 ..
Berliet, c. 46..........	1 p. 1	... ..
C.A.M.E., c. 14	7 p. 5	. .
Cim. Dannes-Lavocat, dr.	1 a.p.5 a.	1 .
Den. N.-E. Longwy, c. 9.	1 p. 10	5 95
Dév. rég. Normandie, c. 20	1 p. 2	3 .
Foncière lyonnaise, c. 29	1 a.p.4 a.	0 80
Générale de Fond., c. 41	1 p. 4	0 75
S.A. Télécommunic., c. 36	1 p. 2	3 ..
Testut-Aequitas, c. 4....	2 ob. 5 a.	. .

NOUVELLES DES SOCIETES

COMIPHOS. — La société vient d'encaisser 18,84 millions de francs, soit environ 46,50 F par action, à la suite de la nationalisation de la Compagnie togolaise des mines du Bénin (COTOMIB), dont elle détenait 13 % du capital. Elle recevra également, en février 1973, la contre-valeur de 20 400 tonnes de phosphates.

NEW YORK

Résistant

Après avoir tenté de se redresser jeudi, en cours de séance, Wall Street a de nouveau fléchi, mais assez modérément, l'indice des industrielles s'établissant à 2,50 points seulement au-dessous de son niveau de la veille. Il n'en a pas moins touché son plus bas niveau depuis le 19 novembre 1970.

Cette relative résistance s'explique par l'espoir que certains caressaient encore de voir diminuer le volume des crédits bancaires accordés aux entreprises pour la semaine du 4 au 11 juillet. Bien que cet espoir ait été déçu après la clôture, certains professionnels pensent que le creux de la vague pourrait n'être plus très loin. C'est une opinion. En tout cas, l'entretien que le président Nixon a eu avec des économistes et des personnalités du monde des affaires n'a pas donné, semble-t-il, de résultats susceptibles d'apporter un peu d'oxygène au marché.

Le volume d'affaires a augmenté : 14,64 millions de titres ont changé de mains contre 13,49 millions.

Sur 1 787 valeurs traitées, 780 ont baissé, 554 ont monté et 453 n'ont pas varié.

Indices Dow Jones : industrielles, 759,62 (— 2,50) ; transports, 148,72 (— 1,27) ; services publics, 66,08 (+ 0,10).

VALEURS	COURS 10/7	COURS 11/7
Alcoa	43 1/2	45 ...
A.T.T.	42 3/8	41 3/4
Boeing	14 3/4	15 1/4
Chase Manhattan Bank ..	32 1/4	32 1/2
Du Pont de Nemours	165 3/4	153 3/4
Eastman Kodak	98 ...	95 1/8
Exxon	68 ...	68 1/4
Ford	48 3/8	48 1/4
General Electric	44 5/8	44 7/8
General Foods	22 1/2	22 1/8
General Motors	45 1/8	45 ...
Goodyear	15 1/4	14 3/4
I.B.M.	197 3/4	198 3/4
I.T.T.	18 7/8	18 1/4
Kennecott	30 3/4	30 7/8
Mobil Oil	37 1/8	37 5/8
Pfizer	32 3/4	32 1/8
Schlumberger	92 1/8	92 3/8
Texaco	25 3/8	23 7/8
U.A.L. Inc.	20 7/8	20 3/4
Union Carbide	37 1/2	37 ...
U.S. Steel	43 1/4	43 1/2
Westinghouse	12 1/2	12 7/8
Woolworth	13 1/8	13 1/2

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	11/7	12/7
1 dollar (en yens) ..	292 20	291 10

BOURSE DE PARIS — 11 JUILLET — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %..........	.	2 33
5 %..........	62 50	2 29

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1950	...	331 .
— parts 1959	...	327
Ch. France 3 %.	o 93 50	92 50
Abeille-I.G.A.R.D.	...	498
Abeille (Vie)....	304	299 .
A.G.P..........	400	401 ..
Concorde........	345 ..	345 .
Epargne France.	396	390 .
Fonc. I.I.A.R.D..	87	87 .
Foncière (Vie)...	339	351
France (I.A.R.D.).	337	342

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
France (Vie).....	...	401 .
Préservatrice S.A	320	325 .
Crédit Universel.	o165 .	160
Financière Sofal.	145	144 90
Finextel........	105 .	104
Foncia-Crédit....	o181	183
Fr. Cr. et B. (Cie).	70 10	70 10
France-Bail.....	220	221
Hydro-Energie...	d 60 50	61 90
Immobanque.....	109	108
Immoffice	115 .	114 50
Interbail.......	...	112
Locafinancière..	108 50	110 ..
Lyon-Alemand...	115	111
Soc. Mars Crédit	256 50	265 50

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Séquanaise Banq.	244	242
SLIMINCO......	127	132 50
Voitures à Paris.	349 ..	350
Cogifi..........	c 98 .	98 50
Foncina........	105 .	104 80
Gr. Fin. Constr...	107 20	108 ..
Immindo.......	95 .	95 .
Imminvest......	85	85 .
Cie Lyon Im.	91	92
Sogimo........	.	96 10
UFIMEG........	86 20	87 20
U.G.I.M.O......	93 40	93 40
Union Habit.....	122 10	122 —
Un. Imm. France.	112 .	111 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Acier Investiss..	93	94 .
Gestion Sélect...	...	192
Fin. Bretagne...	31 20	32 .
Fin. Haussmann.	50	49 50
Financière Iéna.	160	160
Gaz et Eaux.....	310 ..	310
La Mure........	83 20	80 10
Lebon et Cie....	170 .	170 20
(Ny) Lordex.....	...	113
Cie Marocaine...	30 20	30 60
D.V.A.I.M.	..	61 40
OPB-Paribas....	97	97
Ouenza........	29 30	29 30
Providence S.A. .	240	250 .
Révillon........	465 .	458 .

MARCHÉ A TERME

Depuis quelque temps, les cotations se poursuivent souvent au-delà de 14 h. 30. Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous ne sommes pas toujours en mesure de donner tous les derniers cours cotés à terme. Ces cours sont corrigés le lendemain dans la première édition.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
450	4,50 % 1973	413 .	417 90	414 90	415 50
1025	C.N.E. 3 %	965	975	970 .	973
220	Afrique Occ.	212 ..	214 50	214 50	215 ..
280	Air Liquide.	269	270	270	269 .
72	Als. Part. Ind	62	63 20	63 20	62 .

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
575	Cie Gle Eaux	522	524 .	521 .	520
94	Electro-Méc.	88 20	88 10	88 10	87 90
260	Eng. Matra..	266 .	265	265 .	262 10
194	E. J. Lefebvre	178	185	185	181 50
91	Esso S.A.F..	78	78 ..	78 ..	79 90
155	Euratrance..	139	140 .	140	142 90
315	Europe n° 1.	320	308 10	308 10	314 ..

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours
131	Paris-France	130 30	131
124	Part. Etudes	113 .	109 .
163	Patern. S.A.	155	155 ..
70	Pechelbronn	68 50	70
...	P.U.K......	113	114 50
132	Penarroya..	79 80	78 50
75	Peñoles....	214 .	213

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
28	De Beers (S)	19 10	19 15	19 15	19 45
705	Dome Mines.	229 50	225 ..	229	226 .
820	Du Pont Nem.	755	742	739	741 .
530	East Kodak..	481	468	469 .	468
121	East Rand...	111 50	114	118 20	114 90
260	Ericsson....	243 20	242	242 .	240 50
350	Exxon Corp..	326	332 50	332 50	330 .
255	Ford Motor..	228 20	223 90	223 90	227 .
140	Free State..	151 50	154 50	156 .	165 ..

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
16	Tanganyika..	13 80	13 40	13 30	13 50
205	Unilever....	185 90	183 80	183 80	182 50
26	Union Corp..	24 10	24 50	24 50	24 50
170	U. Min. 1/10	157 50	152 ..	157	156 ..
300	West Driet..	291	291	291 50	287 ..
140	West Deep...	140 10	141 20	144 80	142 ..
210	West Hold..	220 50	222 50	223	219 .
5	Zambia Cop..	4 35	4 35	4 40	4 35

★ VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 11/7	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 835	4 838	4 84
Canada ($ can. 1)........	4 972	4 960	5 02
Allemagne (100 DM)	189 200	189 ...	188
Belgique (100 fr.)......	12 718	12 716	12 15
Danemark (100 Krd.)....	81 310	81 120	81 50
Espagne (100 pes.)......	8 485	8 500	8 50
Grande-Bretagne (£ 1) ..	11 542	11 520	11 60
Italie (100 lires)	0 750	0 750	0 72
Norvège (100 krs.)......	89 420	89 620	90 ..
Pays-Bas (100 fl.)	182 400	182 400	181 25
Portugal (100 esc.)	19 310	19 320	19 70
Suède (100 krs.)	110 100	109 870	108 50
Suisse (100 fr.)........	161 450	161 250	161 50

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 11/7
Or fin (kilo en barre) ..	22300	21950
Or fin (kilo en lingot)..	22400	21880 .
Pièce française (20 fr.)..	229 80	234 80
Pièce française (10 fr.)..	179 90	175 ..
Pièce suisse (20 fr.)....	235 .	242 .
Union latine (20 fr.)....	220 .	225 .
Souverain	222 ..	226 ..
Pièce de 20 dollars....	1154 ..	1149 20
Pièce de 10 dollars....	587 ..	583 .
Pièce de 5 dollars....	385 ..	360 .
Pièce de 50 pesos	965 ..	943 ..
Pièce de 10 florins	206 ..	204 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 12 juillet 1974 a été tiré à 523 531 exemplaires.

A B C D E F G H

La situation dans les P.T.T.

• Pas d'augmentation des tarifs postaux dans l'immédiat

• Sérieuse rallonge des crédits d'équipement téléphonique

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat aux P.T.T., a inauguré, le 11 juillet, les nouvelles installations du bureau de poste principal de Cannes et a visité les locaux du centre de tri de Nice. Il a indiqué, à cette occasion, qu'il n'y aurait pas de relèvement des tarifs postaux dans l'immédiat mais que les redevances téléphoniques pourraient être prochainement augmentées.

Le téléphone devrait d'ailleurs figurer parmi les secteurs privilégiés au cours des prochains arbitrages budgétaires. Une rallonge d'au moins 1 milliard de francs pourrait être accordée, au titre de l'exercice 1974, pour tenir compte de l'inflation. Pour 1975, on parle d'un volume global de crédits de 15 milliards de francs.

Cannes. — « *Avec beaucoup de retard*, a notamment déclaré, à Cannes, M. Lelong, *les pouvoirs publics n'ont vraiment pris conscience du problème du téléphone que depuis trois ans. Compte tenu d'une demande explosive, une expansion soutenue de 30 % par an pendant plusieurs dizaines d'années peut-être, en tout cas pendant une dizaine d'années, ne suffira pas à satisfaire tous les besoins.* »

Les tâches ne sont pas moins écrasantes dans le service des postes, lequel doit notamment faire face au doublement du nombre des objets transportés tous les quinze ans. Aussi bien M. Lelong entend d'abord « *promouvoir une gestion séparée des postes et des télécommunications*, mais, précise-t-il, *à chaque fois seulement que la nécessité en apparaîtra* » et « *sans qu'il soit besoin de créer des structures juridiques nouvelles* ». Le ministre s'est également déclaré désireux d'accélérer le développement dans les services postaux de méthodes comptables modernes, l'automatisation du tri, ainsi que l'amélioration de certaines prestations, en particulier l'installation de distributeurs automatiques de billets de banque et, dans le courant de l'année prochaine, l'introduction de la lettre-chèque.

« *Il n'y aura pas de relèvement des tarifs dans l'immédiat* », a affirmé M. Lelong, qui a pourtant admis que les redevances téléphoniques pourraient être légèrement augmentées. Tout en notant un accroissement « extrêmement net » des budgets d'équipement des services postaux depuis quelques années, M. Lelong a néanmoins mis l'accent sur la pénurie de personnel. Alors que le trafic augmente de 4 % par an, les effectifs ne progressent, eux, qu'au rythme de 2 % et « *la productivité ne peut s'améliorer suffisamment rapidement pour combler la différence* ».

« *L'évolution du nombre de journées de grève — deux cent cinquante mille en 1971, plus de cinq cent mille en 1973, et davantage sans doute en 1974 — démontre*, a déclaré M. Lelong, *la détérioration de la situation sociale dans ce secteur.* »

GUY PORTE.

Sérieuses difficultés chez les industriels

Les investissements prévus pour les équipements téléphoniques en 1974 s'élèvent officiellement à 10,4 milliards de francs. Or, tant les fabricants de matériel que la commission parlementaire de contrôle de la gestion du téléphone estiment ce chiffre insuffisant si l'on veut respecter les objectifs fixés. En effet, l'inflation se fait particulièrement sentir dans la fabrication des téléphones. Les coûts de production ont fortement augmenté en raison des hausses de salaires, mais aussi et surtout de l'envolée des matières premières, en particulier du cuivre. Selon les parlementaires, les pouvoirs publics doivent accorder une rallonge pour 1974 de 3 milliards de francs.

Il paraît exclu qu'un tel chiffre — utopique selon certains milieux officiels — soit retenu par le gouvernement à un moment où l'austérité est de mise. Toutefois, les services du nouveau secrétaire d'Etat aux P.T.T. espèrent obtenir mardi une rallonge d'un peu plus d'un milliard de francs pour porter le volume total des crédits aux télécommunications pour 1974 à 12 milliards de francs. Il reste à savoir comment sera trouvé ce milliard. Le collectif est déjà bouclé. Il faudra donc trouver une autre formule. La plus simple semble être l'augmentation des tarifs du téléphone. M. Lelong l'a laissé entendre à plusieurs reprises ces derniers jours. Au ministère de l'économie et des finances on est apparemment résigné à faire un geste dans ce sens.

D'autant qu'une telle majoration des prix permettrait de trouver pour 1975 des ressources supplémentaires. Là aussi il semble exclu que le gouvernement retienne le chiffre avancé par la commission parlementaire (18 milliards de francs d'investissements pour 1975). Le chiffre de 15 milliards de francs pourrait être arrêté lors du conseil interministériel du 16 juillet, soit une croissance d'environ 25 % sur les investissements de 1974 (si le chiffre de 12 milliards est bien évidemment retenu).

Ces « efforts » seront-ils de nature à rassurer les fabricants de matériel téléphonique ? Sans doute pas complètement. Ceux-ci ne cachent pas depuis quelques semaines leurs inquiétudes. Certes ils sont enclins à noircir quelque peu le tableau, mais ils font valoir qu'actuellement leurs usines sont loin de tourner, contrairement à ce que certains ont pu dire, au maximum de leur capacité de production. Pour quelques sociétés, le matériel s'accumule. Des commandes publiques qui devaient être passées en mai et juin n'ont pas encore été enlevées. L'augmentation des coûts de fabrication et les incertitudes qui pèsent quant au montant des commandes publiques pour les années à venir incitent certaines entreprises à la plus grande prudence. L'entrée en service de nouvelles usines a été retardée. Un programme d'investissements pour installer une nouvelle unité a même été purement et simplement annulé.

De telles mesures, si elles se multipliaient, rendraient difficile la réalisation de l'objectif pour 1978, à savoir 12 millions de lignes téléphoniques installées.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

● *Accord franco-syrien.* — Un important accord devait être signé vendredi 12 juillet par MM. Omar Sibai, ministre syrien des communications, et Pierre Lelong, secrétaire d'Etat français aux postes et télécommunications. Ce document prévoit notamment la création d'une société d'économie mixte entre l'Etat syrien et la société CIT-Alcatel pour l'industrialisation du système de commutation temporelle « E 10 ». Enfin, un contrat de fourniture de matériel doit être signé d'ici à deux mois pour la construction de quatre centraux téléphoniques en Syrie, d'un montant de 70 millions de francs.

Lundi à Bruxelles

La Commission européenne va proposer le lancement d'un grand emprunt communautair[e]

On s'attend que la Commission européenne propose lundi 15 juillet, lors de la réunion des ministres des finances des Neuf, le lancement sur le marché international d'un grand emprunt communautaire qui serait garanti solidairement par les Etats membres de la C.E.E. Le montant de cet emprunt se situerait entre 5 et 10 milliards de dollars. L'argent ainsi collecté serait utilisé pour aider les pays membres les plus touchés par la crise actuelle à rétablir l'équilibre interne de leur économie. L'Italie serait en bonne logique le premier bénéficiaire de l'opération.

Communautés européennes (Bruxelles). — L'idée d'un vaste emprunt, conçu pour mobiliser notamment les capitaux pétroliers et destiné à aider les Etats membres éprouvant les plus vives difficultés de balance des paiements, est caressée depuis de longs mois à Bruxelles.

De notre correspondant

Les milieux bruxellois se demandaient cependant si le collège européen, dépassant le stade des idées générales et des velléités, se montrerait suffisamment déterminé pour rendre sa démarche plus précise et placer le conseil des ministres devant ses responsabilités en lui soumettant une proposition en bonne et due forme. Aujourd'hui ceci semble chose faite. Pourquoi les hésitations de la Commission ?

Les réticences italiennes

— L'obstacle allemand. Personne ne se fait d'illusions : la garantie solidaire que les Etats membres donneront à cet emprunt est, en réalité, une garantie allemande. L'opération est donc subordonnée à l'approbation de Bonn. Certains gouvernements, des commissaires, bon nombre d'experts pensaient qu'il serait prématuré de proposer un emprunt européen tant que la République fédérale ne serait pas pleinement rassurée sur la [...] et la capacité des pays m[...] en difficulté de lutter efficacement contre l'infl[...]

D'autre part, les crédits c[...] grâce à l'emprunt comr[...] taire seront destinés à ai[...] Etats membres éprouvant de difficultés à rétabli[...] équilibre économique, inte[...] externe. Dans l'immédia[...] principal bénéficiaire, cela aux yeux, serait l'Italie. De quelque peu paradoxale, un[...] tion du gouvernement [...] n'est pourtant guère favor[...] la solution communautaire imaginée. Un prêt massif co[...] à l'Italie par la Commu[...] comporterait assurément [...] contraintes précises pour l[...] vernement de Rome : un dr[...] regard des autorités de la [...] munauté sur la conduite [...] politique économique ital[...] bref, une ingérence des pay[...] tenaires, dont certains pr[...] raient se dispenser.

Les ministres du gouvern[...] italien appartenant à la I[...] cratie-chrétienne auraient [...] valoir par ailleurs que l'an[...] d'un appui financier imn[...] de la Communauté risq[...] d'avoir un effet démobilis[...] sur l'opinion publique e[...] compromettre ainsi le pla[...] stabilisation qui vient d'êtr[...] en place.

— L'obstacle politique. On trouve à propos de cette idée c[...] prunt européen la tradition[...] rivalité entre les partisans c[...] coopération atlantique et ceu[...] la coopération communautair[...] fraction des autorités italie[...] évoquée plus haut, et en p[...] culier, semble-t-il, M. Carli, [...] verneur de la Banque d'It[...] préférait rechercher les [...] dits dont ils ont besoin [...] Etats-Unis ou, ce qui revier[...] peu près au même, auprès [...] Fonds monétaire internatio[...] Au reste, M. Kissinger, lors [...] récent passage à Rome, a ind[...] que les Etats-Unis seraient [...] posés, si nécessaire, à venir [...] nouvelle fois en aide à l'Italie [...] tel concours ne comporterait [...] les mêmes obligations [...] contrainte qu'une aide com[...] nautaire.

La seule véritable contrepa[...] serait alors de nature politiq[...] l'engagement de l'Italie, aux c[...] des Etats-Unis, serait en[...] accru. Mais une solution atl[...] tique n'est-elle pas finalem[...] conforme au destin des pays [...] l'Europe ? Ceux qui le pensen[...] Rome et le disent à Londres, v[...] à Bonn, manifesteront sans d[...] des réticences très vives à l'ég[...] d'une proposition de grand e[...] prunt européen. Pour des rais[...] inverses, il apparaît en revan[...] que les partis de gauche, les s[...] dicats et une fraction du patro[...] italiens ont au contraire vivem[...] plaidé en faveur d'une solu[...] communautaire.

PHILIPPE LEMAITR[E]

M. GISCARD D'ESTAING ASSISTE A UNE RÉCEPTION EN L'HONNEUR DE PERSONNALITÉS DES DOM-TOM

M. Giscard d'Estaing a reçu vendredi matin 12 juillet l'amiral Marc de Joybert, qui quitte ses fonctions de chef d'état-major de la marine et qui est remplacé par le vice-amiral Albert Joire-Noulens.

Dans l'après-midi, le président de la République devait recevoir M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, avant de se rendre à la réception offerte par M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, en l'honneur des personnalités du DOM-TOM invitées à Paris à l'occasion des fêtes du 14 juillet.

En Corse

LE MAIRE DE BASTIA RÉCLAME UN RENFORCEMENT DES FORCES DE POLICE

M. Jean Zucarelli, député socialiste et maire de Bastia, demande au ministre de l'intérieur, dans une question écrite de bien vouloir lui faire connaître, de toute urgence, quelles mesures il compte prendre :

1) Afin de renforcer immédiatement les effectifs de police de la ville de Bastia ;

2) Afin de modifier la répartition actuelle des effectifs disponibles pour qu'ils ne soient pas concentrés sur un ou deux points de l'agglomération.

« *A défaut d'une réponse rapide et satisfaisante*, écrit M. Zucarelli, *je me verrai contraint, dans le cadre des attributions incombant à la municipalité en matière de sécurité publique et de maintien de l'ordre, d'organiser une surveillance de la ville par tous les moyens à sa disposition, y compris par la création d'une formation privée.* »

D'autre part le maire de Bastia a déposé auprès du procureur de la République de Bastia une plainte contre « X » après l'apposition d'inscriptions xénophobes du genre « Francesi fori » (« les Français dehors ») sur les murs de la ville.

MORT DU CRITIQUE GEORGES CATTAUI

L'essayiste et critique Georges Cattaui, spécialiste de Proust, vient de mourir, en Suisse, le jeudi 11 juillet.

Né à Paris le 14 septembre 1896, d'une famille égyptienne qui avait des attaches avec la cour du roi Fouad, il fit ses études secondaires en France, jusqu'à la licence en droit et au diplôme de l'Ecole des sciences politiques, avant d'entrer comme attaché au cabinet du roi d'Egypte puis de choisir la carrière diplomatique. Il devait être secrétaire de légation à Prague, Bucarest et Londres jusqu'à la révolution nassérienne, où il optait pour la littérature.

Son œuvre de critique est éclectique, qui va des poètes anglais à Saint Louis, de Léon Bloy à Péguy en passant par Mansart et le général de Gaulle, auquel il consacra plusieurs ouvrages. Mais c'est surtout en tant que spécialiste de Proust que sa réputation d'essayiste s'est établie. On lui doit après l'Amitié de Marcel Proust, *en 1935, un essai sur* Proust, *qui reçut en 1950 le prix Femina-Vacaresco, un* Proust perdu et retrouvé, *en 1963, et en 1973* Proust et ses métamorphoses, *qui lui valut le prix Marcel-Proust. Pierre-Henri Simon avait d'autre part consacré son feuilleton du 29 décembre 1965 à un autre de ses ouvrages :* Orphisme et prophétie.

Retour de Conakry

LA GUINÉE ET LA FRANCE SONT FAITES POUR COOPÉRER nous déclare M. Bettencourt

M. André Bettencourt, député républicain indépendant de Seine-Maritime, ancien ministre, nous a déclaré au retour d'une visite qu'il vient d'achever à Conakry :

« Je tiens à bien préciser que j'ai fait un voyage en Guinée à titre privé, et que je m'y suis rendu pour faire suite à une aimable invitation du président Sekou Touré, que je connais personnellement depuis longtemps.

» Si j'ajoutais que là était le seul but de mon voyage, je ne vous obligerais tout de même pas à me croire.

» En premier lieu, le président Sekou Touré m'a réservé un merveilleux accueil, et j'ai pu m'entretenir chaque jour longuement avec lui, revoir aussi le premier ministre et d'autres membres du gouvernement que je connaissais de longue date. J'ai également visité en province de grandes industries : Fria, que je connaissais déjà, et Boké, qui est aussi une magnifique installation, mais entièrement neuve.

» Nous avons beaucoup parlé de la Guinée et de la France, de l'histoire et de l'avenir, pour convenir que les deux pays étaient faits pour s'entendre et coopérer et que, par une approche pragmatique et prudente, nous devions y arriver.

» Il ne s'agit pas de précipiter les choses. Il faut nous donner mutuellement des preuves de bonne volonté. Et puis un jour, comme c'est je le crois la volonté des deux parties, on en sera à un point où tout naturellement se posera la question de la reprise des relations diplomatiques.

» J'ai, bien entendu, parlé avec le président du sort des prisonniers français en Guinée (1), car c'est un problème humain particulièrement pénible et qui nous préoccupe. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de m'entretenir avec quelques-uns d'entre eux.

» Evidemment, c'est là une affaire qui relève de la souveraineté de la Guinée. Nul ne songe à le discuter. Néanmoins je serais surpris que, sur le plan humain, et dans une volonté amicale, le président Sekou Touré ne fasse pas un geste. »

(1) Qui sont au nombre d'une vingtaine (N.D.L.R.).

Le Monde publiera demain son supplément hebdomadair[e]

LE MONDE AUJOURD'HUI

AU SOMMAIRE :

